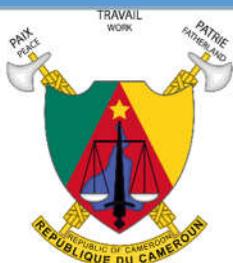




**Rapport d'Analyse des données du recensement scolaire**

**2020/2021**

**Santé et bien-être pour une éducation de qualité :**  
**Améliorer la réponse dans le Sous-secteur**  
**Education de Base**



**MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE**

**Edition 2022**

Ce Rapport présente les résultats de l'analyse des données du recensement scolaire dans le sous-secteur Education de Base, réalisé dans les dix régions du triangle national, par les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Education de Base. Cette vaste opération a été menée au cours de l'année scolaire 2020/2021 malgré les perturbations liées à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest d'une part, et à la pandémie de la COVID-19 d'autre part. Le processus de collecte, de production et d'analyse des données a bénéficié de l'expertise de l'Institut National de la Statistique (INS) et de la section « Education » de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) du Bureau Régional Multisectoriel pour l'Afrique Centrale, basé à Yaoundé. Les données des populations, notamment celles issues des populations en âge de scolarisation au primaire et au préscolaire proviennent des projections du Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (BUCREP), tirées des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2005.

Pour tout renseignement concernant ce Rapport, bien vouloir contacter :

Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

BP 1600, Yaoundé, Cameroun

Téléphone : +(237) 2 22 22 02 42

Fax : +(237) 2 22 22 02 42

Site web : [www.minedub.cm](http://www.minedub.cm)

Citation recommandée :

*Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), 2022.*

*Rapport d'Analyse des données du recensement scolaire 2020/2021 du Ministère de l'Education de Base.*

*Yaoundé, Cameroun*

# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>ix</b>
<b>Abréviations, sigles et acronymes.....</b>	<b>xxii</b>
<b>Définition de quelques concepts clés .....</b>	<b>xxv</b>
<b>Préface .....</b>	<b>xxx</b>
<b>Résumé Exécutif .....</b>	<b>xxxiv</b>
<b>Chapitre 1 : CONTEXTE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Contexte démographique.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2.1 Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2.2 Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2.2.1 Cycle préscolaire.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2.2.2 Cycle primaire.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2.2.3 Alphabétisation et Education de Base Non Formelle ..</b>	<b>6</b>
<b>1.2.2.4 Cycle Secondaire.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.2.5 Cycle supérieur .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.2.6 Formation professionnelle .....</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Contexte macro-économique et financier .....</b>	<b>10</b>
<b>1.4 Contexte social, sécuritaire et sanitaire.....</b>	<b>12</b>
<b>1.4.1 Contexte Social.....</b>	<b>12</b>

1.4.1.1.	Pauvreté.....	12
1.4.1.2.	Taux d’alphabétisme des adultes (15 ans et plus).....	13
1.4.1.3.	Indice de Développement Humain (IDH).....	13
1.4.2	Contexte sécuritaire et sanitaire.....	13
1.4.2.1.	Crise humanitaire et sécuritaire.....	13
1.4.2.2.	Crise sanitaire.....	16
<b>Chapitre 2 : ANALYSE GLOBALE DE LA SCOLARISATION ET DE L’EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME .....</b>		<b>19</b>
2.1.	Analyse de la demande en éducation dans le sous-secteur Education de Base.....	19
2.2.	Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire	
	.....	20
2.2.1	Analyse de la demande effective au préscolaire.....	21
2.2.2	Mesure de la couverture au préscolaire.....	31
2.2.2.1	Taux brut de préscolarisation .....	31
2.2.2.2	Taux ajusté de participation à des activités organisées d’apprentissage (un an avant l’âge officiel de scolarisation dans le primaire).....	34
2.3	Analyse de la demande effective d’éducation au primaire.....	36
2.3.1	Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire .....	36
2.3.2	Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2020/2021 .....	38
2.3.3	Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d’enseignement au primaire au cours de l’année 2020/2021 .....	40

2.3.4	Analyse des effectifs scolarisés selon la zone d'implantation dans les écoles primaires en 2020/2021.....	42
2.3.5	Analyse des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire en 2020/2021.....	44
2.3.6	Analyse des effectifs scolarisés par année d'études au primaire en 2020/2021.....	47
2.3.7	Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2020/2021.....	50
2.4	Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire.....	56
2.4.1	Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire.....	56
2.4.1.1	Le Taux Brut d'Admission au primaire (TBA).....	56
2.4.1.2	Le Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS)....	59
2.4.1.3	Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net Ajusté de Scolarisation (TNAS) au primaire.....	61
2.4.1.4	L'accès en dernière année du primaire (TAP).....	64
2.5	Les profils de scolarisation et efficacité interne du système.....	69
2.5.1	Construction du profil de scolarisation transversal au primaire.....	69
2.5.2	Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu.....	70
2.6	Efficacité dans la gestion des flux au primaire.....	74
2.6.1	Le redoublement au primaire.....	74
2.6.2	Le Coefficient d'Efficacité Interne (CEI).....	77

<b>2.7 La demande effective en Education Non Formelle au MINEDUB</b>	79
<b>2.8. Accès à l'éducation des déplacés internes et des réfugiés.....</b>	<b>81</b>
<b>2.8.1. Les populations réfugiées.....</b>	<b>82</b>
<b>2.8.2. Les populations déplacées.....</b>	<b>83</b>
<b>Chapitre 3: QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE ET CONDITIONS D'APPRENTISSAGE.....</b>	<b>86</b>
<b>3.1. Analyse de l'offre éducative dans le sous-secteur d'éducation de base</b>	<b>86</b>
<b>3.1.1. Analyse de l'offre au préscolaire.....</b>	<b>86</b>
<b>3.1.1.1. Évolution des structures d'accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2020/2021.....</b>	<b>86</b>
<b>3.1.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire.....</b>	<b>89</b>
<b>3.1.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire.....</b>	<b>93</b>
<b>3.1.1.4. Offre en personnel enseignant au préscolaire.....</b>	<b>95</b>
<b>3.1.2. Analyse de l'offre au primaire.....</b>	<b>100</b>
<b>3.1.2.1. Evolution des structures d'accueil au primaire en 2014/2015 et 2020/2021.....</b>	<b>100</b>
<b>3.1.2.2. Les infrastructures au primaire.....</b>	<b>103</b>
<b>3.1.2.3. Commodités dans les écoles du primaire.....</b>	<b>107</b>
<b>3.1.2.4. Offre en personnel enseignant au primaire.....</b>	<b>111</b>
<b>3.1.3. Analyse de l'offre dans l'Alphabétisation.....</b>	<b>119</b>
<b>3.1.3.1. Analyse de l'offre dans les Centres d'Education de Base Non-Formelle.....</b>	<b>119</b>
<b>3.1.3.2. Analyse de l'offre dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle.....</b>	<b>128</b>

<b>3.2. Conditions d'apprentissage dans le sous-secteur éducation de base</b>	138
<b>3.2.1. Conditions d'apprentissage au préscolaire</b>	138
<b>3.2.1.1. Taille moyenne des salles de classe au préscolaire</b>	139
<b>3.2.1.2. Conditions d'enseignement au préscolaire</b>	142
<b>3.2.1.3. Rapport élèves/ places assises au préscolaire</b>	144
<b>3.2.1.4. Taux de possession des manuels au préscolaire public</b>	146
<b>3.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire</b>	147
<b>3.2.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire</b>	147
<b>3.2.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire</b>	151
<b>3.2.2.3. Rapport élèves/places assises au primaire</b>	153
<b>3.2.2.4. Taux de possession des manuels au primaire public</b>	154
<b>3.2.3. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Education de Base Non Formelle et dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle</b>	155
<b>3.2.3.1. Conditions d'apprentissage dans les CEBNF</b>	155
<b>3.2.3.2. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)</b>	157
<b>3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public</b>	159
<b>3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique</b>	159
<b>3.3.2. Répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques</b>	160

<b>Chapitre 4 : LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION</b> .....	<b>166</b>
<b>DE BASE</b> .....	<b>166</b>
<b>4.1 Aperçu du financement de l'éducation</b> .....	<b>167</b>
<b>4.1.1 Les ressources internes</b> .....	<b>167</b>
<b>4.1.2 Les ressources externes</b> .....	<b>167</b>
<b>4.2 Analyse des ressources internes</b> .....	<b>167</b>
<b>4.2.1. Les dépenses nationales du sous-secteur de l'éducation de base</b> .....	<b>168</b>
<b>4.2.2. Les dépenses publiques courantes en 2021</b> .....	<b>169</b>
<b>4.2.2.1. Les dépenses salariales</b> .....	<b>170</b>
<b>4.2.2.2. Les ressources allouées aux programmes</b> .....	<b>170</b>
<b>4.2.3 Les Coûts unitaires publics de la scolarisation</b> .....	<b>172</b>
<b>4.2.4 Contribution des ménages au fonctionnement de l'éducation de base</b> .....	<b>173</b>
<b>4.2.5 Les transferts</b> .....	<b>175</b>
<b>4.2.5.1 Paquet minimum</b> .....	<b>176</b>
<b>Chapitre 5 : ANALYSE DECISIONNELLE</b> .....	<b>178</b>
<b>5.1 Les engagements du Cameroun sur le plan international et national</b> .....	<b>178</b>
<b>5.1.1 Engagements internationaux</b> .....	<b>178</b>
<b>5.2 Vue synoptique des indicateurs et résultats issus des données collectées en 2020/2021 par cycle</b> .....	<b>183</b>
<b>5.2.1 Présentation des indicateurs et des résultats au préscolaire public et communautaire</b> .....	<b>183</b>
<b>5.3.2 Présentation des indicateurs et résultats au primaire public</b> .....	<b>188</b>

<b>5.2.3</b>	<b>Présentation des indicateurs et des résultats dans l'Alphabétisation Fonctionnelle.....</b>	<b>190</b>
<b>5.2.4</b>	<b>Présentation des indicateurs et des résultats obtenus dans l'Education de Base Non Formelle.....</b>	<b>191</b>
<b>5.3.</b>	<b>Suggestions et recommandations pour l'amélioration de l'offre dans le sous-secteur de l'éducation de base .....</b>	<b>192</b>
<b>5.3.1</b>	<b>Suggestions et recommandations pour le Préscolaire public et communautaire.....</b>	<b>192</b>
<b>5.3.2</b>	<b>Suggestions et recommandations pour le primaire public .....</b>	<b>193</b>
<b>5.3.3</b>	<b>Suggestions et recommandations pour l'Alphabétisation Fonctionnelle .....</b>	<b>196</b>
<b>5.3.4</b>	<b>Suggestions et recommandations pour l'Education de Base Non Formelle.....</b>	<b>197</b>
	<b>EQUIPE DE REDACTION.....</b>	<b>198</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>200</b>

## Liste des Tableaux

Tableau 1.1 : Projections de la population du Cameroun de 2005 à 2025 ...	1
Tableau 1.2: Projections de la population scolarisable.....	3
Tableau 2.1 : Répartition de la population préscolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe en 2020.....	20
Tableau 2.2 : Effectifs des enfants du préscolaire selon leur niveau au Cameroun en 2020/2021.....	29
Tableau 2.3 : Rapport de masculinité du préscolaire par ordre d'enseignement selon le sexe en 2020/2021.....	29
Tableau 2.4 : Taux brut de préscolarisation (%) par région selon le sexe en 2020/2021 .....	34
Tableau 2.5 : Taux de participation des enfants aux activités organisées d'apprentissage selon le sexe en 2020/2021 .....	36
Tableau 2.6: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés par région selon le sous-système et le sexe en 2020/2021 .....	42
Tableau 2.7 : Répartition des proportions (%) d'effectifs d'élèves au primaire par région selon la zone d'implantation en 2020/2021 .....	44
Tableau 2.8: Répartition des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe .....	52
Tableau 2.9: Répartition des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région selon l'ordre d'enseignement et le sexe .....	54
Tableau 2.10: Proportion d'élèves sans acte de naissance dans le primaire par région selon le sexe en 2020/2021.....	55
Tableau 2.11: Taux Brut d'Accès (TBA) au primaire par région selon le sexe en 2020/2021 .....	58
Tableau 2.12: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par région selon le sexe au primaire en 2020/2021.....	60

Tableau 2.13: Taux net d'Admission (TNA) et Taux net de scolarisation ajusté (TNAS) au primaire selon différentes sources de données .....	64
Tableau 2.14: Taux d'achèvement par région selon le sexe au primaire en 2020/2021 .....	67
Tableau 2.15 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu .....	71
Tableau 2.16: Profil de scolarisation et de rétention attendu dans les ZEP (en%) .....	73
Tableau 2.17: Coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale).....	78
Tableau 2.18 : Pourcentages des apprenants par région selon le sexe et le type de centre d'éducation au Cameroun au cours de l'année scolaire 2020/2021 .....	81
Tableau 2.19: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants réfugiés en 2021 .....	82
Tableau 2.20 : Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants réfugiés en 2021 .....	83
Tableau 2.21: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants déplacés internes en 2021 .....	84
Tableau 2.22: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants déplacés internes.....	85
Tableau 3.1 : Répartition des salles de classe par région et par type de construction au préscolaire .....	92
Tableau 3.2 : Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement.....	93
Tableau 3.3 : Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par zone d'implantation selon la région.....	94

Tableau 3.4 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, selon la zone et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire.....	95
Tableau 3.5 : Répartition du personnel enseignant (%) par région selon le sexe et l'ordre d'enseignement au préscolaire.....	97
Tableau 3.6 : Répartition (%) des enseignants du préscolaire public selon le statut et le sexe.....	98
Tableau 3.12 : Répartition des salles de classe selon le type de construction par région dans le primaire .....	107
Tableau 3.13 : Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement.....	108
Tableau 3.14 : Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région selon la zone d'implantation .....	109
Tableau 3.15 : Répartition des points d'eau par ordre et par zone au primaire .....	110
Tableau 3.16 : Répartition (%) du personnel enseignant par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe dans le primaire .....	112
Tableau 3.18 : Répartition (%) des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles .....	114
Tableau 3.19 : Répartition (%) des enseignants des écoles primaires du privé par région, par sexe et par qualification .....	115
Tableau 3.7 : Répartition des salles de classe par région et par type de construction dans les centres d'éducation de base non-formelle.....	121
Tableau 3.8 : Proportion (%) des CEBNF disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement .....	122
Tableau 3.9 : Répartition (%) des écoles des CEBNF disposant des commodités par région selon la zone d'implantation.....	123
Tableau 3.10 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par zone, par région et le type d'approvisionnement dans les CEBNF .....	124

Tableau 3.11 : Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans les CEBNF.....	125
Tableau 3.20 : Répartition des salles de classe par région et par type de construction dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle.....	130
Tableau 3.21 : Proportion des centres d’alphabétisation fonctionnelle disposant des commodités par région et par ordre d’enseignement .....	132
Tableau 3.22 : Proportion des centres d’alphabétisation fonctionnelle disposant des commodités par région suivant la zone d’implantation.....	133
Tableau 3.23: Répartition des points d’eau par ordre d’enseignement, par zone et le type d’approvisionnement dans centres d’alphabétisation fonctionnelle.....	134
Tableau 3.24 : Répartition (%) des animateurs par région, par ordre et par sexe dans les CAF .....	135
Tableau 3.25 : Taux d’encadrement au préscolaire selon l’ordre d’enseignement.....	143
Tableau 3.26 : Nombre d’élèves par place assise dans le préscolaire par région et par ordre d’enseignement .....	145
Tableau 3.27 : Taux de possession de certains manuels pour les élèves du préscolaire public par année d’étude .....	147
Tableau 3.28 : Taux d’encadrement au primaire selon l’ordre d’enseignement par région.....	152
Tableau 3.29 : Nombre d’élèves par place assise dans le primaire.....	154
Tableau 3.30 : Taux de possession des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d’étude .....	155
Tableau 4.1 : Montants des budgets alloués aux administrations du secteur par rapport au budget de l’État (en millions de FCFA).....	168
Tableau 4.2 : Évolution du budget de l’État et du Ministère de l’Education de Base de 2017 à 2021 (en millions de FCFA).....	169

Tableau 4.3 : Évolution du montant des ressources allouées aux programmes entre 2017 et 2021 (en FCFA).....	171
Tableau 4.4 : Coût unitaire par élève en 2019 (en milliers de FCFA).....	172
Tableau 4.5 : Eléments explicatifs du coût par élève .....	173

## Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 et 2021 .....	2
Graphique 2.1 : Evolution des effectifs des enfants du préscolaire au Cameroun de 2015/2016 à 2020/2021 .....	22
Graphique 2.2 : Evolution des effectifs des enfants du préscolaire selon l'ordre d'enseignement au Cameroun de 2015/2016 à 2020/2021 .....	23
Graphique 2.3: Répartition des enfants du préscolaire selon la zone d'implantation au Cameroun en 2020/2021 .....	24
Graphique 2.4: Répartition des enfants du préscolaire selon la région de résidence au Cameroun en 2020/2021 .....	25
Graphique 2.5 : Répartition des enfants du préscolaire par sous-système d'enseignement selon le sexe au Cameroun en 2020/2021 .....	26
Graphique 2.6: Evolution des effectifs d'élèves dans le préscolaire communautaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	26
Graphique 2.7 : Evolution des effectifs d'élèves dans le préscolaire communautaire par rapport à ceux du préscolaire public .....	27
Graphique 2.8 : proportions (%) des enfants préscolarisés selon l'âge de l'enfant .....	28
Graphique 2.9: Proportion des enfants du préscolaire par zone d'implantation selon la région au Cameroun en 2020/2021 .....	30
Graphique 2.10 : Evolution du Taux brut de préscolarisation de 2014 à 2020 .....	31
Graphique 2.11 : Taux brut de préscolarisation (%) selon la région de résidence en 2020/2021 .....	33
Graphique 2.12 : Taux de participation (%) aux activités organisées d'apprentissage par région de résidence en 2020/2021 .....	35

Graphique 2.13 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2011/2012 à 2020/2021 .....	37
Graphique 2.14: Evolution des effectifs des enfants scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2015/2016 à 2020/2021 .....	38
Graphique 2.15 : Répartition des élèves du primaire par région en 2020/2021 .....	39
Graphique 2.16: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés au primaire par région selon le sexe .....	40
Graphique 2.17 : Répartition des élèves du primaire par sous-système d'éducation selon le sexe en 2020/2021 .....	41
Graphique 2.18 : Répartition des élèves du Primaire par zone d'implantation selon le sexe en 2020/2021 .....	43
Graphique 2.19 : Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement.....	45
Graphique 2.20 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre selon le sexe.....	46
Graphique 2.21 : Evolution des effectifs d'élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2020/2021.....	47
Graphique 2.22: Proportion des enfants scolarisés au primaire par niveau d'études .....	48
Graphique 2.23 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par niveau d'étude selon le sexe.....	48
Graphique 2.24: Proportion des élèves précoces et en situation de retard scolaire par niveau d'étude selon le sexe .....	50
Graphique 2.25 : répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap.....	51

Graphique 2.26 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	57
Graphique 2.26: Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	59
Graphique 2.28: Population scolarisée et population scolarisable .....	61
Graphique 2.29 : Structure comparée de la répartition par âge des enfants scolarisés au primaire .....	62
Graphique 2.30 : Structure de la répartition par âge des enfants scolarisés au primaire selon les données administratives et la moyenne de MISC5, ECAM 4 et EDSC-5.....	63
Graphique 2.31: Évolution du taux d'achèvement dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	66
Graphique 2.32: Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire .....	68
Graphique 2.33: Profil de scolarisation transversal par sexe en 2020/2021 .....	70
Graphique 2.34: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal attendu .....	72
Graphique 2.35: Courbe du profil de rétention attendu au cycle primaire au niveau national et dans la ZEP .....	73
Graphique 2.36: Évolution du taux de redoublement de 2015 à 2021 .....	75
Graphique 2.37: Pourcentage de redoublement par région en 2020/2021..	76
Graphique 2.38: Pourcentage de redoublement par année d'études et par sous-système.....	77
Graphique 2.39 : Proportions (%) des apprenants par région selon le type de centre d'éducation non formelle .....	80
Graphique 3.1 : Évolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	87

Graphique 3.2 : Évolution du nombre d'établissements par sous-système d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	88
Graphique 3.3 : Évolution du nombre d'établissements préscolaires selon la zone d'implantation de 2014/2015 à 2020/2021 .....	88
Graphique 3.4 : Évolution du nombre d'établissements selon le secteur d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	89
Graphique 3.5 : Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au préscolaire .....	90
Graphique 3.6 : Répartition des salles de classes par type de construction selon l'ordre d'enseignement au préscolaire .....	91
Graphique 3.7 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d'implantation au préscolaire.....	92
Graphique 3.8 : Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 07 dernières années scolaires .....	96
Graphique 3.9 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge .....	99
Graphique 3.10 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public par région selon la zone d'implantation.....	100
Graphique 3.17 : Evolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2020/2021 .....	101
Graphique 3.18 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2020/2021 .....	101
Graphique 3.19 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon la zone d'implantation de 2014/2015 à 2020/2021 .....	102
Graphique 3.20 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2020/2021.....	103

Graphique 3.21 : Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d’enseignement au primaire.....	104
Graphique 3.22 : Répartition des salles de classe par type de construction selon l’ordre d’enseignement au primaire .....	105
Graphique 3.23 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d’implantation au primaire. ....	106
Graphique 3.24 : Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d’enseignement de 2014/2015 à 2020/2021 .....	111
Graphique 3.25: Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et par sexe .....	118
Graphique 3.11: Répartition des salles de classes par type de construction selon l’ordre d’enseignement dans les Centres d’Education de Base Non-Formelle.....	120
Graphique 3.12 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d’implantation dans les Centres d’Education de Base Non-Formelle.....	120
Graphique 3.13 : Proportion des animateurs du CEBNF public par sexe suivant le statut.....	126
Graphique 3.14 : Répartition (%) des animateurs du CEBNF public selon la zone d’implantation.....	126
Graphique 3.15 : Proportion (%) des animateurs des écoles CEBNF du privé par qualification.....	127
.....	127
Graphique 3.16 : Proportion (%) des animateurs des écoles CEBNF du privé par sexe et par qualification.....	128
Graphique 3.26 : Répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d’enseignement dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle.....	129

Graphique 3.27 : Répartition des salles de classe dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle par type de construction selon la zone d’implantation.....	130
Graphique 3.28 : Répartition en pourcentage des animateurs du CAF public selon la catégorie et le sexe .....	136
Graphique 3.29 : Répartition en pourcentage des animateurs des CAF publics selon la zone d’implantation .....	136
Graphique 3.30 : Proportion des animateurs des CAF privés par qualification .....	137
Graphique 3.31 : Proportion des animateurs des CAF privés par sexe et par qualification.....	138
Graphique 3.32: Ratio élève par salle de classe au préscolaire selon le sous-système, le zone et l’ordre d’enseignement.....	139
Graphique 3.33: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par zone et par ordre .....	140
Graphique 3.34: Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans le préscolaire par région .....	141
Graphique 3.35: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région.....	142
Graphique 3.36: Répartition du taux d’encadrement dans les écoles maternelles publiques .....	144
Graphique 3.37: Ratio élève par place assise dans le public et le privé au préscolaire.....	146
Graphique 3.41: Ratio élève/salle de classe au primaire selon le sous-système, la zone et l’ordre d’enseignement.....	148
Graphique 3.42: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par zone et par ordre .....	149

Graphique 3.43: Nombre moyen d'élèves par salle de classe au primaire par région.....	150
Graphique 3.44: Taille moyenne des salles de classe au primaire public par région.....	151
Graphique 3.45 : Répartition du taux d'encadrement au primaire public par région.....	153
Graphique 3.38: Ratio élève par salle de classe dans les CEBNF par zone d'implantation et par ordre d'enseignement.....	156
Graphique 3.39: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans CEBNF par région.....	156
Graphique 3.40: Ratio élève par place assise dans les CEBNF par région.....	157
Graphique 3.47: Ratio élève par salle de classe dans les CAF selon le sous-système, le zone et l'ordre d'enseignement.....	158
Graphique 3.48: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle de base non formelle par région.....	158
Graphique 3.49: Ratio élève par place assise dans les CAF par région....	159
Graphique 3.50 : Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins de trois enseignants payés par l'Etat dans les écoles primaires publiques	160
Graphique 3.51 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun .....	161
Graphique 3.52 : Tendances de l'aléa par région sur la période 2019/2020 et 2020/2021 .....	165
Graphique 4.1 : Répartition par région de la moyenne des frais payés par an (en FCFA) dans le public .....	175
Graphique 4.2 : Évolution des montants transférés aux CTD de 2017 à 2021. ....	176

## **Liste des Figures**

Figure 1.1: Système éducatif camerounais .....	9
Figure 1.2: Situation des enfants réfugiés et des déplacés au Cameroun en juin 2021 .....	15
Figure 3.1 : Proportion d’enseignants ayant les qualifications minimales requises, pré-primaire par région.....	116
Figure 3.2 : Proportion d’enseignants ayant les qualifications minimales requises, primaire par région .....	117

## **Abréviations, sigles et acronymes**

<b>APEE</b>	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
<b>CAF</b>	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>CAMWATER</b>	Cameroon Water Utilities Corporation
<b>CAPIEMP</b>	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
<b>CAPIET</b>	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de l'Enseignement Technique
<b>CE1</b>	Cours Élémentaire Première année
<b>CE2</b>	Cours Élémentaire Deuxième année
<b>CEBNF</b>	Centre d'Education de Base Non Formelle
<b>CEI</b>	Coefficient d'Efficacité Interne
<b>CEP</b>	Certificat d'Etudes Primaires
<b>CL2</b>	Class two
<b>CL4</b>	Class four
<b>CL6</b>	Class six
<b>CM1</b>	Cours Moyen Première Année
<b>CM2</b>	Cours Moyen Deuxième Année
<b>CP</b>	Cours Préparatoire
<b>CPC</b>	Centres Préscolaires Communautaires
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DEA</b>	Diplôme d'Etudes Approfondies
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSSEF</b>	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
<b>ECAM</b>	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

<b>EGMA</b>	Early Grade Mathematic Assessment
<b>EGRA</b>	Early Grade Reading Assessment
<b>ENIEG</b>	Ecole Normale d’Instituteurs de l’Enseignement Général
<b>ENIET</b>	Ecole Normale d’Instituteurs de l’Enseignement Technique
<b>EPT</b>	Education Pour Tous
<b>FSLC</b>	First School Leaving Certificate
<b>F</b>	Filles/Femmes
<b>G</b>	Garçons
<b>GCE</b>	General Certificate of Education
<b>GPE</b>	Global Partnership for Education
<b>H</b>	Hommes
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Réfugiés
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPS</b>	Indice de Parité lié au Sexe
<b>LMD</b>	(Licence- Master -Doctorat)
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l’Education de Base
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINESUP</b>	Ministère de l’Enseignement Supérieur
<b>MINRESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l’Education Civique
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAEQUE</b>	Programme d’Amélioration de l’Equité et de la Qualité de l’Education
<b>PAREC</b>	Programme d’Appui à la Réforme de l’Education au Cameroun
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>REM</b>	Ratio Elève/Maître

<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
<b>SIGE</b>	Système Intégré de Gestion de l’Education
<b>SIL</b>	Section d’Initiation au Langage
<b>SND</b>	Stratégie Nationale de Développement
<b>T</b>	Total
<b>TAP</b>	Taux d’Achèvement au Primaire
<b>TBA</b>	Taux Brut d’Admission
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TIC</b>	Technologie de l’Information et de la Communication
<b>UAS</b>	Unité des Acquis Scolaires
<b>UNAMAT</b>	Unité d’Animation Maternelle
<b>UNAPED</b>	Unité d’Animation Pédagogique
<b>UNESCO</b>	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commissioner for Refugees
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>ZEP</b>	Zone d’Education Prioritaire

## Définition de quelques concepts clés

**Activité d'apprentissage :** activité à laquelle un individu participe volontairement avec l'intention d'apprendre.

**Activité éducative :** activité volontaire comportant une forme de communication destinée à susciter l'apprentissage.

**Âge scolaire :** âge auquel les enfants sont légalement tenus d'aller à l'école.

*Exemple : pour l'enseignement obligatoire (niveau primaire), l'âge scolaire est de 6 ans (âge d'entrée à l'école primaire) et la tranche d'âge scolaire est de 6 - 11 ans.*

**Alphabétisation :** action d'enseigner dans une langue officielle ou nationale donnée la lecture et l'écriture ainsi que le calcul. Elle est davantage conçue comme un ensemble d'activités de formation et d'éducation permettant de développer chez l'apprenant des compétences de vie courante, des compétences techniques et professionnelles ainsi que des compétences civiques et relationnelles de base ou de perfectionnement nécessaires à l'épanouissement de l'individu et au développement durable de sa communauté et de son pays.

**Année d'études :** un cycle spécifique d'instruction au niveau de l'enseignement initial correspondant à une année scolaire. Les élèves de la même année d'étude ont en général un âge similaire. Les termes « classe » ou « cohorte » sont aussi utilisés.

**Apprentissage informel :** forme d'apprentissage intentionnel ou volontaire mais non institutionnalisé. Cette forme d'apprentissage est moins organisée et moins structurée que l'enseignement formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant au sein de la famille, sur le lieu de travail, au sein de la communauté locale ou dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée par la famille ou la société.

**Centres Préscolaires Communautaires** : structures communautaires créées pour accueillir les enfants de 3 à 5 ans. Elles sont le plus souvent implantées en zone rurale, où les écoles maternelles formelles sont presque inexistantes.

**Cycle scolaire** : succession des cours qui conduisent à la fin des études d'un niveau donné.

*Exemple* : Cycle primaire (SIL → CM2)

**Demande d'éducation** : ensemble des nécessités ou des attentes, besoins en éducation.

**Déperdition scolaire** : conséquence des problèmes de redoublement et d'abandon en cours d'études ; l'expression déperdition scolaire fait ainsi référence à l'incidence de deux phénomènes : abandon scolaire et redoublement en milieu scolaire.

**Enseignement fondamental** : socle commun de compétences minimales que doit avoir tout enfant au sortir de l'école. Le socle commun réalise le droit à l'éducation pour tous, droit qui ouvre la porte à l'exercice des autres droits humains fondamentaux. Le socle commun valorise aussi le capital humain comme facteur et condition nécessaire au développement.

**Enseignement professionnel** : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. L'enseignement professionnel se situe généralement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et comprend l'instruction générale, une formation pratique de base permettant le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé et les études techniques théoriques en rapport avec ce métier. L'enseignement professionnel est diplômant.

**Éducation** : mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain. L'éducation peut également être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des

valeurs dont le but est de permettre à un individu d’agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

**Éducation de base non formelle** : pour l’UNESCO (1990), l’éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l’individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d’aptitudes et d’attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d’interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

**Éducation extrascolaire** : forme d’éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

**Education préscolaire** : ensemble des programmes scolaires destinés aux enfants de 4 à 5 ans. Elle couvre les aspects liés à la santé de l’enfant, la protection, l’éveil, l’éducation et l’environnement.

**Ecole** : établissement où l’on dispense des enseignements et qui comprend les élèves, le personnel enseignant, une administration propre.

*Ainsi, on peut trouver plusieurs écoles localisées sur un même site. Il advient que deux écoles publiques avec deux administrations différentes partagent les mêmes salles de classe, à travers le système de double vacation.*

**Environnement scolaire** : ensemble des caractéristiques propres de l’école qui concourent au bien-être et au confort des élèves.

**Enfant non scolarisé** : enfant qui appartient au groupe d’âge officiellement défini comme étant d’âge scolaire, mais qui n’est pas inscrit à l’école.

**Indice de parité filles /garçons lié au Taux de Scolarisation** : rapport du taux de scolarisation des filles au taux de scolarisation des garçons.

**Infrastructures** : ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement d’une école (salles de classe, bibliothèque, aires de jeux aménagées...)

**Offre d'éducation** : quantité des biens et services mise à la disposition du système éducatif.

**Population scolarisable** : ensemble des enfants en âge scolaire, c'est à-dire toute la population susceptible d'être scolarisée suivant le niveau d'enseignement :

- 4 à 5 ans pour l'enseignement maternel ;
- 6 à 11 ans pour l'enseignement primaire.

Ce terme renvoie aussi à la notion de **demande potentielle d'éducation**.

**Population scolarisée** : ensemble des enfants effectivement inscrits à l'école.

**Proportion des redoublants** : pourcentage des redoublants parmi les effectifs d'un cours, d'une année donnée.

**Ratio élèves par maître** : nombre moyen d'élèves par enseignant.

**Ratio élèves par classe** : nombre moyen d'élèves par salle de classe.

**Régime de fonctionnement des écoles** : au Cameroun, le fonctionnement des écoles primaires publiques n'est pas homogène. Il varie d'un établissement à un autre en fonction d'un certain nombre de critères. Le plus courant étant de pallier l'insuffisance en salles de classe.

Ainsi, l'on trouve des écoles ayant le fonctionnement ci-après selon les cas :

### **1. Plein-temps**

Le plein temps est une organisation des enseignements de 7h30 à 14h00 pour le primaire et de 7h30 à 13h30 pour le préscolaire, conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, une dérogation a été accordée aux écoles privées qui peuvent aller jusqu'à 15h30.

### **2. Double vacation**

Le système de double vacation consiste en l'utilisation des mêmes salles de classe par deux groupes pédagogiques appartenant à deux écoles (publiques)

différentes. Un groupe pédagogique occupe les locaux le matin (7h30-12h20), l'autre dans l'après midi (12h30-17h30) et inversement la semaine suivante. Chaque groupe est une école autonome avec son administration propre.

### 3. Mixte

Dans un établissement mixte, certaines classes fonctionnent sous le système de mi-temps et d'autres à plein temps. La priorité est accordée aux classes des finissants (cours moyen deuxième année), qui préparent les examens de sortie du cycle : le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> pour l'enseignement général et celui d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement technique.

**Taux d'abandon :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire.

**Taux d'achèvement :** rapport de l'effectif des nouveaux entrants en fin d'un cycle donné à l'effectif de la population d'âge officielle de la classe de fin de ce cycle.

**Taux brut d'admission :** rapport de l'effectif des nouveaux entrants dans un cycle à l'effectif de la population d'âge théorique d'entrée dans ce cycle.

**Taux brut de scolarisation :** rapport de l'effectif de la population scolarisée à l'effectif de la population scolarisable.

**Taux de promotion ou taux de promotion apparent :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui passent dans le cours immédiatement supérieur l'année suivante.

**Taux de redoublement :** pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui reprennent le même cours l'année suivante.

# Préface



Le Cameroun a adopté en novembre 2020 sa Stratégie Nationale de Développement à l’horizon 2030 (SND30), dont l’un des principaux axes stratégiques est le **développement du capital humain** à travers la mise en œuvre des stratégies sectorielles à vocation sociale (éducation et formation, santé, protection sociale, emploi, ...)

L’objectif gouvernemental assigné par ce nouveau cadre de référence au **Secteur de l’Education et de la Formation Professionnelle** est de « *promouvoir un système éducatif à l’issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu’il doit faire pour y contribuer.* »

Cet objectif se décline en quatre objectifs spécifiques pour l’Education de Base à savoir :

- Garantir l’accès à l’éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ;
- Atteindre un taux d’achèvement de 100% au niveau primaire ;
- Réduire les disparités régionales en termes d’infrastructures scolaires et de personnel enseignant ;
- Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes analphabètes.

Pour opérationnaliser cette vision et faciliter la réalisation des objectifs sus évoqués, le Ministère de l’Education de Base s’est fixé pour objectif stratégique ***d’assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d’âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes.***

Au plan structurel, l'action du Ministère de l'Éducation de Base s'articule autour de quatre programmes, dont trois opérationnels et un support à savoir :

✓ Le programme 196 « **Universalisation du cycle primaire** » qui adresse les questions d'accès, de rétention, d'achèvement ainsi que de la qualité de l'éducation au cycle primaire ;

✓ Le programme 197 « **Développement du Préscolaire** » dont l'essentiel des interventions est consacré à l'amélioration de l'offre préscolaire publique, au soutien du préscolaire communautaire et à l'encouragement de l'initiative privée formelle ;

✓ Le programme 199 « **Alphabétisation** » dont l'objectif est d'accroître la population alphabétisée, d'offrir des perspectives d'éducation et de formation aux enfants non scolarisés, et de promouvoir la pratique orale et écrite des langues nationales ;

✓ Le programme 198 « **Gouvernance et Appui Institutionnel** », qui consacre le dispositif d'information statistique de la « Carte scolaire » et accompagne la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels à travers la mobilisation et la mise à disposition des ressources.

La carte scolaire du MINEDUB est un système permanent de collecte des données statistiques des établissements scolaires publics et privés, du système d'enseignement formel et non formel établis sur le territoire national. Sur cette base, elle permet de produire chaque année, les documents de référence que sont l'**Annuaire Statistique** et le **Rapport d'Analyse des données statistiques**.

Le présent Rapport dresse une analyse globale :

- Des scolarisations ;
- De l'efficacité interne du système et des enfants hors du système éducatif de base ;
- De la qualité de l'offre éducative et des conditions d'apprentissage au sein du système ;
- Du coût et du financement de l'éducation de base ;
- De l'équité dans l'éducation de base.

Ces analyses sont faites sur la base d'indicateurs utilisant les données du recensement scolaire sur les élèves, les enseignants, les salles de classe, les commodités et les équipements d'une part, et des données issues d'autres sources d'autre part ; en l'occurrence :

- Le RGPH pour les données relatives à la population ;
- Les enquêtes auprès des ménages (MICS, EDS, EESI, ECAM, etc.) ;
- Les enquêtes thématiques sur l'éducation (Acquis scolaires, Handicaps, Réfugiés...) ;
- Les données financières (Loi de finances, comptes nationaux, ...).

Aux fins de les rendre compréhensibles au grand public et utiles pour le suivi de l'évolution et le pilotage du sous-secteur, les indicateurs de scolarisation calculés sont présentés sous forme de ratio, d'écart de performance, de taux, ou sous forme de pourcentage.

De nombreux défis continuent d'interpeller le sous-secteur Education de Base au rang desquels :

- (i) L'élargissement de l'offre éducative aux groupes défavorisés, à savoir les enfants vivant en zones rurales ;
- (ii) Le développement d'une éducation préscolaire de qualité ;
- (iii) La demande sociale d'éducation qui ne cesse de croître, la pauvreté au sein des communautés et le handicap ;
- (iv) La persistance des abandons scolaires malgré la baisse significative du taux de redoublement ;
- (v) La persistance des disparités observées selon le sexe, la localisation administrative (régions, départements, etc.) et le milieu (zone urbaine et rurale) ;
- (vi) L'inéquité d'accès des enfants à la préscolarisation, indépendamment du niveau de revenu des familles ;
- (vii) Les situations d'urgence complexes réparties sur trois zones géographiques principales : la crise du Bassin du Lac Tchad à l'Extrême-Nord, la crise centrafricaine avec l'afflux des réfugiés

dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord du pays, et la situation d'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ces défis doivent guider nos actions quotidiennes pour une éducation de base :

- (i) Plus inclusive, permettant à tous les enfants d'âge scolaire d'acquérir les compétences de base requises grâce à une scolarisation primaire complète ;
- (ii) Équitable, à travers la mise en œuvre efficace des politiques favorisant la réduction des inégalités de réussite scolaire ;
- (iii) Plus résiliente face aux crises humanitaires qui affaiblissent l'offre et la qualité de l'éducation formelle.

La publication du présent Rapport m'offre l'occasion d'exprimer mes sincères remerciements à tous nos partenaires institutionnels dont l'exploitation des différents travaux d'envergure nationale a contribué à l'élaboration du diagnostic du sous-secteur Education de Base. Ma reconnaissance va également à l'endroit de nos Partenaires Techniques et Financiers qui, par leurs actions et leur collaboration contribuent de manière constante au renforcement des capacités de nos ressources humaines dans l'optique d'une meilleure production des données statistiques de qualité et au développement du sous-secteur Education de Base en particulier.

**Le Ministre de l'Education de Base,**

**Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA**

## Résumé Exécutif

En 2020, environ 42% des Camerounais avaient moins de 15 ans ; autant d'enfants et de jeunes qu'il faut entre autres éduquer, soigner et à qui il faut offrir des opportunités d'emplois. Selon la répartition par région, la région de l'Extrême-Nord demeure celle ayant la plus forte demande d'enfants en âge scolaire, avec 22% pour la tranche 4-5 ans et 20% pour la tranche 6-11 ans. La Zone d'Education Prioritaire qui regroupe les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord, concentre près de 45% de la demande de préscolarisation (4-5 ans) et environ 42% pour la scolarisation au cycle primaire (6-11 ans).

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'effectif total des enfants préscolarisés est de 564 891, soit une baisse légère de 0,4% par rapport à l'année scolaire précédente. Le cycle primaire quant à lui, a accueilli 4 731 585 élèves ; cet effectif a connu une hausse de 3,2% par rapport à celui de l'année scolaire 2019/2020 et la tendance haussière des effectifs de ce niveau est constante depuis l'année scolaire 2018/2019.

Ainsi, au cycle préscolaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) était de 38,4% en 2020/2021. Cet indicateur est particulièrement faible dans la région de l'Extrême-Nord (7,6%) où pourtant, la demande potentielle est l'une des plus élevées du pays. Cependant, au primaire, le TBS est de 116,2% pour la même période. Cette valeur, bien que supérieure à 100% est gonflée par les entrées précoces et tardives, les redoublements, mais n'indique pas que tous les enfants en âge officiel d'être au primaire sont effectivement scolarisés. Elle traduit cependant la capacité du système à accueillir l'ensemble de la population scolarisable au primaire.

Malgré une nette amélioration de l'accès à l'entrée du cycle (TBA>100%), l'objectif d'une Scolarisation Primaire Universelle (SPU) n'est globalement pas atteint. Dans l'ensemble, l'observation des indicateurs de scolarisation révèle que l'accès universel au cycle primaire est loin d'être atteint, car l'on enregistre une tendance baissière de ce taux au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle primaire. En effet, sur 100 élèves qui accèdent au primaire, seuls 74 atteignent la classe du CM2. Au problème

d'achèvement, s'ajoutent ceux liés aux crises sociopolitiques dans certaines régions du pays, à la prévalence de la pandémie de Covid-19, à la persistance des abandons dans le système, entre autres. Tous ces fléaux combinés ont considérablement affaibli le système éducatif national, particulièrement dans les régions où des défis structurels étaient déjà présents (AD, EN, ES, NO).

L'efficacité interne du système est d'environ 67% au primaire en 2020/2021. Par rapport à 2019/2020, le coefficient d'efficacité interne (CEI) a augmenté de 2 points. L'observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les abandons est plus faible que le CEI avec les redoublements. Pour améliorer l'efficacité interne du système, il est donc nécessaire de mener des actions visant le maintien des élèves dans le système (réorganisation du temps scolaire dans certaines localités, amélioration des conditions d'apprentissage et de l'offre d'éducation, réduction des coûts d'opportunité dans les zones défavorisées, ...).

Pour donner aux enfants qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont été déscolarisés précocement des compétences leur permettant de s'épanouir et de s'insérer dans la vie sociale et économique ; les offres d'éducation de base non formelle ont été développées dans le système. L'existence de ces programmes au Cameroun a permis d'inscrire 26 642 enfants en 2020-2021.

D'après le HCR, le Cameroun comptait en juin 2021, 452 159 réfugiés et demandeurs d'asile dont 210 432 enfants en âge d'être scolarisés (préscolaire, primaire et secondaire). Au cours de la même période, l'on a enregistré le déplacement forcé de plus d'un million de personnes (dont 51% d'enfants) à l'intérieur du pays, principalement dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Centre, de l'Ouest, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cependant, lorsqu'on confronte les effectifs des élèves déplacés scolarisés à la demande potentielle d'éducation chez les enfants déplacés, on enregistre de faibles taux de scolarisation ; 8% seulement pour les enfants de la tranche 4-5 ans et 39% chez les enfants de la tranche 6-11 ans.

**Au préscolaire**, le nombre d'écoles maternelles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 11 485 en 2020/2021, soit un accroissement moyen annuel

de 3,81% pendant cette période. Le nombre d'écoles maternelles recensées comptabilise 22 911 salles de classe dont 19 660 sont en matériaux définitifs, soit 85, 8% de l'ensemble. Toutes ces écoles permettent l'encadrement de 564 891 élèves par 29 195 enseignants. Durant l'année scolaire 2020/2021, 170 886 élèves ont été recensés dans 4 290 écoles maternelles publiques et ils étaient encadrés dans 5 672 salles de classe par 10 394 enseignants. Cette année, l'on constate également que, le nombre d'enseignants du secteur privé est plus élevé (18 187) que celui du secteur public (10 394) avec une forte féminisation dans le préscolaire, soit près de 97,5% d'enseignantes.

Dans le préscolaire public, 25,8% des enseignants ont le statut de « *contractualisés* », 19,0% de « *maîtres des parents* », 36,9% de « *fonctionnaires* » et 18,4% de « *contractuels* »<sup>1</sup>

L'offre privée est mieux dotée en commodités essentielles (électricité, eau potable, aires de jeux, clôture, toilettes...) que l'offre publique. Dans les écoles maternelles, une enseignante encadre en moyenne 19 élèves. L'analyse par région des enseignants pris en charge par le budget de l'Etat dans le préscolaire public montre que les régions de l'Extrême-Nord (47/1), de l'Adamaoua (35/1), de l'Est (27/1) et du Nord (31/1) présentent les plus faibles taux d'encadrement.

**Au primaire**, de 2014/2015 à 2020/2021, le nombre d'écoles primaires est passé de 19 136 à 20 993. Ainsi en 2020/2021, ces écoles ont permis l'encadrement de 4 731 585 élèves dans 98 244 salles de classe. Parmi les 107 280 salles de classe recensées (occupées et inoccupées), 89 196 sont en matériaux définitifs, soit 83,1%.

Le cycle primaire public a enregistré en 2020/2021 61 730 enseignants, contre 43 399 dans le privé, soit respectivement 58,2% et 40,9% sur l'ensemble. Sur 105 989 enseignants recensés, 56,9% sont des femmes. Les

---

<sup>1</sup> Est considéré comme enseignant contractuel tout enseignant recruté directement par l'État. Par contre un enseignant est dit contractualisé lorsqu'il a été recruté avec l'aide des partenaires.

écoles primaires relevant du privé emploient 67,8% d'enseignants (femmes et hommes) qualifiés.

Le taux d'encadrement est de 45 élèves pour 1 enseignant dans le primaire. Ce taux est de 58 élèves pour 1 enseignant dans le primaire public, 26 élèves pour 1 enseignant dans le privé et de 73 élèves pour 1 enseignant dans les écoles communautaires. Il est à noter que, 15% d'écoles primaires publiques scolarisant plus de 100 élèves ont moins de trois enseignants payés par l'Etat.

Dans le primaire public, 13 223 écoles ont été recensées pour 63 047 salles de classe, dont 51 180 en matériaux définitifs, soit 81,2%. Ces écoles ont permis l'encadrement de 3 558 329 élèves.

Au niveau national, tout ordre confondu dans le primaire, une salle de classe regroupe en moyenne 48 élèves. Ce ratio est de 62 élèves par salle de classe dans le public, contre 28 dans le privé formel.

Le système offre seulement 10 places assises pour 11 élèves. Le primaire public est dans la même tendance avec 10 places assises disponibles pour 13 élèves, tandis que le privé formel offre 10 places assises pour 7 élèves.

Concernant le financement du système éducatif de base dans son ensemble, les ressources mobilisées pour le primaire sont en deçà du seuil défini pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Par ailleurs, le poids financier à la charge des familles reste important. En effet la part du budget de l'Etat réservée au secteur de l'éducation et de la formation tourne autour de 15% alors que les partenaires au développement souhaitent la voir élevée autour de 20%. Dans le secteur de l'éducation et de formation, le MINEDUB bénéficie de 36,4% de cette part contre 45 % recommandée par ces mêmes partenaires pour se donner les moyens de relever les nombreux défis qu'impose une école inclusive et de qualité au sens de l'ODD4. Dans le cadre de la décentralisation le MINEDUB transfère 7% de son budget d'investissement aux CTD.

# **Chapitre 1 : CONTEXTE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE**

Les analyses faites dans ce document ne sauraient être comprises sans tenir compte du contexte, car la connaissance de ce dernier peut faciliter la compréhension et par conséquent l'interprétation des résultats obtenus. A cet effet, le présent chapitre fournit les éléments de contexte au regard de la situation démographique, institutionnelle et organisationnelle, macroéconomique et financière, sociale, sécuritaire et sanitaire.

## **1.1 Contexte démographique**

Sur la base des analyses et projections du BUCREP<sup>2</sup>, la population du Cameroun connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5% depuis 2005, passant ainsi de 17 463 836 habitants en 2005 à environ 22 179 707 et 26 133 018 habitants en 2015 et 2020 respectivement. La population devrait ainsi atteindre 27 538 142 en 2025.

**Tableau 1.1 : Projections de la population du Cameroun de 2005 à 2025**

Années	2005	2015	2020	2025
Population	17 463 836	22 179 707	26 133 018	27 538 142
Hommes	8 632 036	11 224 693	13 229 669	13 601 661
Femmes	8 831 800	10 955 014	12 903 349	13 936 481
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	2,8	2,8	2,5	2,0
Pourcentage de la population féminine	50,6 %	50,6%	50,6 %	50,6 %

Source : RGPH 2005 et Projections démographiques

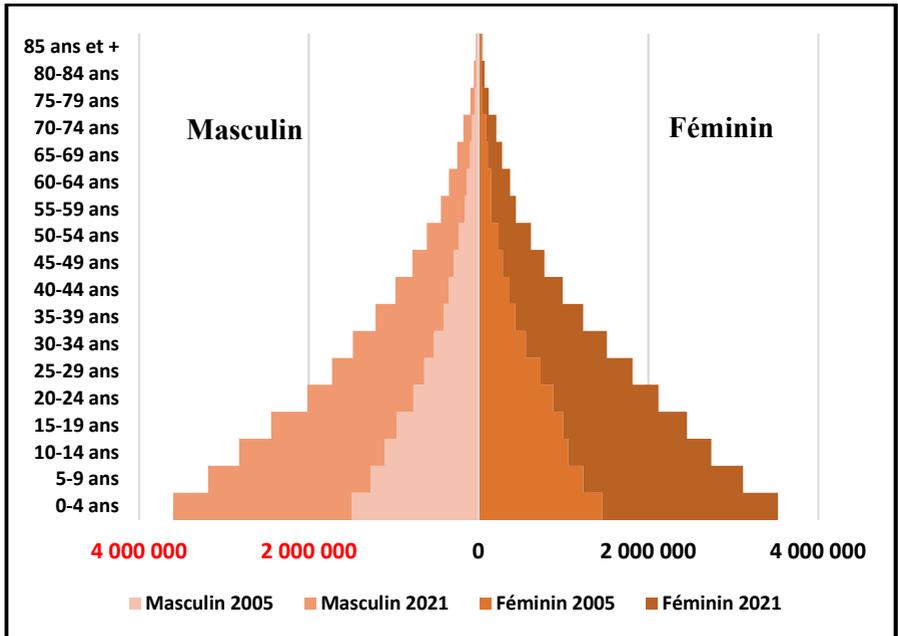
En analysant la structure par âge de la population camerounaise, on constate une population qui est extrêmement jeune. La pyramide des âges est caractérisée par une base très élargie et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'âge avance. Le graphique 1.1 met en

---

<sup>2</sup> Avec le dernier RGPH du Cameroun datant de 2005, il va de soi qu'après plus d'une dizaine d'années, le degré de confiance accordé aux projections de la population qui en découlent s'amenuise. De plus, la non-disponibilité des données récentes prenant en compte les effets de mouvements de population dus à la situation sécuritaire que connaît le Cameroun et ses pays voisins contribue davantage à réduire le niveau de confiance des données disponibles.

évidence la continuité de l'élargissement de la pyramide des âges entre 2005 et 2021.

**Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 et 2021**



**Source :** RGPH 2005 et Projections démographiques

En outre, le graphique 1.1 révèle qu'en 2021, les enfants de moins de 15 ans représentaient 41,8 % de la population, et 69,7 % pour ceux de moins de 30 ans. La population en âge scolaire (4-23 ans) représentait 53 % de la population pour un effectif global estimé à 13,2 millions d'habitants en 2021 contre 9,4 millions en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. Ces chiffres indiquent d'une part, le poids important des enfants et des jeunes à scolariser pour la population adulte en âge de travailler qui en assure de fait le financement et d'autre part, le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire. Dans cette population, près de 48% sont

potentiellement destinés au préscolaire et au cycle primaire. Selon les projections du BUCREP, elle atteindra presque 14,4 millions en 2025.

**Tableau 1.2: Projections de la population scolarisable**

<i>Années</i>	<b>2005</b>	<b>2015</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>
<b><i>Population totale</i></b>	<b>17 766 561</b>	<b>22 179 707</b>	<b>24 348 251</b>	<b>24 910 305</b>	<b>27 840 083</b>
<i>3-5 ans<sup>3</sup></i>	1 637 682	2 094 826	2 236 405	2 290 054	2 438 309
<i>6-11 ans</i>	2 860 362	3 713 556	3 961 245	4 059 653	4 232 781
<i>12-15 ans</i>	1 708 700	2 120 693	2 322 712	2 369 058	2 595 616
<i>16-18 ans</i>	1 181 046	1 427 916	1 581 241	1 616 749	1 904 771
<i>19-24 ans</i>	2 036 104	2 509 939	2 774 301	2 847 188	3 209 774
<i>Total tous âges</i>	<b>9 423 894</b>	<b>11 866 930</b>	<b>12 875 904</b>	<b>13 182 702</b>	<b>14 381 251</b>

**Source :** RGPH 2005 et Projections démographiques

## **1.2 Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation au Cameroun**

### **1.2.1 Environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun**

La Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun dispose en son article 15 que : « (1) le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone et l'autre francophone par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme ; (2) les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications. »

Au sein de ces deux sous-systèmes, l'on rencontre deux ordres d'enseignement : l'enseignement public et l'enseignement privé. Le privé comprend les sous-ordres suivants : laïc, catholique, protestant et islamique. Sur le plan géographique, les écoles sont implantées en zones rurales et urbaines. Les élèves sont inégalement répartis dans les différentes circonscriptions administratives. Ainsi, les écoles des grandes villes et leurs périphéries présentent des effectifs pléthoriques qui obligent le recours au

---

<sup>3</sup> La tranche d'âge officielle de scolarisation au préscolaire est de 4-5 ans, bien que les données administratives du recensement de la population scolarisée relèvent la présence des enfants de 3 ans dans le préscolaire privé particulièrement.

système de double-vacation (mi-temps). Pour réduire ces inégalités, les pouvoirs publics ont érigé certaines localités en Zones d'Education Prioritaire (ZEP), notamment les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, de nombreuses poches de sous-scolarisation demeurent dans les autres régions et grandes villes du pays. Par ailleurs, le besoin en enseignants persiste et impose le recours au système de classes multigrades. L'article 161 de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées renforce davantage l'environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun, en ce sens que depuis l'avènement du processus de décentralisation, l'Etat a procédé au transfert de certaines compétences aux communes, notamment en matière d'Education (161.a.), d'Alphabétisation (161.b.) et de Formation Technique et Professionnelle (161.c.) ; le but visé étant d'assurer une gestion participative par les Collectivités Territoriales Décentralisées des structures d'éducation et de formation.

### **1.2.2 Environnement organisationnel de l'éducation au Cameroun**

Le secteur de l'éducation et de la formation est encadré par plusieurs ministères :

- Le Ministère de l'Education de Base en charge de l'enseignement maternel (préscolaire), de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation ;
- Le Ministère des Enseignements Secondaires qui intègre l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et l'enseignement normal ;
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en charge de la formation professionnelle ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en charge des études post-baccalauréat ;

- Le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique qui s'occupe de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse.

En dehors de ces cinq ministères, d'autres ministères contribuent également à l'éducation et à l'encadrement des jeunes et des adultes, l'on peut citer :

- Le Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;
- Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Ministère des Affaires Sociales ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Ministère de la Santé Publique.

La mise en œuvre des missions de formation et d'éducation des citoyens se déroulent dans les cycles de formation structurés ainsi qu'il suit :

#### **1.2.2.1 Cycle préscolaire**

De manière générale, l'école maternelle camerounaise est une institution de première éducation d'une durée de deux ans. Elle accueille les enfants de 4 ans pour la première année et de 5 ans pour la deuxième année. L'Etat, dans le DSSEF 2013-2020, s'est engagé à développer le préscolaire communautaire. Cette volonté s'est traduite par la signature du Document de Politique Nationale de Développement du Préscolaire et la Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire. L'Etat a amorcé la couverture des zones rurales par des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) depuis la rentrée scolaire 2016-2017.

#### **1.2.2.2 Cycle primaire**

L'enseignement primaire comporte trois (3) niveaux de deux ans chacun :

- **Le niveau 1** : comporte la Section d'Initiation au Langage (SIL) et le Cours Préparatoire (CP) ;

- **Le niveau 2** : comporte les classes de Cours Élémentaire Première Année (CE1) et de Cours Élémentaire Deuxième Année (CE2) ;
- **Le niveau 3** comporte les classes de Cours Moyen Première Année (CM1) et de Cours Moyen Deuxième Année (CM 2).

La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) pour le sous-système francophone, et le First H Leaving Certificate (FSLC) pour le sous-système anglophone.

L'enseignement primaire, pour les deux sous-systèmes dure six (6) ans. A l'intérieur d'un même niveau la promotion collective est admise conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, le redoublement d'un élève peut être autorisé exceptionnellement à la requête du parent concerné (*Arrêté 315/B1/1464/MINEDUB du 21 février 2006*).

Chaque école est placée sous l'administration du Conseil d'école, dirigé par le président du conseil et la direction de l'école est assurée par le directeur d'école. A chaque niveau, il existe un animateur qui coordonne les activités pédagogiques.

Les écoles primaires d'un Arrondissement sont placées sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB) qui exerce des fonctions administratives et pédagogiques. Un groupe d'écoles proches constitue un bassin pédagogique, lieu de rencontre des enseignants lors des Unités d'Animation Pédagogiques (UNAPED et UNAMAT) et des Journées Pédagogiques. Il existe des Ecoles d'Application annexées aux Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général, sous l'autorité du Délégué Départemental de l'Education de Base.

### **1.2.2.3 Alphabétisation et Education de Base Non Formelle**

On estime à environ 27% le pourcentage d'enfants qui n'achèvent pas le cycle primaire et par conséquent, n'acquièrent pas les compétences de base nécessaires à un alphabétisme durable et irréversible. Il en résulte que la demande en AEBNF tend à s'accroître, amplifiée du reste par les facteurs tels que la marginalisation sociale, l'enclavement de certaines zones,

l'analphabétisme de retour, la pauvreté et les autres effets néfastes de la crise économique. Les pouvoirs publics ont davantage pris conscience de l'importance de l'AEBNF et s'emploient à en faire un levier du développement dans la perspective de l'atteinte de l'émergence économique et sociale du Cameroun à l'horizon 2035 et en respect de leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

L'Alphabétisation et l'Education de Base Non Formelle constituent des offres alternatives d'éducation et de formation dans le secteur non formel. L'alphabétisation recouvre d'une part, les activités portées vers l'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et compter ; d'autre part, elle intègre le développement des compétences de vie courante ainsi que des activités génératrices de revenus (AGR). L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants en âge scolaire qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis précocement, ceci à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité pour ceux qui ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné.

Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF).

#### **1.2.2.4 Cycle Secondaire**

L'enseignement secondaire dure sept (7) ans dans les deux sous-systèmes, francophone et anglophone. Il se subdivise en deux branches à savoir : l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire général.

Dans le sous-système anglophone, le premier cycle dure cinq (05) ans et est sanctionné par le diplôme du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE OL), tandis que le second cycle dure deux (2) ans, sanctionné par le General Certificate of Education Advance Level (GCE-AL).

Le premier cycle dans le sous-système francophone de l'enseignement général et de l'enseignement technique dure 4 ans. Il est sanctionné respectivement par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le second cycle dans ces deux types d'enseignement dure 3 ans et est sanctionné par le diplôme de Baccalauréat.

Le Gouvernement s'est engagé dans la professionnalisation des enseignements avec la création au cours de l'année 2016/2017 des Lycées Techniques Agricoles à Maroua et à Yabassi.

L'enseignement normal, d'une durée de 1 à 3 ans selon le diplôme d'entrée est développé dans les ENIEG et les ENIET où sont respectivement formés les instituteurs de l'enseignement général et de l'enseignement technique. Il est sanctionné par le diplôme de CAPIEMP et de CAPIET.

#### **1.2.2.5 Cycle supérieur**

Les universités et les grandes écoles assurent la formation des jeunes après l'obtention du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent dans le sous-système francophone et du GCE-AL dans le sous-système anglophone. Les récentes réformes ont permis la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) et un grand engagement vers la professionnalisation des enseignements.

Le système LMD a démarré effectivement dans les universités au lendemain de la déclaration des Chefs d'Etat de la CEMAC en 2007. Les objectifs du système LMD au Cameroun visent : (i) le développement par la contribution à la croissance de l'économie nationale et la promotion de l'emploi des diplômés ; (ii) le développement social, culturel et humain par la formation d'une nouvelle génération de cadres dotés d'une solide formation citoyenne et aptes à répondre aux défis de développement durable aux plans national et de la sous-région de l'Afrique Centrale et ; (iii) la promotion de la formation à la recherche par la recherche comme facteur

d'appui au développement en partenariat avec les milieux socioprofessionnels.

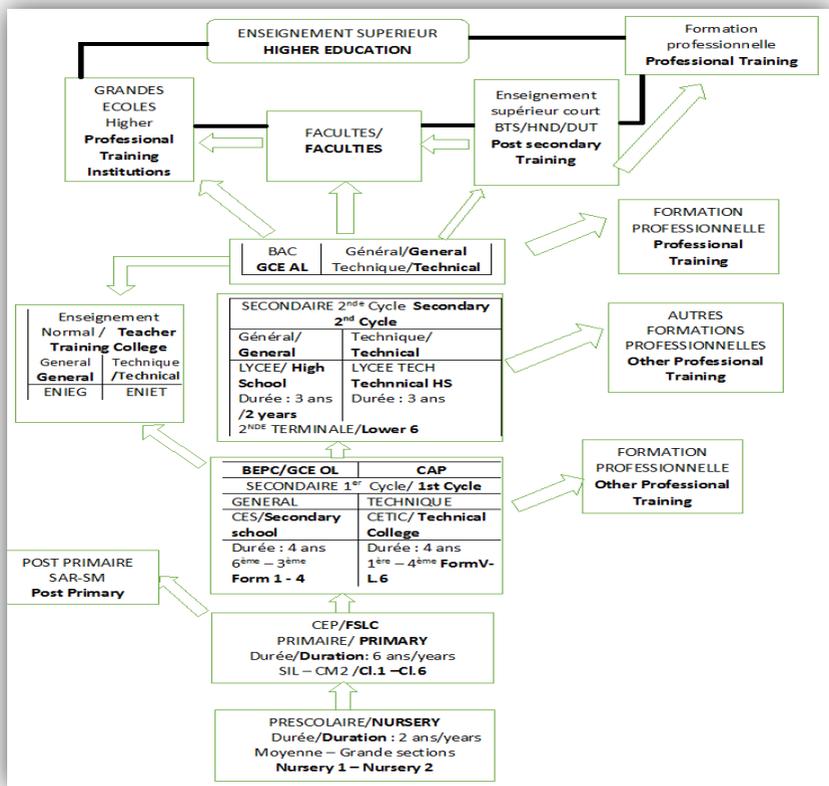
Dans le même niveau, le BTS/HND/DUT/DSEP sanctionne les deux premières années d'études, tandis que la Licence sanctionne le parcours académique au terme des trois premières années d'études dans une Faculté. Le Master pour sa part se fait en deux ans et prépare l'étudiant à la recherche fondamentale ou appliquée dans les problématiques relevant de son champ de spécialisation, il remplace le Diplôme d'Etudes Approfondi (DEA) de l'ancien système. Le Doctorat intervient après au moins trois années de recherche marquées par la soutenance d'une thèse de doctorat ou PhD.

### **1.2.2.6 Formation professionnelle**

Les Centres de Formation Professionnelle assurent la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. Actuellement, la situation globale de la main-d'œuvre au Cameroun est caractérisée par un rythme élevé de la croissance de la population en âge de travailler, une demande d'emploi forte et précoce, une faible qualification de la population active. L'une des conséquences est qu'il en résulte un faible accès aux opportunités dans les secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée et une inadéquation entre la formation et les dynamiques du marché du travail.

Ainsi, la formation professionnelle a pour vocation d'assurer l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation au métier. La durée de la formation varie entre 6 et 24 mois, en fonction du niveau de base des postulants.

**Figure 1.1: Système éducatif camerounais**



**Source :** Extrait du DSSEF (2013-2020)

### 1.3 Contexte macro-économique et financier

Des analyses tirées du Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) élaboré en 2019 avec le concours des experts de la Banque Mondiale, il ressort que le Cameroun a réalisé des progrès significatifs en matière de développement économique et social durant la dernière décennie. Le niveau de la croissance économique, en dépit de sa variabilité s'est maintenu (exception faite de 2005 et 2009) au-dessus de la croissance démographique, aboutissant ainsi à une amélioration du niveau des revenus par habitant. Le PIB par tête en valeur constante de 2005, mesuré

en FCFA, s'est amélioré de 11 % entre 2013 et 2018, passant de 595 351 FCFA à 659 038 FCFA.

S'agissant des recettes de l'Etat, pendant la période 2013-2015, les recettes totales sont passées de 2 622,03 milliards de FCFA à 3 013,21 milliards de FCFA, soit une augmentation de 15 % pour la période. Les recettes domestiques quant à elles ont connu une hausse substantielle durant cette période de 17%, passant de 2 575,73 milliards de FCFA en 2013 à 3 002,16 milliards de FCFA en 2015. Traduite en pourcentage du PIB, la pression fiscale est passée de 16,1 % à 16,4 % au cours de cette même période.

Toutefois, les comptes nationaux élaborés par l'INS en 2018 relèvent que l'environnement extérieur défavorable couplé aux crises humanitaires et sécuritaires survenues dans cinq régions (Adamaoua, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Extrême-Nord et Est) du pays s'est traduit par un fléchissement de la pression fiscale de 14%. Ce taux correspondait à un montant de 2 784,37 milliards de FCFA de recettes internes en 2016 et de 2 866,07 milliards de FCFA en 2017. Toutefois, en 2018, les recettes domestiques ont considérablement évolué pour passer à 3 433,02 milliards de FCFA, soit une augmentation de 20% et 14% par rapport à l'année précédente et à l'année 2015, respectivement. La pression fiscale se situait alors à 16% en 2018. Cette reprise des recettes de l'État s'explique par le regain de la croissance économique observée en 2018, due entre autres à l'évolution constatée dans les trois secteurs d'activités de l'économie et les exportations en volume de biens et services qui ont augmenté de 2,3% en 2018 après une baisse de 1,6% en 2017 (INS, 2018).

Ainsi, malgré le fléchissement des recettes de l'État observées entre 2015 et 2017, ces dépenses<sup>4</sup> ont continué à croître passant de 3 819,7 milliards de FCFA en 2015 à 4 229,4 milliards de FCFA en 2017. Cette croissance va atteindre 4 642,1 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 22% durant la période. En pourcentage du PIB, les

---

<sup>4</sup> *Lois des règlements du Cameroun des exercices budgétaires 2015 à 2018*

dépenses publiques sont passées de 18,6% en 2013 à 20,9% en 2015 pour se situer à 21,6% en 2018. Les dépenses d'investissement ont chuté entre 2017 et 2018 ; elles étaient de 6,4% du PIB en 2018 contre 7% en 2017, représentant 29,5% des dépenses publiques totales contre 33,7% en 2017.

Cette variabilité de la croissance de l'économie et des finances publiques de l'État n'est pas sans conséquences sur le financement de l'éducation et de la formation. En 2018, la part<sup>5</sup> du budget de l'Etat allouée à l'éducation est restée faible (16,4%). Par ailleurs, sa répartition intra sectorielle est très disproportionnée et ne cadre pas avec les orientations de la politique envisagée pour le secteur de l'éducation et de la formation. L'enseignement secondaire concentre plus de la moitié (53%) du budget du secteur avec près de 80% de ce budget réservé au paiement des salaires. Les ressources allouées à la formation professionnelle restent très faibles, autour de 3% en moyenne en 2018. Au cours de cette même période, la part des dépenses publiques accordée au sous-secteur de l'éducation de base représente 31%, en deçà des 45% du budget total du secteur recommandé par les documents de stratégie nationale.

## **1.4 Contexte social, sécuritaire et sanitaire**

### **1.4.1 Contexte Social**

#### **1.4.1.1. Pauvreté**

Selon le Rapport Mondial sur l'Éducation de 2017, 24% de la population camerounaise en 2017 vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1,90 dollars par jour. Néanmoins, ce niveau de pauvreté est faible comparé à la valeur médiane observée respectivement dans les pays de l'Afrique centrale (42,2%) et de l'Afrique subsaharienne (41,1%). Cette moyenne calculée au niveau national cache d'importantes disparités au niveau désagrégé des régions et suivant les milieux urbain et rural. Pour l'année 2014, les résultats de l'enquête ECAM 4 indiquaient un indice de pauvreté de 74,3% dans la région de l'Extrême-Nord, mais seulement de

---

<sup>5</sup> *Revue sectorielle de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et la Formation, Juillet 2019*

4,2% à Yaoundé. Par ailleurs, en zone rurale, cette pauvreté touchait 56,8% des ménages contre seulement 8,9% en zone urbaine.

#### **1.4.1.2. Taux d’alphabétisme des adultes (15 ans et plus)**

Il est établi que lorsque les parents sont plus alphabétisés, ils sont davantage susceptibles de scolariser leurs enfants. Le taux d’alphabétisme des adultes est donc un facteur contextuel pour la demande de scolarisation en particulier et pour le soutien au développement d’un pays en général.

En matière d’alphabétisation, l’EDSC-V réalisée en 2018 sous la coordination de l’INS révèle que respectivement 81,3% et 70,1% des hommes et des femmes de la tranche d’âges 15-64 ans sont alphabétisés au Cameroun, bien au-delà de la moyenne enregistrée en 2017 au niveau de la sous-région CEEAC (68%) et en Afrique sub-saharienne (65%).

#### **1.4.1.3. Indice de Développement Humain (IDH)**

Cet indicateur, calculé par le PNUD synthétise trois indices représentant le développement humain et qui quantifient respectivement : (i) la durée de vie (mesurée par l’espérance de vie à la naissance) ; (ii) le niveau d’éducation (mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d’âge scolaire) et ; (iii) le niveau de vie (mesuré par le logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d’achat). Cet indice est compris entre 0 et 1 et est généralement utilisé pour obtenir le classement d’un pays par rapport aux autres pays du monde. Le Cameroun est au bas de l’échelle, classé 150<sup>ème</sup> parmi 188 pays, avec un indice développement humain de 0,556.

### **1.4.2 Contexte sécuritaire et sanitaire**

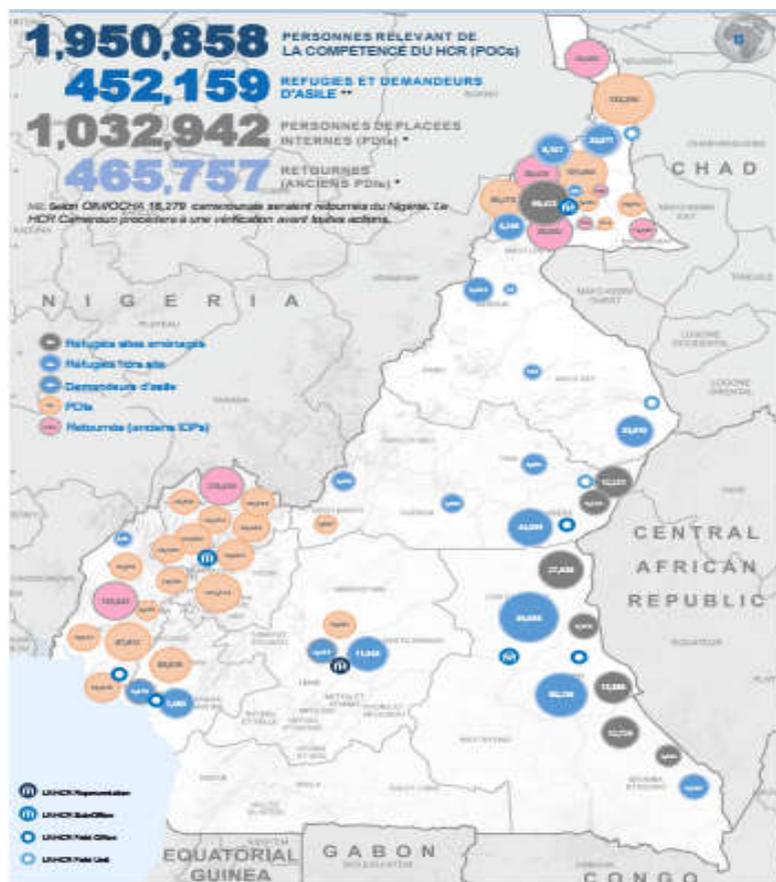
#### **1.4.2.1. Crise humanitaire et sécuritaire**

Au contexte social peu favorable observé dans la section précédente, s’ajoutent les crises humanitaires et sécuritaires qui impactent négativement le système éducatif et aggravent le niveau de pauvreté des familles. En effet, le Cameroun a connu ces dernières années des convulsions internes (remous

socio-politiques et insurrectionnels, incendies des écoles, menaces et assassinats des élèves, des enseignants et des parents d'élèves, etc.) et aux effets des crises en cours dans les pays voisins, confrontés aux attaques du groupe Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord, ainsi qu'à l'instabilité politique en Centrafrique qui traduit un contexte humanitaire assez préoccupant. Cela se traduit par l'afflux de réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, et nigériens dans la région de l'Extrême-Nord. À ces crises aux causes exogènes s'est ajoutée la crise sociopolitique qui sévit dans les deux régions anglophones depuis 2016 ; il s'en suit des mouvements migratoires vers le Nigéria et des déplacements internes vers les régions voisines du Littoral, de l'Ouest, du Centre (département du Mfoundi) et de l'Adamaoua (département du Mayo-Banyo) notamment.

Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en juin 2021 (voir figure 1.2), la situation humanitaire au Cameroun concerne 1 950 858 personnes, dont 118 334 réfugiés provenant du Nigéria et 325 366 de la Centrafrique.

**Figure 1.2: Situation des enfants réfugiés et de déplacés au Cameroun en Juin 2021**



**Source:** UNHCR – CMR – Fact Sheet - Juin 2021

Cette situation humanitaire provoque un accroissement en besoins sociaux de base, et aggrave en même temps les problèmes d'assainissement et d'hygiène. L'impact de la crise des réfugiés a renforcé les schémas existants d'inégalité géographique spatiale. La pression sur les services en général et le service éducatif en particulier dans des régions déjà très pauvres et mal desservies a été accrue. Ainsi, les populations de ces zones doivent faire face de manière urgente à l'insécurité physique et alimentaire dérivant

des difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation.

Dans le sous-secteur Education de Base, au regard des données antérieures, la déperdition des effectifs d'élèves observée au préscolaire et au primaire sur les deux dernières années est liée entre autres à l'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Au niveau du primaire, les effectifs sur le plan national ont baissé de 3,6% entre 2016-2017 et 2017-2018. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest particulièrement, les effectifs des élèves ont baissé respectivement de 37% au primaire entre les deux années.

#### **1.4.2.2. Crise sanitaire**

##### **a) Impact du VIH/SIDA dans la sphère éducative**

Compte tenu de l'impact important de la maladie à la fois sur l'offre et la demande d'éducation, l'analyse de manière spécifique de l'impact du VIH/SIDA sur le système éducatif national peut s'avérer nécessaire lorsque le niveau de prévalence est élevé dans la population. Le taux de prévalence au Cameroun en 2017 est certes faible, de l'ordre de 3,7%, mais légèrement au-dessus de la moyenne de 2,9% observée dans la sous-région.

##### **b) Impact de la COVID-19 dans le système éducatif**

La Pandémie de la COVID-19 a conduit le Gouvernement du Cameroun à édicter des mesures restrictives pour limiter sa propagation, à travers la réduction substantielle des regroupements et des déplacements des populations. L'une d'entre elles a été la fermeture de tous les établissements scolaires 3 à 4 mois avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

La prise de cette importante décision gouvernementale intervenue le 18 Mars 2020 a affecté la scolarisation de 7,2 millions d'élèves et étudiants inscrits dans les établissements publics et privés implantés sur le territoire national, dont environ 4,5 millions d'élèves du primaire avec 47% de filles. Cette mesure a également touché 1,8 millions d'élèves de l'enseignement secondaire général et technique, et 40 000 apprenants de la formation professionnelle. De même, au niveau de l'enseignement supérieur, le cursus

universitaire de plus de 347 000 étudiants a été impacté. Cette situation a davantage réduit les opportunités d'apprentissage des plus vulnérables avec la fermeture systématique des structures d'éducation non formelle.

A la rentrée scolaire 2020/2021, le Gouvernement Camerounais a adopté un plan de riposte contre la COVID-19 avec le soutien financier des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ce plan gouvernemental a été adopté pour réduire les risques de contamination en milieu scolaire et a permis de développer l'enseignement à distance comme une alternative crédible pour l'accès aux apprentissages pendant la période de crise. Des actions et des mesures ont également été prises sur les plans pédagogique et sanitaire.

**Sur le plan pédagogique, l'on note :**

- La mise en place d'un dispositif national intégré et multidimensionnel d'enseignement à distance à travers la radio, la télévision, l'internet et la distribution des supports pédagogiques imprimés en vue d'assurer la continuité des apprentissages à travers un accès équitable et inclusif ;
- La formation des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et des responsables du système éducatif à l'utilisation des dispositifs multidimensionnels d'enseignement à distance et des TICs ;
- La préparation de la période post-crise COVID-19, à travers le renforcement de la résilience du système éducatif face aux crises et la pérennisation des dispositifs multidimensionnels d'enseignement à distance.

**Sur le plan sanitaire :**

- La désinfection des établissements scolaires avant la reprise des cours et tout au long de la période d'ouverture et d'apprentissage ;
- La mise en place des dispositifs WASH de lavage et de désinfection des mains pour une réouverture progressive dans un environnement sanitaire sûr et protecteur ;

- Le renforcement de la prévention de la COVID-19 en milieu scolaire à travers la sensibilisation des élèves, des enseignants, des acteurs du système éducatif et des communautés sur les risques et la prévention de la COVID-19 ;
- Le soutien au retour des filles, des enfants vulnérables, défavorisés et marginalisés à l'école et à leur maintien dans le système éducatif ;
- Le soutien psycho-social aux élèves et aux enseignants vulnérables et référencement aux services de santé mentale et appui psychosocial.

## **Chapitre 2 : ANALYSE GLOBALE DE LA SCOLARISATION ET DE L'EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME**

Le présent chapitre fait une analyse de la demande effective d'éducation et de l'efficacité interne du système, utile pour concevoir des politiques scolaires adéquates.

### **2.1. Analyse de la demande en éducation dans le sous-secteur Education de Base**

La forte démographie du Cameroun lui impose des défis importants, dont la scolarisation des enfants d'âge d'aller à l'école. Pour répondre aux nombreuses difficultés du système éducatif camerounais, une Stratégie du Secteur de l'Education de la Formation (SSEF) avait été développée pour la période 2013-2020.

La mise en œuvre de cette stratégie n'a pas permis d'atteindre les objectifs à court terme, d'où le démarrage du processus de sa révision en début 2019 pour mieux répondre aux contraintes qui pèsent sur le système éducatif camerounais d'une part, et l'arrimer à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et l'Objectif de Développement Durable numéro 4 (ODD4) d'autre part.

À l'observation du tableau 2.1 ci-dessous, les effectifs d'enfants en âge scolaire varient d'une région à une autre, quel que soit le cycle d'enseignement maternel ou primaire.

Au niveau de la population en âge d'aller au préscolaire (4-5 ans), la région de l'Extrême-Nord regorge sensiblement 22% de la demande nationale, suivie du Centre (16%) et du Nord (13%). Tandis que les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud prises ensemble représentent 12% de la population préscolarisable. Les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) possèdent près de 45% d'enfants âgés de 4 à 5 ans.

S'agissant du primaire, les mêmes tendances sont observées. La région de l'Extrême-Nord regorge toujours la plus grande proportion de la demande de scolarisation, soit près de 20% de l'ensemble.

**Tableau 2.1 : Répartition de la population préscolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe en 2020**

	Population 4 - 5 ans			Population 6 -11 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>734 348</b>	<b>737 285</b>	<b>1 471 633</b>	<b>2 067 141</b>	<b>2 006 326</b>	<b>4 073 467</b>
<b>Régions</b>						
<i>ADAMAOUA</i>	41 352	39 388	80 740	110 662	104 775	215 437
<i>CENTRE</i>	118 616	116 967	235 583	342 669	338 166	680 835
<i>EST</i>	30 757	30 670	61 427	88 935	88 553	177 488
<i>EXTRÊME-NORD</i>	159 220	166 894	326 114	406 562	426 423	832 985
<i>LITTORAL</i>	87 124	88 736	175 860	266 333	265 353	531 686
<i>NORD</i>	94 312	93 927	188 239	272 299	213 569	485 868
<i>NORD-OUEST</i>	63 335	62 144	125 479	185 322	180 639	365 961
<i>OUEST</i>	73 515	72 625	146 140	203 256	198 271	401 527
<i>SUD</i>	20 121	20 175	40 296	59 109	59 624	118 733
<i>SUD-OUEST</i>	45 996	45 759	91 755	131 994	130 953	262 947
<b>Zone d'éducation prioritaire</b>						
<b>ZEP</b>	<b>325 641</b>	<b>330 879</b>	<b>656 520</b>	<b>878 458</b>	<b>833 320</b>	<b>1 711 778</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>408 707</b>	<b>406 406</b>	<b>815 113</b>	<b>1 188 683</b>	<b>1 173 006</b>	<b>2 361 689</b>

Source : Données du RGPH2005 projetées pour 2020.

## 2.2. Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue la première étape du processus organisationnel de l'éducation formelle au Cameroun. L'école maternelle accueille les enfants de la tranche d'âge 4-5 ans et les prépare aux apprentissages fondamentaux du langage, de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cet enseignement vise l'éveil des potentialités physiques, socio

affectives et intellectuelles de l'enfant. Elle le prépare à l'entrée à l'école primaire. Cette étape est donc une période préparatoire à l'enseignement élémentaire dont l'appellation varie suivant les pays sous le nom d'école maternelle, école enfantine, école préscolaire ou encore école gardienne. Si dans le public, le préscolaire est organisé autour de deux années d'études, ce n'est pas le cas dans les écoles privées où cette organisation est dans les faits, structurée autour de trois années d'études : la petite section pour les enfants de 3 ans, la moyenne section pour les enfants de 4 ans et la grande section pour ceux de 5 ans. Cette organisation du préscolaire avec les différences mentionnées plus haut pour le secteur privé est la même dans les deux sous-systèmes d'enseignement (anglophone, francophone). Il convient de relever qu'au Cameroun, le préscolaire reste encore une étape facultative qui ne conditionne pas l'admission au cycle primaire.

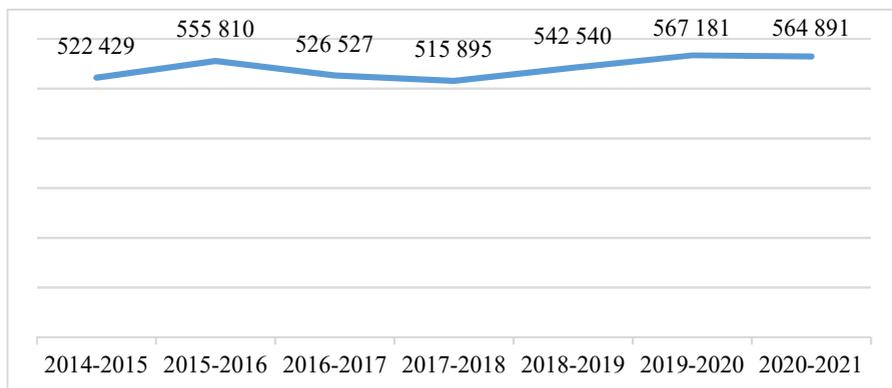
Compte tenu de la spécificité de l'éducation préscolaire qui demande de mettre l'accent sur le développement intégral de l'enfant de 4 à 5 ans, et de mieux le préparer au cycle primaire, il convient d'agir intensément et adéquatement sur l'amélioration de la qualité de cette éducation qui est d'une importance capitale pour les premières années d'apprentissage au cycle primaire, car il permet de réduire les redoublements et les abandons au primaire et offre des garanties d'amélioration des taux de réussite dans le cycle.

### **2.2.1 Analyse de la demande effective au préscolaire**

L'analyse de la demande effective au préscolaire repose ici sur les effectifs d'enfants préscolarisés. Depuis 2015, malgré l'application des ODD, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire a d'abord connu une baisse considérable de 7,2% en 2 ans, due à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Toutefois, avec les politiques incitatives mises en place pour encourager les parents à réinscrire leurs enfants, le Cameroun a enregistré des progrès considérables passant de 515 895 à 567 181 préscolarisés entre 2017 et 2019 soit un taux de croissance de 10% (cf. graphique 2.1). Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'effectif total des

enfants préscolarisés est de 564 891, soit une baisse légère de 0,4% par rapport à l'année scolaire précédente.

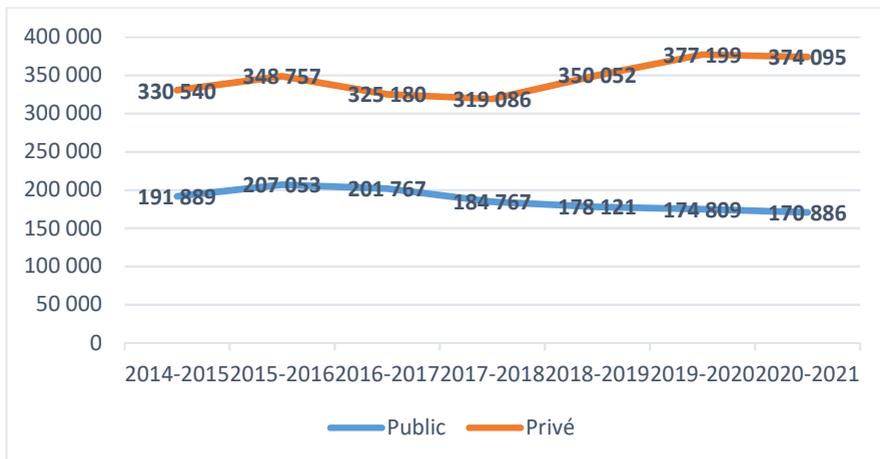
**Graphique 2.1 : Evolution des effectifs des enfants du préscolaire au Cameroun de 2015/2016 à 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique 2014/2015 à 2020/2021

En regardant l'ordre d'enseignement, il ressort depuis plusieurs années que le préscolaire privé formel est l'ordre d'enseignement où on retrouve le plus d'enfants scolarisés, devant l'ordre public et le communautaire. L'option du préscolaire communautaire est la stratégie envisagée pour diminuer le gap de préscolarisation entre les zones urbaines et les zones rurales. Pour le compte de l'année 2020/2021, l'effectif des enfants au privé compte 374 095 enfants préscolarisés, soit 66,2% contre 170 886 enfants au public, soit 30,3% (Cf. graphique 2.2). Par ailleurs, quel que soit le secteur d'éducation, l'on peut remarquer une baisse continue des effectifs entre 2015/2016 et 2017/2018. Cette baisse est plus importante dans le privé que dans le public. Après l'année 2017/2018, les effectifs des enfants dans le préscolaire continuent de baisser dans le secteur public mais par contre l'on enregistre une croissance dans le secteur privé.

**Graphique 2.2 : Evolution des effectifs des enfants du préscolaire selon l'ordre d'enseignement au Cameroun de 2015/2016 à 2020/2021**

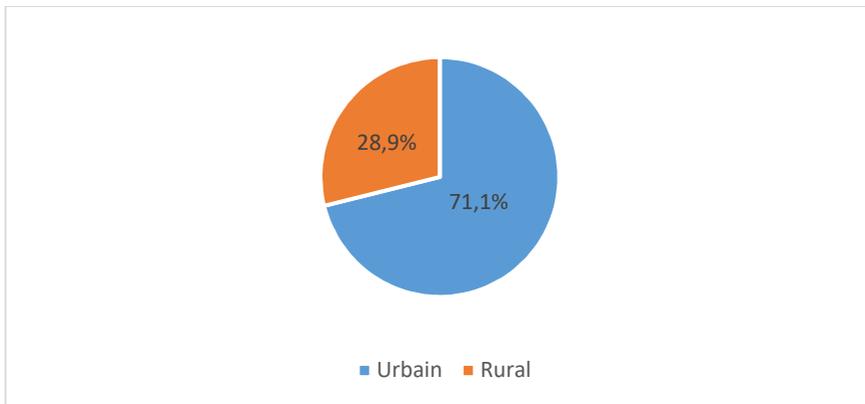


**Source :** Annuaire statistique 2015/2016 et 2020/2021

Selon le Rapport d'Analyse des données de l'année scolaire 2018/2019 et l'Annuaire Statistique de l'année scolaire 2020/2021, la variation n'est pas significative dans les statistiques concernant la répartition de la demande réelle par zone d'implantation depuis 2018. En moyenne 5 enfants sur 7 préscolarisés habitent un centre urbain pour 2 élèves sur 7 issus d'une zone rurale. Le préscolaire communautaire ne se développe pas comme on l'aurait souhaité car cette approche est la stratégie que le Gouvernement entend conduire pour étendre le préscolaire dans les zones rurales où l'offre privée est inexistante ou inaccessible.

En 2021, la situation des enfants préscolarisés présente une inégale répartition selon la zone d'implantation. Ainsi, 71,1% des enfants vivent en zone urbaine, soit 401 802 enfants contre 28,9% soit 163 089 enfants en zone rurale (cf. graphique 2.3). Autrement dit, les chances de préscolarisation des enfants en zone urbaine sont 2 fois supérieures à celles de leurs congénères ruraux.

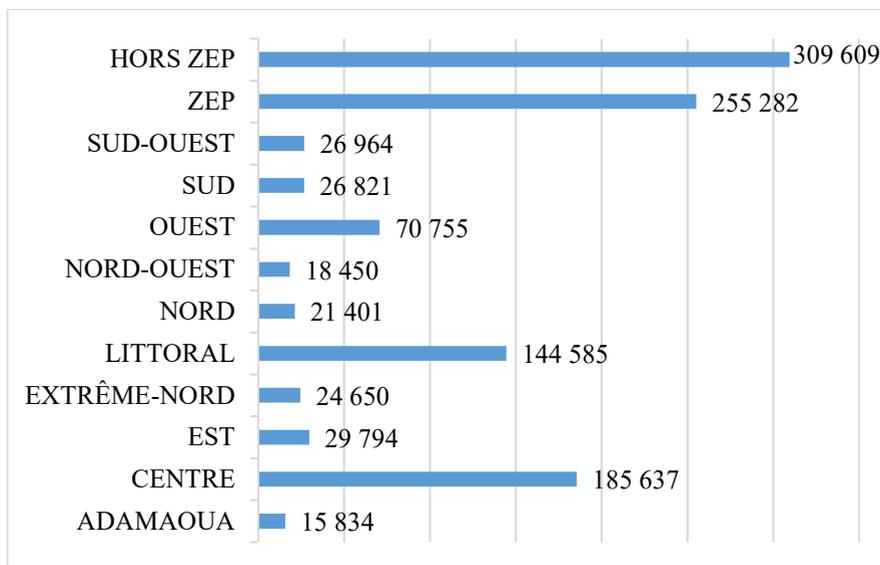
**Graphique 2.3: Répartition des enfants du préscolaire selon la zone d'implantation au Cameroun en 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique 2020/2021

Cependant, le niveau régional indique des disparités très marquées en matière de demande préscolaire. Les régions du Centre et du Littoral ont les effectifs les plus élevés du pays avec respectivement 185 637 élèves et 144 585 élèves en 2020. Les plus faibles participations à la préscolarisation sont enregistrées dans les régions de l'Adamaoua, le Nord-Ouest et le Nord soit respectivement 2,8%, 3,2% et 3,7% de l'ensemble des préscolarisés. De plus, les enfants préscolarisés restent plus nombreux en zones Hors ZEP qu'en zone ZEP. Le graphique 2.4, ci-après présente la distribution des effectifs selon la région ou les zones d'éducation prioritaire.

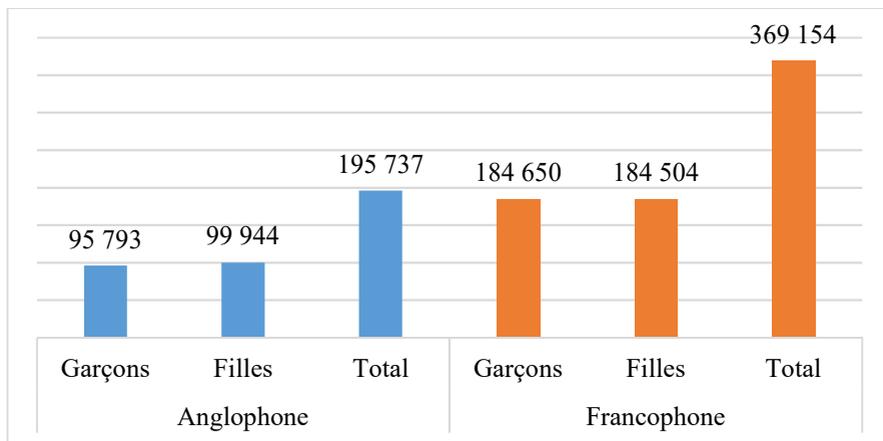
**Graphique 2.4: Répartition des enfants du préscolaire selon la région de résidence au Cameroun en 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique 2020-2021

Pour l'année scolaire 2020/2021, les enfants préscolarisés dans le sous-système anglophone sont moins nombreux comparativement à ceux du sous-système francophone. L'écart observé entre ces deux sous-systèmes d'enseignement a connu une baisse significative de 15% passant de 203 795 enfants en 2019/2020 à 173 417 enfants en 2020/2021 (Cf. graphique 2.5). Selon le sexe de l'enfant, on observe des proportions presque similaires entre les filles et les garçons, quel que soit le sous-système.

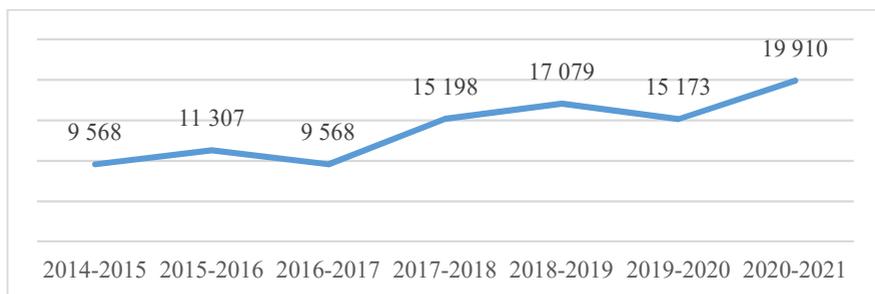
**Graphique 2.5 : Répartition des enfants du préscolaire par sous-système d'enseignement selon le sexe au Cameroun en 2020/2021**



**Source : Annuaire statistique 2020/2021**

Depuis 2016, la tendance générale préscolaire communautaire présente une hausse des effectifs des enfants avec une légère baisse au cours de l'année scolaire 2020/2021 (cf. graphique 2.6). Ainsi, les efforts menés par le Gouvernement en vue de faciliter l'accès au préscolaire dans les zones rurales semblent porter des fruits.

**Graphique 2.6: Evolution des effectifs d'élèves dans le préscolaire communautaire de 2014/2015 à 2020/2021**

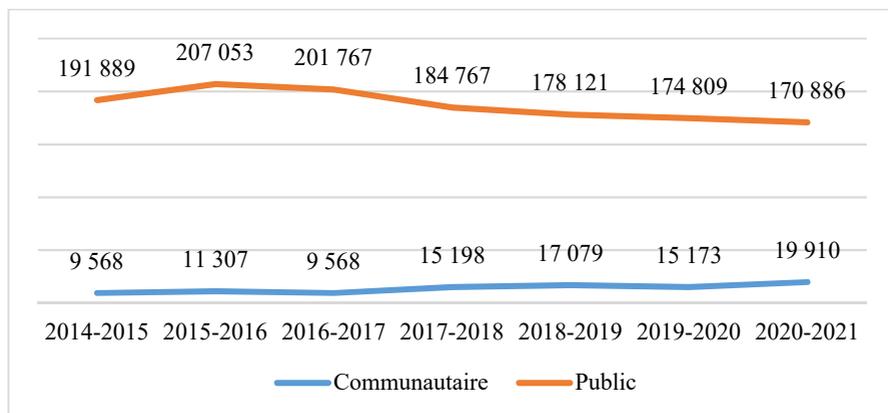


**Source : Rapport d'analyse 2019/2020 et 2020/2021**

En faisant une analyse du graphique 2.7, nous pouvons remarquer que les effectifs au préscolaire public diminuent au profit du préscolaire communautaire. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les écoles communautaires qui constituent pourtant l'option gouvernementale de massification du préscolaire n'existent souvent que le temps de leurs transformations quelques années plus tard en écoles maternelles publiques moins souples dans les conditions d'accès. Ainsi, les enfants du préscolaire public ou autres pourraient être encouragés à converger vers les écoles maternelles communautaires.

Par ailleurs, la part des élèves du préscolaire communautaire dans le public est estimée à 11,7% en 2020/2021 contre 5,0% en 2014/2015, soit une augmentation d'environ 7 points sur 6 ans. Or, il est prévu dans le **Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire et de Stratégie de mise en œuvre du Préscolaire à Base Communautaire** que cette part soit de 63,9% d'ici l'année scolaire 2025/2026. Ainsi, les politiques mises sur pied par le Gouvernement pour développer le préscolaire pourraient ne pas avoir les effets escomptés en 2025 si les actions à mener dans le secteur ne sont pas implémentées avec efficacité.

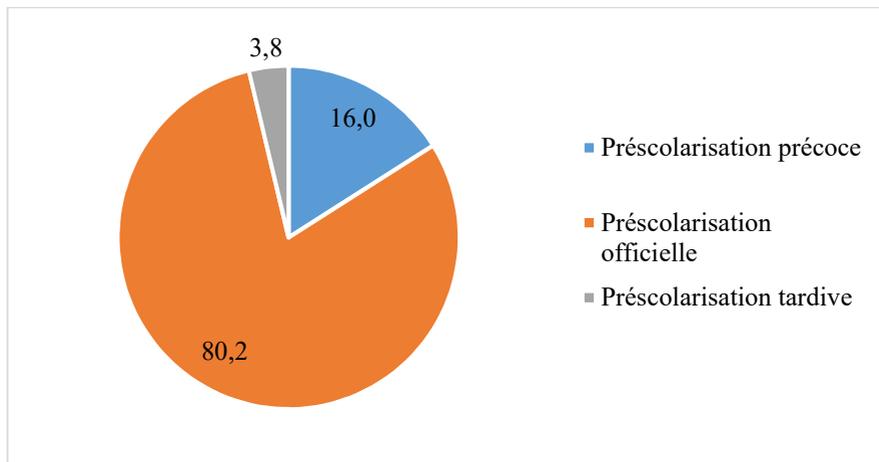
**Graphique 2.7 : Evolution des effectifs d'élèves dans le préscolaire communautaire par rapport à ceux du préscolaire public**



**Source :** Rapport d'analyse 2019/2020 et 2020/2021

Au regard de l'âge de l'enfant, il ressort que 20 % d'enfants dans le préscolaire ne figurent pas dans la tranche d'âge officielle de ce système d'enseignement. En effet, le graphique 2.8 montre que 4 enfants sur 25 sont précocement préscolarisés et 1 enfant sur 25 a une préscolarisation tardive.

**Graphique 2.8 : proportions (%) des enfants préscolarisés selon l'âge de l'enfant**



**Source : Annuaire statistique 2020/2021**

Le caractère facultatif pour les familles d'inscrire leurs enfants à l'éducation préscolaire expliquerait cette organisation à plusieurs vitesses. Ce qui a permis aux établissements privés de répondre à la demande réelle des familles de scolariser leurs enfants âgés de trois ans, en ouvrant et faisant fonctionner leurs structures de manière presque officielle. Pour l'année 2020/2021, les enfants de la petite section représentent 13,8% (78 110 enfants) de l'ensemble des effectifs du préscolaire. La moyenne section abrite dans l'ensemble 45,7% (257 930 enfants) des effectifs globaux du préscolaire. La grande section tout ordre confondu abrite quant à elle, 40,5% (228 851 enfants) des effectifs du préscolaire (cf. tableau 2.2).

**Tableau 2.2 : Effectifs des enfants du préscolaire selon leur niveau au Cameroun en 2020/2021**

Année académique 2020/2021	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	Ensemble
Effectifs des préscolarisés	78 110	257 930	228 851	564 891
Proportion des préscolarisés	13,8%	45,7%	40,5%	100%

**Source :** Annuaire statistique 2020/2021

La demande préscolaire ne présente pas de disparités notables selon le sexe de l'enfant. Par ailleurs, le rapport de masculinité par rapport aux effectifs est proche de 1 (cf. tableau 2.3). Ce qui traduit qu'il y'a quasiment autant de filles que de garçons dans les différents ordres d'enseignement du préscolaire.

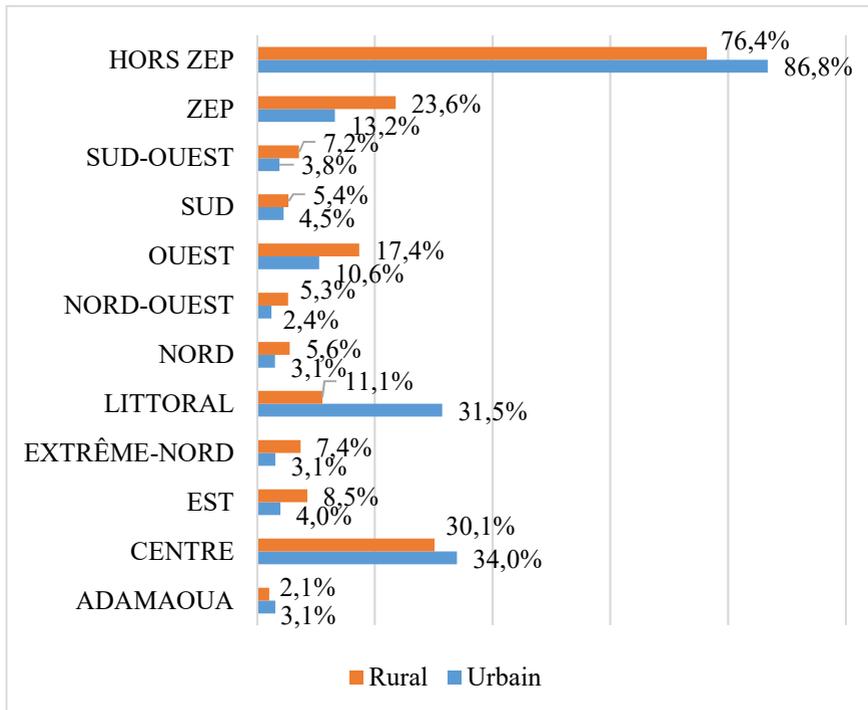
**Tableau 2.3 : Rapport de masculinité du préscolaire par ordre d'enseignement selon le sexe en 2020/2021**

Ordre d'enseignement	Sexe		Rapport de masculinité
	Filles	Garçons	
Public	85 733	85 153	1,0068
Privé	188 706	185 389	1,0179
Communautaire	10 009	9 901	1,0109
<b>Ensemble</b>	<b>284 448</b>	<b>280 430</b>	<b>1,0143</b>

**Source :** Annuaire statistique 2020-2021

Sur la base de l'hypothèse selon laquelle les élèves fréquentent les écoles situées au voisinage de leur lieu de résidence et en s'alignant sur le critère administratif d'identification des zones urbaines et rurales, on aboutit à la répartition des effectifs des préscolarisés par zone d'implantation et par région (cf. graphique 2.9). Dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Adamaoua, les effectifs des enfants préscolarisés sont plus élevés en zone urbaine qu'en zone rurale. Par ailleurs, les effectifs des enfants préscolarisés sont plus élevés en zone rurale dans les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Nord, de l'Est et de l'Extrême-Nord. En plus, les enfants préscolarisés sont plus représentés en zone rurale qu'en zone urbaine dans les ZEP mais la tendance est contraire en dehors des ZEP.

**Graphique 2.9: Proportion des enfants du préscolaire par zone d'implantation selon la région au Cameroun en 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique 2020/2021.

Au regard du faible développement de l'éducation préscolaire dans les zones rurales et compte tenu du coût relativement élevé du préscolaire, le défi actuel du gouvernement consiste à étendre la couverture préscolaire sur l'ensemble du territoire en contribuant davantage à la mise en place des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) gérés par les communautés locales avec l'implication réelle des communes et des comités régionaux, qui prendront en charge les salaires des fonctionnaires d'appoint comme prévu dans le Code Général de la Décentralisation. Ceci permettra aux enfants en âge préscolaire de bénéficier des activités d'éveil devant faciliter leur transition dans le cycle primaire.

## 2.2.2 Mesure de la couverture au préscolaire

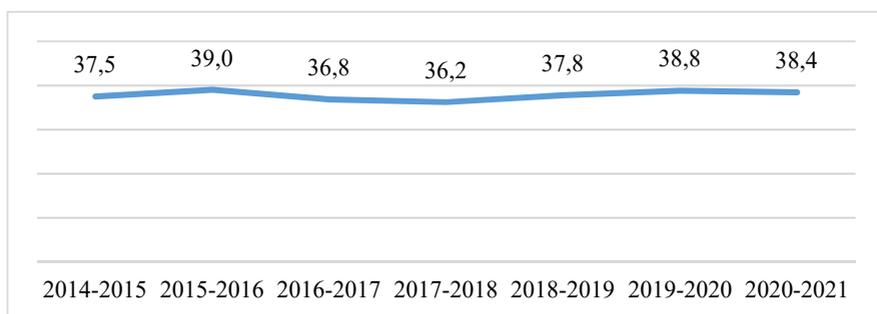
La mesure de la couverture au préscolaire se fait par une évaluation du taux brut de préscolarisation et du taux de participation aux activités d'apprentissage un an avant l'âge officiel de scolarisation au primaire.

### 2.2.2.1 Taux brut de préscolarisation

Le Taux Brut de Scolarisation au préscolaire (Taux Brut de Préscolarisation) représente la proportion des enfants scolarisés indépendamment de l'âge par rapport à l'ensemble des enfants en âge préscolaire. Il traduit la capacité du système à accueillir les enfants de cette tranche d'âges. Au cours de l'année scolaire 2020/2021, le taux brut de préscolarisation est estimé à 38,4%. Au regard du graphique 2.10, l'on constate que le Taux Brut de préscolarisation en 2021 est resté en-deçà de celui enregistré en 2015/2016 (39,0%) bien que l'écart soit très faible.

De plus, ce taux reste inférieur à la cible de 40% en 2020 comme stipulé dans le Document de Stratégie du Secteur de l'Education (DSSEF) 2013-2020, cela malgré les efforts consentis par le Gouvernement. Notons aussi qu'il reste supérieur à la moyenne des Pays touchés par la Fragilité et les Conflits (PFC) estimé à 26%, qui est la cible à atteindre en 2020 pour ces derniers (GPE, 2020).

#### **Graphique 2.10 : Evolution du Taux brut de préscolarisation de 2014 à 2020**

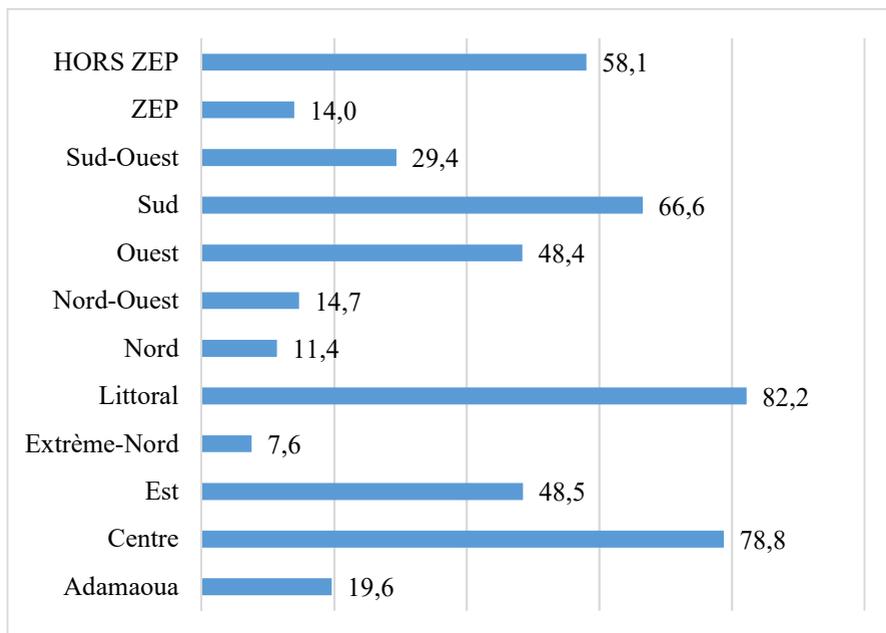


**Source : Données du RGPH 2005 projetées pour 2020, Rapport d'analyse 2019/2020 et Annuaire Statistique 2020/2021**

Au niveau des régions, on note une disparité en matière de fréquentation des établissements préscolaires (cf. graphique 2.11). En effet, on remarque un fort taux de préscolarisation dans les régions du Centre (78,8%) et du Littoral (82,2%). Ensuite, viennent les régions du Sud (66,6%), de l'Ouest (48,4%) et de l'Est (48,5%). Enfin, viennent les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et celles du Grand Nord. De plus, entre 2019/2020 et 2020/2021, le taux brut de préscolarisation a connu une baisse dans toutes les régions sauf dans les régions anglophones où la tendance est contraire. En effet, le Sud-Ouest a connu une hausse de 11 points (18,8% à 29,4%) au cours de l'année 2020/2021 par rapport à l'année précédente. Pour la région du Nord-Ouest, le taux brut de préscolarisation est passé de 6,4% en 2019/2020 à 14,7% en 2020/2021. Cette hausse dans les régions anglophones s'accompagne d'une baisse considérable dans les régions du Littoral, du Centre et de l'Ouest ; cette situation pourrait s'expliquer par le retour des déplacés de la crise anglophone au vu de la proximité de ces régions aux régions anglophones.

S'agissant des ZEP et des autres régions, nous relevons également une forte dissemblance. Le taux brut de préscolarisation dans les régions autres que les ZEP reste toujours plus élevé que dans les ZEP. Plus précisément, il est estimé à 58,1% et représente plus de trois fois le taux brut de préscolarisation dans les ZEP (14%). Notons également que l'écart du taux brut de préscolarisation dans les ZEP et les autres régions est resté relativement constant entre les années 2019/2020 et 2020/2021.

**Graphique 2.11 : Taux brut de préscolarisation (%) selon la région de résidence en 2020/2021**



**Source : Données du RGPH 2005 projetées pour 2020 et Annuaire statistique 2020/2021**

Cependant, l'on relève qu'au niveau national ou régional, la préscolarisation des enfants ne fait pas l'objet de discrimination à l'égard de la jeune fille, puisque l'indice de parité par rapport au taux brut de préscolarisation est proche de 1 (cf. tableau 2.4).

**Tableau 2.4 : Taux brut de préscolarisation (%) par région selon le sexe en 2020/2021**

Région	Sexe		Indice de parité par rapport au taux
	Filles	Garçons	
Adamaoua	19,2	20,1	1,0
Centre	79,1	78,5	1,0
Est	48,6	48,4	1,0
Extrême-Nord	7,8	7,4	1,1
Littoral	83,2	81,3	1,0
Nord	11,3	11,5	1,0
Nord-Ouest	14,9	14,5	1,0
Ouest	48,2	48,6	1,0
Sud	68,0	65,1	1,0
Sud-Ouest	29,9	28,8	1,0
<b>ZEP</b>	<b>14,1</b>	<b>13,8</b>	<b>1,0</b>
<b>Hors ZEP</b>	<b>58,4</b>	<b>57,7</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>38,0</b>	<b>38,7</b>	<b>1,0</b>

**Source :** Données du RGPH 2005 projetées pour 2020 et Annuaire statistique 2020/2021

### **2.2.2.2 Taux ajusté de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire)**

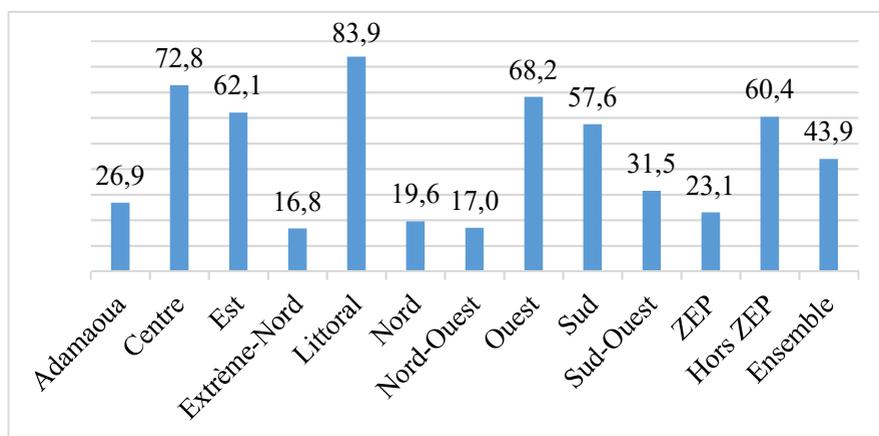
L'Institut de Statistique pour l'UNESCO définit ce taux comme le pourcentage d'enfants âgés d'un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire qui participent à un ou plusieurs programmes d'apprentissage organisés<sup>6</sup> d'éducation et de soins. Au Cameroun, l'âge obligatoire d'entrée au primaire est de 6 ans. A cet âge, on ne note que deux activités d'apprentissage organisées connues officiellement et définies dans la révision de 2011 de la Classification Internationale Type de l'Education

<sup>6</sup> Ensemble ou une séquence cohérente d'activités éducatives conçues dans l'intention d'atteindre des résultats d'apprentissage prédéterminés ou d'accomplir un ensemble spécifique de tâches éducatives

(CITE). Il s'agit des programmes d'éducation de la petite enfance et primaire. De façon pratique, le taux ajusté de participation à des activités organisées d'apprentissage s'obtient en rapportant l'effectif des enfants âgés de 5 ans dans le préscolaire ou dans le primaire à l'effectif de la population estimée du même âge.

Au Cameroun, seulement 44% d'enfants ont participé à des activités organisées d'apprentissage au cours de l'année 2020/2021 (cf. graphique 2.12). L'observation de ce taux suivant la dimension régionale laisse apparaître des différenciations très marquées. Les régions du Centre et du Littoral présentent les taux de participation aux activités organisées d'apprentissage les plus élevés soit respectivement 72,8% et 83,9%. Par contre, ce taux est plus faible dans les régions de l'Extrême-Nord (16,8%) et du Nord-Ouest (17,0%).

**Graphique 2.12 : Taux de participation (%) aux activités organisées d'apprentissage par région de résidence en 2020/2021**



**Source :** Données du RGPH 2005 projetées pour 2020 et Annuaire statistique 2020/2021

En observant le taux de participation aux activités organisées d'apprentissage selon le sexe, il ressort qu'il n'existe presque pas de discrimination. En effet, il ressort qu'en moyenne 9 filles pour 10 garçons

participent aux activités éducatives conçues dans l'intention d'atteindre des résultats d'apprentissage prédéterminés au cours de l'année scolaire 2020/2021.

**Tableau 2.5 : Taux de participation des enfants aux activités organisées d'apprentissage selon le sexe en 2020/2021**

<b>Année académique 2020/2021</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>
Effectifs des enfants ayant participé aux activités organisées d'apprentissage	158 913	161 108
Taux de participation aux activités organisées d'apprentissage	43,7%	44,1%

**Source :** Données du RGPH 2005 projetées pour 2020 et Annuaire statistique 2020/2021

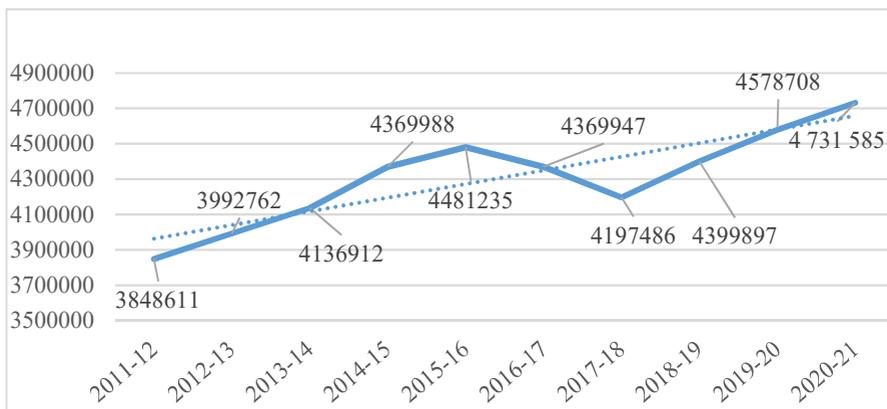
### **2.3 Analyse de la demande effective d'éducation au primaire**

Cette partie va s'appesantir autour de sept points à savoir : (i) l'évolution des effectifs scolarisés ; (ii) l'analyse des effectifs par région ; (iii) l'analyse des effectifs par sous-système ; (iv) l'analyse des effectifs par zone d'implantation ; (v) l'analyse des effectifs par ordre d'enseignement ; (vi) l'analyse des effectifs par niveau d'études et (vii) l'analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés.

#### **2.3.1 Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire**

Pour le compte de l'année scolaire 2020/2021, le cycle primaire a accueilli 4 731 585 élèves. A l'analyse du graphique 2.13, cet effectif a connu une hausse de 3,2% par rapport à celui de l'année scolaire 2019/2020. Cette tendance haussière est constante à partir de 2018/2019 après le creux enregistré en 2017/2018, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 4,1%.

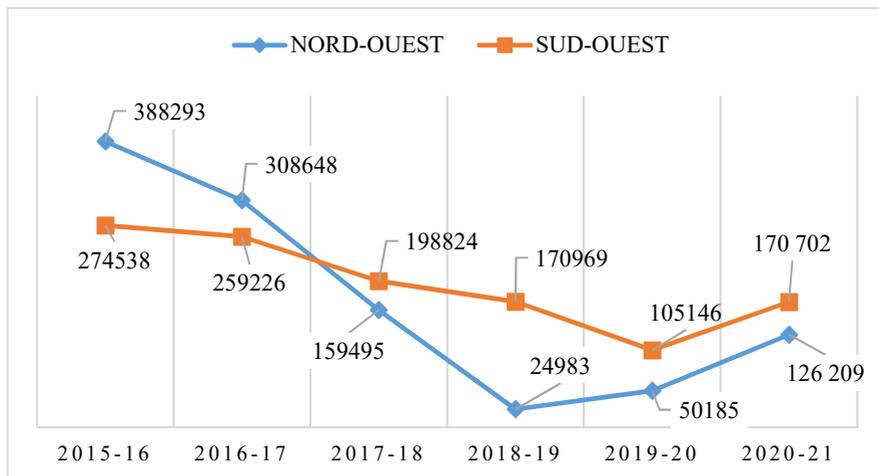
**Graphique 2.13 : Evolution des effectifs d'élèves du Primaire de 2011/2012 à 2020/2021**



**Source : Annuaire statistique de 2011/2012 à 2020/2021**

Les baisses d'effectifs observées sur le plan national au cours des années scolaires 2015/2016 à 2017/2018 peuvent s'expliquer par la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; ce qui a impacté négativement la tendance haussière observée depuis l'année scolaire 2011/2012. En effet, les courbes d'évolution des élèves scolarisés dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ont connu respectivement une baisse moyenne annuelle de 40,0% et de 21,3% au cours des années scolaires 2015/2016 à 2019/2020. Cependant, au cours de l'année scolaire 2020/2021 par rapport à l'année scolaire 2019/2020, nous observons une hausse des effectifs dans ces régions avec des taux d'accroissement de 60,2% et 38,4% respectivement. Cette tendance pourrait s'expliquer par le retour progressif des enfants à l'école dans certaines villes de ces régions (cf graphique 2.14).

**Graphique 2.14: Evolution des effectifs des enfants scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2015/2016 à 2020/2021**



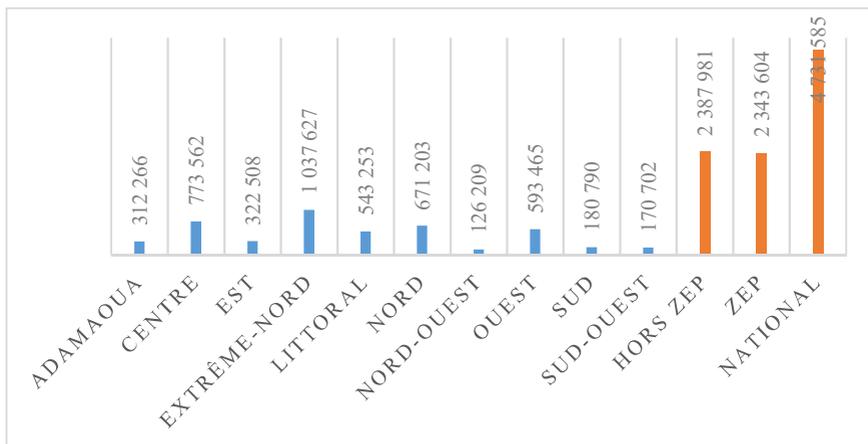
**Source :** Annuaires statistiques de 2015/2016 à 2020/2021

### 2.3.2 Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2020/2021

L'analyse de la demande effective en éducation au primaire par région permet d'identifier et de voir les régions où cette demande est forte. L'on remarque que 49,5% de cette demande est essentiellement concentrée dans les ZEP, soit une baisse de 1 point par rapport à l'année scolaire 2019/2020. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest représentent 6,3% de cette demande effective, soit une augmentation de 3 points avec 141 580 élèves en valeur absolue par rapport à l'année scolaire 2019/2020. Les régions du Centre et du Littoral représentent chacune 27,8% de cette demande, soit une baisse de 2 points par rapport à l'année scolaire 2019/2020. On enregistre également une baisse d'effectif de 1% dans la région de l'Ouest. Les baisses d'effectifs observées dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest pourraient expliquer l'accroissement des effectifs dans le primaire qu'on a enregistré dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, car ces régions

sont les grands centres d'accueil des déplacés internes du fait de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

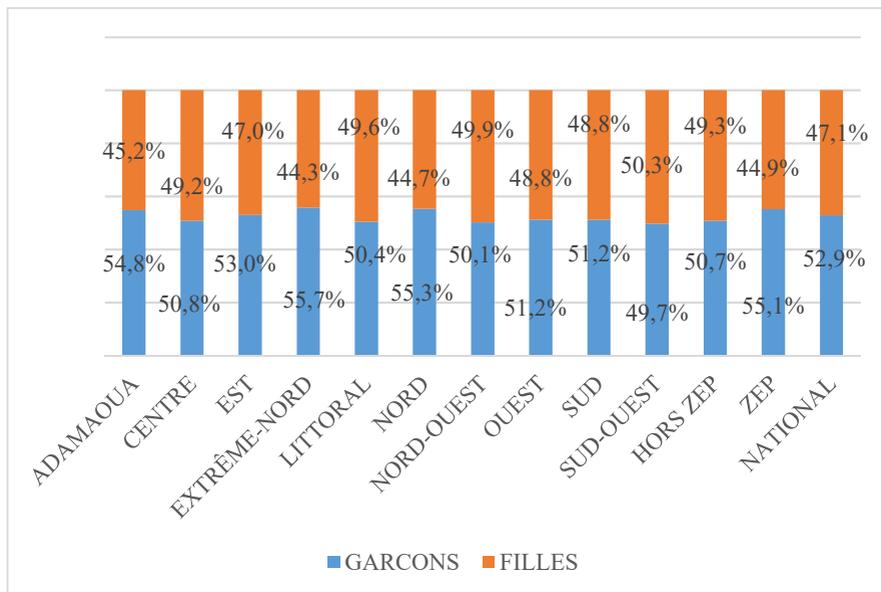
**Graphique 2.15 : Répartition des élèves du primaire par région en 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique 2020/2021

Au regard du graphique 2.16, le nombre de garçons scolarisés dans le primaire en 2020/2021 est plus élevé que celui des filles au niveau national. Cependant, on observe une quasi-parité des effectifs scolarisés dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La disparité des effectifs scolarisés observée dans les ZEP entre les filles et les garçons est de 5 points. C'est la même tendance observée dans la plupart des régions qui font partie des ZEP. Le même constat a été fait en 2019/2020.

**Graphique 2.16: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés au primaire par région selon le sexe**

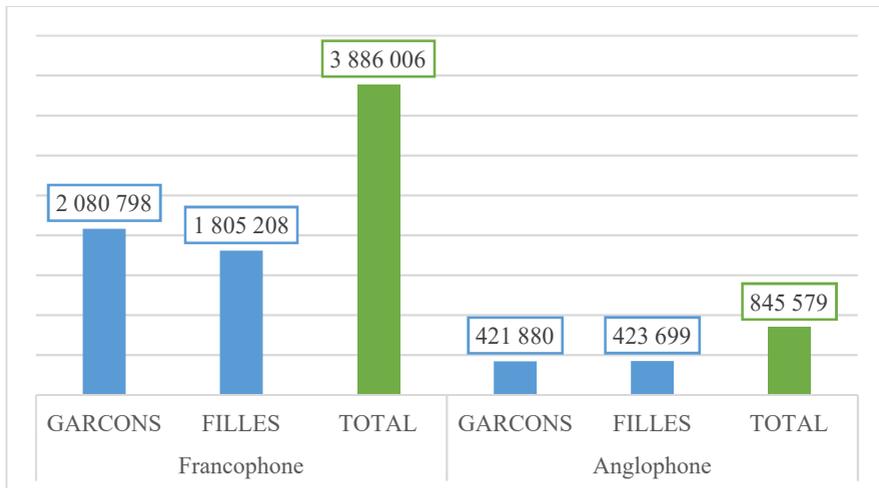


**Source :** Annuaire statistique 2020/2021 et calcul des auteurs

### 2.3.3 Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire au cours de l'année 2020/2021

Les effectifs des élèves scolarisés dans le sous-système anglophone représentent 17,9% de la population scolarisée dans le primaire contre 82,1% dans le sous-système francophone. On observe également un taux d'accroissement de 16,5% des effectifs des élèves scolarisés dans le primaire anglophone par rapport à l'année dernière contre 0,3% dans le sous-système francophone. Cette augmentation des effectifs des élèves scolarisés dans le sous-système anglophone pourrait s'expliquer par le retour progressif à l'école des élèves des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

**Graphique 2.17** : Répartition des élèves du primaire par sous-système d'éducation selon le sexe en 2020/2021



**Source** : Annuaire statistique 2020/2021

Sur le plan national, on constate que le nombre de garçons scolarisés dans le sous-système francophone au primaire est supérieur à celui des filles. Par contre, on observe une parité des effectifs scolarisés des deux sexes dans le sous-système anglophone. Une lecture régionale de ce phénomène permet de constater que, dans le sous-système francophone, le nombre de garçons scolarisés dans le primaire est supérieur à celui des filles (Cf. Tableau 2.6). Cependant, on observe une tendance inverse dans le sous-système anglophone. Dans les ZEP, la disparité des effectifs scolarisés entre les deux sexes est plus en faveur des garçons, quel que soit le sous-système d'enseignement.

**Tableau 2.6: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés par région selon le sous-système et le sexe en 2020/2021**

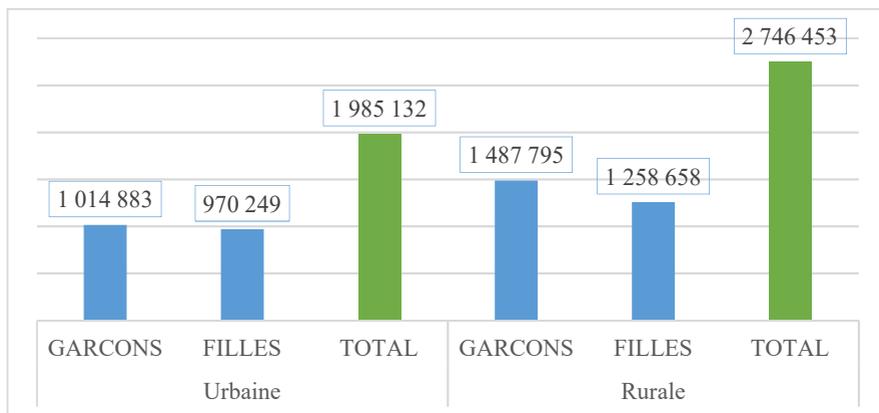
REGION	Francophone		Anglophone	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>CAMEROUN</b>	<b>53,5</b>	<b>46,5</b>	<b>49,9</b>	<b>50,1</b>
Adamaoua	55,1	44,9	52,0	48,0
Centre	51,3	48,7	48,8	51,2
Est	53,1	46,9	50,8	49,2
Extrême-Nord	55,8	44,2	53,2	46,8
Littoral	51,0	49,0	49,2	50,8
Nord	55,4	44,6	52,6	47,4
Nord-Ouest	49,7	50,3	50,1	49,9
Ouest	51,4	48,6	49,9	50,1
Sud	51,5	48,5	49,3	50,7
Sud-Ouest	49,6	50,4	49,7	50,3
<b>HORS ZEP</b>	<b>51,3</b>	<b>48,7</b>	<b>49,5</b>	<b>50,5</b>
<b>ZEP</b>	<b>55,3</b>	<b>44,7</b>	<b>52,3</b>	<b>47,7</b>

**Source :** Annuaire statistique 2020/2021 et calcul des auteurs

### **2.3.4 Analyse des effectifs scolarisés selon la zone d'implantation dans les écoles primaires en 2020/2021**

Contrairement à la préscolarisation qui est une tendance urbaine, la population scolarisée au primaire est plus élevée en zone rurale. En effet, les effectifs des enfants scolarisés au primaire en zone rurale représentent 58,0% de la population scolarisée en 2020/2021. L'effectif des garçons scolarisés sur le plan national est plus élevé que celui des filles dans les deux zones. Cette situation est plus accentuée en zone rurale qu'en zone urbaine.

**Graphique 2.18 : Répartition des élèves du Primaire par zone d’implantation selon le sexe en 2020/2021**



**Source : Annuaire statistique 2020/2021**

Le tableau ci-dessous nous laisse entrevoir que dans les ZEP, quelle que soit la zone d’implantation, l’effectif des garçons scolarisés est supérieur à celui des filles. C’est le même constat qui est fait lorsqu’on observe les différentes régions qui composent ces ZEP. Cependant, dans les régions Hors ZEP, on observe une quasi parité des effectifs scolarisés des deux sexes quelle que soit la zone d’implantation. Le même constat est fait dans la plupart des régions qui sont Hors ZEP.

**Tableau 2.7 : Répartition des proportions (%) d’effectifs d’élèves au primaire par région selon la zone d’implantation en 2020/2021**

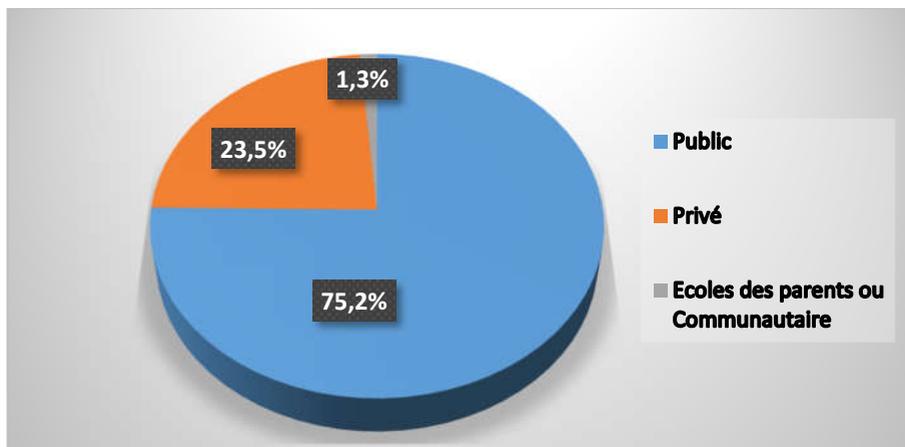
REGION	Urbaine		Rurale	
	G/B	F/G	G/B	F/G
<b>CAMEROUN</b>	<b>51,1</b>	<b>48,9</b>	<b>54,2</b>	<b>45,8</b>
Adamaoua	52,4	47,6	56,7	43,3
Centre	50,3	49,7	51,5	48,5
Est	51,9	48,1	53,7	46,3
Extrême-Nord	53,1	46,9	56,5	43,5
Littoral	50,2	49,8	50,9	49,1
Nord	52,0	48,0	56,4	43,6
Nord-Ouest	49,4	50,6	50,4	49,6
Ouest	51,4	48,6	51,1	48,9
Sud	50,8	49,2	51,6	48,4
Sud-Ouest	49,7	50,3	49,8	50,2
<b>HORS ZEP</b>	<b>50,4</b>	<b>49,6</b>	<b>51,1</b>	<b>48,9</b>
<b>ZEP</b>	<b>52,4</b>	<b>47,6</b>	<b>56,2</b>	<b>43,8</b>

**Source : Annuaire statistique 2020 /2021 et calculs des auteurs**

### **2.3.5 Analyse des effectifs scolarisés par ordre d’enseignement du primaire en 2020/2021**

L’effectif des enfants scolarisés dans le primaire public représente 75,2%, alors que le privé n’encadre que 23,5%. Les écoles communautaires où des parents restent marginales puisque les effectifs encadrés représentent seulement 1,3%. C’est quasiment les mêmes proportions obtenues au cours l’année scolaire 2019/2020.

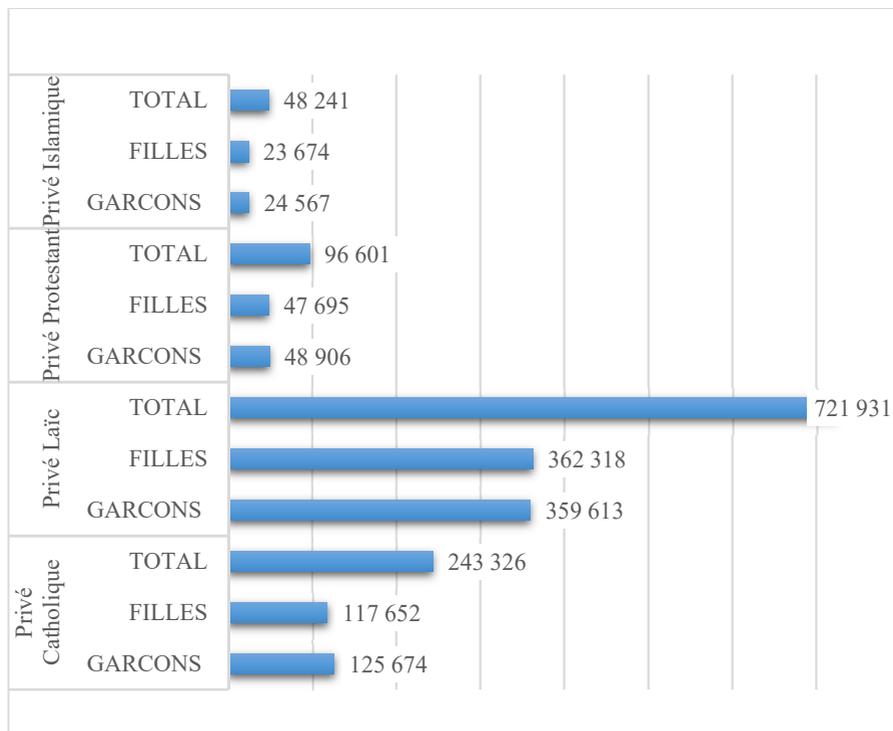
**Graphique 2.19** : Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement



**Source** : Annuaire statistique 2020/2021 et calculs des auteurs

S'agissant de l'ordre privé, l'on remarque que le sous-ordre laïc encadre 3 fois plus d'élèves au primaire que le sous-ordre catholique qui a plus d'élèves que les autres sous-ordres confessionnels. De manière générale, on constate que le privé laïc accueille plus de filles que de garçons, ce qui n'est pas le cas dans les autres sous-ordres confessionnels. Le même constat a été fait pour l'année scolaire 2019/2020.

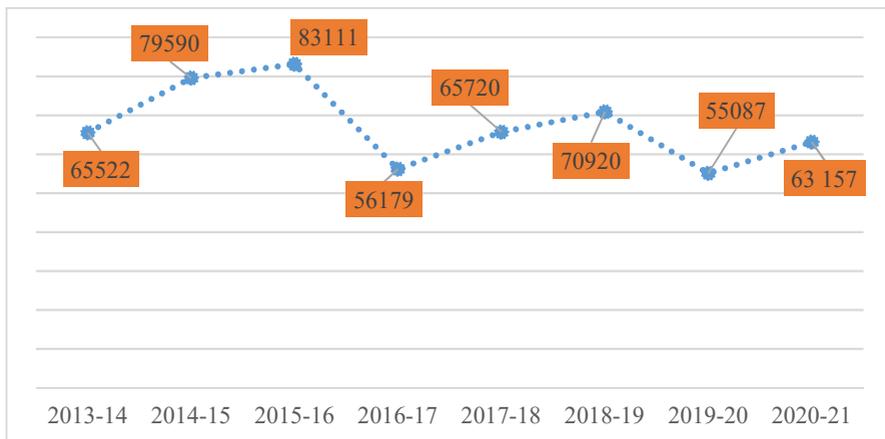
**Graphique 2.20 : Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre selon le sexe**



**Source : Annuaire statistique 2020/2021**

L'analyse du graphique 2.21 révèle que l'effectif des enfants encadrés dans le primaire communautaire a connu une hausse de 12,8% en 2020/2021 par rapport à 2019/2020. Cependant, cette hausse n'est pas importante par rapport à la baisse de 28,7% enregistrée en 2019/2020.

**Graphique 2.21 : Evolution des effectifs d'élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2020/2021**

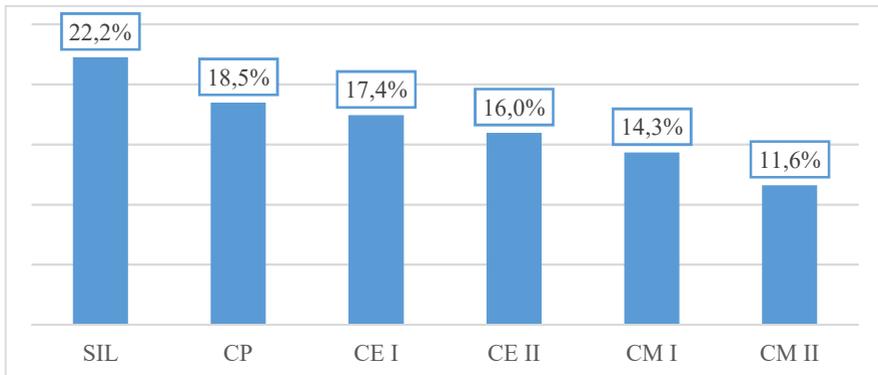


**Source :** Annuaires statistiques de 2013/2014 à 2020/2021

### **2.3.6 Analyse des effectifs scolarisés par année d'étude au primaire en 2020/2021**

Le cycle primaire comporte six années d'études : la SIL, le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. La répartition des 4 731 585 élèves selon l'année d'étude révèle qu'au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle, le nombre d'élèves diminue. Les élèves de la SIL représentent 22,2% de l'effectif total alors que la proportion de ceux du CM2 est de 11,6%, c'est quasiment les mêmes proportions qui ont été enregistrées au cours de l'année scolaire 2019/2020.

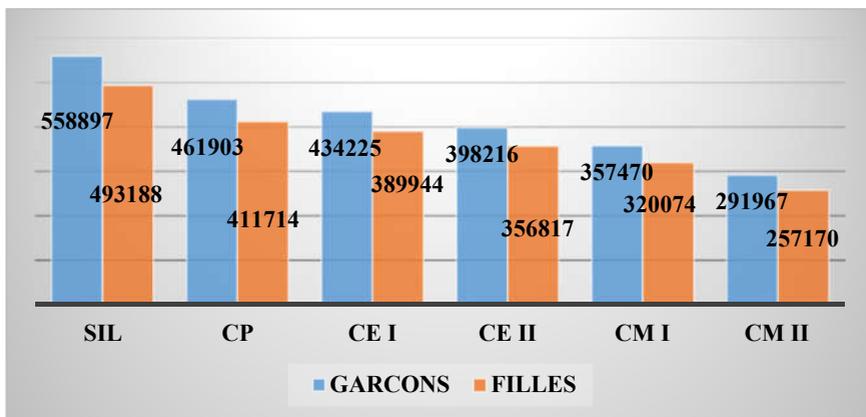
**Graphique 2.22: Proportion des enfants scolarisés au primaire par niveau d'études**



**Source :** Annuaire statistique 2020/2021 et calculs des auteurs

A tous les niveaux d'études, l'effectif des garçons scolarisés dans le primaire est supérieur à celui des filles (Cf. graphique 2.23).

**Graphique 2.23 : Répartition des effectifs des élèves du primaire par niveau d'étude selon le sexe**



**Source :** Annuaire statistique 2020/2021

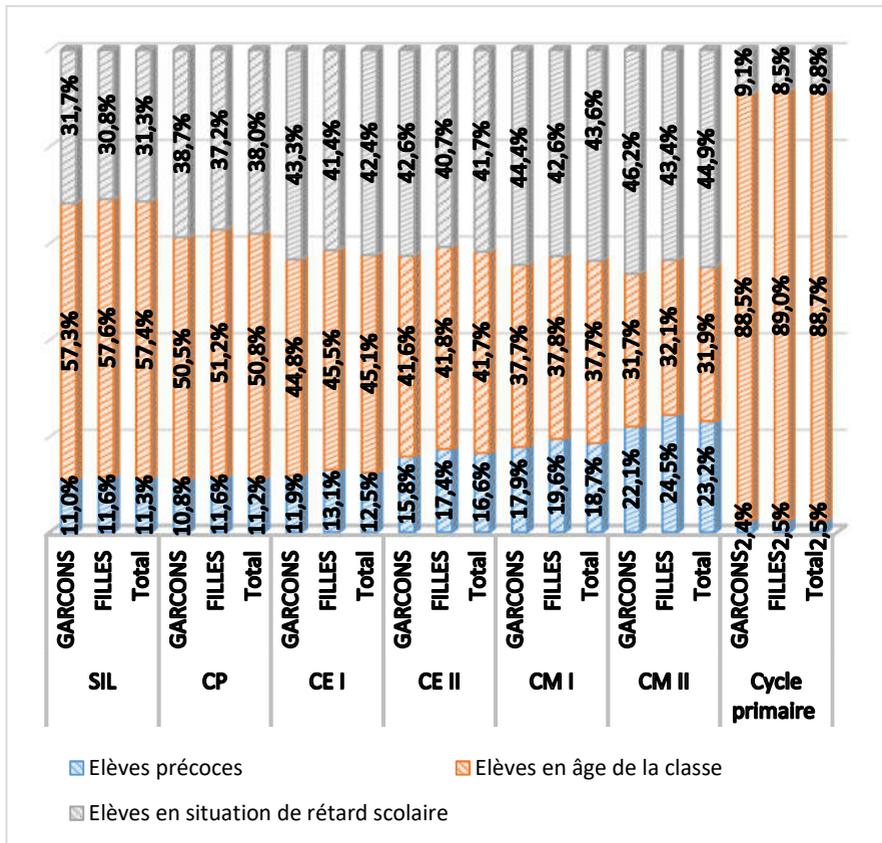
Au Cameroun, la tranche d'âge réglementaire pour fréquenter l'école primaire est de 6 à 11 ans. L'âge de 6 ans correspond à l'entrée à la SIL et celui de 11 ans à l'achèvement au CM2. Toutefois, l'âge de certains

élèves ne respecte pas la norme. Ainsi, 2,5% de l'ensemble des élèves du primaire ont moins de 6 ans et 8,8% ont 12 ans et plus, ces proportions sont sensiblement égales à celles de l'année dernière (Cf. graphique 2.24).

Par ailleurs, l'analyse de l'âge des élèves selon leur niveau d'études révèle que certains sont en situation de retard scolaire. Le retard scolaire au primaire s'apprécie par rapport à un cursus normal c'est-à-dire, une scolarité où un élève entre à la SIL à 6 ans et atteint le CM2 à 11 ans.

Un élève est considéré comme en retard scolaire lorsqu'il a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. Le retard scolaire est par conséquent le retard d'un élève par rapport à son niveau prévu. Il peut être provoqué par le redoublement ou par une entrée tardive dans le système scolaire. De manière générale, plus de 30% des élèves sont en situation de retard scolaire à tous les niveaux d'étude. Cette proportion augmente avec le niveau d'étude et atteint 44% à la fin du cycle. Le même constat a été fait au cours de l'année scolaire 2019/2020. Le non-respect de l'âge de la classe est plus observé entre les niveaux d'études. Cependant, si l'on prend le cycle primaire dans sa globalité, cette situation se normalise davantage.

**Graphique 2.24: Proportion des élèves précoces et en situation de retard scolaire par niveau d'étude selon le sexe**



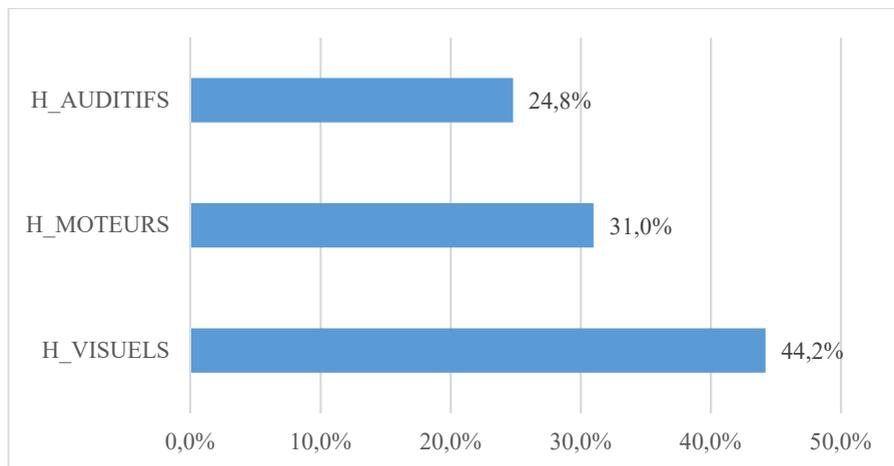
Source : Annuaire statistique 2020/2021 et calculs des auteurs

### 2.3.7 Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2020/2021

D'après l'UNESCO, l'éducation inclusive est fondée sur le principe selon lequel l'éducation est un droit pour tous. Ainsi, tous les enfants en âge d'aller à l'école ont droit à une éducation de qualité, qui répond aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichit l'existence des apprenants. Cette éducation est particulièrement axée sur les groupes vulnérables et

défavorisés. Elle ambitionne de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime dans cette perspective est de juguler toutes formes de discrimination et de favoriser l'inclusion et la cohésion sociale. Au Cameroun, l'école inclusive prend en compte entre autres les enfants en situation de handicap, les minorités, les réfugiés et les déplacés internes.

**Graphique 2.25 : Répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap**



**Source** : Annuaire statistique 2020/2021 et calculs des auteurs

En 2020/2021, 10 311 enfants en situation de handicap ont été recensés parmi les effectifs des enfants scolarisés au cycle primaire : sur 20 élèves vivant avec un handicap, 9 vivent avec un handicap visuel.

Par ailleurs, ceux vivant avec un handicap moteur et auditif représentent respectivement 31,0% et 24,8%.

**Tableau 2.8: Répartition des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe**

REGION	Public			Privé			Communal, communautaire ou écoles des parents			Total G	Total F	Total
	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
<b>CAMEROUN</b>	<b>38 416</b>	<b>29 877</b>	<b>68 293</b>	<b>2 531</b>	<b>2 217</b>	<b>4 748</b>	<b>342</b>	<b>252</b>	<b>594</b>	<b>41 289</b>	<b>32 346</b>	<b>73 635</b>
Adamaoua	6 948	5 318	12 266	11	2	13	20	15	35	6 979	5 335	12 314
Centre	1 846	1 869	3 715	523	509	1 032	41	31	72	2 410	2 409	4 819
Est	16 644	12 132	28 776	809	606	1 415	0	0	0	17 453	12 738	30 191
Extrême-Nord	8 137	6 352	14 489	76	66	142	127	54	181	8 340	6 472	14 812
Littoral	839	868	1 707	279	274	553	28	24	52	1 146	1 166	2 312
Nord	2 966	2 333	5 299	40	30	70	126	128	254	3 132	2 491	5 623
Nord-Ouest	344	360	704	342	330	672	0	0	0	686	690	1 376
Ouest	240	235	475	66	68	134	0	0	0	306	303	609
Sud	254	228	482	1	4	5	0	0	0	255	232	487
Sud-Ouest	198	182	380	384	328	712	0	0	0	582	510	1 092
<b>ZEP</b>	<b>34 695</b>	<b>26 135</b>	<b>60 830</b>	<b>936</b>	<b>704</b>	<b>1 640</b>	<b>273</b>	<b>197</b>	<b>470</b>	<b>35 904</b>	<b>27 036</b>	<b>62 940</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>3 721</b>	<b>3 742</b>	<b>7 463</b>	<b>1 595</b>	<b>1 513</b>	<b>3 108</b>	<b>69</b>	<b>55</b>	<b>124</b>	<b>5 385</b>	<b>5 310</b>	<b>10 695</b>

**Source : Annuaire statistique 2020/2021 et calculs des auteurs**

De manière générale, le Cameroun a accueilli plus d'enfants réfugiés scolarisés dans les écoles primaires dans les ZEP notamment les régions de l'Est (41,0%), de l'Extrême-Nord (20,1%) et de l'Adamaoua (16,7%) soit 77,8% de l'ensemble des réfugiés scolarisés. Le même constat est fait dans le primaire public, où les régions de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord scolarisent près de 82,6% de l'ensemble des réfugiés du primaire public. En général, les écoles primaires publiques concentrent 92,7% des élèves réfugiés contre 6,4% pour le privé. Selon le sexe, on enregistre plus d'élèves réfugiés de sexe masculin, soit 56,1% de l'ensemble des réfugiés scolarisés.

**Tableau 2.9: Répartition des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région selon l'ordre d'enseignement et le sexe**

REGION	Public			Privé			Communal, communautaire ou écoles des parents			Total Général		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>54 770</b>	<b>49 232</b>	<b>104 002</b>	<b>19 321</b>	<b>19 039</b>	<b>38 360</b>	<b>653</b>	<b>550</b>	<b>1 203</b>	<b>74 744</b>	<b>68 821</b>	<b>143 565</b>
Adamaoua	1 361	1 187	2 548	166	145	311	0	0	0	1 527	1 332	2 859
Centre	3 221	3 322	6 543	2 260	2 176	4 436	0	0	0	5 481	5 498	10 979
Est	897	812	1 709	303	358	661	0	0	0	1 200	1 170	2 370
Extrême-Nord	20 052	15 818	35 870	1 254	973	2 227	216	147	363	21 522	16 938	38 460
Littoral	5 979	5 877	11 856	4 477	4 459	8 936	208	196	404	10 664	10 532	21 196
Nord	3 669	2 898	6 567	29	35	64	101	91	192	3 799	3 024	6 823
Nord-Ouest	2 961	2 730	5 691	2 861	2 838	5 699	0	0	0	5 822	5 568	11 390
Ouest	6 403	6 373	12 776	1 509	1 551	3 060	61	47	108	7 973	7 971	15 944
Sud	1 274	1 273	2 547	412	383	795	0	0	0	1 686	1 656	3 342
Sud-Ouest	8 953	8 942	17 895	6 050	6 121	12 171	67	69	136	15 070	15 132	30 202
<b>ZEP</b>	<b>25 979</b>	<b>20 715</b>	<b>46 694</b>	<b>1 752</b>	<b>1 511</b>	<b>3 263</b>	<b>317</b>	<b>238</b>	<b>555</b>	<b>28 048</b>	<b>22 464</b>	<b>50 512</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>28 791</b>	<b>28 517</b>	<b>57 308</b>	<b>17 569</b>	<b>17 528</b>	<b>35 097</b>	<b>336</b>	<b>312</b>	<b>648</b>	<b>46 696</b>	<b>46 357</b>	<b>93 053</b>

Source : Annuaire statistique 2020-2021 et calculs des auteurs

L'on enregistre un grand afflux des déplacés internes scolarisés au primaire dans les régions de l'Extrême-Nord (26,8%), du Sud-Ouest (21,0%), du Littoral (14,8%) et de l'Ouest (11,1%) ; ces quatre régions concentrent un peu plus de la moitié de l'effectif national des déplacés internes scolarisés, soit 73,7% de l'ensemble des déplacés internes. On constate en outre que, les élèves déplacés internes sont plus répandus dans les régions Hors ZEP avec 93 053 élèves déplacés internes, soit un taux de 64,8% de l'ensemble. Dans cet ensemble, les garçons représentent 52,1%. Parmi les 143 565 élèves déplacés internes scolarisés au primaire sur l'étendue du territoire national, le public, le privé et le communautaire concentrent respectivement 72,4%, 26,7% et 0,8%.

**Tableau 2.10: Proportion d'élèves sans acte de naissance dans le primaire par région selon le sexe en 2020/2021**

REGION	SEXE		TOTAL
	Garçons	Filles	
<b>CAMEROUN</b>	638 938	537 348	1 176 286
Adamaoua	56 497	44 931	101 428
Centre	37 329	34 213	71 542
Est	63 200	54 313	117 513
Extrême-Nord	236 261	190 517	426 778
Littoral	19 358	18 235	37 593
Nord	139 909	113 274	253 183
Nord-Ouest	17 641	16 268	33 909
Ouest	23 787	22 700	46 487
Sud	22 723	21 051	43 774
Sud-Ouest	22 233	21 846	44 079
<b>ZEP</b>	<b>495 867</b>	<b>403 035</b>	<b>898 902</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>143 071</b>	<b>134 313</b>	<b>277 384</b>

**Source :** Annuaire statistique 2020-2021 et calculs des auteurs

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, le Ministère de l'Éducation de Base a recensé 1 176 286 élèves scolarisés sans actes de naissance, dont 54,3% sont des garçons. Les ZEP sont particulièrement les régions les plus affectées par cette situation avec 76,4% des effectifs au plan national. Cependant, le Nord-Ouest reste la région la moins affectée avec moins de 3,0% des effectifs des élèves du primaire sans acte de naissance.

## **2.4 Analyse de la couverture scolaire et profil de scolarisation au primaire**

### **2.4.1 Les indicateurs de scolarisation (accès, équité, couverture) au primaire**

L'analyse de l'évolution des effectifs scolarisés dans la section précédente fournit un premier regard sur le sous-secteur éducatif de base au Cameroun. Toutefois, cette information peut être rapportée à la population en âge scolaire, afin d'appréhender la couverture effective dans le sous-secteur.

Ainsi, pour suivre l'évolution du sous-secteur de l'éducation de base et mieux comprendre son fonctionnement, le système utilise des indicateurs qui permettent d'observer et de mesurer les changements et les progrès enregistrés dans le sous-secteur. Ces indicateurs sont également utilisés pour la prise de décision en vue d'un meilleur pilotage du système.

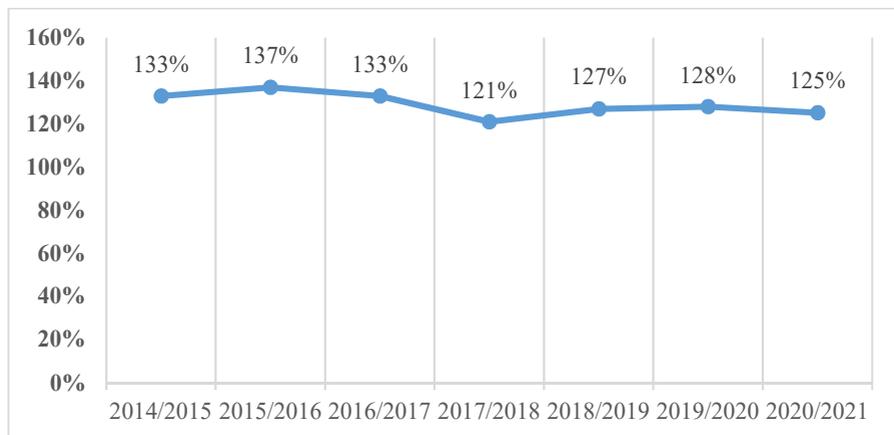
#### **2.4.1.1 Le Taux Brut d'Admission au primaire (TBA)**

Il présente le niveau général d'accès au cycle primaire ainsi que la capacité du sous-secteur de l'éducation de base à assurer l'accès en première année de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle. Cet indicateur de référence est défini comme le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, (sans distinction d'âge) exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire (6 ans).

Comme le montre le graphique 2.26 ci-dessous, le Taux Brut d'Accès au primaire a connu une évolution notable pré 2015, avant que l'on observe

une tendance à la baisse à partir de 2016<sup>7</sup>. On observe cependant une tendance à la hausse après 2017/2018, malgré une nouvelle baisse enregistrée en 2020/2021.

**Graphique 2.26 : Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source : Cartes Scolaires MINEDUB, 2014/2015 à 2020/2021**

Le Taux Brut d'Admission au primaire est largement supérieur à 100%. Il est de 125,2% environ (cf. Tableau 2.11) ; ce qui traduit le fait que le système est capable d'accueillir 25,2% d'enfants de plus que ceux en âge officiel d'accès qui est de 6 ans. Ce pourcentage élevé ne traduit cependant pas l'admission de tous les enfants âgés de 6 ans au cycle primaire. La région de l'Est présente un taux d'admission de près de 222% ; cela pourrait s'expliquer par le fait que c'est une zone frontalière qui abrite des camps de déplacés et de réfugiés. Ces enfants ne sont pas répertoriés dans la demande potentielle d'éducation au primaire. Le Nord-Ouest présente le plus faible Taux Brut d'Admission, il est d'environ 43%. En effet, il a été observé qu'une bonne partie de la demande effective d'éducation de cette région s'est déportée dans les autres régions du fait des conditions sécuritaires précaires.

<sup>7</sup>Année de début de la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest

De manière globale, on recense en première année du primaire 8 filles pour 10 garçons, sauf dans la région du Nord où l'on enregistre 6 filles pour 10 garçons. Le TBA des ZEP est supérieur à celui des régions Hors ZEP. Les régions des ZEP prises ensemble ont donc la capacité d'accueillir 50% de plus des enfants d'âge théorique à la SIL. De façon générale, les filles et les garçons ont presque la même chance d'accéder à la première année du primaire.

Cependant, on note une baisse du taux d'admission de 2 points au primaire par rapport à l'année 2019/2020. Cette baisse est importante dans les régions de l'Est (-18 points), de l'Adamaoua (-14 points) et de l'Extrême-Nord (-12 points). Cependant, les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest affichent une hausse considérable ; ceci pourrait se justifier par la réouverture progressive des écoles dans ces régions qui sont en crise depuis 2016.

**Tableau 2.11: Taux Brut d'Accès (TBA) au primaire par région selon le sexe en 2020/2021**

	Fillles	Garçons	Total	IPS <sup>8</sup>	Variation par rapport à l'année 2020			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2020	Ecart absolu	Ecart relatif	
<b>CAMEROUN</b>	<b>114,5%</b>	<b>136,6%</b>	<b>125,2%</b>	<b>0,84</b>	<b>128,2%</b>	<b>- 3</b>	<b>-2%</b>	<b>▼</b>
<b>ADAMAOUA</b>	156,9%	197,6%	176,7%	0,79	<b>190,6%</b>	<b>- 14</b>	<b>-7%</b>	<b>▼</b>
<b>CENTRE</b>	118,8%	126,2%	122,5%	0,94	<b>128,0%</b>	<b>- 6</b>	<b>-4%</b>	<b>▼</b>
<b>EST</b>	207,3%	237,3%	222,3%	0,87	<b>240,7%</b>	<b>- 18</b>	<b>-8%</b>	<b>▼</b>
<b>EXTRÊME-NORD</b>	121,5%	143,7%	132,8%	0,85	<b>145,1%</b>	<b>- 12</b>	<b>-8%</b>	<b>▼</b>
<b>LITTORAL</b>	96,4%	114,6%	104,8%	0,84	<b>107,6%</b>	<b>- 3</b>	<b>-3%</b>	<b>▼</b>
<b>NORD</b>	106,9%	190,9%	140,6%	0,56	<b>144,2%</b>	<b>- 4</b>	<b>-2%</b>	<b>▼</b>
<b>NORD-OUEST</b>	42,8%	43,9%	43,3%	0,97	<b>15,8%</b>	<b>+ 28</b>	<b>174%</b>	<b>▲</b>
<b>OUEST</b>	147,1%	154,3%	150,7%	0,95	<b>158,9%</b>	<b>- 8</b>	<b>-5%</b>	<b>▼</b>
<b>SUD</b>	163,9%	172,2%	168,1%	0,95	<b>161,1%</b>	<b>+ 7</b>	<b>4%</b>	<b>▲</b>
<b>SUD-OUEST</b>	67,7%	68,6%	68,2%	0,99	<b>47,4%</b>	<b>+ 21</b>	<b>44%</b>	<b>▲</b>
<b>ZEP</b>	<b>129,6%</b>	<b>171,5%</b>	<b>149,6%</b>	<b>0,76</b>	<b>160,0%</b>	<b>- 10</b>	<b>-7%</b>	<b>▼</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>102,8%</b>	<b>110,9%</b>	<b>106,8%</b>	<b>0,93</b>	<b>104,0%</b>	<b>+ 3</b>	<b>3%</b>	<b>▲</b>

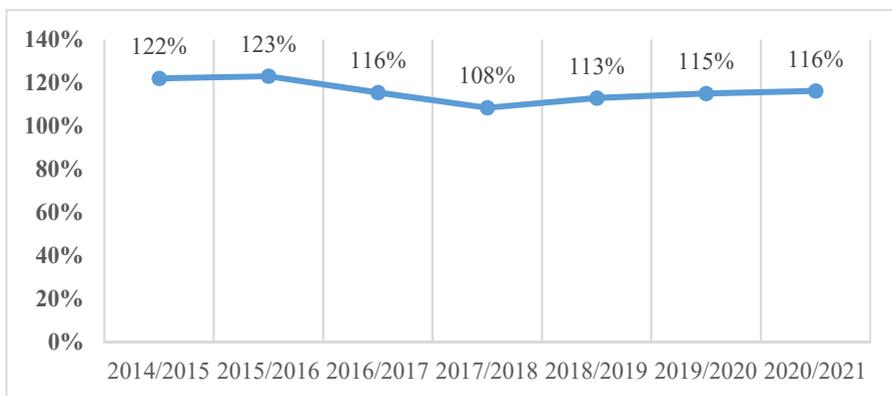
**Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données du RGPH 2005 projetées pour 2020**

<sup>8</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

### 2.4.1.2 Le Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS)

Cet indicateur de référence permet de mesurer la capacité du sous-secteur de l'éducation de base à accueillir tous les enfants de 6 à 11 ans. Comme le montre le graphique 2.26 ci-après, le Taux Brut de Scolarisation au primaire a connu une évolution lente pré 2015, avant la baisse enregistrée à partir de 2016. On observe cependant une tendance à la hausse après 2017/2018. Cette augmentation est très significative au regard des contraintes liées aux crises humanitaires auxquelles fait face le Cameroun.

**Graphique 2.26:** Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021



**Source :** Carte Scolaire MINEDUB, 2014/2015 à 2020/2021

En observant les données contenues dans le tableau 2.12, il apparaît que le système éducatif camerounais est capable de scolariser tous les enfants de 6 à 11 ans au primaire sur toute l'étendue du territoire national et bien plus, avec un TBS de 116,2%.

Cette proportion masque l'existence des disparités importantes parmi les enfants scolarisés. En effet, l'on retrouve des enfants hors de la tranche d'âge officiel d'inscription au cycle primaire (6 à 11 ans). On rencontre aussi parmi eux, les réfugiés et autres populations qui ne sont pas pris en compte dans la demande potentielle. La région de l'Est présente le plus fort Taux Brut

de Scolarisation ; elle scolarise 50% des enfants en plus de la demande potentielle.

En fonction du sexe, les garçons sont un peu plus scolarisés au primaire que les filles. L'indice de parité au niveau national indique 9 filles scolarisées pour 10 garçons. Les régions de l'Adamaoua et du Nord scolarisant un tiers des enfants en plus de ce qui est attendu, affichent cependant une parité d'environ 8 filles pour 10 garçons. En plus de la hausse d'1 point par rapport à 2020 observée au niveau national, on note également une importante augmentation dans les régions du Nord-Ouest (+21 points) et du Sud-Ouest (+24 points).

**Tableau 2.12: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par région selon le sexe au primaire en 2020/2021**

	Filles	Garçons	Total	IPS <sup>9</sup>	Variation par rapport à l'année 2020			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2020	Ecart absolu	Ecart relatif	
<b>CAMEROUN</b>	<b>107,8%</b>	<b>124,7%</b>	<b>116,2%</b>	<b>0,86</b>	<b>114,7</b>	<b>+ 1</b>	<b>1%</b>	<b>▲</b>
Adamaoua	127,5%	163,4%	144,9%	0,78	145,3	0	0%	▶
Centre	111,0%	116,2%	113,6%	0,96	118,1	- 4	-4%	▼
Est	170,5%	192,9%	181,7%	0,88	185,5	- 4	-2%	▼
Extrême-nord	113,0%	135,6%	124,6%	0,83	127,8	- 3	-2%	▼
Littoral	101,2%	103,1%	102,2%	0,98	103,8	- 2	-2%	▼
Nord	110,2%	173,8%	138,1%	0,63	140,0	- 2	-1%	▼
Nord-ouest	34,0%	35,0%	34,5%	0,97	13,9	+ 21	147%	▲
Ouest	142,5%	153,2%	147,8%	0,93	151,4	- 4	-2%	▼
Sud	149,2%	155,3%	152,3%	0,96	138,7	+ 14	10%	▲
Sud-ouest	65,0%	64,8%	64,9%	1,00	41,1	+ 24	58%	▲
<b>ZEP</b>	<b>119,8%</b>	<b>155,0%</b>	<b>136,9%</b>	<b>0,77</b>	<b>139,5</b>	<b>- 3</b>	<b>-2%</b>	<b>▼</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>99,0%</b>	<b>103,3%</b>	<b>101,1%</b>	<b>0,96</b>	<b>97,0</b>	<b>+ 4</b>	<b>4%</b>	<b>▲</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données du RGP2005 projetées pour 2020

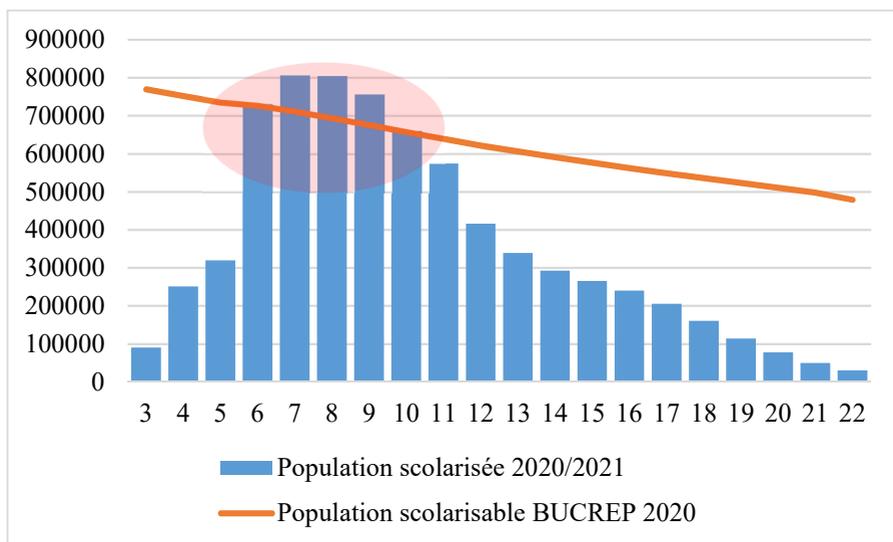
<sup>9</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

### 2.4.1.3 Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net Ajusté de Scolarisation (TNAS) au primaire

Le Taux Net de Scolarisation est défini comme le rapport de l'effectif scolarisé dans la tranche d'âge officiel d'un cycle à la population d'âge scolarisable correspondant à ce même cycle. Cet indicateur de référence permet de mesurer l'atteinte de la scolarisation primaire universelle.

Comme le montre le graphique 2.28, la confrontation des projections démographiques du BUCREP avec les données scolaires aboutit à certaines incohérences et anomalies (population scolarisée dépassant la population scolarisable pour la tranche d'âge des 6-10 ans), qui nécessitent un ajustement de la série démographique ou de la série scolaire à retenir pour le calcul de l'indicateur.

**Graphique 2.28: Population scolarisée et population scolarisable**

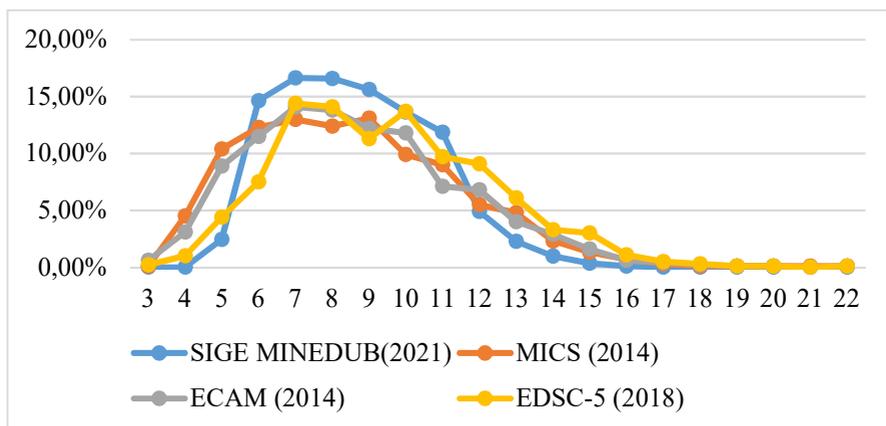


**Source :** SIGE MINEDUB 2020/2021, RGPH2005 projetées pour 2020

Ainsi, l'ajustement à effectuer concerne la structure par âge de la population scolarisée telle qu'elle ressort des données de la carte scolaire. En

effet, la comparaison de la structure par âge de la population scolarisée au primaire entre les données 2020/2021 du MINEDUB et celles obtenues à travers les enquêtes auprès des ménages (graphique 2.29), montrent une différence significative de structure notamment en ce qui concerne la tranche d'âge des 6-10 ans, qui est précisément la tranche concernée par l'anomalie présentée plus haut.

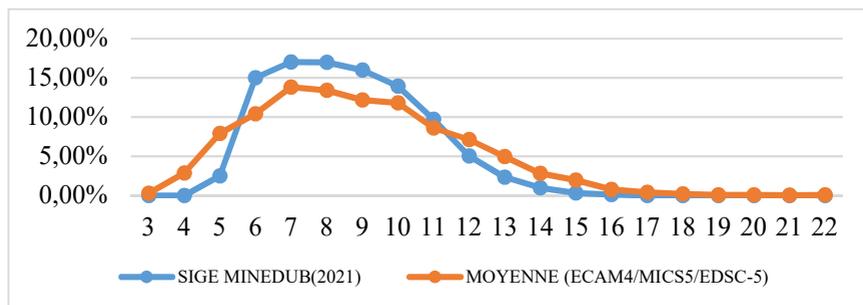
**Graphique 2.29 : Structure comparée de la répartition par âge des enfants scolarisés au primaire**



**Source:** SIGE MINEDUB 2020/2021, ECAM4, MICS5, EDSC-5

A la suite du commentaire précédent, il a donc été nécessaire de faire un ajustement de la structure par âge des filles et des garçons inscrits au primaire selon les données de l'année scolaire 2020/2021, par la moyenne des structures obtenues par MICS5, ECAM 4 et EDSC-5. Ceci est illustré par le graphique 2.30 ci-après.

**Graphique 2.30 : Structure de la répartition par âge des enfants scolarisés au primaire selon les données administratives et la moyenne de MISC5, ECAM 4 et EDSC-5.**



**Source:** SIGE MINEDUB 2020/2021, ECAM4, MICS5, EDSC-5

Les résultats (voir tableau ci-dessous) montrent que le taux net ajusté de scolarisation des enfants en âge du primaire a atteint 84,5%. Cela correspond à un taux d'exclusion de 15,5% pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les taux sont plus élevés pour les filles (21,3%) que pour les garçons (9,6%). Il est à noter que les résultats des enquêtes-ménages aboutissent à des résultats comparables :

- Pour ECAM 4 : le taux net ajusté de scolarisation au primaire est de 85,5% : 84,9% pour les filles et 86,1% pour les garçons ;
- Pour MICS 5 : le taux net ajusté de scolarisation au primaire est de 85,4% : 83,5% pour les filles et 87,3% pour les garçons ;
- Pour EDSC-5 : le taux net ajusté de scolarisation au primaire est de 77,5% : 75,4% pour les filles et 79,6% pour les garçons.

**Tableau 2.13: Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation Ajusté (TNAS) au primaire selon différentes sources de données**

Quelques Indicateurs selon la source de données	Filles	Garçons	Total
<b>Selon les Données administratives (2020/2021)</b>			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	78,7%	90,4%	84,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	21,3%	9,6%	15,5%
<b>Selon ECAM 4 (2014)</b>			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	84,9%	86,1%	85,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	15,1%	13,9%	14,5%
<b>Selon MICS 5 (2014)</b>			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	83,5%	87,3%	85,4%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	16,5%	12,7%	14,6%
<b>Selon EDSC-5 (2018)</b>			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	75,4%	79,6%	77,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	24,6%	20,4%	22,5%
Estimation du Taux Net d'Admission (TNA)	70,6%	83,9%	77,0%

**Source:** SIGE MINEDUB 2020/2021, ECAM4, MICS5, EDSC-5

Les enfants ont plus de chance d'achever l'enseignement primaire s'ils sont scolarisés dès l'âge requis. Avec un taux net d'admission en première année du primaire presque égal à 77%, pour s'assurer que les enfants sont scolarisés à l'âge requis, des efforts considérables restent encore à faire.

#### 2.4.1.4 L'accès en dernière année du primaire (TAP<sup>10</sup>)

Poursuivant son objectif stratégique, avec l'avènement de la SND30, le Ministère de l'Éducation de Base se veut « *d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes* ». Ce cadre stratégique, se décline ainsi en trois objectifs opérationnels, à savoir : (i) accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) améliorer

<sup>10</sup>Indicateur de suivi 4.1.2 de la cible 4.1 « *D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile* », ODD 4

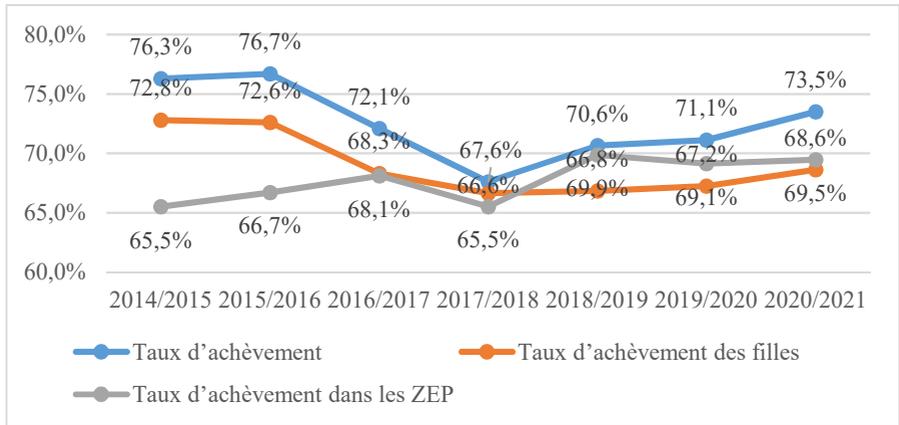
l'accès et l'achèvement du cycle primaire et (iii) accroître la population alphabétisée.

Dans le cadre des activités visant à atteindre l'objectif opérationnel n°2, le Ministère de l'Éducation de Base à travers le **Programme 197 « Universalisation du Cycle Primaire »** a mené des actions d'extension et de densification du réseau scolaire public de qualité sur l'ensemble du territoire national, par la création et la construction de nouvelles écoles. Ces actions visaient le renforcement de l'accès gratuit à l'école primaire publique et l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation dans ce cycle. Il s'agit en effet pour le MINEDUB, de mettre tout en œuvre afin que les 100% d'enfants qui accèdent au primaire achèvent également ce cycle. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, le Ministère de l'Éducation de Base a pour la circonstance définie comme indicateur de suivi du Programme 197, le Taux d'achèvement au Primaire (TAP), qui permet d'apprécier le niveau d'achèvement du cycle primaire.

À titre de rappel, le Taux d'achèvement du cycle primaire correspond au nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du cycle primaire, quel que soit l'âge, et est exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée en dernière année. Il est aussi connu en tant que taux brut d'admission en dernière année du cycle primaire. Ce taux est calculé suivant la méthode transversale, et détermine le niveau de scolarisation d'un pays ou d'une localité. Ainsi, on considère qu'un enfant a achevé le cycle primaire s'il est simplement inscrit en classe de CM2.

Comme le montre le graphique 2.31 ci-dessous, le taux d'achèvement au primaire a connu une évolution lente pré 2015, avant que l'on observe une baisse notable à partir de 2016. On observe cependant une tendance à la hausse après 2017/2018. Cette augmentation reste très significative au regard des contraintes liées aux crises humanitaires auxquelles le Cameroun fait face.

**Graphique 2.31: Évolution du taux d'achèvement dans le primaire de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source : Cartes Scolaires MINEDUB 2014/2015 à 2020/2021**

Le tableau 2.14 suivant, révèle qu’après six années de scolarisation dans le primaire, l’on retrouve au niveau national environ 74 enfants sur 100 en classe de CM2. Cependant, la proportion d’enfants atteignant la fin du cycle primaire est supérieure à 80 % dans les régions de l’Ouest, du Centre, de l’Est, du Sud et du Littoral. Le résultat national semble aller dans le bon sens par rapport à la cible intermédiaire de 2022 fixée à 75%<sup>11</sup> dans le Document de Stratégie Nationale de Développement.

Toutefois, il faut souligner que l’environnement national a eu un impact sur la mise en œuvre des activités de ce département ministériel. Ce qui peut expliquer la non-atteinte de l’objectif porté par l’indicateur. On peut citer entre autres : (i) les perturbations sociopolitiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui ont entraîné la destruction des infrastructures scolaires, les agressions, les assassinats et les enlèvements des personnels enseignants et des élèves, les villes mortes et divers autres troubles ou désagréments et (ii) les incursions de la secte terroriste Boko Haram dans la région de l’Extrême-Nord. Ces situations d’insécurité ont eu pour impact des

<sup>11</sup>Stratégie Nationale de Développement (SND30) du Cameroun

mouvements migratoires importants, et de graves dysfonctionnements dans les écoles des régions sus citées, avec pour corollaire le phénomène des déplacés internes et l'enregistrement d'un afflux massif des réfugiés.

Par ailleurs, la crise sanitaire due à la propagation de la pandémie de la COVID-19, continue d'affecter la scolarisation des enfants du primaire, perturbant ainsi les opportunités d'apprentissage des enfants vulnérables vivant dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord touchées par les conflits occasionnant la fermeture des structures d'éducation non formelle.

**Tableau 2.14: Taux d'achèvement par région selon le sexe au primaire en 2020/2021**

	Filles	Garçons	Total	IPS <sup>12</sup>	Variation par rapport à l'année 2020			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2020	Ecart absolu	Ecart relatif	
<b>CAMEROUN</b>	<b>68,6%</b>	<b>78,5%</b>	<b>73,5%</b>	<b>0,87</b>	<b>71,1%</b>	<b>+ 2</b>	<b>3%</b>	<b>▲</b>
Adamaoua	65,3%	86,2%	75,5%	0,76	74,5%	+ 1	1%	▶
Centre	85,0%	85,9%	85,4%	0,99	88,8%	- 3	-4%	▼
Est	74,1%	86,9%	80,5%	0,85	82,1%	- 2	-2%	▼
Extrême-nord	52,0%	68,1%	60,2%	0,76	60,7%	- 1	-1%	▶
Littoral	87,6%	84,7%	86,2%	1,03	84,2%	+ 2	2%	▲
Nord	59,8%	100,7%	78,2%	0,59	75,9%	+ 2	3%	▲
Nord-ouest	22,2%	21,8%	22,0%	1,02	9,2%	+ 13	141%	▲
Ouest	105,1%	113,0%	108,9%	0,93	109,5%	- 1	0%	▶
Sud	87,2%	90,2%	88,7%	0,97	82,1%	+ 7	8%	▲
Sud-ouest	53,8%	52,5%	53,1%	1,02	34,5%	+ 19	54%	▲
<b>ZEP</b>	<b>58,5%</b>	<b>80,9%</b>	<b>69,5%</b>	<b>0,72</b>	<b>69,1%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	▶
<b>HORS ZEP</b>	<b>75,9%</b>	<b>76,8%</b>	<b>76,3%</b>	<b>0,99</b>	<b>72,5%</b>	<b>+ 4</b>	<b>5%</b>	<b>▲</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données du RGPH 2005 projetées pour 2020.

En observant le taux d'achèvement selon le sexe, il ressort qu'en moyenne 9 filles pour 10 garçons achèvent le cycle primaire. Dans les ZEP<sup>13</sup>

<sup>12</sup> Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », ODD 4

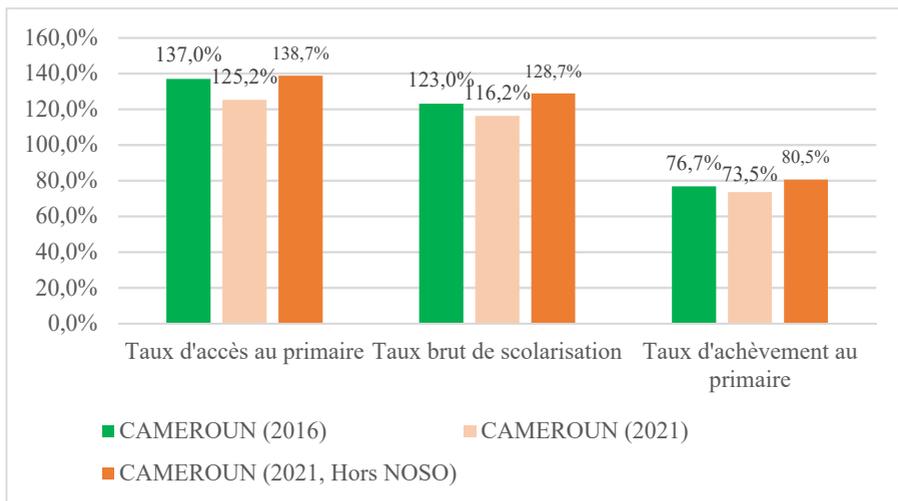
<sup>13</sup> Ensemble des régions de l'Adamaoua, Est, Extrême-Nord et Nord

en revanche, on recense 69,5% des enfants qui ont achevé le cycle primaire au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Au regard du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la situation observée n'est pas représentative desdites régions, mais reflètent essentiellement la situation dans les écoles qui ont pu fonctionner. Cependant, on note une forte variation dans les régions du Nord-Ouest (+13 points) et du Sud-Ouest (+19 points).

Les différentes crises (sécuritaire et sanitaire) que traverse le Cameroun continuent d'entraîner des déplacements massifs des populations et un afflux des réfugiés, dont les conséquences prolongent considérablement l'affaiblissement du système éducatif dans certaines régions où des défis structurels étaient déjà présents. L'impact desdites crises est particulièrement important sur les indicateurs de scolarisation, notamment l'impact de la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

**Graphique 2.32: Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire**



**Source : Carte Scolaire MINEDUB 2020/2021**

## **2.5 Les profils de scolarisation et efficacité interne du système**

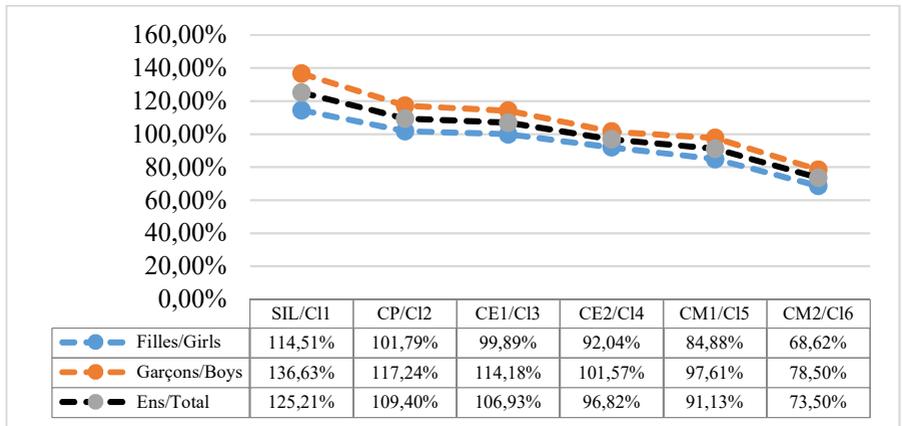
Cette partie permet de mettre en commun les éléments tels que la couverture et la rétention, et de dresser un listing non exhaustif des difficultés rencontrées dans la scolarisation des enfants au cycle primaire. À cet effet, le processus démarre par la construction du profil transversal des élèves du primaire, puis par l'analyse du profil pseudo longitudinal pour apprécier ce qui pourrait se passer dans les années à venir en terme de scolarisation des enfants, si les conditions observées en 2020/2021 restent inchangées.

### **2.5.1 Construction du profil de scolarisation transversal au primaire**

Il s'agit de visualiser le parcours des élèves qui entrent à l'école primaire et ceux qui en sortent, pour identifier si les déficits observés proviennent d'un faible accès ou d'abandons en cours de cycle. Cet indicateur permet d'appréhender la question de régulation des flux, dont la maîtrise est un objectif poursuivi dans le cadre du développement de notre système éducatif.

À l'observation de ce profil de scolarisation qui va au-delà de 125% à la SIL/C11, il apparaît clairement que le système éducatif camerounais arrive à offrir l'accès à toute la demande potentielle au primaire. Cette valeur supérieure à 100 se justifie par le fait que beaucoup d'enfants accèdent à l'école à des âges différents. Au fur et à mesure qu'on avance dans les niveaux d'éducation au primaire, le nombre d'enfants scolarisés baisse autant chez les filles que chez les garçons. Cela est dû aux redoublements et aux abandons dans le système.

**Graphique 2.33: Profil de scolarisation transversal par sexe en 2020/2021**



**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données du RGPH2005 projetées pour 2020

Ainsi, les différents points du profil de scolarisation représentent le parcours suivi par les garçons et les filles au cours de leur scolarité. Il en ressort essentiellement ce qui suit :

- (i) Le profil estimé montre que l'accès aussi bien chez les filles que chez les garçons est universel (taux d'accès supérieur à 100%), mais qu'il est observé une baisse sensible de la fréquentation scolaire au cours du cycle ;
- (ii) La comparaison des profils estimés pour les garçons et pour les filles révèle ceci ; si l'on en juge par la relative proximité des pentes desdits profil que les filles connaissent un destin scolaire relativement comparable à celui des garçons.

### **2.5.2 Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu**

Sur la base du profil de scolarisation pseudo-longitudinal, il est possible de se faire une représentation de la capacité de rétention dans le système. Cette rétention est appréciée à travers la succession des taux de

survie d'une cohorte de 100 élèves, de la première année du cycle primaire (SIL/CL1) à la dernière année dudit cycle (CM2/CL6).

Le profil pseudo-longitudinal estime les futures admissions en dernière année de l'enseignement primaire. Il se base sur les nouveaux entrants actuels de la première année et en suivant l'évolution année par année des non-redoublants sur deux années consécutives les plus récentes (années scolaires 2019/2020 et 2020/2021), pour rendre au mieux compte des conditions actuelles de scolarisation.

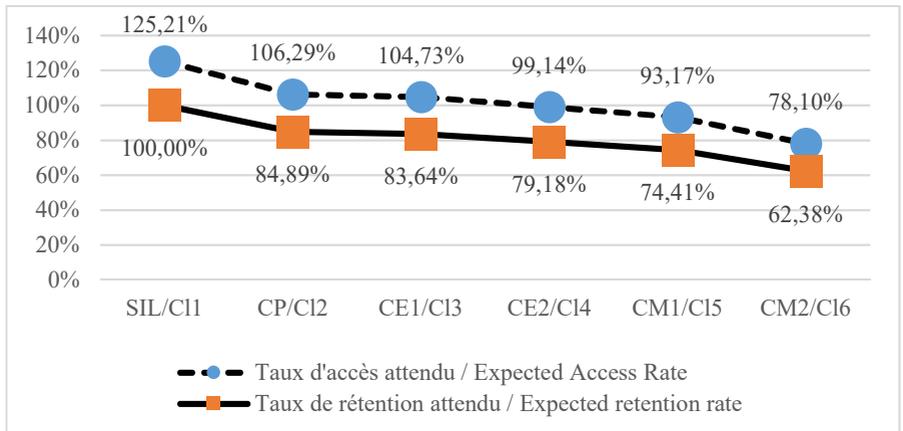
**Tableau 2.15 : Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu**

	Sexe	SIL/CH	CP/CI2	CE1/CI3	CE2/CI4	CM1/CI5	CM2/CI6
<i>Profil de scolarisation pseudo longitudinal</i>	Filles/ Girls	114,51%	97,88%	96,65%	91,39%	86,12%	72,01%
	Garçons/ Boys	136,63%	115,28%	113,35%	107,42%	100,69%	84,60%
	<b>Ens/ Total</b>	<b>125,21%</b>	<b>106,29%</b>	<b>104,73%</b>	<b>99,14%</b>	<b>93,17%</b>	<b>78,10%</b>
<i>Profil de rétention attendu</i>	Filles/ Girls	100,00%	85,48%	84,40%	79,81%	75,21%	62,89%
	Garçons/ Boys	100,00%	84,37%	82,96%	78,62%	73,70%	61,92%
	<b>Ens/ Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>84,89%</b>	<b>83,64%</b>	<b>79,18%</b>	<b>74,41%</b>	<b>62,38%</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir des *Annuaire Statistique 2019/2020 et 2020/2021* et données du RGP2005 projetées pour 2020

L'analyse du graphique ci-dessous révèle que, si les conditions de scolarisation observées en 2020/2021 se maintenaient pour les années à venir, le taux d'achèvement ne pourrait pas atteindre les 100% comme fixé par les documents stratégiques au niveau international (Agenda 2030 et UA 2063) et national (SND30). En conséquence, seuls 62% de la cohorte d'enfants nouvellement admis en 2020/2021 en première année (SIL), suivront leur scolarité jusqu'à terme en 2025/2026. Ce qui équivaut sensiblement à 3 enfants sur 5. Environ 38% d'élèves pourraient abandonner le système en cours de cycle. Cela constitue un handicap majeur pour le système, car il doit pouvoir conduire jusqu'en fin de cycle tous les enfants entrés à la SIL au cours de l'année scolaire 2020/2021.

**Graphique 2.34: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal attendu**



**Source :** Calculs des auteurs à partir des *Annuaire Statistique 2019/2020* et *2020/2021* et données du RGP2005 projetées pour 2020

Le profil de scolarisation pseudo-longitudinal attendu dans les ZEP confirme les constats déjà faits au niveau de l'accès des enfants en première année du cycle primaire (largement supérieur à 100%). Mais l'évolution de ce profil de la SIL/CL1 au CM1/CL5 montre une baisse de scolarisation plus importante dans les ZEP, traduisant ainsi le fait que les enfants qui se trouvent dans les ZEP survivront moins dans le système. Les mêmes tendances sont observées au niveau du profil de rétention, où l'on peut voir que les ZEP retiendront moins d'enfants dans le système que le reste du pays.

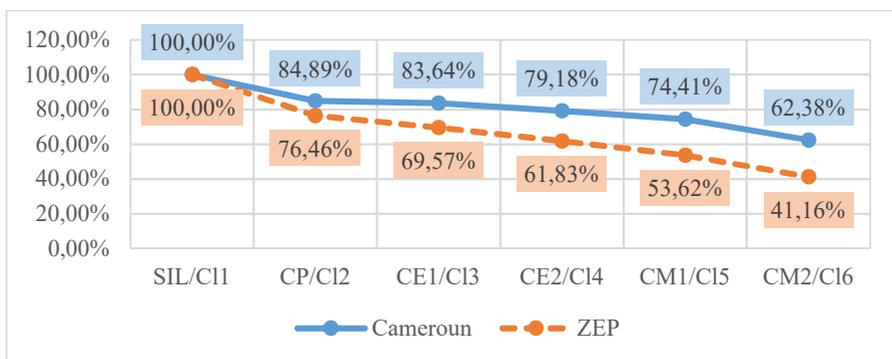
**Tableau 2.16: Profil de scolarisation et de rétention attendu dans les ZEP (en%)**

	Sexe	SIL/CI1	CP/CI2	CE1/CI3	CE2/CI4	CM1/CI5	CM2/CI6
<b>Profil de scolarisation pseudo longitudinal ZEP</b>	Filles/ Girls	129,57%	98,72%	89,73%	79,08%	68,32%	50,82%
	Garçons/ Boys	171,50%	131,50%	119,75%	107,17%	93,21%	73,33%
	Ens/ Total	<b>149,57%</b>	<b>114,36%</b>	<b>104,05%</b>	<b>92,49%</b>	<b>80,20%</b>	<b>61,57%</b>
<b>Profil de rétention attendu ZEP</b>	Filles/ Girls	100,00%	76,20%	69,26%	61,04%	52,73%	39,23%
	Garçons/ Boys	100,00%	76,68%	69,82%	62,49%	54,35%	42,76%
	Ens/ Total	<b>100,00%</b>	<b>76,46%</b>	<b>69,57%</b>	<b>61,83%</b>	<b>53,62%</b>	<b>41,16%</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2019/2020 et 2020/2021 et données du RGPH2005 projetées pour 2020

Une situation préoccupante qui ne ressort pas directement dans le tableau ci-dessus, transparait clairement dans la figure ci-dessous. En effet, si aucune mesure n'est prise, on observera une baisse de scolarisation brutale au cours de l'année scolaire prochaine (2021/2022) dès le deuxième palier du niveau 1 dans les ZEP, par rapport au reste du pays. Cette baisse se poursuivra ainsi jusqu'en 2025/2026.

**Graphique 2.35: Courbe du profil de rétention attendu au cycle primaire au niveau national et dans la ZEP**



**Source :** Calculs des auteurs à partir des annuaires statistiques 2018/2019 et 2019/2020

L'analyse selon le sexe de la situation observée ci-dessous, montre que le décrochage ressort principalement chez les filles, particulièrement dans les ZEP. En effet dès la classe de CP au cours de l'année scolaire 2020/2021, on observera une baisse de la fréquentation si les conditions de scolarisation observées en 2019/2020 restent inchangées. L'ampleur s'accroîtra au fur et à mesure que la cohorte évoluera.

Les faibles taux d'accès enregistrés dans les différents niveaux du cycle primaire malgré le taux d'accès élevé enregistré en 1<sup>ère</sup> année, résultent très clairement des difficultés du système éducatif à limiter les redoublements et abandons scolaires. Ces deux phénomènes réduisent l'efficacité interne du système éducatif, qui mesure la capacité d'un système éducatif à conduire les élèves en fin de cycle primaire dans les délais prévus. La section suivante permettra de quantifier l'efficacité interne.

## **2.6 Efficacité dans la gestion des flux au primaire**

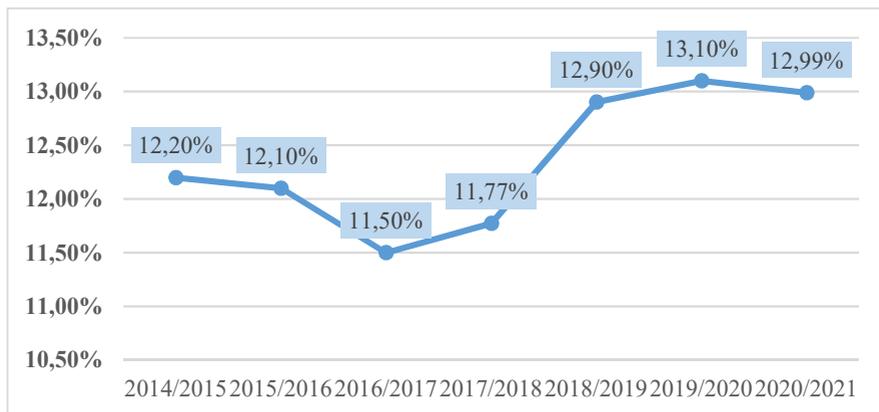
### **2.6.1 Le redoublement au primaire**

D'après les résultats des Enquêtes sur les Acquis Scolaires (PASEC 2014, UAS 2016 et PASEC 2019), il ressort que le redoublement a une influence négative sur les apprentissages scolaires et l'estime de soi des apprenants. Pourtant, ce phénomène est encore observé au primaire et les analystes le considèrent comme un frein à la scolarisation primaire complète des enfants. L'une des grandes options de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2013-2020 était de réduire de manière significative les déperditions scolaires, en faisant passer le taux moyen de redoublement du cycle primaire de 12% en 2010 à 5% en 2020. Cet objectif est repris dans la SND30 en fixant le taux d'achèvement à 100% à l'horizon 2025, avec la mise en place des mesures correctives devant permettre la disparition complète des abandons et des redoublements.

Le Graphique ci-dessous, présente l'évolution du phénomène de redoublement entre 2014/2015 et 2020/2021. Il en ressort que ce phénomène reste encore mal maîtrisé à l'école primaire où l'on observe même un retour à la hausse depuis l'année scolaire 2017/2018. Le sous-secteur de l'éducation

de base éprouve encore des difficultés à réduire le redoublement au niveau du primaire.

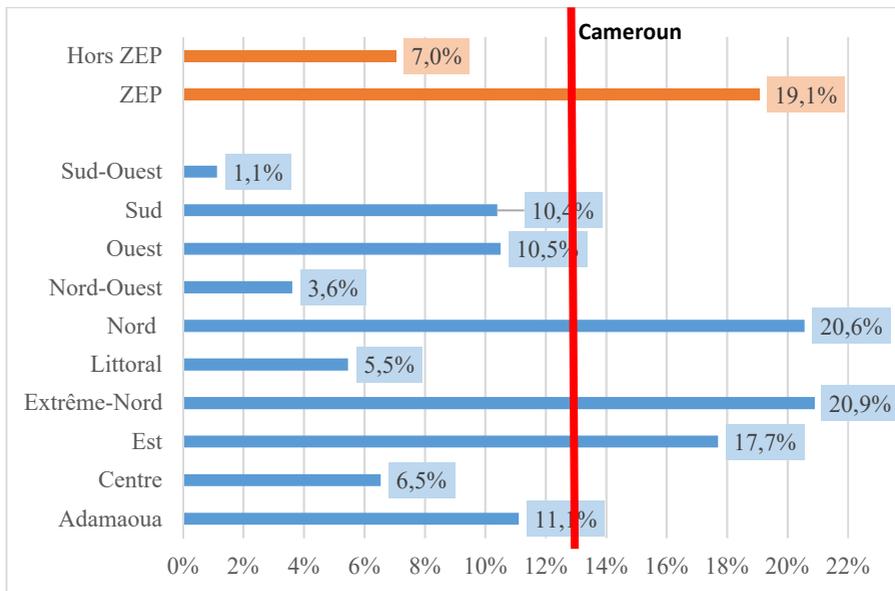
**Graphique 2.36: Évolution du taux de redoublement de 2015 à 2021**



**Source :** Annuaires statistiques à 2014/2015 à 2020/2021

Le taux de redoublement reste encore élevé pour les régions de l'Extrême-Nord (20,9%), de l'Est (17,7%) et du Nord (20,6%), largement supérieur à la moyenne nationale. Ce taux est cependant plus faible dans les régions du Nord-ouest (3,6%), du Sud-ouest (1,1%) et du Littoral (5,5%). En somme, la valeur nationale de cet indicateur qui est de 13%, cache les disparités importantes enregistrées entre les régions comme le montre le graphique ci-dessous.

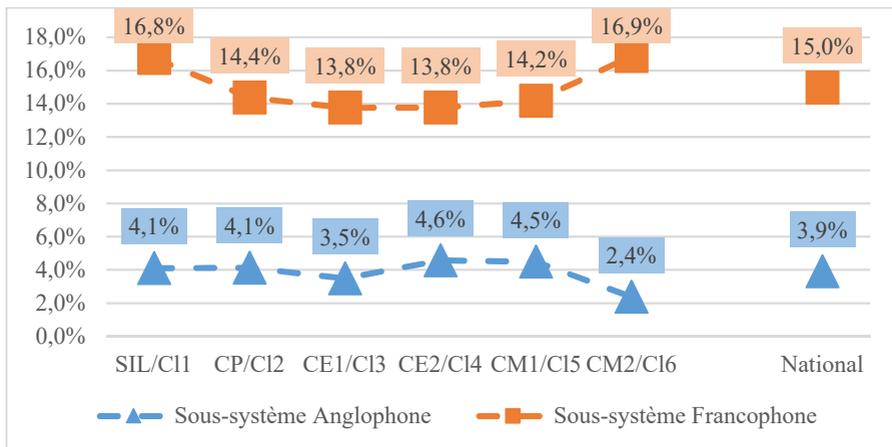
**Graphique 2.37: Pourcentage de redoublement par région en 2020/2021**



**Source : Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021**

Selon le sous-système, la moyenne de redoublement est plus marquée dans le sous-système francophone (15,0%) que dans le sous-système anglophone (3,9%). De plus on observe une certaine régulation des flux dans le sous-système anglophone avec des taux de redoublement faibles en fin de cycle.

**Graphique 2.38: Pourcentage de redoublement par année d'études et par sous-système**



**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021

### 2.6.2 Le Coefficient d'Effacité Interne (CEI)

L'optimisation de la gestion des flux d'élèves est primordiale dans un contexte de rareté des ressources. Cette optimisation est davantage justifiée lorsqu'il s'agit d'améliorer un système éducatif dans lequel les défis à surmonter sont nombreux.

Le CEI, indicateur du niveau de gaspillage des ressources du fait des abandons et des redoublements varie entre 0 lorsqu'aucun élève n'a atteint pas la fin d'un cycle et 1 lorsque tous les élèves ont atteint la fin du cycle sans avoir redoublé. Ainsi, l'efficacité interne d'un système éducatif est tributaire des niveaux de redoublement et d'abandon constatés.

On définit l'année-élève comme la mesure de consommation du système pour une année scolaire passée par un élève. Le cas idéal est de consommer 6 années-élève pour un élève pour atteindre la fin du cycle primaire. Ainsi, les cas de redoublement sont des augmentations du nombre d'années-élève consommées et les abandons, les années-élève consommées sans résultat.

Les valeurs du CEI obtenues pour l’enseignement primaire au Cameroun au cours de l’année scolaire 2020/2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces valeurs permettent de dégager une observation forte selon laquelle dans le primaire, le CEI de 67% montre que plus de 33% des ressources dédiées à l’enseignement primaire sont gaspillées du fait des redoublements et des abandons.

**Tableau 2.17: Coefficient d’efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale)**

	Sexe	SIL/C11	CP/C12	CE1/C3	CE2/C14	CM1/C15	CM2/C16	Total
<i>Années-élève théoriques utiles</i>	Filles	63	63	63	63	63	63	378
	Garçons	62	62	62	62	62	62	372
	Ensemble	62	62	62	62	62	62	372
<i>Années-élève consommées avec abandons et sans redoublements (profil de rétention)</i>	Filles	100	85	84	80	75	63	488
	Garçons	100	84	83	79	74	62	482
	Ensemble	100	85	84	79	74	62	484
<i>Années-élève consommées avec abandons et redoublements</i>	Filles	116	98	96	91	85	73	558
	Garçons	118	97	94	90	84	73	556
	Ensemble	117	97	95	90	85	73	557
<i>CEI</i>	Filles							0,68
	Garçons							0,67
	Ensemble							0,67
<i>CEI sans redoublements</i>	Filles							0,77
	Garçons							0,77
	Ensemble							0,77
<i>CEI sans abandons</i>	Filles							0,87
	Garçons							0,87
	Ensemble							0,87

**Source :** Calculs des auteurs à partir des données SIGE du MINEDUB

Le gaspillage des ressources laisse supposer ce qui suit : (i) le sous-secteur Education de Base dépense pour assurer l’éducation des individus qui ne vont pas suivre les six années de scolarisation nécessaires leur permettant de conserver leur aptitude à la lecture et à l’écriture à l’âge adulte ; (ii) à cause des abandons dont les critères varient d’un établissement à l’autre, le caractère inéquitable de ce phénomène ne contribue qu’à renchérir le coût de l’éducation avec des conséquences néfastes sur le parcours scolaire de l’élève.

Ce niveau d’efficacité, loin d’être optimal, s’est légèrement amélioré de deux points par rapport à l’année scolaire 2019/2020. L’observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les abandons est plus faible que

le CEI avec les redoublements. L'amélioration du CEI global passe donc en toute logique par la limitation des abandons, les redoublements étant relativement maîtrisés dans l'enseignement primaire, bien qu'encore très élevés par rapport à la cible fixée dans les documents stratégiques (DSSEF).

Ainsi, si l'accès est élevé au primaire, les problématiques d'achèvement du cycle de redoublement et d'abandon questionnent fortement l'efficacité du système éducatif de base. C'est dans ce sens que pris collectivement, ces phénomènes alimenteront le poids des enfants en dehors du système éducatif dont les chances d'insertion sociale sont limitées.

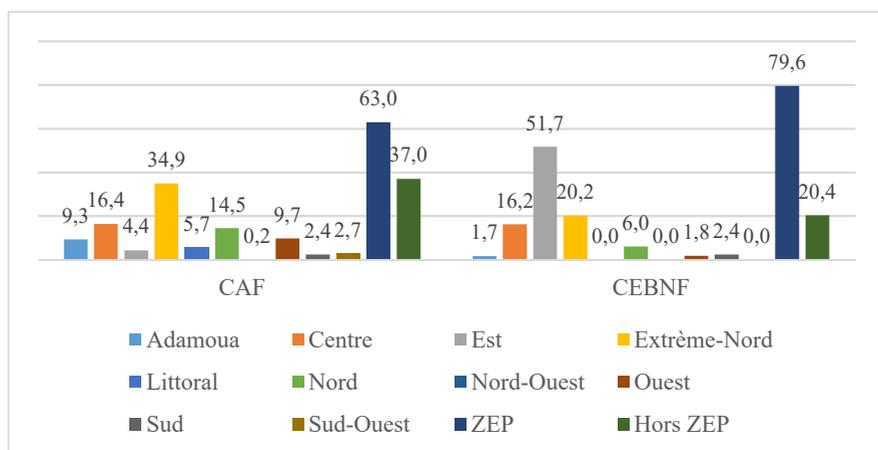
## **2.7 La Demande effective en Education Non Formelle au MINEDUB**

L'éducation non formelle est une forme d'offre d'éducation alternative qui vise à donner à des individus analphabètes et aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, la possibilité d'acquérir des compétences de base en littératie et en numératie fonctionnelle pour une autonomisation dans la société pour les adultes de 15 ans et plus, et des possibilités de poursuivre la formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier en vue d'une insertion. Au MINEDUB, c'est le programme « alphabétisation » qui est en charge de l'éducation de base non formelle et l'alphabétisation fonctionnelle. C'est lui qui est chargé de la mise en œuvre des programmes adaptés à la demande éducative en adéquation avec le cadre de référence élaboré. Ainsi, l'État accorde des appuis aux centres à travers des compétences transférées aux communes pour l'octroi du matériel didactique et pédagogique ou encore des kits d'alphabétisation.

Notons que l'organisation des apprentissages en matière d'alphabétisation couvre 3 niveaux à savoir le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 ou celui de la post alphabétisation. L'offre d'alphabétisation relèvent de deux ordres, en fonction des finalités visées. Il s'agit notamment de l'alphabétisation classique et de l'alphabétisation fonctionnelle. En ce qui concerne l'Education de Base non Formelle, les programmes sont en principe, les mêmes que ceux du cycle primaire mais d'une durée de trois ans.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, il ressort du graphique 2.39 que la participation aux programmes d'alphabétisation est plus élevée dans la région de l'Extrême-Nord. Par contre, dans les CEBNF, c'est plutôt dans la région de l'Est que les apprenants sont les plus nombreux. De plus, il n'existe pas d'apprenants dans les CAF du Nord-Ouest. On note aussi l'absence d'apprenants dans les CEBNF du Littoral et des régions anglophones. L'analyse selon la zone montre qu'il y'a plus d'apprenants dans les ZEP que dans les régions Hors ZEP quel que soit le type de centre.

**Graphique 2.39 : Proportions (%) des apprenants par région selon le type de centre d'éducation non formelle**



**Source : Annuaire statistique 2020/2021**

La structure par sexe indique qu'au niveau national, il y a plus d'apprenants filles/femmes que de garçons/hommes quel que soit le type de centre d'éducation (cf. tableau 2.18). Cette tendance reste la même dans toutes les régions sauf dans l'Adamaoua et le Sud.

**Tableau 2.18 : Pourcentages des apprenants par région selon le sexe et le type de centre d'éducation au Cameroun au cours de l'année scolaire 2020/2021**

Région	CAF		CEBNF	
	Filles/Femmes	Garçons/Hommes	Filles/Femmes	Garçons/Hommes
Adamaoua	34,1	65,9	44,9	55,1
Centre	54,8	45,2	50,6	49,4
Est	60,5	39,5	52,4	47,6
Extrême-Nord	59,0	41,0	49,3	50,7
Littoral	53,0	47,0	*	*
Nord	50,8	49,2	52,5	47,5
Nord-Ouest	80,8	19,2	*	*
Ouest	67,4	32,6	55,6	44,4
Sud	48,8	51,2	47,1	52,9
Sud-Ouest	69,1	30,9	*	*
<b>ZEP</b>	<b>53,6</b>	<b>46,4</b>	<b>51,5</b>	<b>48,5</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>58,6</b>	<b>41,4</b>	<b>50,7</b>	<b>49,3</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>55,4</b>	<b>44,6</b>	<b>51,3</b>	<b>48,7</b>

Source : Annuaire statistique 2020/2021

## 2.8. Accès à l'éducation des déplacés internes et des réfugiés

Le système éducatif camerounais a pris la résolution de s'ajuster aux besoins de tous les élèves indépendamment de leur origine, afin que les promesses prises soient tenues et répondent aux besoins de résilience et d'adaptation des sociétés face aux migrations et aux déplacements. Les crises humanitaires et sécuritaires auxquelles fait face le Cameroun ont entraîné un afflux de réfugiés (centrafricains dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord et nigériens dans la région de l'Extrême-Nord) et de déplacés internes (Adamaoua, Centre, Littoral, Ouest, Extrême-Nord). Cette situation n'est pas sans conséquence sur le système éducatif en général qui évolue dans un contexte social déjà très défavorable. Toutefois, poursuivant les engagements pris au niveau international en faveur de l'éducation inclusive, le Cameroun s'est fixé comme objectif majeur d'assurer à tous les enfants (filles et garçons)

en âge scolaire présent sur le territoire national une éducation de qualité (SND30).

### 2.8.1. Les populations réfugiées

En Juin 2021, le Cameroun comptait sur son territoire 452 159 réfugiés et demandeurs d’asile dont 210 432 enfants en âge d’être scolarisés (préscolaire, primaire et secondaire). Malgré l’ensemble des mesures prises par le Gouvernement en matière d’éducation (construction de salles de classe, redéploiement des enseignants, dotations en manuels scolaires, etc.), on constate encore un faible niveau de scolarisation de ces populations.

Au niveau du préscolaire (cf. tableau 2.18), seulement 8% d’enfants sont scolarisés particulièrement chez les réfugiés centrafricains. Ce faible niveau de préscolarisation chez les réfugiés pourrait s’expliquer par la modicité des revenus des parents, étant donné que ce cycle d’enseignement n’est pas gratuit au Cameroun.

**Tableau 2.19: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants réfugiés en 2021**

	Effectif des réfugiés au préscolaire			Population en âge préscolaire (4-5 ans)			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>Refugiés Centrafricains<sup>14</sup></i>	850	963	1 813	12 875	13 160	26 035	7%	7%	7%
<i>Refugiés Nigériens<sup>15</sup></i>	506	492	998	4 563	4 629	9 192	11%	11%	11%
<i>Total</i>	1 356	1 455	2 811	17 438	17 789	35 227	8%	8%	8%

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l’annuaire statistique 2020/2021 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Juin 2021)

Au niveau du primaire, on note un taux brut de scolarisation de 66%, avec 72% chez les réfugiés centrafricains et 51% chez les réfugiés nigériens.

<sup>14</sup> Les données des réfugiés relatives à la crise centrafricaine concernent les régions de l’Adamaoua, de l’Est et du Nord

<sup>15</sup> Les données des réfugiés relatives à la crise dans le bassin du Lac Tchad concernent la région de l’Extrême-Nord

**Tableau 2.20 : Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants réfugiés en 2021**

	Effectif des réfugiés au primaire			Population en âge primaire (6-11 ans)			Taux brut de Scolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>Refugiés Centrafricains</i>	20 564	27 564	48 128	33 307	33 523	66 830	62%	82%	72%
<i>Refugiés Nigériens</i>	6 472	8 340	14 812	14 484	14 516	29 000	45%	57%	51%
<i>Total</i>	27 036	35 904	62 940	47 791	48 039	95 830	57%	75%	66%

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Juin 2021)

Ces résultats peuvent traduire la difficulté des enfants et des jeunes réfugiés à intégrer le système éducatif camerounais, particulièrement les plus âgés d'entre eux, comme cela avait été relevé au niveau international par le **Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019**. La méconnaissance de la langue d'instruction ou de la langue parlée en classe et la non-possession de documents tels que les certificats de naissance, les certificats de fin d'étude ou diplômes empêchent les élèves réfugiés de nouer des liens, d'apprendre et de communiquer.

### 2.8.2. Les populations déplacées

Selon le HCR (Juin 2021), les crises humanitaires qui sévissent au Cameroun avaient déjà causé le déplacement de plus d'un million de personnes (dont 51% d'enfants) à l'intérieur du pays, principalement dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Centre, de l'Ouest, du Littoral, du Nord-ouest et du Sud-ouest. Afin d'assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants en âge scolaire, le Gouvernement a pris des mesures incitatives visant l'intégration complète des enfants déplacés dans les établissements scolaires. Cependant, l'analyse des données collectées montre encore un niveau d'intégration scolaire très faible de ces enfants, accentué par la pauvreté des familles dans les régions touchées par les crises et l'absence d'un environnement d'apprentissage sécurisé.

Au préscolaire, le tableau ci-dessous indique un taux de scolarisation de 8% seulement au cours de l'année scolaire 2020/2021 chez les enfants déplacés internes suite aux crises. Ce taux est encore plus faible de l'ordre de 1% chez les enfants déplacés dans la région de l'Extrême-Nord, où les services d'éducation font déjà face à la précarité des familles déplacées. Ces enfants déplacés et leurs familles représentent une charge supplémentaire pour les communautés d'accueil.

**Tableau 2.21: Couverture scolaire dans le cycle préscolaire des enfants déplacés internes en 2021**

	Effectif des PDI au préscolaire			Population en âge préscolaire (4-5 ans)			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>PDI (Crise LCB)<sup>16</sup></i>	216	245	461	38 347	38 375	38 361	1%	1%	1%
<i>PDI (Crise NWSW)<sup>17</sup></i>	4 969	4 920	9 889	84 710	84 771	84 741	6%	6%	12%
<i>Grand Total</i>	<b>5 185</b>	<b>5 165</b>	<b>10 350</b>	<b>123 058</b>	<b>123 145</b>	<b>123 102</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>8%</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Juin 2021)

S'agissant du cycle primaire, la situation scolaire est également très précaire. Seulement 67% d'enfants déplacés suite aux crises sont scolarisés. Il est évident de comprendre que la majorité des enfants déplacés dans les régions de l'Adamaoua (Mayo Banyo), du Littoral, de l'Ouest et du Centre rencontrent des difficultés d'accès à l'école en raison de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des contraintes financières des parents.

<sup>16</sup> La crise du Bassin du Lac Tchad concerne uniquement la région de l'Extrême-Nord

<sup>17</sup> Les données sur la crise du Nord-ouest et Sud-ouest couvrent les régions du Nord-ouest, Sud-ouest, Adamaoua (Mayo Banyo), Littoral, Ouest et Centre

**Tableau 2.22: Couverture scolaire dans le cycle primaire des enfants déplacés internes**

	Effectifs des PDI au primaire			Population en âge primaire (6-11 ans)			Taux brut de préscolarisation		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
<i>PDI (Crise LCB)</i>	16 938	21 522	38 460	106 162	105 935	106 048	16%	20%	36%
<i>PDI (Crise NWSW)</i>	46 033	46 537	92 570	234 515	234 013	234 264	20%	20%	40%
<i>Grand Total</i>	<b>62 971</b>	<b>68 059</b>	<b>131 030</b>	<b>340 677</b>	<b>339 948</b>	<b>340 312</b>	<b>18%</b>	<b>20%</b>	<b>39%</b>

**Source :** Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2020/2021 et données statistiques relevant de la compétence du HCR (Juin 2021)

## **Chapitre 3 : QUALITE DE L’OFFRE EDUCATIVE ET CONDITIONS D’APPRENTISSAGE**

Le Cameroun s’est donné pour ambition d’offrir à tous les enfants une éducation de qualité dans les conditions d’apprentissage optimales. À cet effet le présent chapitre fait une analyse de l’offre et des conditions d’apprentissages dans le préscolaire, le primaire, les CAF et les CEBNF.

### **3.1. Analyse de l’offre éducative dans le sous-système d’éducation de base**

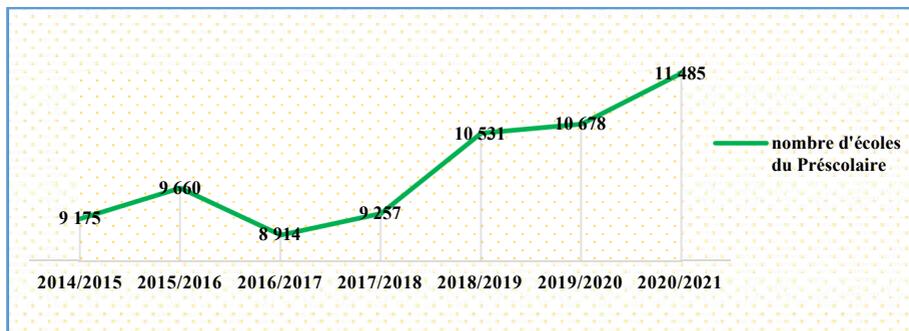
#### **3.1.1. Analyse de l’offre au préscolaire**

##### **3.1.1.1. Évolution des structures d’accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2020/2021**

L’évolution quantitative des infrastructures est une nécessité dans la mission régalienne de l’État, qui est de satisfaire les besoins en matière d’éducation. Le rythme de croissance des infrastructures doit suivre impérativement celui de la population scolarisable, de manière à améliorer l’offre éducative et les conditions d’apprentissage.

Dans le préscolaire, au cours de la période de 2014/2015 à 2020/2021, le nombre d’écoles est passé de 9 175 à 11 485, soit un accroissement annuel moyen de 3,8% (cf. graphique 3.1). Cet accroissement du nombre d’écoles dans le préscolaire découle des politiques en matière d’éducation de base mises en œuvre par le Ministère de l’Education de Base pour accroître l’offre scolaire. Ces efforts du Gouvernement ont également permis une augmentation du nombre de salles de classe et de tables-bancs.

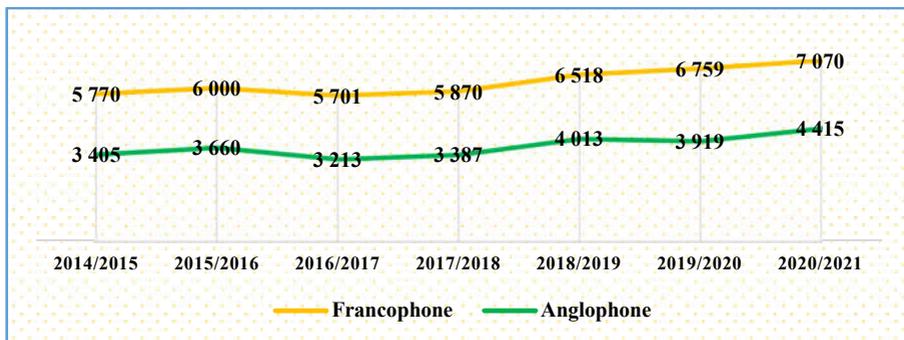
**Graphique 3.1 : Évolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source :** Annuaire statistique de 2014/2015 à 2020/2021

Concernant le sous-système anglophone, l'on constate une augmentation du nombre d'écoles depuis 2016/2017. En effet, ce nombre est passé de 3 213 à 4 415 écoles, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,3% au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021 (cf. graphique 3.2). Ce résultat découle d'une part, de la réouverture de certaines écoles dans les régions en crise et d'autre part, de la création de nouvelles écoles sur l'ensemble du territoire national. Dans le sous-système francophone, le nombre d'écoles est passé de 5 701 à 7 070 au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 5,5%.

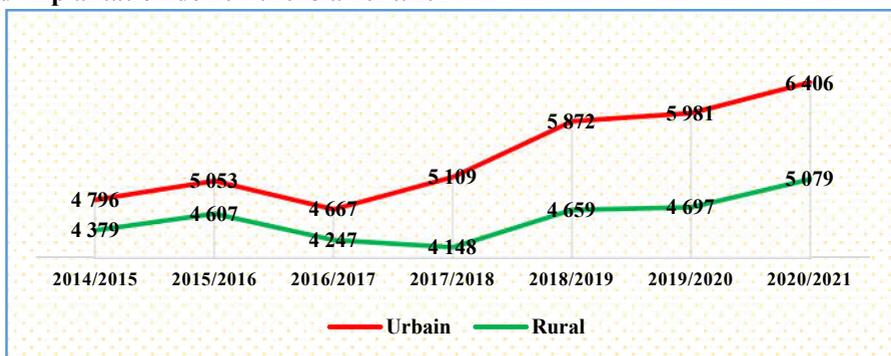
**Graphique 3.2 : Évolution du nombre d'établissements par sous-système d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2020/2021

Au regard du graphique 3.3, l'effectif des écoles au niveau préscolaire diffère en fonction de la zone d'implantation considérée. En zone urbaine, au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021, le nombre d'écoles est passé de 4 667 à 6 406, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,3%. En zone rurale, le nombre d'écoles est passé de 4 247 à 5 079 au cours de la même période, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 4,6%, même si on note une légère baisse au cours de l'année 2017/2018.

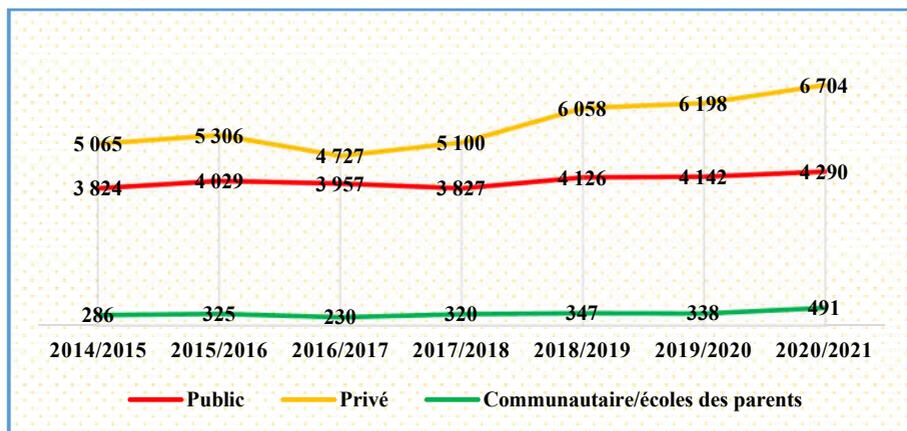
**Graphique 3.3 : Évolution du nombre d'établissements préscolaires selon la zone d'implantation de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2020/2021

Selon l'ordre d'enseignement au préscolaire, le taux d'accroissement annuel moyen est plus élevé dans l'ordre privé et communautaire (ou écoles des parents) par rapport à l'ordre public au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021. En effet, au cours de cette période, dans le préscolaire privé, le nombre d'écoles est passé de 4 727 à 6 704, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,1%. Dans le préscolaire communautaire ou écoles des parents, le nombre d'écoles est passé de 230 à 491 au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 20,9%. Dans l'ordre public, le nombre d'écoles dans le préscolaire est passé de 3 957 à 4 290 au cours de la période 2016/2017 à 2020/2021 ; ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 2%.

**Graphique 3.4 : Évolution du nombre d'établissements selon le secteur d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2020/2021**



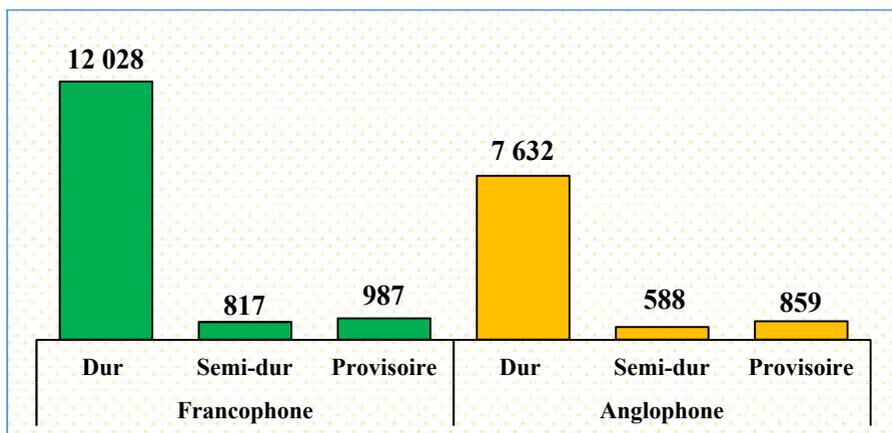
Source : Annuaire statistiques de 2014/2015 à 2020/2021.

### 3.1.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire

Concernant la répartition des salles de classes par type de construction et par sous-système d'enseignement au préscolaire, la majeure partie de celles-ci sont en matériaux définitifs, avec une proportion faible en matériaux provisoires. L'on note que dans le sous-système francophone, sur un total 13 832 salles de classe, 12 028 sont en matériaux définitifs, soit 87% ; 817 en

matériaux semi-durs, soit 5,9% et 987 en matériaux provisoires, soit 7,1% (cf. graphique 3.5). Dans le sous-système anglophone, sur les 9 079 salles de classe recensées, 7 632 sont en matériaux définitifs, soit 84,1%, 588 sont en matériaux semi-durs, soit 6,5% et 859 en matériaux provisoires, soit 9,5%.

**Graphique 3.5 : Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d’enseignement au préscolaire**



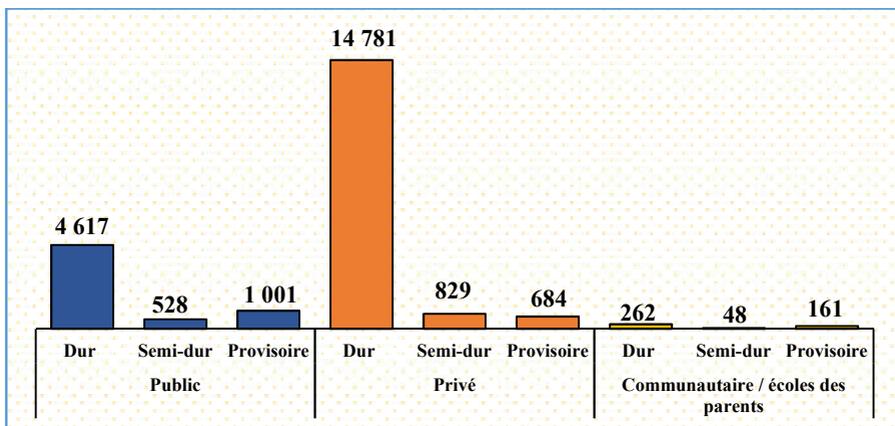
Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d’enseignement au préscolaire (cf. graphique 3.5), montre que la majorité de celles-ci sont construites en matériaux définitifs. Ainsi, dans le préscolaire public, sur un total de 6 146 salles de classe construites, 4 617 sont en matériaux définitifs, soit 75,1% ; 528 sont en matériaux semi-durs, soit 8,6% et 1 001 en matériaux provisoires, soit 16,2%.

Dans le préscolaire privé, sur un total de 16 294 salles de classe construites, 14 781 sont en matériaux définitifs, soit 90,7%, 829 sont en semi dur, soit 5,1% et 684 écoles sont en matériaux provisoires, soit 5,2%. Dans le préscolaire communautaire et les écoles des parents, sur 471 salles de classe construites, 262 sont en matériaux définitifs, soit 55,6% ; 48 en matériaux semi-durs soit 10,2% et 161 en matériaux provisoires, soit 34,2%. Bien que la

plupart des salles de classe construites sont en matériaux définitifs dans le public, l'on note une proportion élevée de salles de classe construites en matériaux provisoires, nécessitant ainsi des efforts supplémentaires de l'État en ce qui concerne l'offre éducative.

**Graphique 3.6 : Répartition des salles de classes par type de construction selon l'ordre d'enseignement au préscolaire**



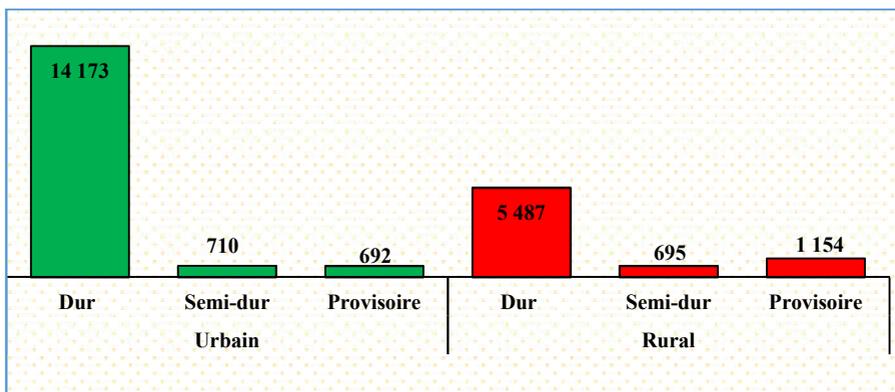
**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021**

La répartition des salles de classes par type de construction et par zone d'implantation au préscolaire (cf. graphique 3.6) montre que la majorité des salles de classe sont construites en matériaux définitifs. Sur les 22 911 salles de classe recensées au préscolaire, 15 575 salles se trouvent en zone urbaine contre 7 336 en zone rurale. Selon le type de construction en zone urbaine, sur les 15 575 salles construites 14 173 salles sont en matériaux définitifs soit 91,0% ; 710 en matériaux semi dur ; soit 4,6% et 692 sont en matériaux provisoires, soit 4,4%.

En zone rurale, sur 7 336 salles de classes recensées, 5 487 sont en matériaux définitifs, soit 74,8% ; 1 154 sont en matériaux provisoires, soit 15,7% et 695 sont en semi dur, soit 9,5%. Ainsi, la qualité de l'offre éducative en zone rurale demeure moindre par rapport à la zone urbaine. Les

investissements en matière d'offre en éducation doivent donc être accentués pour rehausser la qualité de l'éducation en zone rurale.

**Graphique 3.7 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d'implantation au préscolaire**



Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par région et par type de construction au préscolaire au cours de l'année scolaire 2020/2021 (cf. tableau 3.8) montre une iniquité entre les régions. Les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest regroupent 72,3% l'offre en salles de classe au préscolaire. Au préscolaire public, les mêmes tendances sont observées.

**Tableau 3.1 : Répartition des salles de classe par région et par type de construction au préscolaire**

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>19 660</b>	<b>1 405</b>	<b>1 846</b>	<b>22 911</b>	<b>4 617</b>	<b>528</b>	<b>1 001</b>	<b>6 146</b>
Adamaoua	459	70	30	559	198	9	14	221
Centre	7 384	373	409	8 166	1 023	99	124	1 246
Est	677	101	179	957	315	38	129	482
Extrême-nord	446	23	68	537	299	7	29	335
Littoral	5 899	203	215	6 317	620	28	51	699
Nord	417	19	94	530	267	8	48	323
Nord-ouest	684	199	335	1 218	305	154	256	715
Ouest	1 747	222	112	2 081	770	122	73	965
Sud	910	73	168	1 151	472	18	93	583
Sud-ouest	1 037	122	236	1 395	348	45	184	577
<b>ZEP</b>	<b>1 999</b>	<b>213</b>	<b>371</b>	<b>2 583</b>	<b>1 079</b>	<b>62</b>	<b>220</b>	<b>1 361</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>17 661</b>	<b>1 192</b>	<b>1 475</b>	<b>20 328</b>	<b>3 538</b>	<b>466</b>	<b>781</b>	<b>4 785</b>

### 3.1.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire

L'analyse de la disponibilité de certaines commodités dans les structures du préscolaire (cf. tableau 3.2) montre que 50,4% d'écoles maternelles disposent d'électricité. Parmi celles-ci, 16,1% sont dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, l'on enregistre 73,6% dans l'ensemble des structures parmi lesquelles 53% sont dans le public. L'on note que 52% des écoles maternelles disposent d'une clôture dans l'ensemble dont 18,5% sont dans le public. En ce qui concerne les premiers soins de santé à procurer aux enfants, on recense des armoires à pharmacie dans 79,7% des structures préscolaires dans lesquelles 75,6% sont des écoles maternelles publiques.

Concernant la disponibilité des cantines au préscolaire, on note en moyenne 2 cantines pour 100 écoles dans l'ensemble. Dans le public, on recense 1 cantine pour 100 écoles.

**Tableau 3.2 : Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement**

ENSEMBLE	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE A PHARMACIE	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
<b>CAMEROUN</b>	<b>50,4</b>	<b>16,1</b>	<b>73,6</b>	<b>53,0</b>	<b>52,0</b>	<b>18,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>79,7</b>	<b>75,6</b>
Adamaoua	35,2	13,1	60,8	51,8	40,2	22,6	1,0	0,7	64,8	64,2
Centre	69,8	24,7	83,7	57,2	68,7	23,3	0,7	0,6	89,4	85,0
Est	19,5	7,0	57,1	47,9	31,1	14,0	5,7	2,9	69,0	70,5
Extrême-nord	20,6	13,9	50,9	51,2	23,0	16,8	1,2	0,5	56,4	66,5
Littoral	71,9	25,2	89,6	72,4	74,3	31,7	0,4	0,2	90,0	91,3
Nord	21,4	15,3	47,7	48,7	24,1	18,0	4,9	5,4	60,8	74,3
Nord-ouest	13,9	6,7	54,6	56,3	15,4	9,4	3,5	1,3	43,3	47,7
Ouest	36,1	16,4	66,2	51,5	40,2	23,8	0,9	0,5	91,9	96,1
Sud	25,9	16,5	60,7	49,8	24,8	10,9	1,2	0,2	71,9	74,3
Sud-ouest	34,0	9,4	58,5	32,7	33,2	8,6	3,5	1,0	64,4	53,3
<b>ZEP</b>	<b>23,2</b>	<b>11,7</b>	<b>54,3</b>	<b>49,5</b>	<b>29,5</b>	<b>17,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,6</b>	<b>63,6</b>	<b>69,5</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>54,8</b>	<b>17,2</b>	<b>76,7</b>	<b>53,9</b>	<b>55,6</b>	<b>18,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>82,3</b>	<b>77,1</b>

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021, calculs des auteurs**

L'analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles maternelles par zone d'implantation montre que 71,5% des écoles maternelles

situées en zone urbaine sont électrifiées contre 23,8% en zone rurale. Concernant les blocs de latrines, 88,4% des structures en disposent en zone urbaine contre 52% en zone rurale. Concernant les armoires à pharmacie, 89,2% des écoles maternelles en zone urbaine en disposent contre 67,7% en zone rurale. La même tendance s’observe au niveau des clôtures. En effet, on note que 74,7% des écoles maternelles en zone urbaine en disposent, contre 23,3% en zone rurale.

**Tableau 3.3 : Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par zone d’implantation selon la région.**

ENSEMBLE	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE A PHARMACIE	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
<b>CAMEROUN</b>	<b>71,5</b>	<b>23,8</b>	<b>88,4</b>	<b>55,0</b>	<b>74,7</b>	<b>23,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>89,2</b>	<b>67,7</b>
Adamaoua	54,3	3,5	84,0	22,1	57,5	11,5	1,7	0,9	83,0	34,5
Centre	83,6	46,6	90,6	72,2	83,8	43,7	0,7	0,8	92,1	84,8
Est	40,8	5,5	79,8	42,1	57,0	14,1	3,1	7,5	85,1	58,5
Extrême-nord	34,1	11,7	72,5	36,4	39,9	11,7	0,7	1,5	79,0	41,3
Littoral	80,1	37,0	94,0	71,1	84,3	31,5	0,2	1,0	92,2	80,7
Nord	45,0	4,7	76,8	27,1	49,0	6,5	6,0	4,2	81,5	46,3
Nord-ouest	35,6	7,8	70,7	50,1	39,9	8,6	6,7	2,6	55,8	39,8
Ouest	56,3	20,1	82,2	53,6	60,9	23,9	0,5	1,3	94,9	89,5
Sud	42,0	14,7	82,9	45,3	49,0	7,9	2,4	0,5	84,6	63,1
Sud-ouest	66,3	17,2	82,1	46,2	65,5	16,4	5,2	2,7	78,2	57,1
<b>ZEP</b>	<b>44,0</b>	<b>6,5</b>	<b>78,9</b>	<b>34,6</b>	<b>52,1</b>	<b>11,4</b>	<b>2,7</b>	<b>4,4</b>	<b>82,6</b>	<b>48,4</b>
<i>Hors-ZEP</i>	<i>74,9</i>	<i>27,4</i>	<i>89,6</i>	<i>59,3</i>	<i>77,5</i>	<i>25,8</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>90,1</i>	<i>71,7</i>

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021, calculs des auteurs

L’analyse de la source d’approvisionnement en eau potable, montre que dans l’ensemble 31,8% des écoles du préscolaire sont dotées de points d’approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 20,3% sont dotées de forage et 3,6% sont dotées de source d’eau aménagées. Dans le public, 15,2% d’écoles préscolaires sont dotées de points d’approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 11,2% sont dotées d’un forage et 6,1% sont dotées des sources d’eau aménagées. En zone urbaine, 49,1% des écoles sont dotées des points d’eau de la société CAMWATER contre 10% en zone rurale.

Pour ce qui est des forages, 22,2% des écoles situées en zone urbaine en sont dotées contre 17,9% en zone rurale. La difficulté d'accès à l'eau potable demeure un réel problème dans la plupart des écoles maternelles dans l'ensemble et dans le public en particulier.

**Tableau 3.4 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, selon la zone et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire**

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAINE		RURALE	
		EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
<i>CAMEROUN</i>	CAMWATER	3 657	31,8%	653	15,2%	3 148	49,1%	509	10,0%
	FORAGE	2 336	20,3%	479	11,2%	1 425	22,2%	911	17,9%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	411	3,6%	263	6,1%	83	1,3%	328	6,5%
	MARIGOT	80		53		21		59	
	PUITS	393		61		217		176	
<i>ZEP</i>	CAMWATER	163	10,3%	71	8,0%	150	21,3%	13	1,5%
	FORAGE	343	21,6%	139	15,7%	201	28,5%	142	16,1%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	27	1,7%	16	1,8%	10	1,4%	17	1,9%
	MARIGOT	4		3		0		4	
	PUITS	61		19		41		20	
<i>Hors-ZEP</i>	CAMWATER	3 494	35,3%	582	17,1%	2 998	52,6%	496	11,8%
	FORAGE	1 993	20,1%	340	10%	1 224	21,5%	769	18,3%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	384	3,9%	247	7,3%	73	1,3%	311	7,4%
	MARIGOT	76		50		21		55	
	PUITS	332		42		176		156	

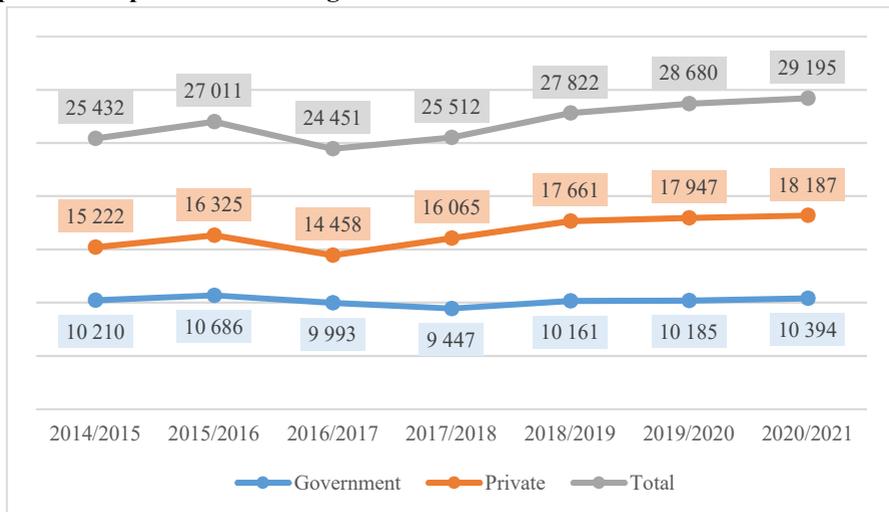
**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.1.4. Offre en personnel enseignant au préscolaire

De 2014/2015 à 2020/2021, on note une évolution de l'effectif du personnel enseignant dans le préscolaire au Cameroun. Il est en effet passé de 24 432 à 29 195 (cf. graphique 3.8) ; soit une augmentation annuelle de 2,8%.

Sur la même période, on constate que l'effectif des enseignants dans le privé reste largement supérieur à celui du public. En 2014/2015, le privé avait presque 50% d'enseignants de plus que le public. Cet écart n'a cessé d'augmenter au fil des années. En 2020/2021 les effectifs du privé représentent près du double de ceux du public.

**Graphique 3.8 : Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 07 dernières années scolaires**



**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2014/2015 à 2020/2021**

La volonté du Gouvernement à travers le programme de "contractualisation" des enseignants est de parvenir à la disparition complète des « maîtres des parents » par leur reconversion à la Fonction Publique. On distingue deux catégories de personnels enseignants dans les écoles publiques :

- Le personnel enseignant relevant de la fonction publique qui regroupe les fonctionnaires, les contractuels et les contractualisés payés par le budget de l'Etat ;
- Les maîtres des parents recrutés par les écoles, dont la charge salariale est supportée par les ménages à travers les fonds des Associations des Parents d'Elèves et d'Enseignants (APEE).

### 3.1.2.4.1. Personnel enseignant par région par sexe selon l'ordre d'enseignement au préscolaire

Le tableau ci-dessous montre qu'au préscolaire, le personnel enseignant est constitué de femmes à plus de 97% tous ordres d'enseignement confondus. C'est dans le public que cette proportion est la plus élevée (98,2%). Plusieurs publications confirment cette tendance qui la justifie par le rôle primordial des enseignantes sur le plan affectif des enfants du préscolaire. Selon les régions, on constate que la proportion des femmes dans le corps enseignant du préscolaire suit la tendance nationale.

**Tableau 3.5 : Répartition du personnel enseignant (%) par région selon le sexe et l'ordre d'enseignement au préscolaire**

Régions	Public		Privé		Communautaire		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>CAMEROUN</b>	<b>98,2</b>	<b>1,8</b>	<b>97,4</b>	<b>2,6</b>	<b>86,3</b>	<b>13,7</b>	<b>97,5</b>	<b>2,5</b>
Adamaoua	98,6	1,4	96,4	3,6	89,5	10,5	97,0	3,1
Centre	99,0	1,0	96,7	3,3	97,4	2,6	97,3	2,7
Est	97,5	2,5	94,3	5,7	82,5	17,5	94,8	5,2
Extrême-nord	89,4	10,6	93,3	6,7	75,6	24,4	89,0	11,0
Littoral	99,4	0,6	98,6	1,4	98,3	1,7	98,7	1,3
Nord	96,1	3,9	98,0	2,0	85,6	14,4	95,2	4,8
Nord-ouest	98,8	1,2	98,8	1,3	100,0	0	98,8	1,2
Ouest	99,4	0,6	97,6	2,4	94,3	5,7	98,6	1,4
Sud	98,7	1,3	96,9	3,1	79,7	20,3	97,2	2,8
Sud-ouest	98,3	1,7	97,5	2,5	100	0	97,9	2,1
<b>ZEP</b>	<b>94,9</b>	<b>5,1</b>	<b>95,3</b>	<b>4,7</b>	<b>82,6</b>	<b>17,4</b>	<b>93,8</b>	<b>6,2</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>99,0</b>	<b>1,0</b>	<b>97,6</b>	<b>2,4</b>	<b>91,9</b>	<b>8,1</b>	<b>98,0</b>	<b>2,0</b>

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.2.4.2. Répartition du personnel enseignant par statut et zone dans le préscolaire public

Au niveau de la répartition des enseignants du préscolaire public selon le statut, on observe que 36,9% des enseignants sont fonctionnaires, 25,8% de contractualisés, 18,4% de contractuels et 19,0% de « maîtres des parents ». Dans la catégorie des « maîtres des parents », ce pourcentage a augmenté passant de 18,4% en 2019/2020 à 19% en 2020/2021 et est majoritairement constitué d'hommes.

**Tableau 3.6 : Répartition (%) des enseignants du préscolaire public selon le statut et le sexe**

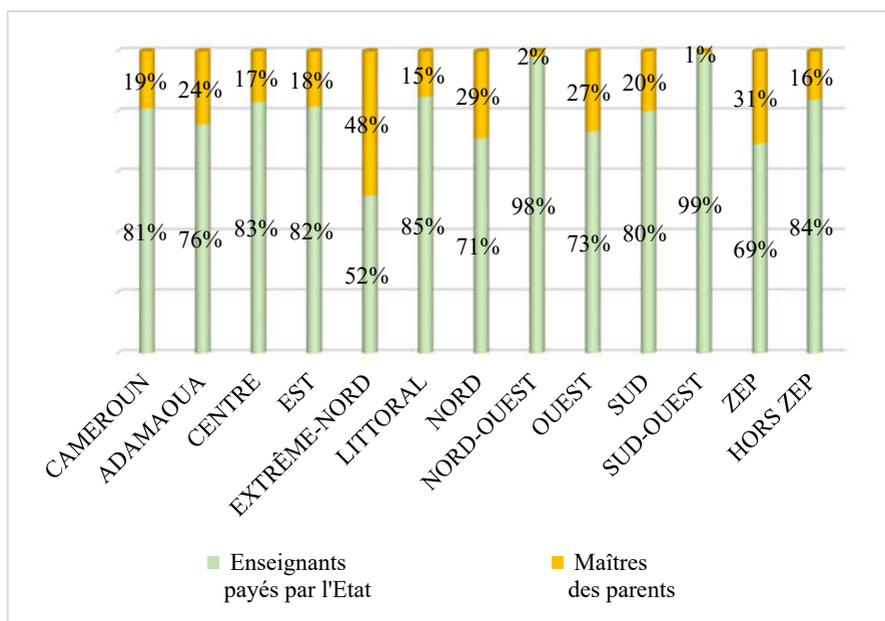
Régions	Fonctionnaire			Contractuel			Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
<b>CAMEROUN</b>	<b>37,3</b>	<b>15,3</b>	<b>36,9</b>	<b>18,5</b>	<b>13,7</b>	<b>18,4</b>	<b>26,0</b>	<b>15,3</b>	<b>25,8</b>	<b>18,3</b>	<b>55,8</b>	<b>19,0</b>
Adamaoua	27,1	0	26,7	20,9	0	20,6	28,5	25,0	28,5	23,5	75,0	24,2
Centre	40,1	26,9	40,0	20,0	3,8	19,9	23,3	23,1	23,3	16,5	46,2	16,8
Est	34,7	12,5	34,1	25,6	12,5	25,3	22,6	6,3	22,2	17,1	68,8	18,4
Extrême-Nord	14,6	3,0	13,3	13,3	1,5	12,1	29,0	9,1	26,8	43,2	86,4	47,7
Littoral	41,1	12,5	40,9	15,2	25,0	15,3	28,6	50,0	28,8	15,1	12,5	15,1
Nord	20,1	0	19,3	17,2	27,3	17,6	35,3	9,1	34,3	27,4	63,6	28,8
Nord-Ouest	35,2	18,2	35,0	26,1	36,4	26,2	36,6	45,5	36,7	2,1	0	2,0
Ouest	44,6	41,7	44,6	10,2	25,0	10,3	18,8	0	18,7	26,5	33,3	26,5
Sud	42,5	45,5	42,5	14,4	18,2	14,5	23,4	9,1	23,2	19,7	27,3	19,8
Sud-Ouest	34,6	35,7	34,6	32,5	35,7	32,6	32,0	21,4	31,8	0,9	7,1	1,0
<b>ZEP</b>	<b>24,1</b>	<b>3,7</b>	<b>23,1</b>	<b>19,3</b>	<b>8,3</b>	<b>18,7</b>	<b>28,6</b>	<b>9,3</b>	<b>27,6</b>	<b>28,0</b>	<b>78,7</b>	<b>30,6</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>40,5</b>	<b>30,5</b>	<b>40,4</b>	<b>18,2</b>	<b>20,7</b>	<b>18,3</b>	<b>25,3</b>	<b>23,2</b>	<b>25,3</b>	<b>15,9</b>	<b>25,6</b>	<b>16,0</b>

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2019-2020, calculs des auteurs**

Au Cameroun, 81% des enseignants du préscolaire public sont pris en charge par l'Etat (cf. graphique 3.9). Cependant, une analyse par région fait ressortir de fortes disparités, en dépit du fait que plus de la moitié des enseignants du préscolaire public sont payés par l'Etat dans toutes les régions.

Dans les ZEP, les enseignants payés par l'Etat représentent 69% contre 84% dans les régions Hors-ZEP. Cela traduit le fait que les maîtres des parents interviennent plus dans les ZEP qu'ailleurs.

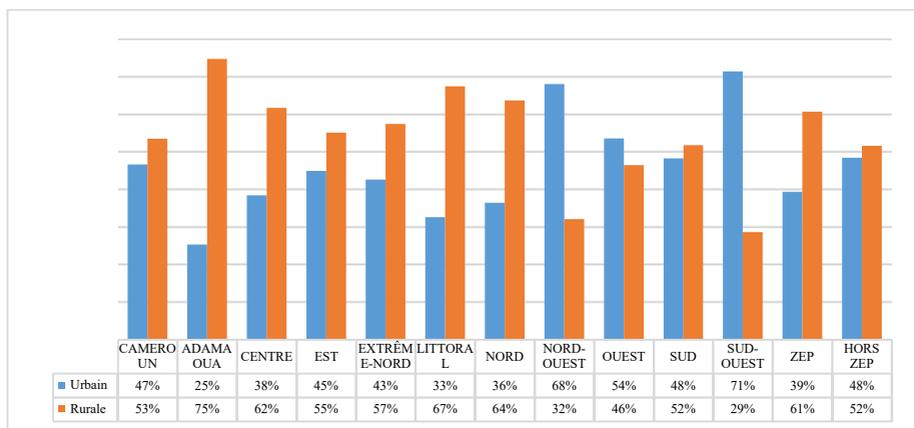
**Graphique 3.9 : Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge**



**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021**

La mise à disposition des enseignants dans le préscolaire se fait selon la zone d'implantation des structures d'accueil. A l'exception des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, toutes les autres régions concentrent plus de 50% de leur personnel en zone rurale (cf. graphique 3.10). On constate que plus de 6 enseignants sur 10 sont en zone rurale dans les ZEP, tandis que les régions Hors-ZEP comptabilisent à peine 1 enseignant sur 2 en zone rurale.

**Graphique 3.10 : Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public par région selon la zone d’implantation**



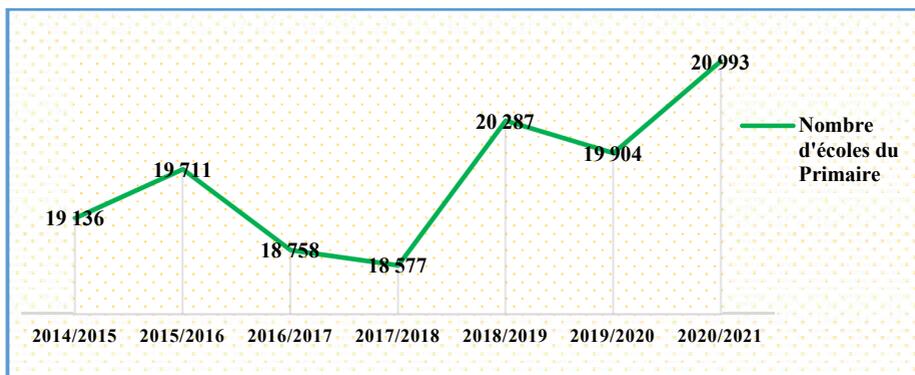
**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.2. Analyse de l’offre au primaire

#### 3.1.2.1. Evolution des structures d’accueil au primaire en 2014/2015 et 2020/2021

L’évolution des structures d’accueil dans le primaire est dans l’ensemble à la hausse depuis la période 2014/2015 à 2020/2021 (cf. graphique 3.16). Cet accroissement du nombre d’écoles primaires s’observe par zone d’implantation, par ordre et par sous-système. Cet accroissement a entraîné une augmentation en salles de classe et en tables bancs au cours de la période. Le taux d’accroissement annuel moyen observé est de 1,6%. Ceci se justifie d’une part, par la reprise normale des cours après la COVID-19 et d’autres part par la création de nouvelles écoles dans le pays.

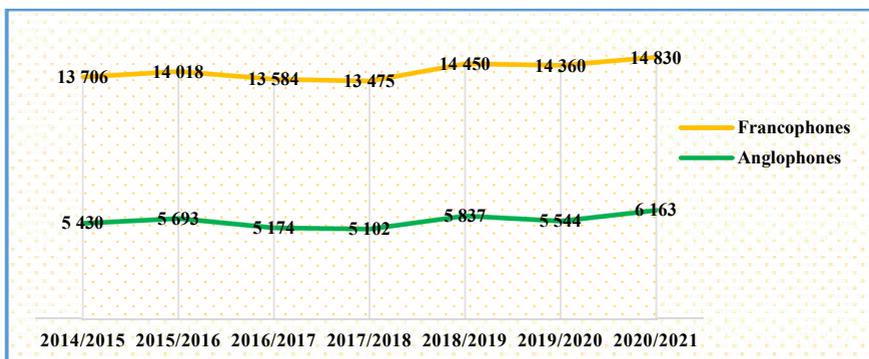
**Graphique 3.17 : Evolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source : Annuaire statistiques de 2014/2015 à 2020/2021**

Concernant les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles primaires du sous-système anglophone se sont accrues au cours de la période 2014/2015 à 2020/2021 passant de 5 430 à 6 163. Soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,1% au cours de la période. Dans le sous-système francophone, le nombre d'écoles est passé de 13 706 en 2014/2015 à 14 830 en 2020/2021. Ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 1,3% au cours de la période.

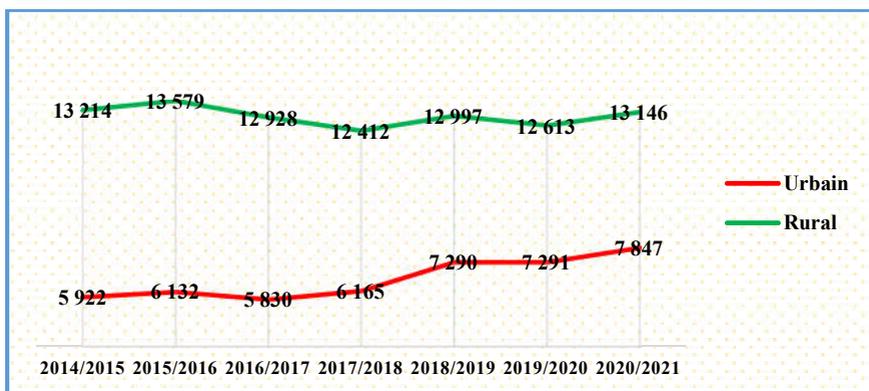
**Graphique 3.18 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2020/2021

L'évolution du nombre d'établissement du primaire diffère selon la zone d'implantation. Au cours de la période 2014/2015 à 2020/2021, le nombre d'écoles en zone rurale est resté presque constant (cf. graphique 3.19). En revanche, en zone urbaine, ce nombre est passé de 5 922 à 7 847, soit une croissance moyenne par an de 4,8% sur la même période.

**Graphique 3.19 :** Evolution du nombre d'établissements primaires selon la zone d'implantation de 2014/2015 à 2020/2021

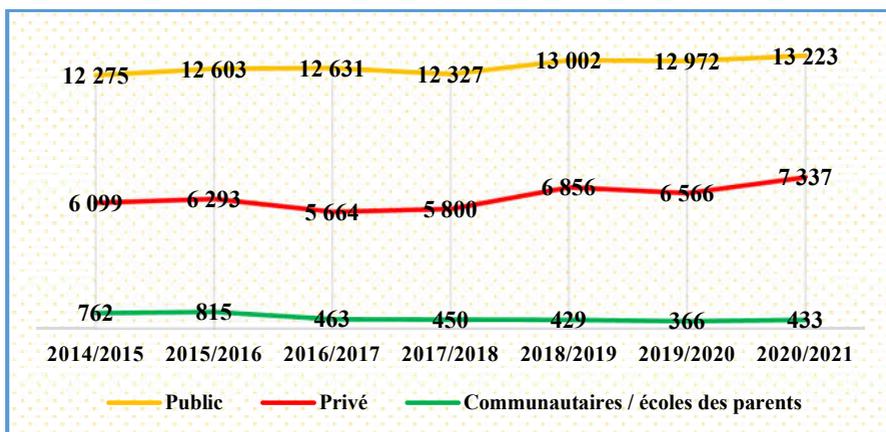


**Source :** Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2020/2021

L'analyse de l'évolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2020/2021 révèle que dans le public, le nombre d'établissement est passé de 12 275 à 13 223 au cours de la période. Ce qui

représente un taux d'accroissement annuel moyen de 1,3% (cf. graphique 3.20). Dans le privé, le nombre d'établissement est passé 6 099 à 7 337, soit un taux d'accroissement annuel de 3,1%. L'évolution du nombre d'écoles est plus rapide entre 2014/2015 et 2019/2020 dans le privé que dans le public. Pour ce qui est du nombre d'écoles primaires communautaires et les écoles des parents, leur nombre est passé de 762 en 2014/2015 à 433 en 2020/2021, soit une baisse de 9,0% en moyenne annuelle durant cette période. Ceci se justifie par le fait que certaines écoles des parents sont reconverties en écoles publiques.

**Graphique 3.20 : Evolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2020/2021**



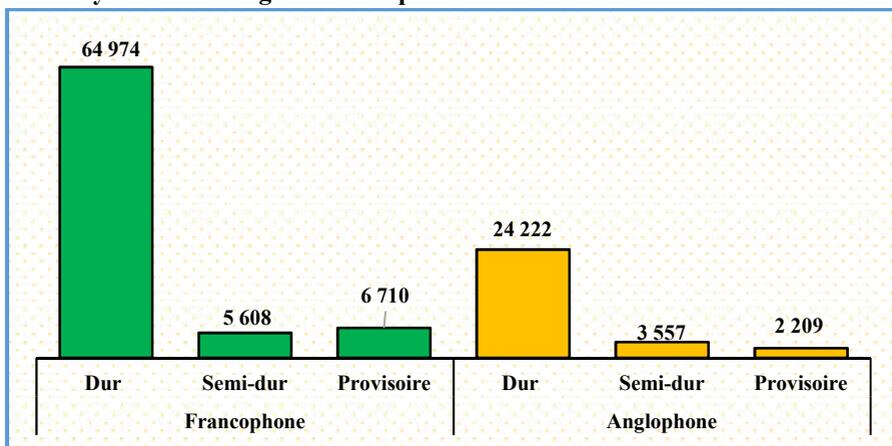
**Source :** Annuaire statistiques de 2014/2015 à 2020/2021

### 3.1.2.2. Les infrastructures au primaire

La répartition des salles de classe par type de construction dans le primaire diffère selon le sous-système d'enseignement. Dans le sous-système francophone, sur un total de 77 292 écoles recensées, 64 974 sont en matériaux définitifs, soit 84,1% d'écoles ; 5 608 en semi durs, soit 7,3% d'écoles et 6 710 en matériaux provisoires, soit 8,7%. Dans le sous-système anglophone, sur un total de 29 988 écoles primaires recensées, 24 222 sont en matériaux

définitifs, soit 80,8% ; 3 557 en matériaux semi durs, soit 11,9% et 2 209 en matériaux provisoires, soit 7,4%. De manière générale, la majeure partie des salles de classe est en matériaux définitifs et une part non négligeable en matériaux provisoires. Une réduction des salles en matériaux provisoires est une solution d'amélioration des conditions d'apprentissage au niveau primaire quel qu'en soit le sous-système considéré.

**Graphique 3.21 : Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au primaire**

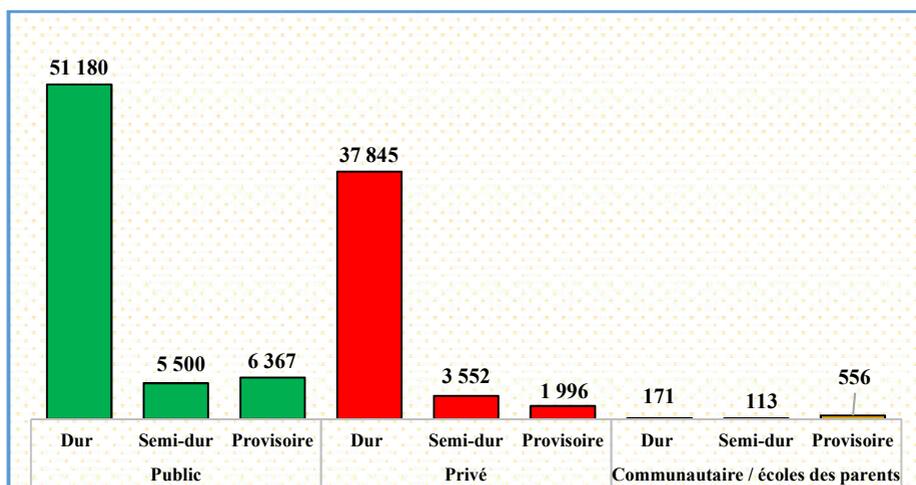


Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classes par type de construction et selon l'ordre d'enseignement dans le primaire montre que la majorité des salles de classe sont construites en matériaux définitifs, sauf dans les écoles communautaires et les écoles des parents (cf. graphique 3.21). Dans le primaire public, sur un total de 63 047 salles de classe recensées, 51 180 sont construites en matériaux définitifs, soit 81,2% ; 5 500 en semi dur, soit 8,7% et 6 367 en matériaux provisoires, soit 10,1%.

Dans le primaire privé, sur un total de 43 393 salles de classe, 37 845 sont en matériaux définitifs, soit 87,2% ; 3 552 sont en matériaux semi durs, soit 6,8% et 1 996 en matériaux provisoires, soit 6,0%. Dans le primaire communautaire et les écoles des parents, sur un total de 840 salles de classe, 171 sont en matériaux définitifs soit un pourcentage de 20,4%, 113 en matériaux semi durs, soit 13,5% et 553 en matériaux provisoires, soit 66,2%.

**Graphique 3.22 : Répartition des salles de classe par type de construction selon l'ordre d'enseignement au primaire**

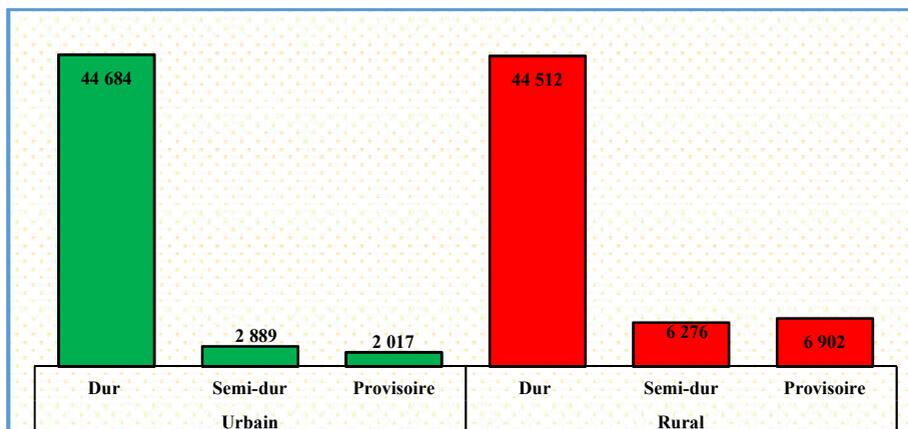


**Source :** Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par type de construction et par zone au primaire révèle que la plupart des salles de classe recensées sont construites en matériaux définitifs (cf. graphique 3.23). Sur un total de 107 280 salles de classe construites au primaire, 49 590 se retrouvent en zone urbaine, dont 44 684 sont construites en matériaux définitifs soit 90,1%, 2 889 en matériaux semi durs soit 5,8% et 2 017 en matériaux provisoires, soit 4,1%. Par contre,

en zone rurale, sur les 57 690 salles de classe, 44 512 sont en matériaux définitifs, soit 89,8% ; 6 276 en matériaux semi durs, soit 12,7% et 6 902 en matériaux provisoires, soit 13,9%.

**Graphique 3.23 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d’implantation au primaire.**



**Source :** Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classes par région et par type de construction dans le cycle primaire au Cameroun en 2020/2021 montre dans l’ensemble, qu’une part considérable des salles de classe est en matériaux définitifs. La même tendance s’observe dans le public (cf. tableau 3.12). Les régions du Centre, du littoral et de l’Ouest sont celles qui possèdent le plus d’infrastructures en matériaux définitifs avec des proportions respectives de

25,1%, 20,1% et 10,8%. Par ailleurs, les proportions des salles de classe en matériaux provisoires sont respectivement de 13,4%, 8,7% et 9,7%.

Au primaire public, la zone ZEP compte 26 935 salles de classe, soit 28,0%. L'effectif des salles de classe en matériaux définitifs dans le public est de 21 803 soit 29,2%.

**Tableau 3.12 : Répartition des salles de classe selon le type de construction par région dans le primaire**

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>89 196</b>	<b>9 165</b>	<b>8 919</b>	<b>107 280</b>	<b>51 180</b>	<b>5 500</b>	<b>6 367</b>	<b>63 047</b>
<i>Adamaoua</i>	4 200	430	354	<b>4 984</b>	3 501	212	318	<b>4 031</b>
<i>Centre</i>	22 404	1 726	1 195	<b>25 325</b>	8 577	700	519	<b>9 796</b>
<i>Est</i>	4 577	423	405	<b>5 405</b>	3 809	335	340	<b>4 484</b>
<i>Extrême-Nord</i>	10 128	657	1 868	<b>12 653</b>	9 060	451	1 509	<b>11 020</b>
<i>Littoral</i>	17 884	869	774	<b>19 527</b>	4 241	152	275	<b>4 668</b>
<i>Nord</i>	6 095	511	1 718	<b>8 324</b>	5 433	450	1 517	<b>7 400</b>
<i>Nord-Ouest</i>	4 465	1 524	589	<b>6 578</b>	3 042	1 168	378	<b>4 588</b>
<i>Ouest</i>	9 644	1 973	866	<b>12 483</b>	6 536	1 315	667	<b>8 518</b>
<i>Sud</i>	4 793	314	380	<b>5 487</b>	4 003	228	255	<b>4 486</b>
<i>Sud-Ouest</i>	5 006	738	770	<b>6 514</b>	2 978	489	589	<b>4 056</b>
<b>ZEP</b>	<b>25 000</b>	<b>2 021</b>	<b>4 345</b>	<b>31 366</b>	<b>21 803</b>	<b>1 448</b>	<b>3 684</b>	<b>26 935</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>64 196</b>	<b>7 144</b>	<b>4 574</b>	<b>75 914</b>	<b>29 377</b>	<b>4 052</b>	<b>2 683</b>	<b>36 112</b>

**Source :** Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.2.3. Commodités dans les écoles du primaire

Concernant les commodités dans les structures du primaire, 32,7% d'écoles sont alimentées en électricité dans l'ensemble contre 13,1% dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, 61,8% d'écoles publiques en sont dotées contre 71,1% dans l'ensemble des structures. Par ailleurs, 38,1% d'écoles primaires sont dotées de clôtures dans l'ensemble

contre 10,8% dans le primaire public. La majorité des écoles possèdent des armoires à pharmacie. En effet, 72,8% des structures primaires dans l'ensemble sont dotées des armoires à pharmacie et cette proportion est de 68,9% d'écoles primaires publiques.

Très peu d'écoles primaires sont dotées de cantines scolaires. On dénombre en moyenne 2 cantines pour 100 écoles dans l'ensemble. Il en est de même dans le public. Concernant les écoles primaires des ZEP, très peu disposent des commodités de qualité contrairement à celles qui se trouvent dans les régions Hors ZEP. L'amélioration de l'offre scolaire dans les écoles primaires des ZEP est une nécessité impérieuse surtout en ce qui concerne la disponibilité en électricité. En effet, uniquement 11% d'écoles primaires en disposent dans l'ensemble parmi lesquelles 7,6% dans le public.

**Tableau 3.13 : Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région suivant l'ordre d'enseignement**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE A PHARMACIE	
	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public	Ens	Public
<b>CAMEROUN</b>	<b>32,7</b>	<b>13,1</b>	<b>71,1</b>	<b>61,8</b>	<b>30,1</b>	<b>10,8</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>72,8</b>	<b>68,9</b>
Adamaoua	16,7	9,7	59,2	56,7	14,0	7,5	2,0	1,8	64,2	62,6
Centre	57,5	24,0	81,6	64,8	50,3	18,5	0,5	0,2	84,1	76,9
Est	12,0	5,4	65,5	60,4	15,0	7,5	2,3	1,5	60,2	56,6
Extrême-Nord	7,8	6,2	57,7	60,7	7,4	6,0	4,5	5,3	49,1	52,8
Littoral	67,8	28,9	90,7	75,3	66,2	23,7	0,3	0	90,2	86,9
Nord	11,3	9,4	54,1	55,2	9,3	7,3	5,3	5,8	63,2	67,3
Nord-Ouest	9,1	5,1	64,0	64,5	7,9	4,5	1,4	0,9	59,2	65,2
Ouest	26,6	17,9	72,9	66,2	25,7	15,1	0,2	0,1	85,0	88,3
Sud	24,1	18,0	68,8	64,0	21,7	14,6	0,4	0	73,5	72,1
Sud-Ouest	23,7	8,4	62,4	51,6	19,8	5,8	1,1	0,3	68,8	66,8
<b>ZEP</b>	<b>11,0</b>	<b>7,6</b>	<b>58,2</b>	<b>58,4</b>	<b>10,3</b>	<b>6,9</b>	<b>3,9</b>	<b>4,2</b>	<b>57,4</b>	<b>59,2</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>43,2</b>	<b>17,4</b>	<b>77,3</b>	<b>64,5</b>	<b>39,6</b>	<b>14</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>80,2</b>	<b>76,5</b>

**Source : Carte scolaire 2020/2021**

L'analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles primaires par zone d'implantation montre que 66,4% d'écoles situées en zone urbaine sont électrifiées contre 12,6% en zone rurale. Concernant les blocs de latrines 90,4% des structures en disposent en zone urbaine contre 59,6% en zone rurale. Les écoles du primaire situées en zone urbaine disposent de plus d'armoires à pharmacie que celles en zone rurale. La même tendance s'observe quel que soit la région de résidence considérée.

**Tableau 3.14 : Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région selon la zone d'implantation**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES		CLOTURE		CANTINE		ARMOIRE A PHARMACIE	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
<b>CAMEROUN</b>	<b>66,4</b>	<b>12,6</b>	<b>90,4</b>	<b>59,6</b>	<b>62,5</b>	<b>10,8</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>85,2</b>	<b>65,5</b>
Adamaoua	52,5	3,2	86,7	48,8	44,4	2,5	1,9	2,0	80,3	58,2
Centre	81,1	31,9	93,4	68,8	73,2	25,4	0,8	0,2	90,4	77,3
Est	34,2	3,6	84,9	58,1	36,5	6,9	3,0	2,0	73,4	55,2
Extrême-Nord	30,1	3,5	82,3	52,9	29,0	3,2	0,9	5,2	57,5	47,5
Littoral	80,1	28,8	96,1	73,5	80,7	20,6	0,2	0,5	92,4	83,5
Nord	37,8	3,9	77,3	47,6	33,9	2,5	9,8	4,0	66,3	62,4
Nord-Ouest	40,6	4,0	78,7	61,5	31,3	4,1	3,2	1,1	70,3	57,4
Ouest	47,4	17,0	85,3	67,2	46,0	16,3	0,3	0,1	88,1	83,6
Sud	51,0	13,5	87,7	61,3	41,6	13,9	0,3	0,4	82,9	69,7
Sud-Ouest	60,9	11,4	84,2	55,2	52,2	9,0	2,2	0,7	77,6	65,8
<b>ZEP</b>	<b>38,0</b>	<b>3,6</b>	<b>82,4</b>	<b>51,6</b>	<b>35,3</b>	<b>3,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>68,2</b>	<b>54,4</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>73,0</b>	<b>18,8</b>	<b>92,2</b>	<b>65,1</b>	<b>68,8</b>	<b>15,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>89,1</b>	<b>73,0</b>

**Source : Carte scolaire 2020/2021**

L'analyse de la source d'approvisionnement en eau potable dans le primaire montre que, dans l'ensemble 20,7% d'écoles sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 21,7% sont dotées de forage et 4,8% sont dotées de source d'eau aménagées. Dans le public, 9% d'écoles sont dotées des points d'eau d'approvisionnement de la société CAMWATER, 20,1% sont dotées de forage et 5,8% de sources d'eau aménagées.

Selon la zone d'implantation, les écoles primaires de la zone urbaine disposent de meilleures commodités que celles de la zone rurale. En effet, 47,0% d'écoles primaires situées en zone urbaine sont dotées d'électricité contre 5,1% en zone rurale. Concernant les forages, 23,7% d'écoles primaires en zone urbaine en sont dotées contre 20,6% en zone rurale. Dans les ZEP, la plupart des écoles sont dotées de forages dans la majorité des cas. Les autres sources d'approvisionnement y sont faiblement représentées.

**Tableau 3.15 : Répartition des points d'eau par ordre et par zone au primaire**

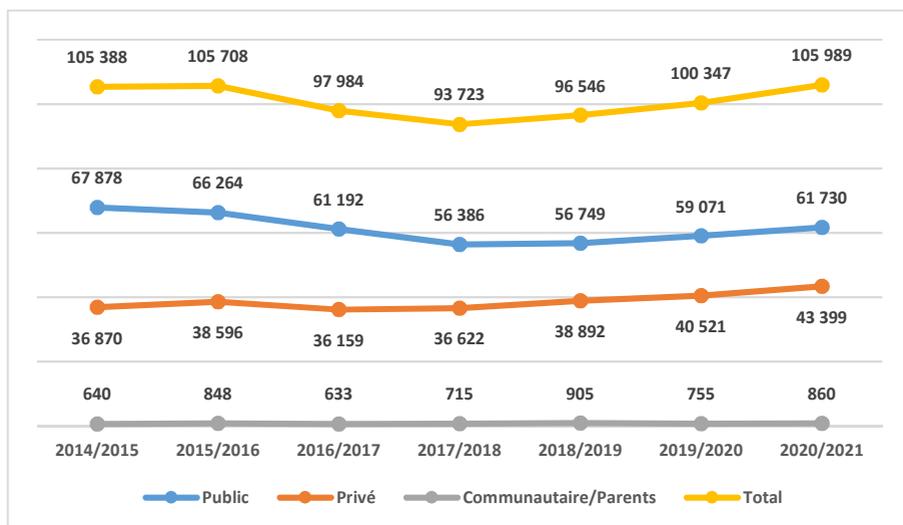
		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
<i>CAMEROUN</i>	CAMWATER	4 354	20,7%	1 193	9,0%	3 690	47,0%	664	5,1%
	FORAGE	4 547	21,7%	2 660	20,1%	1 857	23,7%	2 690	20,5%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	1 001	4,8%	771	5,8%	122	1,6%	879	6,7%
	MARIGOT	312		263		34		278	
	PUITS	629		255		221		408	
<i>ZEP</i>	CAMWATER	314	4,6%	184	3,2%	282	19,1%	32	0,6%
	FORAGE	2 024	29,6%	1 783	30,7%	581	39,4%	1 443	26,9%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	83	1,2%	66	1,1%	25	1,7%	58	1,1%
	MARIGOT	117		103		7		110	
	PUITS	214		140		52		162	
<i>Hors-ZEP</i>	CAMWATER	4 040	28,5%	1 009	13,6%	3 408	53,5%	632	8,1%
	FORAGE	2 523	17,8%	877	11,8%	1 276	20,0%	1 247	16,0%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	918	6,5%	705	9,5%	97	1,5%	821	10,5%
	MARIGOT	195		160		27		168	
	PUITS	415		115		169		246	

**Source :** Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.2.4. Offre en personnel enseignant au primaire

Le cycle primaire a enregistré en 2020/2021, 61 730 enseignants dans le public et 43 399 dans le privé, soient 58% et 41% respectivement. Ces pourcentages ont connu une augmentation de 4,5% pour le public et de 7% dans le privé par rapport à l'année 2019/2020. Le primaire communautaire quant à lui enregistre 860 enseignants en 2020/2021.

**Graphique 3.24 : Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement de 2014/2015 à 2020/2021**



**Source :** Carte scolaire 2014/2015 à 2020/2021

### 3.1.2.4.1. Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe

Sur 105 989 enseignants, 57% sont des femmes. Parmi ces femmes, 68,1% sont dans les régions Hors ZEP et 30,1% dans les ZEP (cf. tableau 3.16).

**Tableau 3.16 : Répartition (%) du personnel enseignant par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe dans le primaire**

Régions	Public		Privé		Parents + CPC		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>CAMEROUN</i>	48,8	51,2	69,1	30,9	25,2	74,8	57,0	43,1
<i>ZEP</i>	28,5	71,5	42,3	57,7	19,1	80,9	30,1	69,9
<i>HORS ZEP</i>	63,8	36,2	71,9	28,1	59,5	40,5	68,1	32,0

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.2.4.2. Offre du personnel enseignant par statut, par zone dans le primaire public

Variable déterminante de la politique éducative, le taux d'encadrement des élèves dans les écoles primaires renseigne sur la qualité et le coût du système éducatif. Selon le document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF 2013-2020), le Gouvernement s'était engagé pour un ratio d'un enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020. L'atteinte de ce ratio reste une préoccupation du Gouvernement qui envisage dans la SND 30 d'améliorer l'offre en ressources humaines, notamment en zone rurale.

La poursuite du programme de recrutement de nouveaux enseignants ou de la reconversion de maîtres des parents en enseignants payés par l'Etat participe de l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que de la stabilisation des enseignants dans les zones d'accès difficiles et les ZEP. Cette stabilisation du personnel enseignant dans les zones jugées difficiles se fait à travers des mesures financières incitatives (primes spéciales) et de la construction des logements d'astreinte pour les enseignants. A titre

d'illustration le Gouvernement a attribué des primes à 5 397 enseignants au cours des 2 dernières années et 60 logements d'astreinte ont été construits.

Suite aux recrutements des enseignants du primaire impulsé par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, les enseignants contractualisés et contractuels représentent désormais une part importante du personnel enseignant du primaire (45,7%). Par ailleurs, le pourcentage des maîtres des parents employés est de 30,9% en 2020/2021.

**Tableau 3.17 : Répartition (%) des enseignants du primaire public par sexe selon le statut**

RÉGIONS	Fonctionnaire			Contractuel				Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
<b>CAMEROUN</b>	<b>22,0</b>	<b>24,8</b>	<b>23,4</b>	<b>19,7</b>	<b>12,9</b>	<b>16,2</b>	<b>32,2</b>	<b>26,8</b>	<b>29,5</b>	<b>26,1</b>	<b>35,5</b>	<b>30,9</b>	
<i>Adamaoua</i>	16,5	22,2	19,7	16,2	11,8	13,7	45,7	35,6	40,1	21,6	30,4	26,5	
<i>Centre</i>	26,9	33,7	29,3	20,0	14,0	17,9	29,4	24,1	27,5	23,7	28,2	25,3	
<i>Est</i>	19,6	21,9	20,7	22,3	17,7	20,0	28,8	20,1	24,5	29,3	40,2	34,8	
<i>Extrême-Nord</i>	10,8	17,1	15,9	9,6	7,8	8,2	39,5	30,4	32,2	40,1	44,6	43,8	
<i>Littoral</i>	25,5	36,9	29,0	19,0	11,4	16,7	33,8	27,5	31,9	21,7	24,2	22,4	
<i>Nord</i>	11,0	13,7	13,1	20,1	11,8	13,7	29,9	23,3	24,8	39,0	51,2	48,4	
<i>Nord-Ouest</i>	20,1	33,1	25,1	34,0	27,1	31,3	42,7	37,8	40,9	3,1	2,0	2,7	
<i>Ouest</i>	21,1	39,5	27,4	11,4	9,3	10,7	22,9	17,2	21,0	44,6	34,0	40,9	
<i>Sud</i>	30,5	37,2	33,8	14,0	13,2	13,6	32,6	28,3	30,4	22,9	21,4	22,1	
<i>Sud-Ouest</i>	24,4	35,5	28,0	36,5	35,0	36,0	38,1	28,6	34,9	1,0	1,0	1,0	
<b>ZEP</b>	<b>14,5</b>	<b>17,1</b>	<b>16,3</b>	<b>17,0</b>	<b>10,6</b>	<b>12,4</b>	<b>35,6</b>	<b>27,6</b>	<b>29,8</b>	<b>33,0</b>	<b>44,7</b>	<b>41,4</b>	

HORS ZEP	24,5	36,0	28,7	20,6	16,1	19,0	31,1	25,7	29,2	23,8	22,2	23,2
----------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

L'analyse de la distribution par région permet de se rendre compte que, pour les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest, les enseignants indépendamment de leurs statuts, travaillent majoritairement dans les écoles primaires publiques implantées en zones urbaines. Sur l'ensemble des enseignants fonctionnaires, 51,3% travaillent dans les écoles primaires publiques situées dans les centres urbains. Pour les enseignants appartenant à d'autres statuts le constat est le même (contractuels :61,9% ; contractualisés : 66,8% et maîtres des parents : 76,4%).

**Tableau 3.18 :** Répartition (%) des enseignants du primaire public par statut et par région selon les zones d'implantation des écoles

Régions	Fonctionnaire		Contractuel		Contractualisé		Maîtres des parents	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
<b>CAMEROUN</b>	<b>51,3</b>	<b>48,7</b>	<b>61,9</b>	<b>38,1</b>	<b>66,8</b>	<b>33,2</b>	<b>76,4</b>	<b>23,7</b>
Adamaoua	50,1	49,9	60,5	39,5	57,8	42,2	67,6	32,4
Centre	38,3	61,7	41,3	58,7	52,4	47,6	68,8	31,2
Est	42,0	58,0	60,4	39,6	65,3	34,8	70,2	29,8
Extrême-Nord	68,7	31,3	76,1	23,9	72,7	27,3	81,8	18,2
Littoral	29,4	70,6	28,6	71,4	45,8	54,2	70,6	29,4
Nord	58,1	41,9	64,0	36,0	70,7	29,3	79,5	20,5
Nord-Ouest	66,8	33,2	78,7	21,4	85,1	14,9	93,0	7,0
Ouest	53,8	46,2	65,2	34,8	69,4	30,7	78,3	21,7
Sud	53,6	46,4	69,8	30,2	72,4	27,6	72,8	27,2
Sud-Ouest	67,4	32,7	78,7	21,3	79,3	20,7	64,9	35,1
<b>ZEP</b>	<b>57,8</b>	<b>42,2</b>	<b>65,8</b>	<b>34,2</b>	<b>68,5</b>	<b>31,5</b>	<b>78,2</b>	<b>21,8</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>48,6</b>	<b>51,4</b>	<b>60,0</b>	<b>40,0</b>	<b>65,5</b>	<b>34,6</b>	<b>73,9</b>	<b>26,1</b>

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.2.4.3. Répartition du personnel enseignant par statut, par zone dans le primaire privé

En général, les écoles primaires privées emploient 67,9% d'enseignants (femmes et hommes) qualifiés, c'est-à-dire, ayant bénéficiés d'une formation les rendant aptes à exercer la profession enseignante. Il faut relever que ce pourcentage a connu une progression de 02 points en trois ans (2018/2019 à 66,0% contre 68,0% en 2020/2021). Les régions du Centre et du Sud-Ouest, se hissent au sommet du classement avec plus de trois quart d'enseignants qualifiés. Au niveau des ZEP, on enregistre 43,4% d'enseignants non qualifiés.

**Tableau 3.19 : Répartition (%) des enseignants des écoles primaires du privé par région, par sexe et par qualification**

Régions	Qualifiés			Non qualifiés		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>50,3</b>	<b>17,6</b>	<b>67,9</b>	<b>18,8</b>	<b>13,3</b>	<b>32,1</b>
Adamaoua	42,5	26,9	69,4	13,3	17,4	30,6
Centre	57,9	19,4	77,2	14,8	8,0	22,8
Est	42,4	19,0	61,4	16,5	22,1	38,6
Extrême-Nord	16,9	30,2	47,9	8,9	44,1	52,9
Littoral	44,1	14,8	58,9	25,5	15,7	41,1
Nord	20,2	31,3	51,5	13,0	35,5	48,5
Nord-Ouest	56,1	17,6	73,7	16,1	10,3	26,4
Ouest	50,9	11,8	62,7	23,6	13,8	37,4
Sud	49,0	20,5	69,5	16,4	14,1	30,5
Sud-Ouest	68,9	15,4	84,3	10,4	5,4	15,7
<b>ZEP</b>	<b>29,8</b>	<b>26,9</b>	<b>56,7</b>	<b>12,5</b>	<b>30,8</b>	<b>43,4</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>52,5</b>	<b>16,6</b>	<b>69,0</b>	<b>19,5</b>	<b>11,5</b>	<b>31,0</b>

**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021**

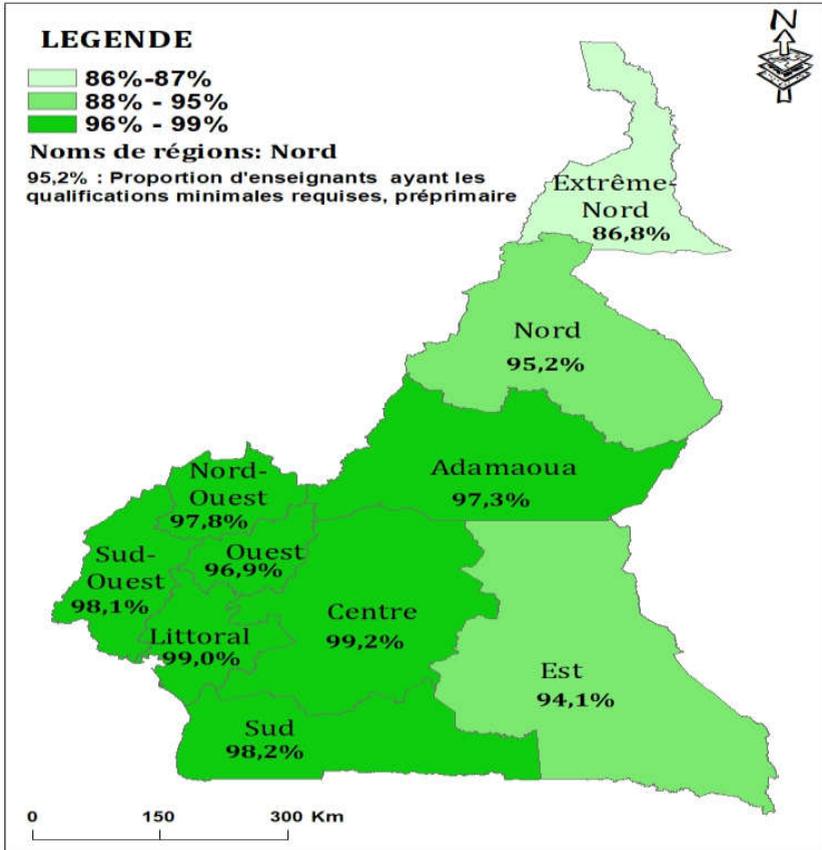
L'Institut de Statistique pour l'UNESCO définit la qualification minimale requise, comme le fait pour un enseignant d'avoir reçu au moins une formation initiale et continue minimale organisée par des experts en pédagogie. Sur la base de cette définition et d'une contextualisation<sup>18</sup>, on constate que 97,9% des enseignants du préscolaire ont la qualification minimale requise et 97,6% des enseignants du primaire ont la qualification minimale requise au Cameroun.

La répartition des enseignants du préscolaire ayant la qualification minimale requise par région montre qu'une région sur deux est en dessous de la moyenne nationale. Toutefois l'ensemble des régions se situent au-delà de 85,0% d'enseignants ayant les qualifications minimales requises. Certaines, à l'instar du littoral et du centre avoisinant les 100%.

**Figure 3.1 : Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, pré-primaire par région**

---

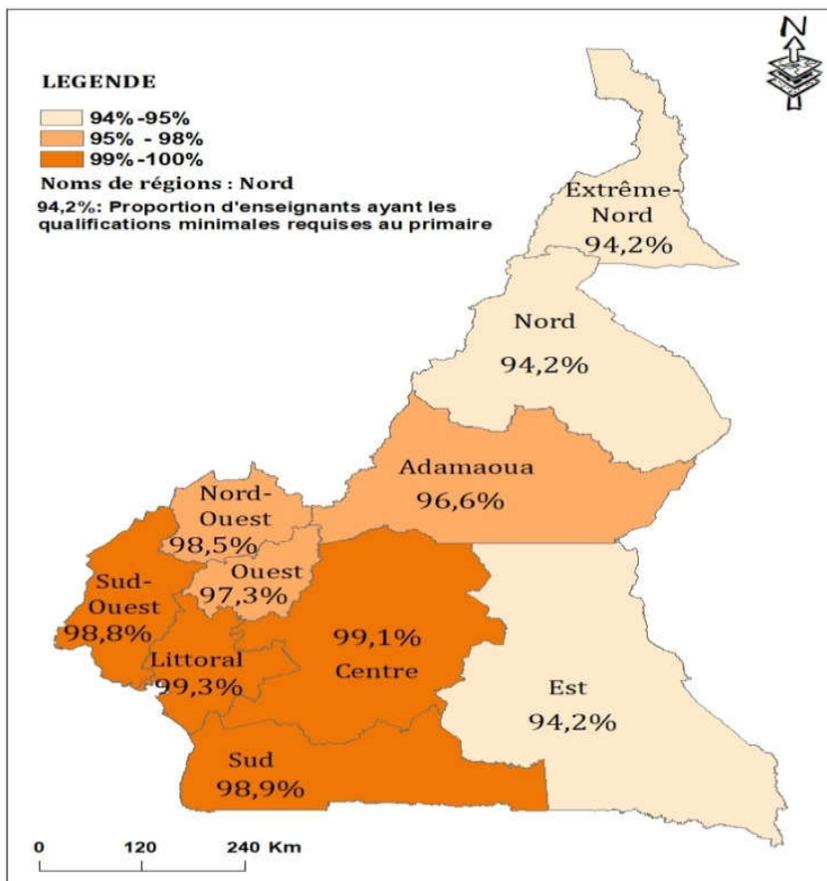
<sup>18</sup>Nous avons assimilé la formation initiale minimale à l'obtention BEPC. Ce choix était motivé par le fait qu'il constitue le diplôme académique pour accéder à la profession enseignante au Cameroun



**Source :** Auteurs, données extraites de l'annuaire statistique 2020-2021, MINEDUB.

Tout comme au préscolaire, la répartition des enseignants ayant la qualification minimale requise au primaire par région montre qu'une région sur deux est en dessous de la moyenne nationale, les écarts entre région étant plus resserrés. En effet, toutes les régions ont une moyenne supérieure à 94,0% et la moyenne maximale est de 99,1%.

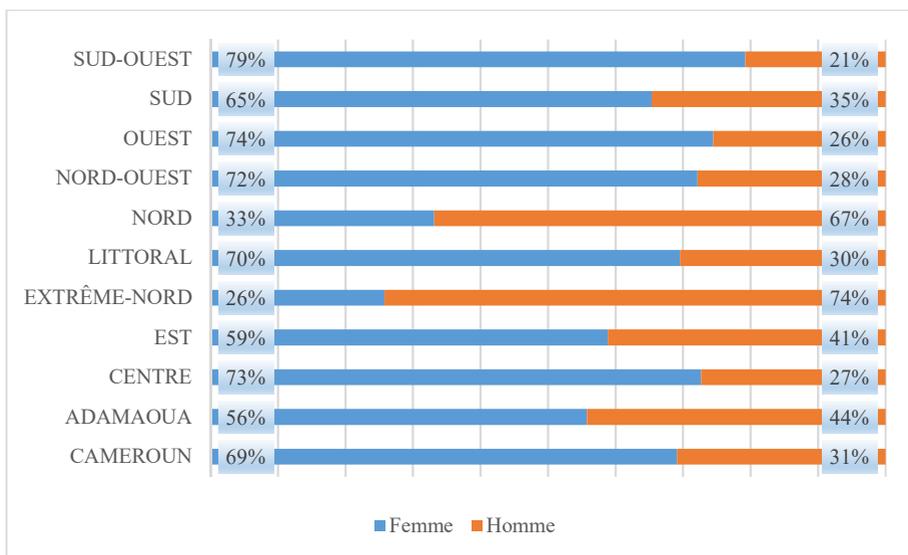
**Figure 3.2 :** Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, primaire par région



**Source :** Auteurs, données extraites de l'annuaire statistique 2020-2021, MINEDUB.

Les femmes représentent 69% des enseignants du privé. Cela s'observe également dans toutes les régions à l'exception des régions de l'Extrême-Nord (26%) et du Nord (33%). Dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les femmes représentent respectivement 79% et 72% du personnel enseignant.

**Graphique 3.25:** Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et par sexe



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.3. Analyse de l’offre dans l’alphabétisation

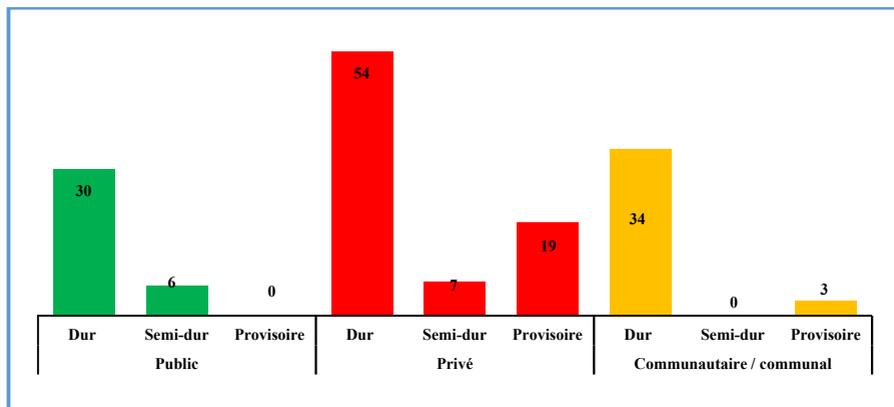
#### 3.1.3.1. Analyse de l’offre dans les centres d’éducation de base non-formelle.

L’amélioration de l’offre scolaire dans les centres d’éducation de base non-formelle fait partie intégrante des missions du système éducatif camerounais en vue de fournir à tous les possibilités d’apprentissages. Cette offre scolaire s’implémente sur le terrain par la qualité des infrastructures.

##### 3.1.3.1.1. Les infrastructures dans les centres d’éducation de base non-formelle

La répartition des salles de classe par type de construction et par sous-système d’enseignement dans les centres d’éducation de base non-formelle montre que la majeure partie des salles de classe sont en matériaux définitifs, avec une proportion moindre des salles de classe en matériaux provisoires (cf. graphique 3.11).

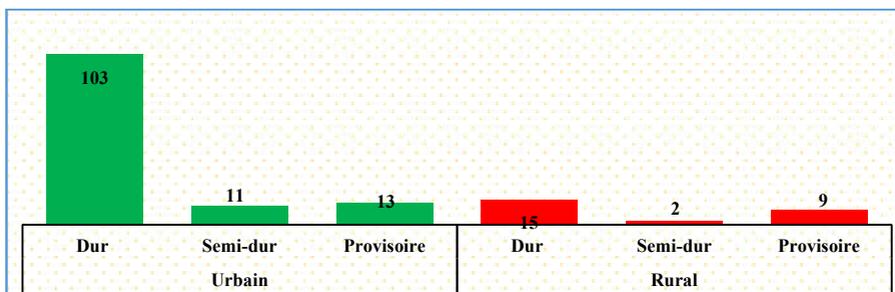
**Graphique 3.11: Répartition des salles de classes par type de construction selon l'ordre d'enseignement dans les Centres d'Education de Base Non-Formelle**



**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

Concernant la répartition des salles de classe par type de construction et par zone dans les centres d'éducation de base non-formelle (cf. graphique 3.12), l'on note que la majorité des salles de classe sont construites en matériaux définitifs quel que soit la zone d'implantation considérée. En effet, sur les 153 salles de classe recensées dans les centres d'éducation de base non-formelle, 127 se trouvent en zone urbaine et 26 en zone rurale. Ainsi, l'offre en éducation en zone rurale demeure moindre par rapport à la zone urbaine. De façon globale, les centres d'éducation de base non-formelle disposent de peu de salles de classes dans l'ensemble.

**Graphique 3.12 : Répartition des salles de classe par type de construction selon la zone d'implantation dans les Centres d'Education de Base Non-Formelle**



Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par région et par type de construction dans les centres d'éducation de base non-formelle au cours de l'année scolaire 2020/2021 (cf. tableau 3.7) montre que les régions du Centre et de l'Est sont plus dotées en salles de classe en matériaux définitifs que toutes les autres régions. Elles détiennent la quasi-totalité des salles de classe recensées dans les centres d'éducation de base non-formelle.

**Tableau 3.7 : Répartition des salles de classes par région et par type de construction dans les centres d'éducation de base non-formelle**

ENSEMBLE	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>118</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>153</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>36</b>
Adamaoua	0	0	1	1	0	0	0	0
Centre	73	2	6	81	10	0	0	10
Est	23	7	8	38	9	3	0	12
Extrême-Nord	13	1	1	15	6	0	0	6
Littoral	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	3	0	0	3	1	0	0	1
Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouest	4	3	0	7	4	3	0	7
Sud	2	0	6	8	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ZEP</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>57</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>79</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>96</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.3.1.2. Commodités dans les centres d'éducation de base non-formelle

Concernant la disponibilité de certaines commodités dans les CEBNF (cf. tableau 3.8), l'on recense 50,8% de centres disposant d'électricité dans l'ensemble et aucun dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, l'on enregistre 75,4% dans l'ensemble des structures contre 69,2% dans le public. De façon globale, aucun centre d'éducation de base non-formelle public n'est doté d'électricité qui est une commodité améliorant la qualité de l'offre éducative.

**Tableau 3.8 : Proportion (%) des CEBNF disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement**

ENSEMBLE	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES	
	Ensemble	Public	Ensemble	Public
<b>CAMEROUN</b>	<b>50,8</b>	<b>0</b>	<b>75,4</b>	<b>69,2</b>
Adamaoua	0	0	0	0
Centre	87,1	0	87,1	100
Est	11,1	0	61,1	100
Extrême-Nord	0	0	100	0
Littoral	ND	ND	ND	ND
Nord	0	0	20,0	0
Nord-Ouest	ND	ND	ND	ND
Ouest	66,7	0	100	100
Sud	50,0	0	100	0
Sud-Ouest	ND	ND	ND	ND
<b>ZEP</b>	<b>7,4</b>	<b>0</b>	<b>55,6</b>	<b>42,9</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>81,6</b>	<b>0</b>	<b>89,5</b>	<b>100</b>

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

L'analyse des diverses commodités dont sont dotées les CEBNF par zone d'implantation montre que 66% des centres situées en zone urbaine sont électrifiées et aucun en zone rurale (cf. tableau 3.9). Concernant les blocs de latrines, 86% des centres en disposent en zone urbaine contre 40,0% en zone rurale.

**Tableau 3.9 : Répartition (%) des écoles des CEBNF disposant des commodités par région selon la zone d’implantation.**

<i>ENSEMBLE</i>	<b>ELECTRICITE</b>		<b>BLOCS LATRINES</b>	
	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>
<b><i>CAMEROUN</i></b>	<b>66,0</b>	<b>0</b>	<b>86,0</b>	<b>40,0</b>
Adamaoua	0	0	0	0
Centre	90	0	100	0
Est	20	0	80	37,5
Extrême-Nord	0	0	100	100
Littoral	ND	ND	ND	ND
Nord	0	0	33,3	0
Nord-Ouest	ND	ND	ND	ND
Ouest	66,7	0	100	0
Sud	66,7	0	0	100
Sud-Ouest	ND	ND	ND	ND
<b><i>ZEP</i></b>	<b>14,3</b>	<b>0</b>	<b>71,4</b>	<b>38,5</b>
<b><i>Hors-ZEP</i></b>	<b>86,1</b>	<b>0</b>	<b>91,7</b>	<b>50,0</b>

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021**

L’analyse de la source d’approvisionnement en eau potable dans les centres d’éducation de base non-formelle montre que dans l’ensemble, 32,3% des CEBNF sont dotées de points d’approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 18,5% sont dotées de forage et 4,6% sont dotées de source d’eau aménagées. Dans le public, 7,69% des CEBNF sont dotées de points d’approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 15,4% sont dotées d’un forage et 7,7% sont dotées des sources d’eau aménagées. Les difficultés d’accès à l’eau potable sont réelles dans la plupart des centres d’éducation de base non-formelle surtout en zone rurale.

**Tableau 3.10 : Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par zone, par région et le type d'approvisionnement dans les CEBNF**

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
<i>CAMEROUN</i>	CAMWATER	21	32,3%	1	7,7%	22	44%	0	0%
	FORAGE	12	18,5%	2	15,4%	10	20%	2	13,3%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	3	4,6%	1	7,7%	1	2%	2	13,3%
	MARIGOT	1		0		15		1	
	PUITS	3		1		2		1	
<i>ZEP</i>	CAMWATER	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	FORAGE	7	25,9%	1	14,3%	6	42,9%	1	7,7%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	3	11,1%	1	14,3%	1	7,1%	2	15,4%
	MARIGOT	1		0		0		1	
	PUITS	2		1		1		1	
<i>Hors-ZEP</i>	CAMWATER	21	55,2%	1	16,7%	22	61,1%	0	0%
	FORAGE	5	13,2%	1	16,7%	4	11,1%	1	50%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	MARIGOT	0		0		15		0	
	PUITS	1		0		1		0	

**Source** : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

### 3.1.3.1.3. Offre en animateurs dans les centres d'éducation de base non-formelle

#### 3.1.3.1.3.1. Répartition des animateurs par région, ordre et sexe

Au niveau national 53,4% des animateurs des CEBNF sont des hommes. Cette tendance est observée dans la quasi-totalité des ordres d'enseignement dans les CEBNF. Au niveau des régions, il apparaît qu'à l'exception des régions du Centre et du Sud, la même tendance s'observe dans l'ensemble et dans les différents ordres d'enseignement.

**Tableau 3.11 : Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe dans les CEBNF**

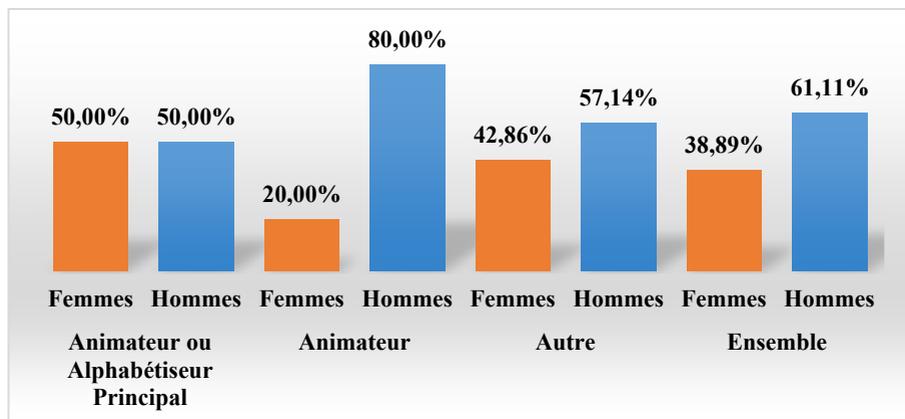
Régions	Public		Privé		Communautaire/ Communal		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>CAMEROUN</b>	<b>38,9</b>	<b>61,1</b>	<b>49,4</b>	<b>50,6</b>	<b>43,3</b>	<b>56,7</b>	<b>46,6</b>	<b>53,4</b>
Adamaoua	0	0	0	0	0	100,0	0	100,0
Centre	100	0	53,0	46,7	47,6	52,4	53,6	46,4
Est	40	60,0	33,0	66,7	0	100,0	33,3	66,7
Extrême-Nord	28,6	71,4	33,0	66,7	42,9	57,1	35,3	64,7
Littoral	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	0	100	0	100	0	0	0	100
Sud	0	0	50	50	0	0	50	50,0
<b>ZEP</b>	<b>26,7</b>	<b>73,3</b>	<b>30,8</b>	<b>69,2</b>	<b>33,3</b>	<b>66,7</b>	<b>29,7</b>	<b>70,3</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>52,9</b>	<b>47,1</b>	<b>47,6</b>	<b>52,4</b>	<b>53,2</b>	<b>46,8</b>

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021, calculs des auteurs**

### **3.1.3.1.3.2. Répartition des animateurs par statut et zone dans le CEBNF public**

En termes de répartition des animateurs des CEBNF du public par sexe, on constate qu'ils disposent autant d'hommes que de femmes comme animateurs principaux, tandis que les animateurs et les autres encadreurs des CEBNF sont majoritairement des hommes.

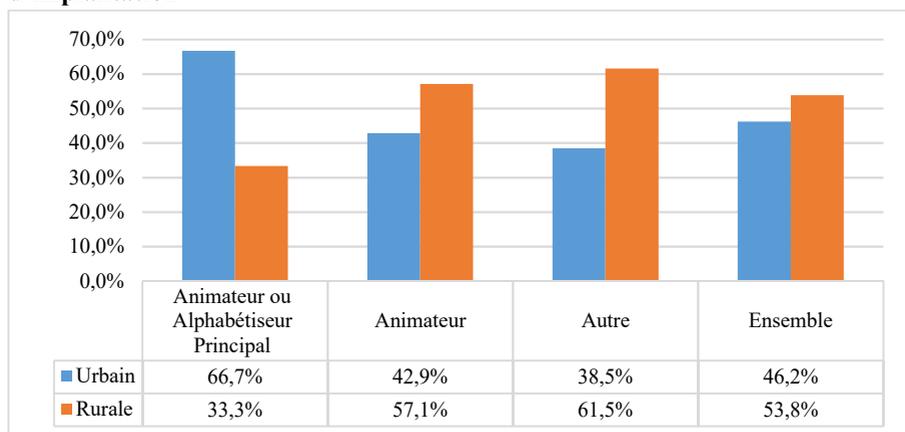
**Graphique 3.13 : Proportion des animateurs du CEBNF public par sexe suivant le statut**



**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020-2021, calculs des auteurs

La répartition des animateurs des CEBNF selon la zone d’implantation montre qu’il y’a davantage d’animateurs/alphabétiseurs principaux dans la zone urbaine alors que les animateurs et les autres encadreurs des CEBNF sont majoritairement en zone rurale.

**Graphique 3.14 : Répartition (%) des animateurs du CEBNF public selon la zone d’implantation**

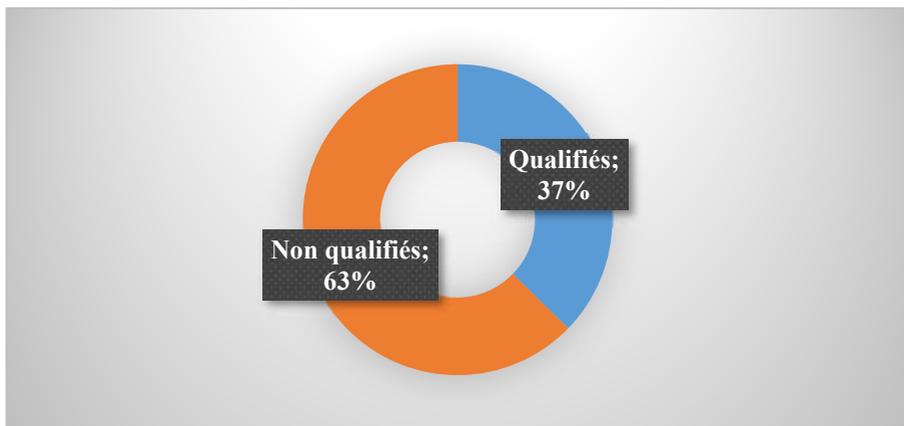


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.3.1.3.3. Répartition des animateurs des CEBNF privés par qualification

La répartition des animateurs des CEBNF du privé par qualification montre qu'à peine 37% justifient d'une qualification leur permettant de dispenser des formations à leurs apprenants (cf. graphique 3.15).

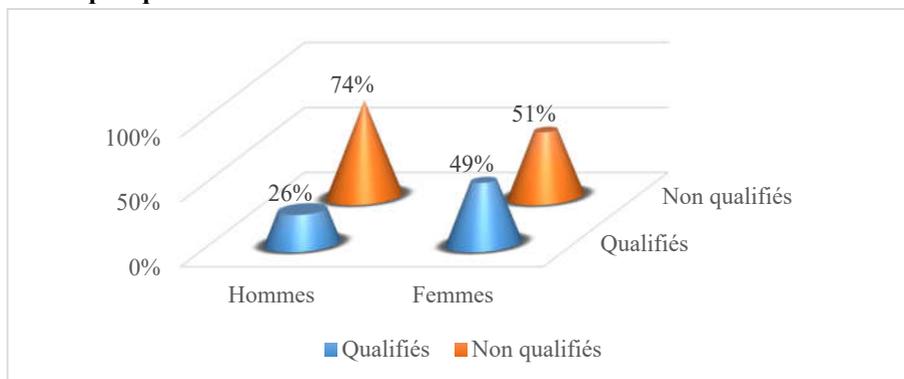
**Graphique 3.15** : Proportion (%) des animateurs des écoles CEBNF du privé par qualification



**Source** : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

La répartition des encadreurs des CEBNF du privé par sexe et par qualification montre que 3 encadreurs de sexe masculin sur 4 dans ces structures sont non qualifiés tandis qu'une femme sur deux est qualifiée.

**Graphique 3.16 : Proportion (%) des animateurs des écoles CEBNF du privé par sexe et par qualification**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.3.2. Analyse de l'offre dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle

L'offre éducative des centres d'alphabétisation fonctionnelle est une condition nécessaire pour l'atteinte de l'éducation pour tous et un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations.

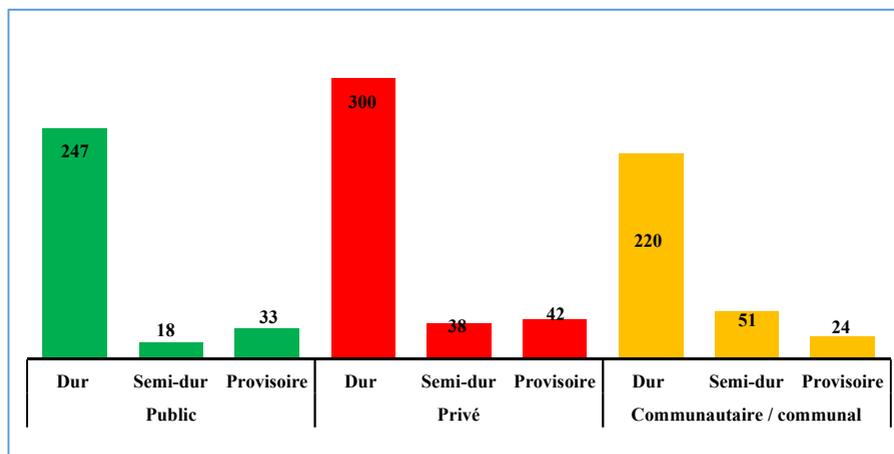
#### 3.1.3.2.1. Les infrastructures dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle

La répartition des salles de classe par type de construction et selon l'ordre d'enseignement dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle (cf. graphique 3.26), montre que la majeure partie des salles de classe est construite en matériaux définitifs. Dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle publics, sur un total de 298 salles de classe recensées, 247 sont construites en matériaux définitifs, 33 en matériaux provisoires et 18 en semi durs.

Dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle privés, sur un total de 380 salles de classe, 300 sont en matériaux définitifs ; 38 en matériaux semi durs, et 42 en matériaux provisoires. Dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle communautaires et les écoles des parents, sur 295 salles de

classe au total, 220 sont en matériaux définitifs ; 24 en matériaux provisoires et 51 en matériaux semi durs.

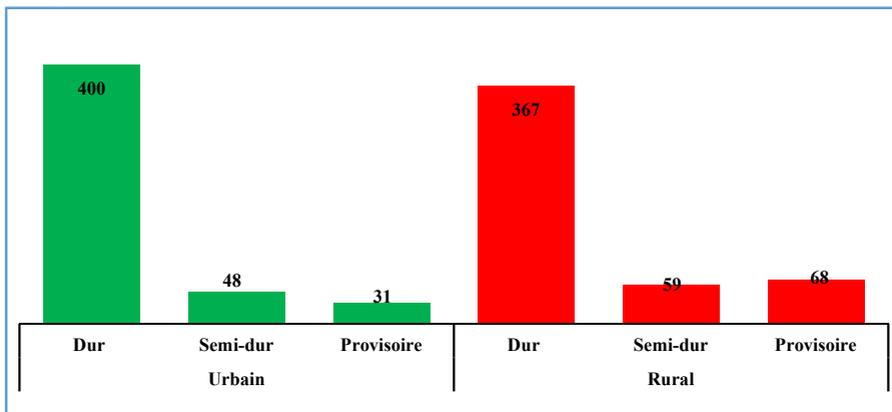
**Graphique 3.26 : Répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d'enseignement dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle**



**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par type de construction et par zone dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle révèle qu'au niveau national, la plupart des salles de classe recensées sont en matériaux définitifs (cf. graphique 3.27). Sur un total de 973 salles de classe recensées dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle, 479 se retrouvent en zone urbaine dont 400 sont construites en matériaux définitifs, 48 en matériaux semi durs et 31 en matériaux provisoires et, 494 se retrouvent en zone rurale avec 367 salles de classes construites en matériaux définitifs, 68 en matériaux provisoires et 59 en semi durs.

**Graphique 3.27** : Répartition des salles de classe dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle par type de construction selon la zone d’implantation



**Source** : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

La répartition des salles de classe par région et par type de construction dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle en 2020/2021 (cf. tableau 3.20) montre que dans l’ensemble, une part considérable des salles de classe est en matériaux définitifs. La même tendance s’observe dans le public. Les régions du Centre, de l’Extrême-Nord et du Nord sont celles qui possèdent le plus d’infrastructures construites en matériaux définitifs soit respectivement 227, 242 et 88. Par ailleurs, le nombre des salles de classe en matériaux provisoires dans ces régions est de 12, 30 et 15 respectivement.

Dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle publics, sur 211 salles de classe que compte les ZEP, 178 sont en matériaux définitifs et 22 en matériaux provisoires.

**Tableau 3.20** : Répartition des salles de classe par région et par type de construction dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi dur	Provisoire	Total	Dur	Semi dur	Provisoire	Total
<b>CAMEROUN</b>	<b>767</b>	<b>107</b>	<b>99</b>	<b>973</b>	<b>247</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>298</b>
Adamaoua	61	26	8	<b>95</b>	10	3	2	<b>15</b>
Centre	217	28	12	<b>257</b>	47	5	3	<b>55</b>
Est	6	10	11	<b>27</b>	1	0	0	<b>1</b>
Extrême-Nord	242	12	30	<b>284</b>	133	0	12	<b>145</b>
Littoral	60	4	3	<b>67</b>	0	0	0	<b>0</b>
Nord	88	8	15	<b>111</b>	34	8	8	<b>50</b>
Nord-Ouest	0	10	3	<b>13</b>	0	0	3	<b>3</b>
Ouest	65	7	13	<b>85</b>	21	2	5	<b>28</b>
Sud	11	0	4	<b>15</b>	1	0	0	<b>1</b>
Sud-Ouest	17	2	0	<b>19</b>	0	0	0	<b>0</b>
<b>ZEP</b>	<b>397</b>	<b>56</b>	<b>64</b>	<b>517</b>	<b>178</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>211</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>370</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>456</b>	<b>69</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021**

### **3.1.3.2.2. Commodités dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle**

Concernant les commodités dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle, 21% sont alimentées en électricité dans l’ensemble et 10,2% dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, 42,7% des CAF publiques dans l’ensemble en sont dotées. Dans les ZEP, 10,9% des centres d’alphabétisation fonctionnelle sont dotées d’électricité dans l’ensemble et 10,4% dans le public. Pour ce qui est des blocs latrines, 28,8% des centres d’alphabétisation fonctionnelle dans les ZEP en sont dotés contre 30,4% dans le public. Il apparait une faible disponibilité des commodités dans les écoles, selon que l’école se trouve dans les ZEP ou dans les régions Hors ZEP. De ces constats, il ressort que l’offre publique dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle en termes de commodités demeure faible.

**Tableau 3.21 : Proportion des centres d’alphabétisation fonctionnelle disposant des commodités par région et par ordre d’enseignement**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES	
	Ens	Public	Ens	Public
<b>CAMEROUN</b>	<b>21,0</b>	<b>10,2</b>	<b>42,7</b>	<b>32,9</b>
Adamaoua	20,4	35,7	29,6	50,0
Centre	36,9	2,3	61,9	34,9
Est	5,3	0	42,1	0
Extrême-Nord	10,6	5,5	33,3	31,9
Littoral	69,2	0	92,3	0
Nord	6,5	13,8	14,3	17,2
Nord-Ouest	0	0	0	0
Ouest	26,2	24,1	56,9	48,3
Sud	17,4	0	52,2	50,0
Sud-Ouest	10,0	0	70	0
<b>ZEP</b>	<b>10,9</b>	<b>10,4</b>	<b>28,8</b>	<b>30,4</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>31,7</b>	<b>9,9</b>	<b>57,4</b>	<b>37,0</b>

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

Une analyse des diverses commodités dont sont dotées les centres d’alphabétisation fonctionnelle selon la zone d’implantation montre que 48,2% des CAF situées en zone urbaine sont électrifiées contre 6,7% en zone rurale. En outre 67,8% des centres d’alphabétisation fonctionnelle en zone urbaine disposent des blocs latrines contre 30,5% en zone rurale.

Dans les ZEP, 28,2% des centres recensés sont dotés en électricité en zone urbaine contre 3,1% en zone rurale. Pour ce qui est des blocs latrines, nous remarquons qu’en zone urbaine, 40,8% des structures en sont dotées contre 23,4% en zone rurale. L’amélioration des commodités dans les centres d’alphabétisation fonctionnelle de la zone rurale est une solution pour rehausser les conditions d’apprentissage.

**Tableau 3.22 : Proportion des centres d’alphabétisation fonctionnelle disposant des commodités par région suivant la zone d’implantation**

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
<b>CAMEROUN</b>	<b>48,2</b>	<b>6,7</b>	<b>65,8</b>	<b>30,5</b>
Adamaoua	50,0	2,9	45,0	20,6
Centre	71,2	12,8	87,9	43,6
Est	50,0	0	150,0	29,4
Extrême-Nord	25,5	4,7	43,1	29,5
Littoral	88,9	25,0	105,6	62,5
Nord	16,7	0	26,7	6,4
Nord-Ouest	0	0	0	0
Ouest	52,4	13,6	81	45,5
Sud	40,0	0	100	15,4
Sud-Ouest	0	10,0	0	70
<b>ZEP</b>	<b>28,2</b>	<b>3,1</b>	<b>40,8</b>	<b>23,4</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>65,6</b>	<b>10,9</b>	<b>87,4</b>	<b>38,9</b>

**Source :** MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021

En faisant une analyse sur la source d’approvisionnement en eau potable selon l’ordre d’enseignement, il ressort que sur l’ensemble des 174 points d’eau recensés dans l’enceinte ou à proximité des centres d’alphabétisation fonctionnelle, 65 points d’eau appartiennent à la société de distribution d’eau au Cameroun (CAMWATER) parmi lesquels 09 appartiennent au public (cf. tableau 3.23). Pour ce qui est de la répartition des 63 forages recensés, 25 appartiennent au public. En outre, il a été recensé 17 sources d’eau aménagées.

**Tableau 3.23: Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par zone et le type d'approvisionnement dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle**

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		EFFECTI F	%	EFFECTI F	%	EFFECTI F	%	EFFECTI F	%
<i>CAMEROU N</i>	CAMWATER	65	10,1%	9	4,2%	59	26,6%	6	1,4%
	FORAGE	63	9,8%	25	11,6 %	30	13,5%	33	7,9%
	SRCES D'EAU AMENAGEE S	17	2,7%	0	0%	2	0,9%	15	3,6%
	MARIGOT	1		0		0		1	
	PUITS	28		7		19		9	
<i>ZEP</i>	CAMWATER	14	4,2%	8	5,9%	12	11,7%	2	0,9%
	FORAGE	42	12,7%	17	12,6%	23	22,3%	19	8,4%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	2	0,6%	0	0%	0	0%	2	0,9%
	MARIGOT	1		0		0		1	
	PUITS	16		5		10		6	
<i>Hors-ZEP</i>	CAMWATER	51	16,4%	1	1,2%	47	39,5%	4	2,1%
	FORAGE	21	6,7%	8	9,9%	7	5,9%	14	7,3%
	SRCES D'EAU AMENAGEES	15	4,8%	0	0%	2	1,7%	13	6,7%
	MARIGOT	0		0		0		0	
	PUITS	12		2		9		3	

**Source : MINEDUB-Carte scolaire 2020/2021**

### 3.1.3.2.3. Offre en animateurs dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle

#### 3.1.3.1.3.1. Offre en personnel enseignant dans les CAF par région, par ordre et par sexe

Contrairement à la tendance observée dans les CEBNF, les femmes constituent 55,5% des animateurs indépendamment de l'ordre d'enseignement. Lorsque l'on observe la tendance par ordre d'enseignement, elles constituent 54,1% dans le public, 60,3% dans le privé et 52,4% dans le

communautaire respectivement. Au niveau des ZEP, les tendances sont les mêmes qu'au niveau national.

**Tableau 3.24 : Répartition (%) des animateurs par région, par ordre et par sexe dans les CAF**

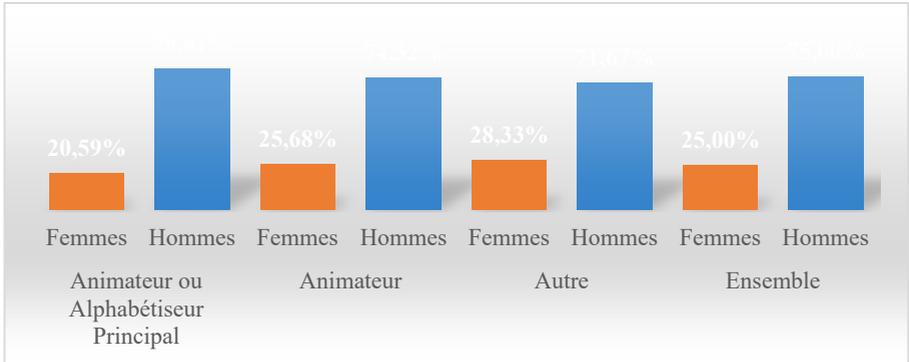
Régions	Public		Privé		Communautaire/ Communal		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>CAMEROUN</b>	<b>54,1</b>	<b>45,9</b>	<b>60,3</b>	<b>39,7</b>	<b>52,4</b>	<b>47,6</b>	<b>55,5</b>	<b>44,6</b>
Adamaoua	18,8	81,2	56,3	43,7	36,5	63,5	34,1	65,9
Centre	52,3	47,7	62,2	37,8	49,0	51,0	54,8	45,2
Est	0	0	60,1	40,0	62,7	37,3	60,5	39,5
Extrême-Nord	54,4	45,6	62,3	37,7	63,2	36,9	59,1	41,0
Littoral	0	0	52,2	47,8	61,5	38,5	53,0	47,0
Nord	55,7	44,3	51,4	48,6	46,3	53,8	50,8	49,2
Nord-Ouest	80,8	19,2	0	0	0	0	80,8	19,2
Ouest	69,8	30,2	68,2	31,8	59,2	40,8	67,4	32,6
Sud	46,9	53,1	51,3	48,7	45,4	54,6	48,8	51,2
Sud-Ouest	0	0	86,8	13,2	66,1	33,9	69,1	30,9
<b>ZEP</b>	<b>51,7</b>	<b>48,3</b>	<b>60,2</b>	<b>39,8</b>	<b>51,5</b>	<b>48,5</b>	<b>53,6</b>	<b>46,4</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>60,3</b>	<b>39,7</b>	<b>60,4</b>	<b>39,6</b>	<b>54,4</b>	<b>45,6</b>	<b>58,6</b>	<b>41,4</b>

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.3.1.3.2. Offre en animateurs par statut, par zone dans le CAF public

La répartition des animateurs des CAF publics selon le statut et le sexe laisse apparaître une forte prédominance des hommes tout statut d'animateur confondu. Cette tendance est davantage renforcée au fur et à mesure que le statut de l'animateur augmente. En effet, la proportion d'hommes passe respectivement de 71,7 % à 74,3% puis à 79,4% lorsque l'on passe du statut « Autre », au statut « Animateur » puis à celui « d'animateur ou alphabétiseur principal » respectivement.

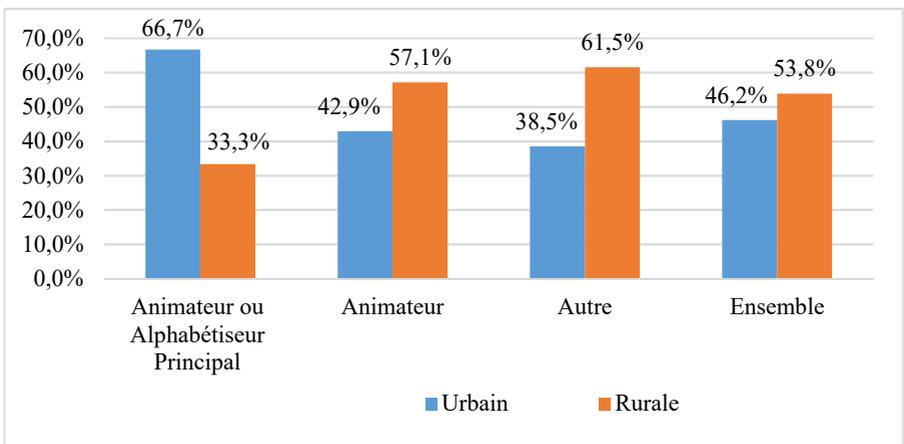
**Graphique 3.28 : Répartition en pourcentage des animateurs du CAF public selon la catégorie et le sexe**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'à l'exception des animateurs ou alphabétiseurs principaux, la localisation des catégories d'animateurs suit celle des Centres d'alphabétisation. En effet, au niveau national c'est davantage en zone rurale que l'on retrouve la plus grande proportion des animateurs tout statut confondu.

**Graphique 3.29 : Répartition en pourcentage des animateurs des CAF publics selon la zone d'implantation**

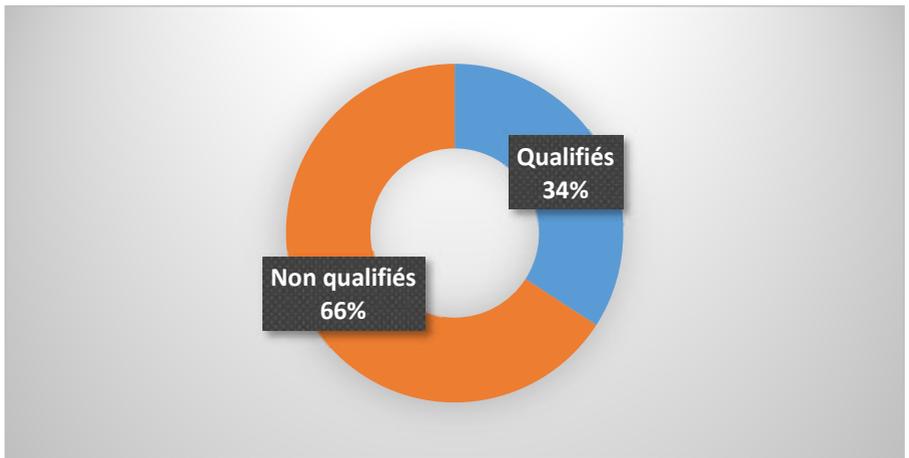


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.1.3.1.3.3. Animateur par statut, par zone dans le CAF privé

La qualification des animateurs des CAF renvoie ici au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent. Le graphique ci-dessous montre que la majorité des animateurs des CAF ne sont pas qualifiés. En effet, il ressort clairement que 66% des animateurs des CAF privés sont non qualifiés.

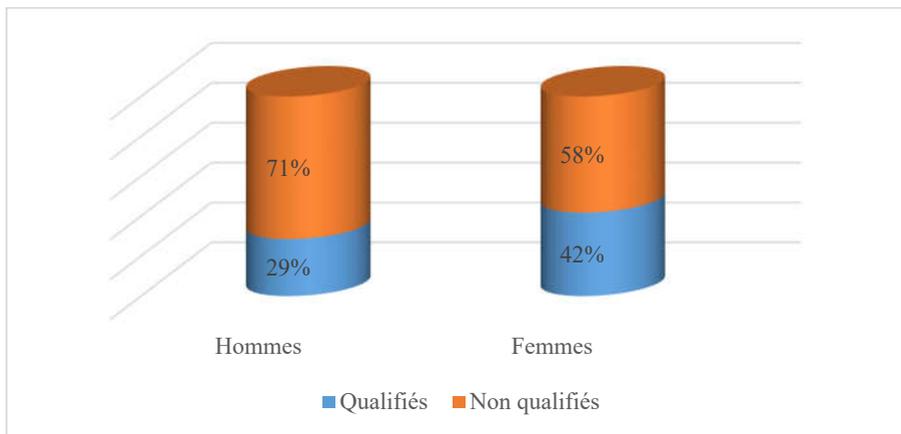
**Graphique 3.30 : Proportion des animateurs des CAF privés par qualification**



**Source** : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

Comme nous l'avons observé au graphique 3.39, 34% des animateurs sont qualifiés. Cette qualification n'est pas uniforme selon le sexe. Ainsi le graphique ci-dessous montre que les femmes sont plus qualifiées que les hommes avec respectivement 42% et 29%.

**Graphique 3.31 : Proportion des animateurs des CAF privés par sexe et par qualification**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### **3.2. Conditions d'apprentissage dans le sous-système éducation de base**

#### **3.2.1. Conditions d'apprentissage au préscolaire**

La qualité de l'offre éducative se mesure par le ratio élève-salle de classe qui est le nombre moyen d'élèves par salle de classe. Ce ratio renseigne sur les conditions globales d'apprentissage des enfants. Par ailleurs, la taille des classes est un indicateur important et peut même parfois être l'objectif central dans de nombreuses politiques éducatives.

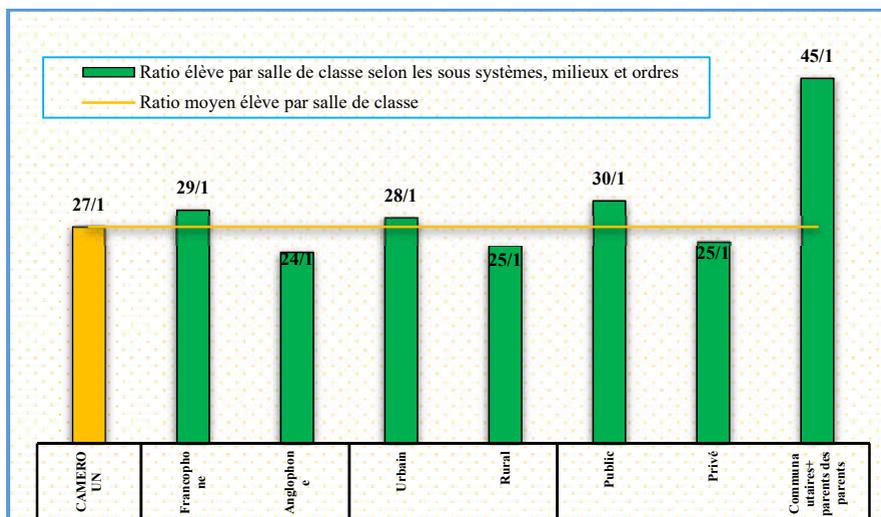
L'une des préoccupations majeures du système éducatif est donc la question de l'influence de la taille des classes sur l'efficacité de l'enseignement et la performance des élèves. La taille moyenne des classes permet ainsi de mesurer le niveau d'adéquation entre l'offre éducative réelle et la population scolarisée du préscolaire. La taille moyenne des classes renseigne aussi sur les conditions de travail des enseignants.

### 3.2.1.1. Taille moyenne des salles de classe au préscolaire

Dans le préscolaire quel que soit l'ordre d'enseignement, une salle de classe accueille en moyenne 27 élèves (toutes les salles de classe prises en compte). Une analyse par ordre d'enseignement indique que le ratio moyen est de 30 élèves par salle de classe dans le public, 25 élèves dans le privé et 43 dans le communautaire.

Le ratio moyen diffère selon la zone d'implantation. En zone urbaine, le ratio moyen est de 28 élèves par salle de classe contre 25 en zone rurale. Selon le sous-système d'enseignement, le ratio moyen d'élève par salles de classe est de 29 élèves dans le sous-système francophone contre 24 dans le sous-système anglophone.

**Graphique 3.32:** Ratio élève par salle de classe au préscolaire selon le sous-système, le zone et l'ordre d'enseignement



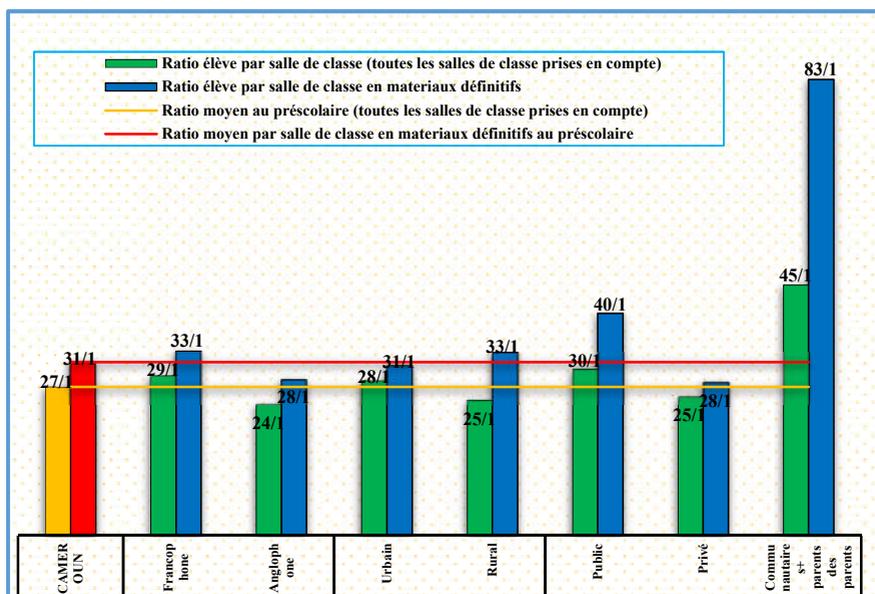
Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

La qualité des conditions d'apprentissage dans le préscolaire se dégrade dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires. En effet, lorsqu'on ne considère que les salles de classe en

matériaux définitifs, le ratio est de 31 élèves par salle de classe. La même tendance s’observe au niveau du sous-système d’enseignement, de la zone et de l’ordre d’enseignement.

Des efforts restent à fournir par les pouvoirs publics pour ce qui est de l’amélioration des conditions d’apprentissage dans le préscolaire. De manière générale, on observe que les conditions d’apprentissage au préscolaire sont meilleures en zone urbaine comparativement à la zone rurale. De même le privé offre de meilleures conditions d’apprentissage que le public dans l’ensemble.

**Graphique 3.33: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par zone et par ordre**

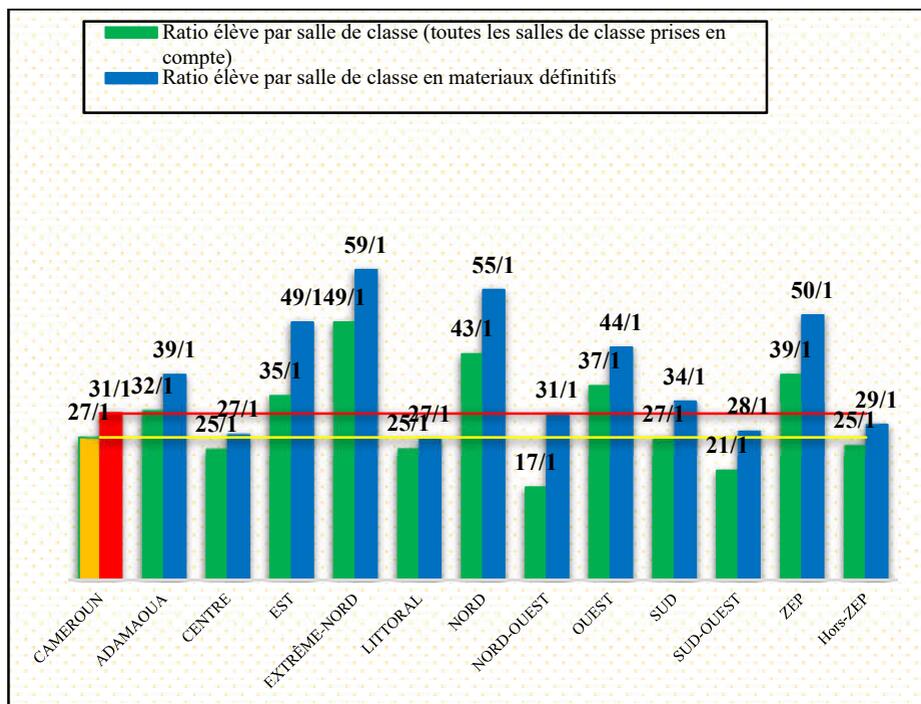


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

Au niveau des régions, le ratio élève/salle de classe construite en matériaux définitifs est très élevé dans les régions de l’Extrême-Nord, de l’Est et du Nord (qui font partie des ZEP) et se situe respectivement à 59/1, 55/1 et 49/1. Cependant, la prise en compte des salles de classe en matériaux

provisoires améliore significativement ce ratio dans ces trois régions soit respectivement 49/1, 45/1 et 35/1.

**Graphique 3.34: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région**



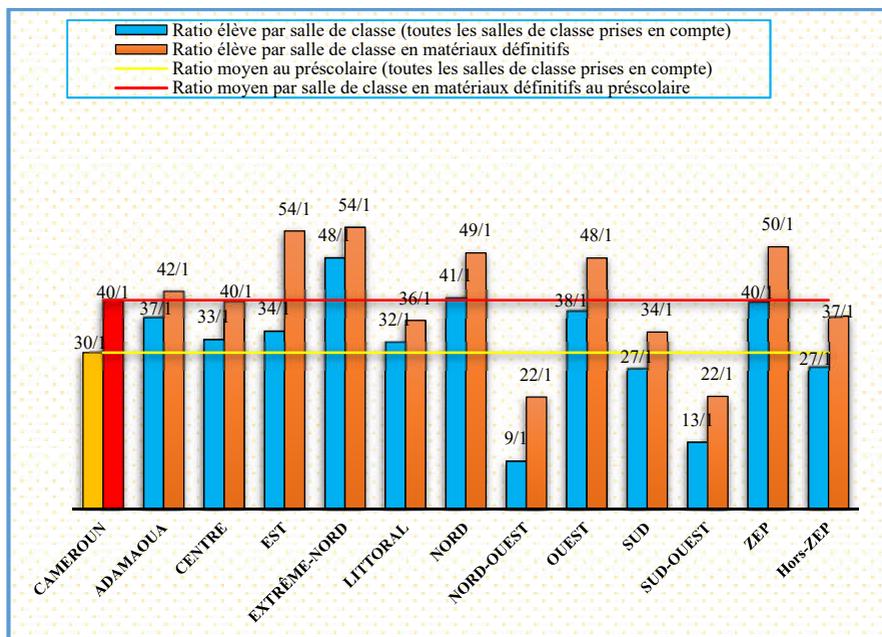
**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

Le ratio élève-salle de classe dans le préscolaire public est de 40 élèves en moyenne par salle de classe construite en matériaux définitifs (cf. graphique 3.35). La prise en compte des salles de classe construites en matériaux provisoires ramène ce ratio à 30 élèves en moyenne par salle de classe.

Cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe en dur dans les régions de l'Est (54/1), de l'Extrême-Nord (54/1) et du Nord (49/1) sont plus surchargées par rapport

au ratio national, tandis que celles du Nord-Ouest (22/1) et du Sud-Ouest (22/1) sont moins surchargées par rapport au ratio national (40/1). Ce résultat s'explique par la fermeture de plusieurs écoles préscolaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

**Graphique 3.35: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.1.2. Conditions d'enseignement au préscolaire

Les performances enregistrées au préscolaire peuvent être améliorées par un nombre adéquat d'enseignants ou par une meilleure répartition de ceux-ci au sein du système éducatif. L'un des indicateurs qui permet d'apprécier le niveau d'encadrement dans le système est le nombre d'élèves par enseignant. Cet indicateur permet d'estimer le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant.

Dans les écoles maternelles, les données de la carte scolaire 2020/2021 montrent qu'un enseignant encadre en moyenne 19 élèves. Selon les différents ordres d'enseignement, ce ratio est de 21 élèves pour un enseignant dans le privé et 32 élèves pour un enseignant dans le communautaire. Pour ce qui est du préscolaire public, le ratio élève/maître est de 16/1 si on prend en compte tous les enseignants. Il passe à 20/1 si l'on ne considère que les enseignants pris en charge par l'État. Cet écart met en exergue les besoins en enseignants dans le préscolaire public.

**Tableau 3.25 : Taux d'encadrement au préscolaire selon l'ordre d'enseignement**

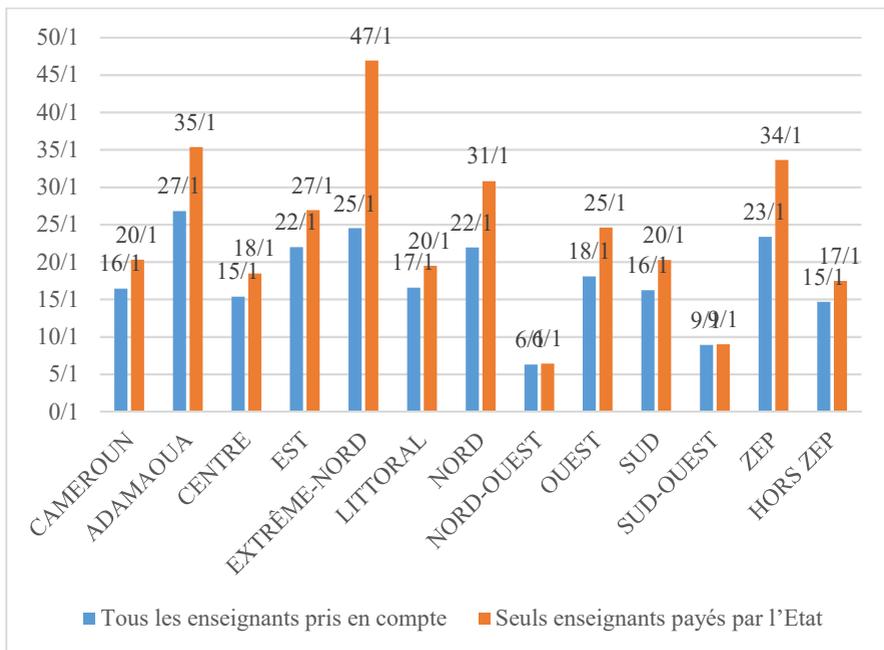
	Ensemble	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'Etat		
<b>CAMEROUN</b>	<b>19/1</b>	<b>16/1</b>	<b>20/1</b>	<b>21/1</b>	<b>32/1</b>
Adamaoua	25/1	27/1	35/1	23/1	37/1
Centre	18/1	15/1	18/1	19/1	20/1
Est	25/1	22/1	27/1	24/1	39/1
Extrême-Nord	26/1	25/1	47/1	28/1	37/1
Littoral	19/1	17/1	20/1	19/1	22/1
Nord	24/1	22/1	31/1	21/1	40/1
Nord-Ouest	13/1	6/1	6/1	23/1	51/1
Ouest	22/1	18/1	25/1	27/1	25/1
Sud	19/1	16/1	20/1	24/1	23/1
Sud-Ouest	16/1	9/1	9/1	21/1	16/1
<b>ZEP</b>	<b>25/1</b>	<b>23/1</b>	<b>34/1</b>	<b>24/1</b>	<b>39/1</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>19/1</b>	<b>15/1</b>	<b>17/1</b>	<b>20/1</b>	<b>23/1</b>

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

L'analyse par région, des enseignants pris en charge par le budget de l'Etat dans le préscolaire public montre que les régions de l'Extrême-Nord (47/1), de l'Adamaoua (35/1), de l'Est (27/1) et du Nord (31/1) ont les plus faibles taux d'encadrement contrairement aux régions du Littoral (20/1), du

Centre (18/1) et du Sud (20/1), qui ont des taux d'encadrement inférieurs ou égaux à la moyenne nationale qui est de 20/1.

**Graphique 3.36: Répartition du taux d'encadrement dans les écoles maternelles publiques**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.1.3. Rapport élèves places assises au préscolaire

L'appréciation de la capacité du système à offrir une place assise dans une salle de classe passe par une analyse du rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de places assises disponibles. La norme voudrait que ce ratio soit égal à 1 c'est-à-dire que le nombre de places offertes soit égal au nombre d'enfants scolarisés. Il y a un déficit de places assises lorsque ce ratio est supérieur à 1, c'est-à-dire qu'il y a plus d'élèves que de places offertes par le système.

**Tableau 3.26 : Nombre d'élèves par place assise dans le préscolaire par région et par ordre d'enseignement**

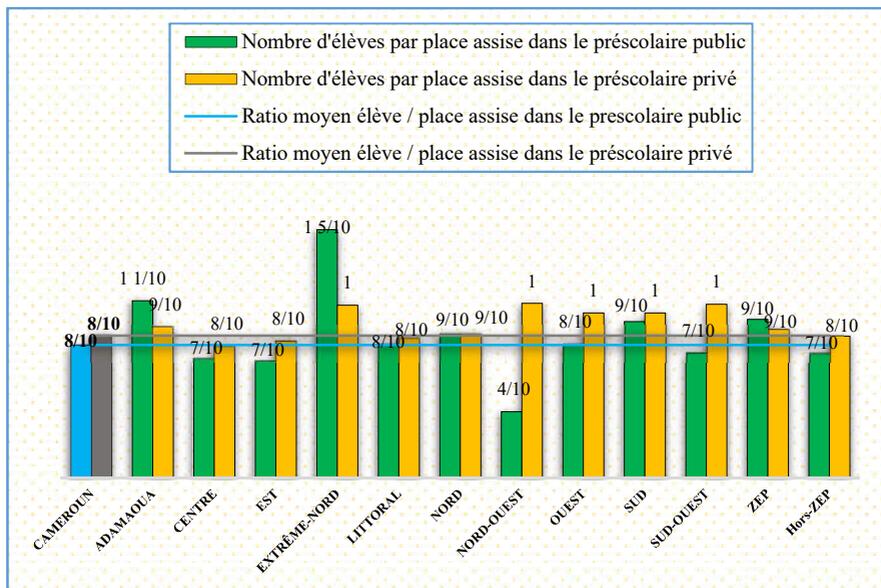
	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	COM+PARENTS
<b>CAMEROUN</b>	<b>8/10</b>	<b>8/10</b>	<b>8/10</b>	<b>21/10</b>
Adamaoua	1/1	11/10	9/10	45/10
Centre	8/10	7/10	8/10	13/10
Est	8/10	7/10	8/10	14/10
Extrême-Nord	14/10	15/10	1/1	54/10
Littoral	8/10	8/10	8/10	8/10
Nord	11/10	9/10	9/10	70/10
Nord-Ouest	7/10	4/10	1/1	9/10
Ouest	9/10	8/10	1/1	15/10
Sud	1/1	9/10	1/1	16/10
Sud-Ouest	9/10	7/10	1/1	12/10
<b>ZEP</b>	<b>1/1</b>	<b>9/10</b>	<b>9/10</b>	<b>28/10</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>8/10</b>	<b>7/10</b>	<b>8/10</b>	<b>12/10</b>

**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021**

L'analyse du nombre de places assises par salles de classe montre un excédent des places assises par rapport à l'effectif des élèves au préscolaire, avec en moyenne 8 élèves pour 10 places assises (cf. graphique 3.37). La situation selon les régions ressort davantage les disparités que masque la moyenne nationale.

Dans l'ensemble, le privé est mieux doté en tables bancs que le public. En dehors de la région de l'Extrême-Nord (15/10), et dans une moindre mesure celle de l'Adamaoua (11/10) où l'on constate un déficit en places assises, toutes les autres régions se distinguent par un excédent en places. Ainsi, dans la région de l'Extrême-Nord, le déficit reste prononcé entre le nombre d'enfants scolarisés et le nombre de places assises offertes au préscolaire. Des mesures pourraient être prises pour résorber le déficit de places assises dans les écoles maternelles, notamment celles implantées dans les zones défavorisées de la région de l'Extrême-Nord.

**Graphique 3.37: Ratio élève par place assise dans le public et le privé au préscolaire**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.1.4. Taux de possession des manuels au préscolaire public

La base de données de la carte scolaire fournit pour chaque école maternelle le nombre de manuels essentiels notamment de graphisme, de français ; de mathématiques et d'Anglais disponibles pour les élèves (cf. graphique 3.27). Dans l'ensemble, les taux de possession d'un cahier d'activités sont de 23,3% pour la petite section (PS), 46,2% pour la moyenne section (MS) et 50,0% pour la grande section (GS). Concernant le manuel de mathématiques, le taux de possession est de 22,1%, 45,6% et 50,2% pour les classes de la PS, MS et GS respectivement. La mise à disposition du manuel de coloriage par année d'étude dans ce cycle présente les mêmes tendances observées. Du point de vue global, les ratios sont moins élevés pour la petite section que pour la moyenne et la grande section.

**Tableau 3.27 : Taux de possession de certains manuels pour les élèves du préscolaire public par année d'étude**

	PS	MS	GS
<i>Cahier d'activité en Graphisme</i>	23,3%	46,2%	50,0%
<i>Cahier d'activité en Mathématiques</i>	22,1%	45,6%	50,2%
<i>Cahier d'activité en coloriage</i>	14,0%	46,5%	48,4%

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

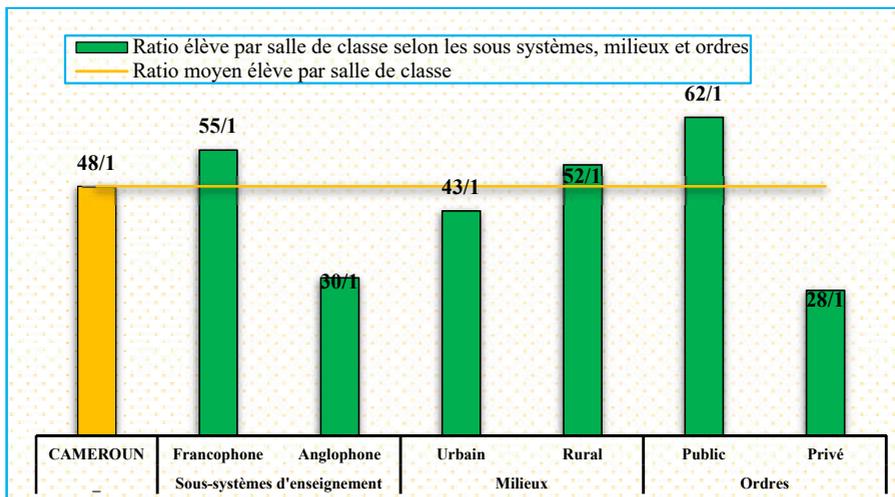
### **3.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire**

#### **3.2.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire**

Au niveau national, la taille moyenne des salles de classe est de 48 élèves au primaire. Cette valeur est encore loin de la cible prévue par le DSSEF qui est de 42 élèves. L'analyse selon le sous-système d'enseignement fait état de 55 élèves par salle dans le sous-système francophone contre 30 élèves dans le sous-système anglophone.

La moyenne nationale est améliorée dans le privé car si l'on ne considérait que dans le public, ce ratio se situerait à 62 élèves par salle de classe contre 28 élèves par salle de classe dans le privé. De façon générale bien qu'ayant connu une augmentation significative, le nombre de salles de classe demeure insuffisant dans le public.

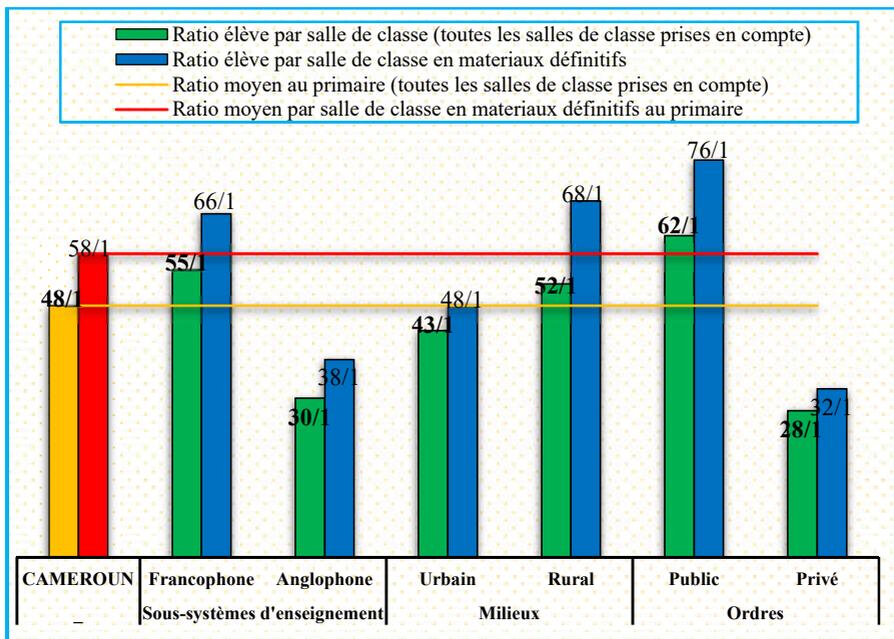
**Graphique 3.41: Ratio élève/salle de classe au primaire selon le sous-système, la zone et l'ordre d'enseignement**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

La qualité des conditions d'apprentissage dans le primaire se dégrade dès lors qu'on exclut les salles de classe construites en matériaux provisoires. En considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, le ratio est de 58 élèves par salle de classe, contre 48 élèves par salles de classe construites en matériaux provisoires. Selon la zone d'implantation, les salles de classe en matériaux définitifs des zones urbaines (48/1) sont moins surchargées que celles des zones rurales (68/1). De façon global les élèves du secteur privé sont mieux assis que ceux du public.

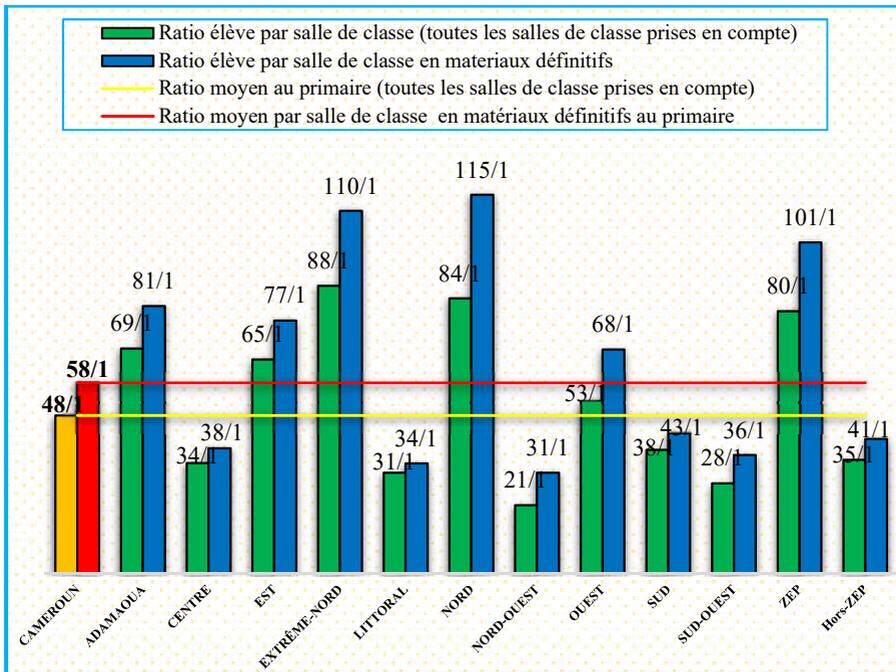
**Graphique 3.42: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par zone et par ordre**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

En considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles dont les salles de classe sont les plus surchargées avec respectivement 81/1, 110/1 et 115/1. L'amélioration des conditions d'apprentissage de la population scolarisée nécessite un plus grand nombre de salles de classes en matériaux définitifs dans les ZEP.

**Graphique 3.43: Nombre moyen d'élèves par salle de classe au primaire par région**

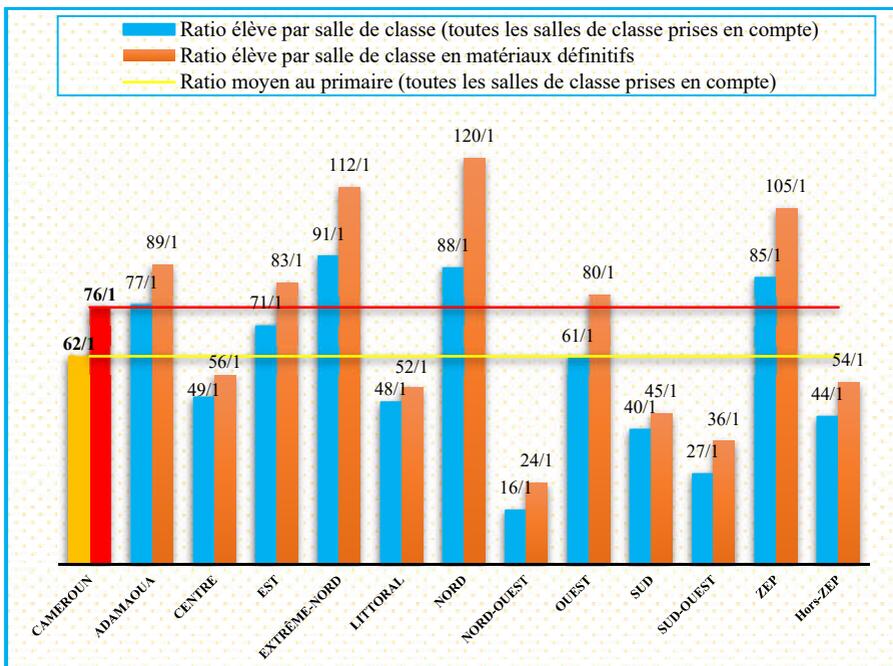


**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020-2021**

Dans le primaire public, le ratio élève/salle de classe en matériaux définitifs est de 76 élèves en moyenne par salle de classe. Ce ratio est en amélioration de 2 points par rapport à l'année scolaire 2019/2020. Avec la prise en compte des salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 62 élèves en moyenne par salle de classe.

Cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe en matériaux définitifs des régions de l'Extrême-Nord (112/1), du Nord (120/1) et de l'Adamaoua (89/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national (76/1). La demande en matière d'éducation dans les ZEP demeure une préoccupation au niveau national.

**Graphique 3.44: Taille moyenne des salles de classe au primaire publique par région**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire

Selon le DSSEF 2013-2020, le Gouvernement s'est engagé pour un ratio d'1 enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020. Le Gouvernement poursuit cet objectif et a prévu dans la SND 30 de : « *mettre en place des mesures de fidélisation des enseignants dans les zones rurales, notamment par la construction des logements d'astreinte pour ces enseignants et la mise en place des mesures incitatives notamment les primes spéciales en leur faveur* ».

Le taux d'encadrement moyen des élèves au primaire est passé de 46/1 en 2019/2020 à 45/1 en 2020/2021. Malgré cette légère baisse au niveau national, une forte disparité persiste entre les ordres d'enseignement. En effet, cette valeur est de 58 élèves pour un enseignant dans le primaire public, de 26

élèves pour un enseignant dans le privé et de 73 élèves pour un enseignant dans les écoles communautaires.

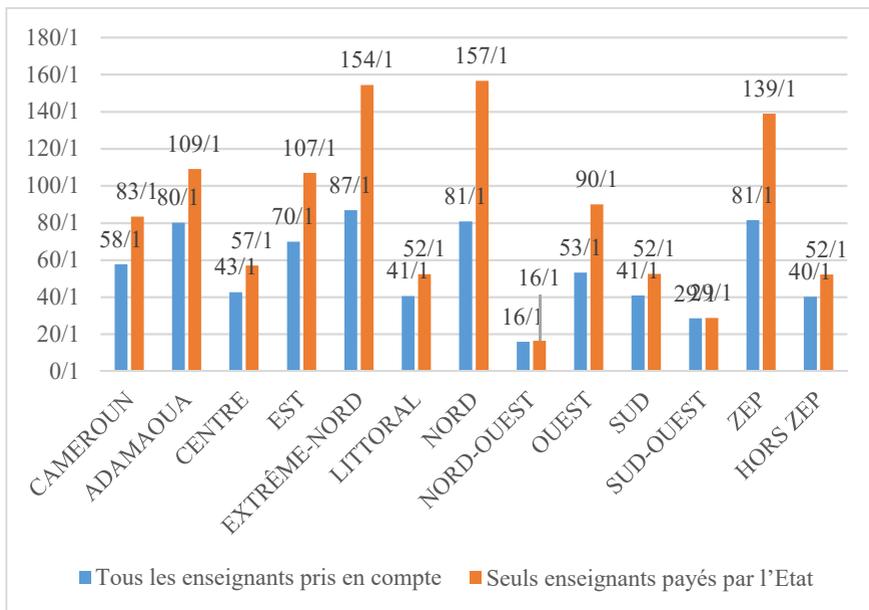
**Tableau 3.28 : Taux d'encadrement au primaire selon l'ordre d'enseignement par région**

	Ensemble	Public		Privé formel	CEBNF + Ecoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'État		
<b>CAMEROUN</b>	<b>45/1</b>	<b>58/1</b>	<b>83/1</b>	<b>26/1</b>	<b>73/1</b>
Adamaoua	69/1	80/1	109/1	29/1	71/1
Centre	30/1	43/1	57/1	22/1	25/1
Est	63/1	70/1	107/1	34/1	120/1
Extrême-Nord	82/1	87/1	154/1	46/1	84/1
Littoral	28/1	41/1	52/1	23/1	36/1
Nord	77/1	81/1	157/1	37/1	75/1
Nord-Ouest	20/1	16/1	16/1	30/1	0
Ouest	47/1	53/1	90/1	33/1	52/1
Sud	38/1	41/1	52/1	27/1	0
Sud-Ouest	27/1	29/1	29/1	25/1	20/1
<b>ZEP</b>	<b>76/1</b>	<b>81/1</b>	<b>139/1</b>	<b>37/1</b>	<b>80/1</b>
<b>HORS ZEP</b>	<b>32/1</b>	<b>40/1</b>	<b>52/1</b>	<b>24/1</b>	<b>35/1</b>

Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

D'après la cible qui était visée par le DSSEF 2013-2020 mentionnée plus haut, seules les régions du Littoral et du Sud l'ont atteinte. Les régions de l'Adamaoua (80/1), de l'Est (70/1), de l'Extrême-Nord (87/1) et du Nord (81/1), classées comme ZEP, sont encore très loin d'atteindre le taux d'encadrement moyen recommandé. Ces ratios sont encore plus dégradés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, avec respectivement 154 et 157 élèves pour 1 enseignant. Grâce à l'implication des maîtres des parents qui, malgré leur statut, permettent d'assurer la continuité du service éducatif, le ratio élève/maître s'est amélioré de 25 points au niveau national.

**Graphique 3.45 : Répartition du taux d'encadrement au primaire public par région**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.2.3. Rapport élèves/places assises au primaire

Dans l'ensemble au primaire, le système offre seulement 11 places assises pour 10 élèves (tableau 3.43). Dans le primaire public, l'on dénombre en moyenne 13 élèves pour 10 places assises, tandis que le privé dispose de 10 places assises pour 7 élèves. Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles qui disposent de beaucoup moins de places assises, soit 22/10 et 24/10 respectivement. Dans les régions du Centre, du Littoral et du Sud, chaque élève a au moins une place assise. S'agissant du public, en terme de disparités régionales, les tendances observées dans l'ensemble sont maintenues. Comme au niveau du préscolaire, l'on constate que le privé est mieux doté en places assises que le public.

**Tableau 3.29 : Nombre d'élèves par place assise dans le primaire**

	<b>ENSEMBLE</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>PRIVE</b>	<b>COM+PARENTS</b>
<b>CAMEROUN</b>	<b>11/10</b>	<b>13/10</b>	<b>7/10</b>	<b>6</b>
Adamaoua	14/10	16/10	8/10	48/10
Centre	8/10	1/1	7/10	7/10
Est	13/10	13/10	8/10	15/10
Extrême-Nord	22/10	3/10	1	75/10
Littoral	8/10	1/1	7/10	11/10
Nord	24/10	25/10	9/10	21/1
Nord-Ouest	5/10	3/10	8/10	ND
Ouest	11/10	11/10	8/10	16/10
Sud	8/10	9/10	7/10	ND
Sud-Ouest	7/10	6/10	8/10	1/1
<b>ZEP</b>	<b>19/10</b>	<b>2/10</b>	<b>9/10</b>	<b>9/1</b>
<b>Hors-ZEP</b>	<b>8/10</b>	<b>9/10</b>	<b>7/10</b>	<b>11/10</b>

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

#### **3.2.2.4. Taux de possession des manuels au primaire public**

Cette section porte sur le taux de possession de certains manuels essentiels (lecture, mathématiques, sciences d'observation et anglais) dans le primaire public. Sur le plan national, le taux de possession du manuel de lecture/langage par élève est de 38 manuels pour 100 élèves à la SIL 41 manuels pour 100 élèves au CP, 9 manuels pour 100 élèves au CE1 et environ 4 manuels pour 100 élèves dans les classes du CE2, CM1 et CM2 (cf. tableau 3.30). Concernant le taux de possession du manuel de mathématiques, l'on note 40 manuels pour 100 élèves à la SIL, 43 manuels pour 100 élèves au CP. Par ailleurs, le taux de possession du manuel de mathématiques dans les classes du CE1, CE2, CM1, et CM2 est inférieur 4 manuels pour 100 élèves. La même tendance s'observe pour les manuels de sciences d'observation et d'anglais ; ainsi, ce taux n'est amélioré qu'au niveau de la SIL et du CP. La mise à disposition des manuels essentiels reste donc insuffisante pour les classes du CE1, CE2, CM1, et CM2.

**Tableau 3.30 : Taux de possession des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'étude**

	SIL	CP	CE I	CE II	CM I	CM II
<i>Lecture/langage/Reader</i>	38,9%	41,7%	9,6%	4,0%	3,4%	4,0%
<i>Mathématiques/Mathematics</i>	40,0%	43,4%	3,2%	1,6%	1,6%	1,6%
<i>Sciences d'observation/Science</i>	18,1%	18,4%	1,9%	1,6%	1,6%	1,9%
<i>Anglais/Français / English/French</i>	49,1%	50,2%	5,5%	2,9%	2,4%	3,0%

**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

### **3.2.3. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Éducation de Base Non Formelle et dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle**

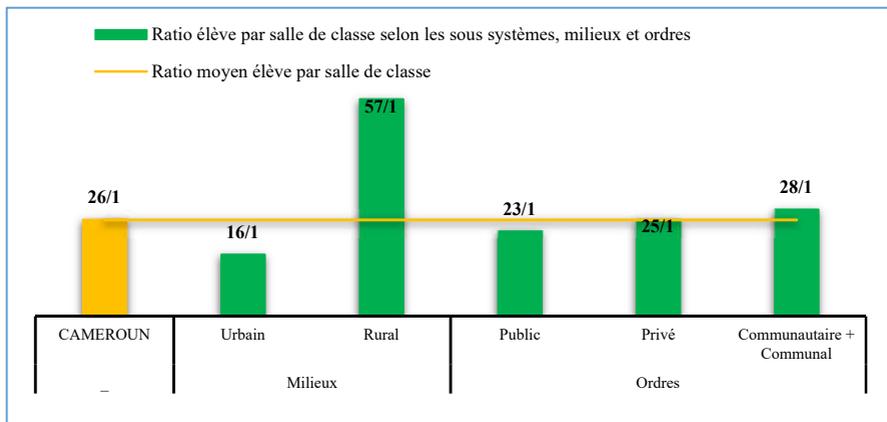
#### **3.2.3.1. Conditions d'apprentissage dans les CEBNF**

##### **3.2.3.1.1. Taille moyenne des salles de classe dans les CEBNF**

En 2020/2021, la taille moyenne par salle de classe est de 26 élèves dans les centres d'éducation de base non formelle. Selon la zone d'implantation, l'on dénombre 57 élèves par salle de classe en zone urbaine, contre 16 élèves par salle de classe en zone rurale. La moyenne nationale est améliorée par le privé car si l'on ne considérait que le public, ce ratio se situerait à 23 élèves par salle de classe. Bien qu'ayant connu une augmentation significative, le nombre de salles de classe demeure insuffisant.

Les écoles primaires communautaires et les écoles des parents sont celles où l'on rencontre les effectifs pléthoriques au regard du nombre d'élèves qui y sont scolarisés, par rapport au nombre de salles de classe dont elles disposent.

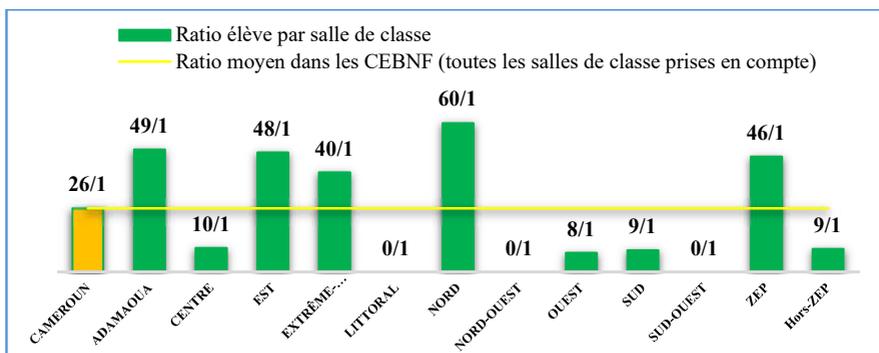
**Graphique 3.38: Ratio élève par salle de classe dans les CEBNF par zone d'implantation et par ordre d'enseignement**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

À l'échelle régionale, dans les CEBNF, les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est disposent des salles de classe les plus surchargées avec respectivement 49/1, 40/1, 60/1 et 48/1. Compte tenu des effectifs élevés dans les ZEP, la dotation des CEBNF en salles de classe est susceptible d'améliorer les conditions d'apprentissage.

**Graphique 3.39: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans CEBNF par région**

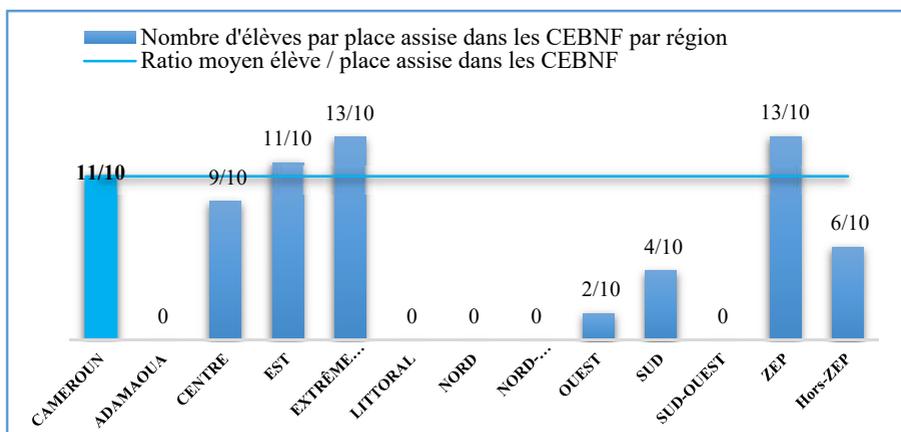


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.3.1.2. Rapport élève par place assise dans les CEBNF

Le ratio élève/place assise dans les CEBNF est de 11 élèves pour 10 places assises. Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe dans les régions de l'Extrême-Nord (13/10) et de l'Est (11/10) sont plus surchargées par rapport au ratio national, tandis que celles du Sud (4/10) et de l'Ouest (2/10) sont moins surchargées par rapport à ce même ratio.

**Graphique 3.40: Ratio élève par place assise dans les CEBNF par région**



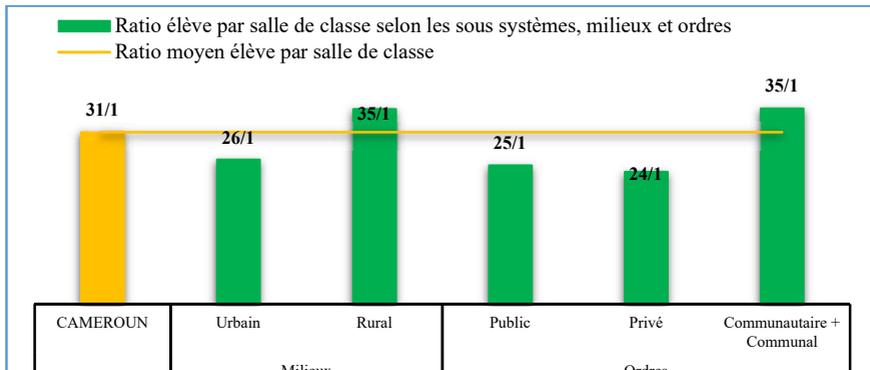
**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.2.3.2. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)

#### 3.2.3.2.1. Qualité de l'offre en salles de classe dans les CAF

La taille moyenne des salles de classe dans les CAF est de 30 élèves par salle de classe au niveau national. Selon la zone d'implantation, l'on dénombre en moyenne 30 élèves par salle de classe en zone urbaine contre 29 élèves en zone rurale. Considérant l'ordre d'enseignement, le public, le privé et le communautaire possèdent respectivement 31, 26 et 32 élèves par salle de classe.

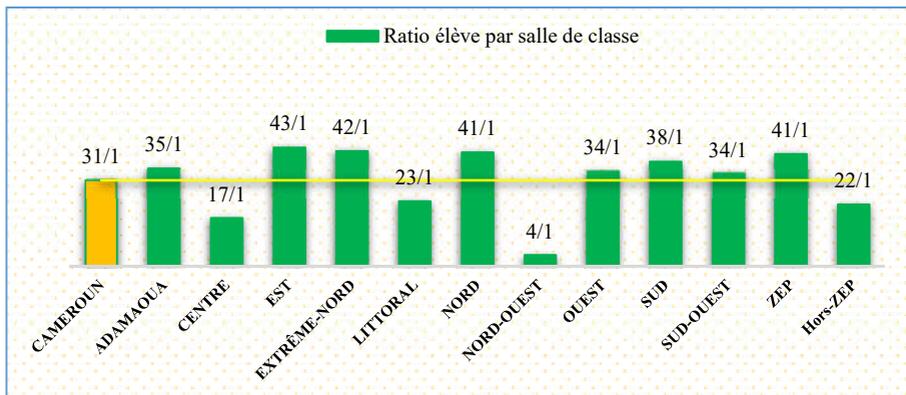
**Graphique 3.47: Ratio élève par salle de classe dans les CAF selon le sous-système, le zone et l'ordre d'enseignement**



Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

Au niveau des régions (cf. graphique 3.48), celles de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est sont celles qui disposent des salles de classe les plus surchargées dans les CAF, avec respectivement 40/1, 36/1 et 32/1.

**Graphique 3.48: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les CAF par région**

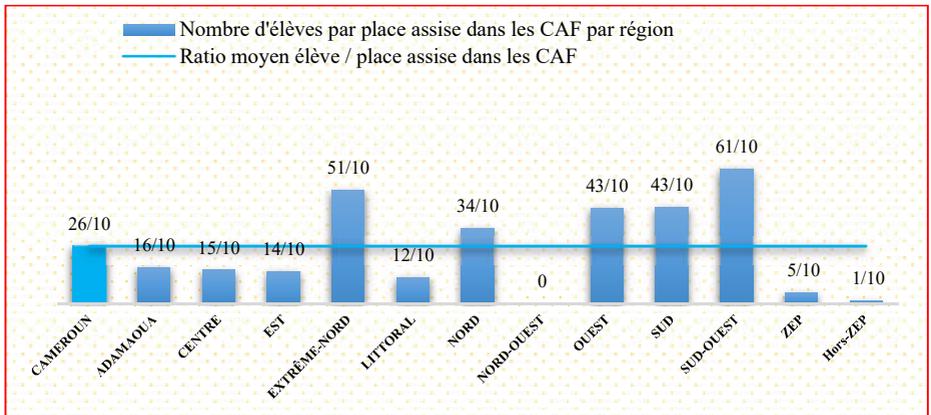


Source : MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

### 3.2.3.2.2. Rapport élèves/places assises dans les CAF

Dans l'ensemble, le système offre seulement 10 places assises pour 26 élèves. Les régions de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest sont celles qui disposent de moins de places assises, avec respectivement 51/10 et 61/10.

**Graphique 3.49: Ratio élève par place assise dans les CAF par région**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2019/2020

## 3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public

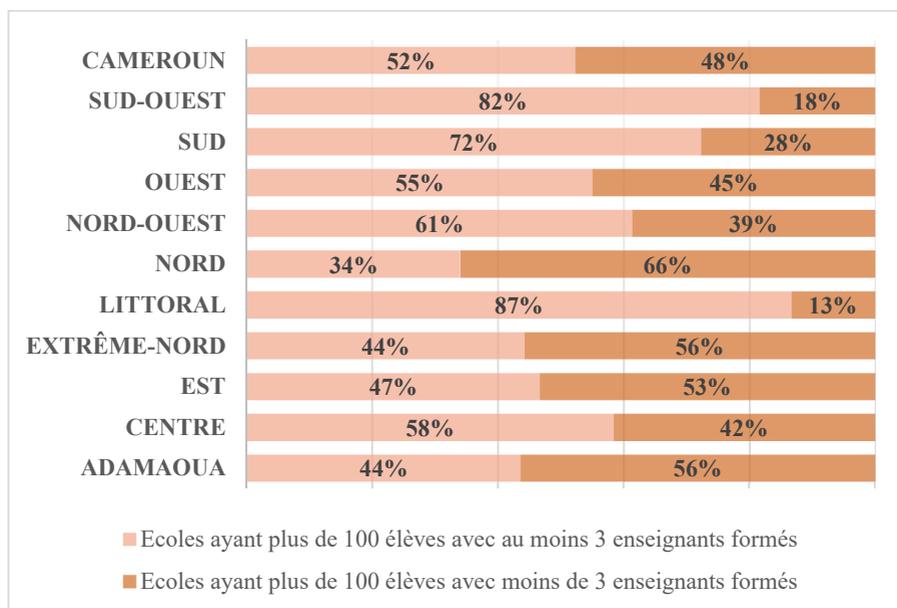
### 3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique

Pour assurer un fonctionnement optimal et de qualité du service éducatif, l'État à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) s'est engagé à doter chaque école primaire publique ayant un effectif d'au moins 100 élèves, d'un minimum de trois enseignants qualifiés. Cette mesure vise à garantir qu'à chaque niveau du primaire, l'on dispose d'un enseignant qualifié pris en charge par l'État.

Le Gouvernement, dans sa politique de recrutement des enseignants à travers le PAREC compte recruter et déployer 18 000 enseignants sur la période 2019-2026. Malgré le recrutement des enseignants, le pourcentage d'écoles primaires publiques ayant scolarisé plus de 100 élèves avec au moins

trois enseignants payés par l'État est passé de 53% en 2019/2020 à 52% en 2020/2021 (Cf. graphique 3.50). Cette légère détérioration de l'indicateur montre le fait que la politique du Gouvernement en matière de recrutement et de déploiement des enseignants reste à intensifier.

**Graphique 3.50 : Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec moins trois enseignants payés par l'Etat dans les écoles primaires publiques**



**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

### 3.3.2. Répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques

S'il est vrai que le problème de l'offre en personnel enseignant dans le public reste préoccupant, il convient de noter que l'inadéquation entre les besoins en enseignants par école et leur répartition par structure accentue davantage les déséquilibres.

Bien que le nombre d'enseignants payés par l'État soit insuffisant tel que mentionné dans l'analyse de la qualité de l'offre en personnel enseignant,

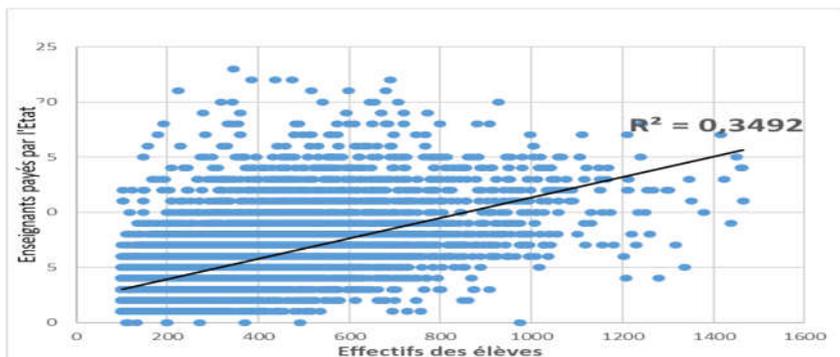
le nombre d'enseignants disponibles n'est pas toujours reparti dans les écoles en fonction des besoins.

En effet, en ne prenant en compte que les écoles primaires publiques scolarisant au moins 100 élèves, il apparaît clairement que même s'il y a une tendance générale à affecter plus d'enseignants là où il y a plus d'élèves, la situation reste incohérente dans certaines localités.

Pour mesurer ce phénomène, on utilise l'indicateur  $1-R^2$ , qui mesure le degré d'aléa dans la distribution des enseignants (c'est-à-dire les raisons autres que les besoins exprimés sur la base du nombre d'élèves dans l'école, qui influencent les décisions d'affectation).

Au Cameroun en 2020/2021, cet indicateur est de 65%. En d'autres termes, 35% des affectations des enseignants dans les écoles sont justifiées par le nombre d'élèves scolarisés. Toutefois, le Partenaire Mondial pour l'Éducation considère qu'au-delà d'un aléa de 20%, plusieurs facteurs autres que les besoins réels, influencent les affectations des enseignants dans les écoles.

**Graphique 3.51 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun**

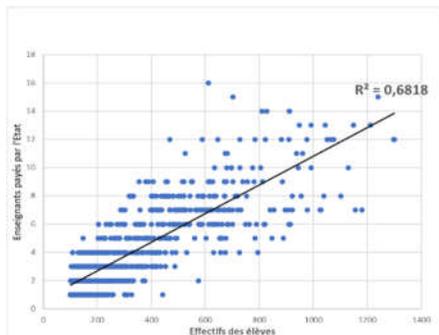


**Source :** MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

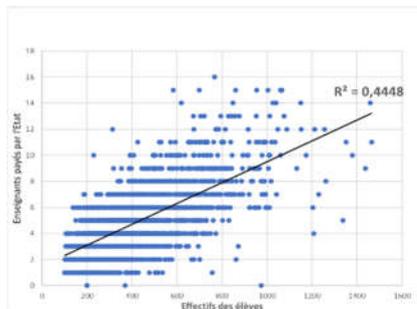
L'analyse de la cohérence par région de la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques, montre de fortes disparités. Dans la

majorité des régions, cet aléa est encore élevé. Par contre, les régions du Sud et de l'Adamaoua ont un degré d'aléa relativement faible de 27% et 32% respectivement.

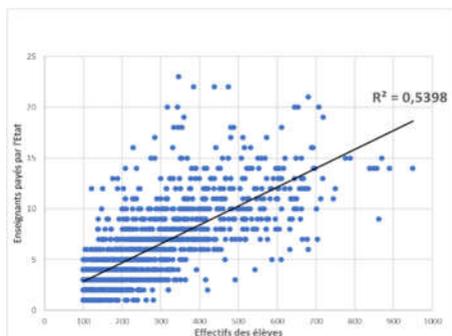
Adamaoua : Aléa=  $1-R^2= 32\%$



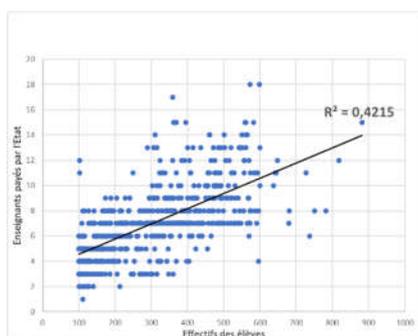
Extrême-Nord : Aléa=  $1-R^2= 56\%$



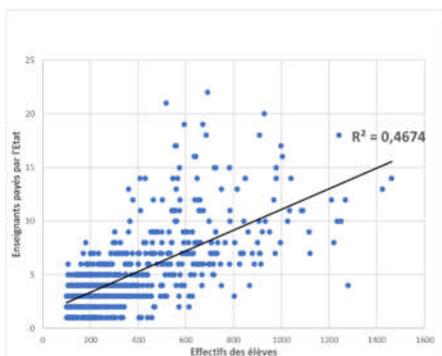
Centre : Aléa=  $1-R^2= 46\%$



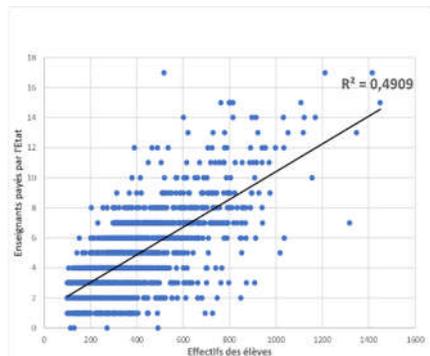
Littoral : Aléa=  $1-R^2= 58\%$



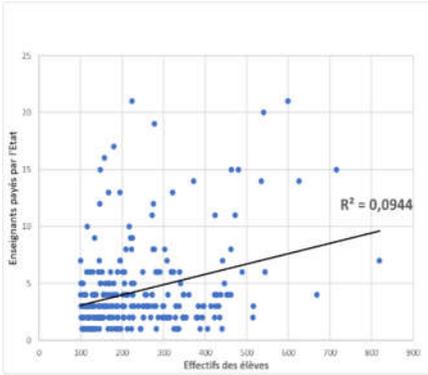
Est : Aléa=  $1-R^2= 53\%$



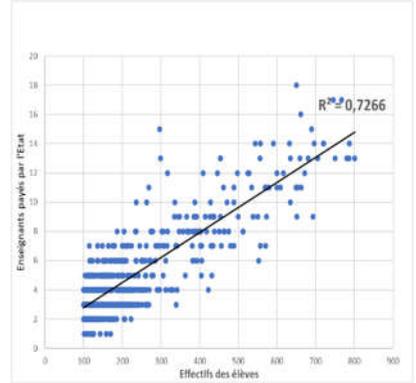
Nord : Aléa=  $1-R^2= 51\%$



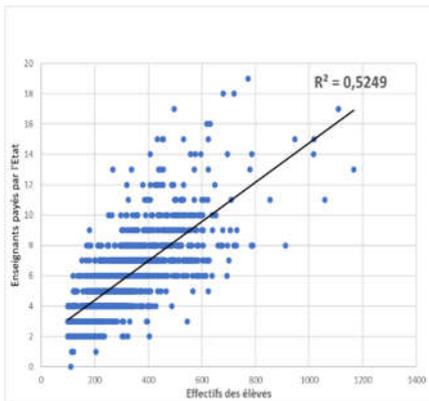
**Nord-Ouest** : Aléa=  $1-R^2 = 91\%$



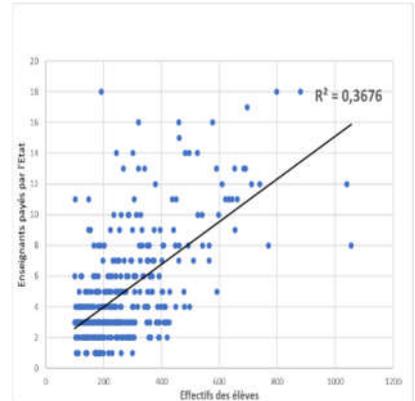
**Sud** : Aléa=  $1-R^2 = 27\%$



**Ouest** : Aléa=  $1-R^2 = 48\%$



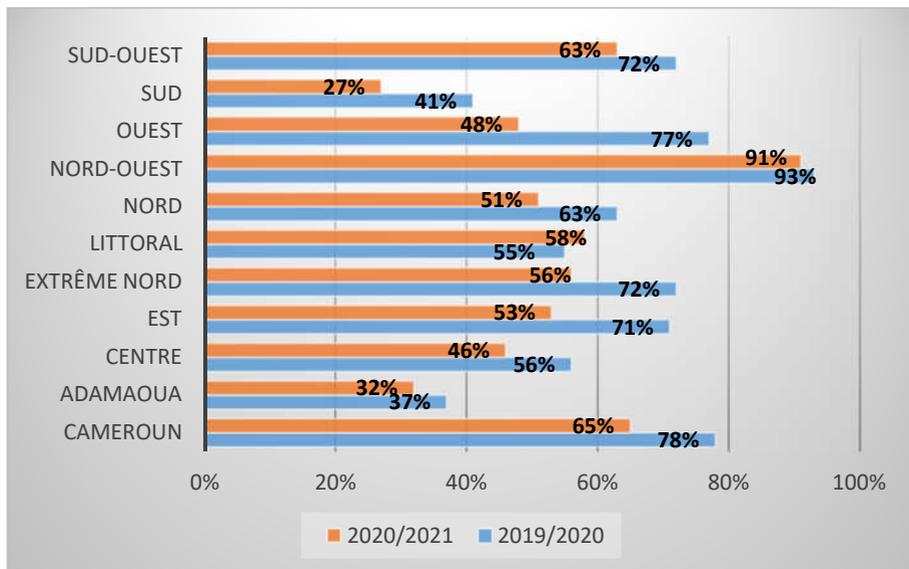
**Sud-Ouest** : Aléa=  $1-R^2 = 63\%$



**Source** : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021

Au Cameroun, le caractère aléatoire concernant l'affectation des enseignants a diminué sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2020/2021 par rapport à l'année 2019/2020 (cf. graphique 3.52). Cela signifie que l'affectation des enseignants dans les écoles est davantage justifiée par le nombre d'élèves scolarisés. Toutefois, son évolution n'est pas similaire dans toutes les régions.

**Graphique 3.52 : Tendence de l'aléa par région sur la période 2019/2020 et 2020/2021**



**Source : MINEDUB Carte Scolaire 2020/2021**

## **Chapitre 4 : LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE**

Le présent chapitre donne un aperçu sur l'allocation des ressources publiques d'éducation et de formation par rapport aux ressources nationales, et entre les différents sous-secteurs. Il permet d'avoir un éclairage des dépenses du sous-secteur, particulièrement la répartition de ses fonds propres entre les programmes mis en place pour garantir à tous les enfants une éducation de qualité tout au long de leur cursus scolaire. Il donne un aperçu sur le coût par élève à la maternelle et au primaire et la contribution des ménages à l'œuvre éducative. Par ailleurs, il retrace la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

L'article 12 de la **Loi N° 98/004 DU 14 AVRIL 1998 D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN** stipule que le financement de l'éducation est assuré par :

- Les dotations budgétaires de l'État ;
- Les allocations budgétaires des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Les contributions des partenaires de l'éducation ;
- Les dons et legs ou toute autre contribution prévue par la loi.

**Le financement de l'éducation** est donc une question centrale qui préoccupe les décideurs. Il est d'autant plus une préoccupation du fait qu'il conditionne les politiques éducatives mises en place. À cet effet, garantir une éducation de base de qualité à tous les enfants représente un facteur clé dans la marche du Pays vers l'émergence et occupe une place centrale dans la lutte contre la pauvreté. Mais cet objectif de quête de la qualité commande le développement du capital humain et implique la mobilisation d'importants moyens matériels et financiers. Or, dans nombre de pays en développement comme le nôtre, le dynamisme démographique augmente les besoins, tandis que la faiblesse de la base fiscale limite les ressources publiques de l'Etat qui s'est engagé à financer ce sous-secteur.

## **4.1 Aperçu du financement de l'éducation**

Bâtir un système éducatif plus solide nécessite un volume de financement suffisant. Cette section donne un aperçu des sources de financement dédiées au secteur de l'éducation et de la formation, à travers les ressources internes et les ressources externes.

### **4.1.1 Les ressources internes**

Les ressources internes, encore appelées capitaux propres, sont essentiellement constituées des allocations budgétaires que reçoit le sous-secteur de l'éducation de base. Du fait des crises humanitaire et sécuritaire, ces ressources ont connu une baisse due à la faible mobilisation des recettes fiscales qui se situait alors à 16 % en 2018, soit 2 points en dessous de la cible de 18% retenue dans le cadre de la SSEF 2013-2020.

### **4.1.2 Les ressources externes**

Le Cameroun bénéficie de divers financements de la part des institutions et organismes internationaux telles que les agences du système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, PAM, UNICEF, etc.), la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, etc.

Les PTFs qui interviennent dans le sous-secteur de l'éducation de base mettent généralement à disposition des financements sous forme de prêt ou de dons, pour accompagner la mise en œuvre des programmes. En 2021, ce financement extérieur s'élevait à un montant de 16 milliards 580 millions FCFA (MINFI, 2021).

## **4.2 Analyse des ressources internes**

Les ressources internes servent à alimenter les dépenses irréductibles et les demandes nouvelles d'éducation. Ces dernières sont liées aux ambitions d'amélioration, d'expansion et aux projets de réforme.

#### 4.2.1. Les dépenses nationales du sous-secteur de l'éducation de base

La part des dépenses du secteur d'éducation et de la formation par rapport au budget national en 2021 est de l'ordre de 12%, ce qui reste inférieur aux 20% recommandés par la communauté internationale. En faisant la désagrégation des dépenses par sous-secteur, l'on observe que la part de l'éducation de base représente 36,4%. Cette part reste en deçà des 45% recommandés ; le tableau ci-après en fait l'illustration.

**Tableau 4.1 : Montants des budgets alloués aux administrations du secteur de l'éducation et de la formation par rapport au budget de l'État (en millions FCFA)**

SECTEURS	2017		2018		2019		2020		2021	
	BF	BIP	BF	BIP	BF	BIP	BF	BIP	BF	BIP
MINEDUB	200 067	22 056	187 925	22 628	186 363	30 122	198 629	27 386	201 766	30 976
MINESUP	42084	25570	39861	21540	38528	21326	28 705	21 327	59 648	5 500
MINESEC	295383	23614	344526	20686	364490	8608	374711	9008	293 097	8 307
MINEJEC	11205	2960	12215	3390	12001	3296	18 658	3 496	13 593	6 740
MINEFOP	9766	8010	12814	7909	12970	3909	11 980	4 001	13 345	5 667
<b>Secteur</b>	<b>558 505</b>	<b>82 210</b>	<b>597 341</b>	<b>76 153</b>	<b>614 352</b>	<b>67 261</b>	<b>632683</b>	<b>65218</b>	<b>581 449</b>	<b>57190</b>
Budget de l'État	2 786 900	1 586 900	3 221 992	1 291 508	3 693 033	1 462 983	3 154 737	1 254 310	4 865 200	1 497 000
Part du secteur	20,0%	5,2%	18,5%	5,9%	16,6%	4,6%	20,1%	5,2%	12,0%	3,8%
<b>Part globale du secteur par rapport au budget de l'État</b>	<b>14,6%</b>		<b>14,9%</b>		<b>13,2%</b>		<b>15,8%</b>		<b>11,9%</b>	
<b>Part du Budget du MINEDUB par rapport au Budget du secteur</b>	<b>34,6%</b>		<b>31,3%</b>		<b>31,7%</b>		<b>32,4%</b>		<b>36,4%</b>	

Source : Lois de Finances 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Le tableau ci-dessus présente les montants des budgets alloués aux administrations du secteur de l'éducation et de la formation selon la nature des financements entre 2017 et 2021. En faisant une analyse de ce tableau, nous pouvons constater que la part globale du secteur par rapport au budget de l'État oscille autour de 14% sur cette période.

Les dépenses d'éducation font très souvent l'objet de variation lorsqu'on passe d'une dotation à son exécution. Conformément au tableau 4.2, depuis 2017, le MINEDUB a consacré en moyenne 88% de son budget au fonctionnement. En 2021, 86,7% du budget global du MINEDUB était dédié au fonctionnement.

**Tableau 4.2 : Évolution du budget de l'État et du Ministère de l'Éducation de Base de 2017 à 2021 (en millions de FCFA)**

Libellée	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET DU CAMEROUN	4 373 800	4 513 500	5 212 000	4 409 047	5 480 400
BUDGET MINEDUB	222 123	210 553	222 331	226 015	232 742
BIP NATIONAL	1 586 900	1 291 508	1 478 000	1 254 310	1 497 000
BIP MINEDUB	22 056	22 628	25 518	27 386	30 827
BF NATIONAL	2 786 900	3 221 992	3 734 000	3 154 737	4 865 200
BF MINEDUB	200 067	187 925	196 813	198 629	201 766
<b>Part du Budget du MINEDUB par rapport au Budget National (%)</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>	<b>5,1</b>	<b>4,2</b>
<b>Part du BIP par rapport au Budget Total au MINEDUB (%)</b>	<b>9,9</b>	<b>10,7</b>	<b>11,5</b>	<b>12,1</b>	<b>13,3</b>
<b>Part du BF par rapport au Budget total au MINEDUB (%)</b>	<b>90,1</b>	<b>89,3</b>	<b>88,5</b>	<b>87,9</b>	<b>86,7</b>

**Source:** Lois de Finances 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

#### 4.2.2. Les dépenses publiques courantes en 2021

Le budget alloué au MINEDUB au titre de l'année budgétaire 2021, était chiffré à 232 milliards 742 millions 150 mille FCFA. Les dépenses consacrées au sous-secteur ont été réparties pour alimenter principalement les salaires et la mise en œuvre des quatre programmes.

#### 4.2.2.1. Les dépenses salariales

Dans l'ensemble, la masse salariale représente plus de 80 % des dépenses courantes du MINEDUB. Les dépenses en fournitures pédagogiques, base et support de la qualité de l'éducation, restent encore très limitées dans une fourchette inférieure à 10% (RESEN, 2019). Cependant, ce pourcentage ne prend pas en compte la rémunération des maîtres des parents de la maternelle et du primaire, recrutés pour répondre en partie à l'expansion du système et pris en charge par les ressources des Associations des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE).

#### 4.2.2.2. Les ressources allouées aux programmes

L'objectif stratégique de l'éducation de base est : « *d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes* ». Cet objectif stratégique se décline en objectifs opérationnels, portés par les 04 programmes mis en place à savoir :

- Programme 196 « Développement du Préscolaire », dont l'objectif est d'accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- Programme 197 « Universalisation du Cycle Primaire », dont l'objectif est d'améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire ;
- Programme 199 « Alphabétisation », dont l'objectif est d'accroître la population alphabétisée ;
- Programme 198 « Gouvernance et Appui Institutionnel », dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance.

Le tableau ci-dessous ressort les ressources allouées à ces programmes.

**Tableau 4.3 : Évolution du montant des ressources allouées aux programmes entre 2017 et 2021 (en FCFA)**

PROGRAMME	2017	2018	2019	2020	2021
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	14 010 189 000	13 656 964 000	15 122 131 000	14 413 937 000	13 248 433 000
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	175 932 687 000	167 303 602 000	175 816 385 000	179 564 174 000	1 843 163 630
ALPHABETISATION	2 234 162 000	2 256 521 000	2 263 676 000	2 196 294 000	2 232 0760
GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	29 945 462 000	27 336 312 000	29 128 873 000	29 840 976 000	32 945 278 000
<b>TOTAL</b>	<b>222 122 500 000</b>	<b>210 553 399 000</b>	<b>222 331 065 000</b>	<b>226 015 381 000</b>	<b>232 742 1500</b>
<b>Poids des Programmes en % dans le budget du MINEDUB</b>					
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	6,31	6,49	6,8	6,38	5,7
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	79,21	79,47	79,08	79,44	79,13
ALPHABETISATION	1,01	1,06	1,02	0,98	1,01
GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	13,48	12,98	13,1	13,2	14,16

**Source : Loi de Finances 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.**

L'allocation des ressources aux programmes est répartie ainsi :

- Une part considérable allouée au Programme 197 « Universalisation du Cycle primaire » avec 79,14 %. A cet effet, les mesures prises ont porté sur le renforcement des actions liées à l'accès gratuit à l'école primaire publique et à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation au cycle primaire ;
- La part allouée au Programme 196 « Développement du Préscolaire » est de 5,7% du budget. Entre 2018 et 2021, le taux d'exécution de ce programme a régressé de 6 points, passant de 98,15% à 91,83%.
- La part du Programme 199 « Alphabétisation » est de 1% ;
- Le Programme 198 « Gouvernance et Appui Institutionnel » quant à

lui, engrange près de 14,16 % du budget global.

### 4.2.3 Les Coûts unitaires publics de la scolarisation

L'évaluation des financements publics dans le secteur de l'éducation est faite essentiellement sur la base de 02 indicateurs à savoir : les dépenses d'éducation, exprimées en pourcentage du PIB et la part des dépenses d'éducation, rapportée au total des dépenses publiques (CONFEMEN, 2018). À cet effet, bien que pertinent et d'après la même source, les 02 indicateurs cibles du cadre d'action éducation ne permettent pas de voir les disparités entre niveau d'éducation, d'où l'utilisation de l'indicateur dépense par élève.

L'analyse du système éducatif camerounais révèle qu'en 2019, comparativement aux autres niveaux d'enseignement, le cout unitaire était plus faible dans l'enseignement primaire. Ainsi, le cout unitaire d'un enfant scolarisé dans l'enseignement préscolaire était 1,3 fois supérieur à celui d'un élève du primaire. De même, que ce soit dans les CAF ou dans les CEBNF, un apprenant coutait en moyenne 89 200 FCFA, soit 1,7 fois le coût unitaire du primaire. Le tableau ci-dessous donne par niveau d'enseignement, un aperçu du coût unitaire par élève.

**Tableau 4.4 : Coût unitaire par élève en 2019 (en milliers de FCFA)**

Niveau d'enseignement	Non Enseignant	Enseignant	Fourniture pédagogique	Autre fonctionnement	Total	Relatif au primaire
Préscolaire	0,5	55,5	1,6	5,7	63,3	1.2
Primaire	9,3	37,7	1,6	5,5	54,1	1.0
CAF et CEBNF	74,4		18,3		92,7	1,7

**Source : RESEN 2019, Cameroun**

D'après le RESEN (2019), étant donné que la composition du coût unitaire suit la répartition des dépenses totales, les données du tableau 4.4 montrent que la plus grande part du coût unitaire est dédiée au salaire du personnel, soit plus de 90% avec une prédominance du personnel enseignant. Par ailleurs, les ressources prévues pour les fournitures pédagogiques sont très faibles. L'on peut ainsi constater qu'au préscolaire et au primaire, 1 élève

coûte en moyenne 1 600 FCFA en termes de fournitures pédagogiques, et 5 600 FCFA pour les autres dépenses de fonctionnement.

En faisant une analyse au niveau primaire, l'on pourrait mieux comprendre cette répartition de la dépense par élève. Le rapport élèves/enseignant payé par le budget de l'Etat est élevé, et est loin de la norme de 40 élèves par enseignant préconisée dans le document sur le cadre indicatif de l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle (RESEN, 2019). Selon la même source, le salaire moyen du personnel des écoles primaires publiques reste relativement faible par rapport aux autres niveaux éducatifs. Ce constat pourrait s'expliquer par l'utilisation d'une masse importante de contractuels, et le fait de faire appel aux maîtres des parents en substitution aux enseignants de l'Etat amplifie davantage la faiblesse du coût unitaire par élève. Les contractuels représentent plus de trois quarts du corps enseignant, soit 79,2% au primaire (cf. tableau 4.5).

**Tableau 4.5 : Eléments explicatifs du coût par élève**

Niveau d'enseignement	Élèves par enseignant payé par l'Etat	Pourcentage de contractuels
Pré-scolaire	57/1	45,0 %
Primaire	68/1	79,2 %

**Source : RESEN, 2019**

Par ailleurs, si l'on valorise les maîtres des parents au même niveau que celui de la rémunération des contractuels, le budget du primaire augmentera de plus de 38 milliards de FCFA, soit une augmentation globale de plus de 20 % (RESEN, 2019).

#### **4.2.4 Contribution des ménages au fonctionnement de l'éducation de base**

La question du financement des ménages à l'éducation s'avère très importante dans la mesure où l'universalisation du cycle primaire et même l'atteinte des objectifs de la SND30 en rapport avec l'ODD4, suppose que l'éducation soit accessible à tous, y compris les ménages considérés comme

les plus pauvres. Par ailleurs, en dépit des multiples contributions de l'État et des Partenaires Techniques Financiers pour la gratuité de l'école à travers la suppression des frais exigibles dans le primaire public, force est de constater que des frais supplémentaires induits par la scolarisation restent à la charge des familles, notamment :

- L'acquisition des manuels et fournitures scolaires ;
- Les cours complémentaires et uniforme scolaire ;
- Les frais d'examens (CEP/ FSLC, l'entrée en 6<sup>ème</sup>/Common entrance) ;
- Les frais d'APEE<sup>19</sup>;
- La perte générée par les coûts d'opportunité.

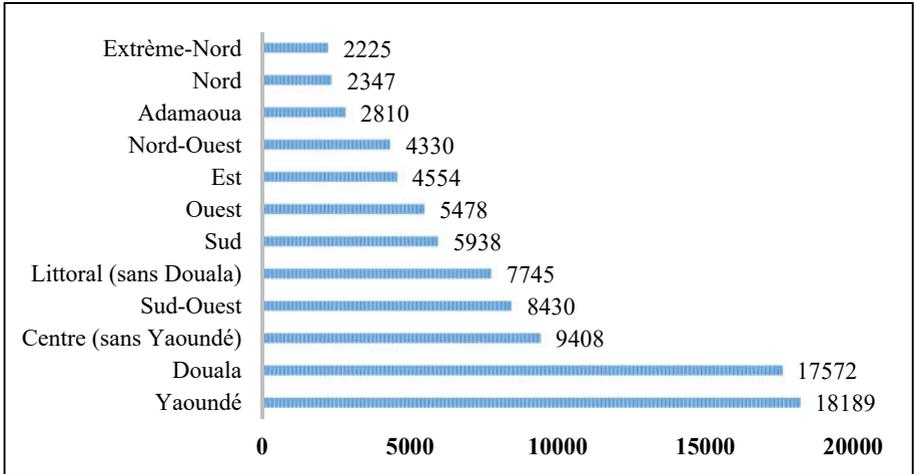
Le coût d'opportunité est assimilé à la perte de revenus salariaux. Comparativement aux coûts directs susmentionnés, le coût indirect de l'éducation encore qualifié de « revenus perdus » ou de manque à gagner, est aussi supporté par les familles. Bien que difficile à estimer, il entraîne très souvent la réticence des parents à l'inscription des enfants dans les écoles. Plutôt que d'envoyer les enfants à l'école, les parents préfèrent les envoyer travailler pour accroître le revenu familial. Ce coût s'estime également par le temps de travail que le parent réduit ou interrompt pour s'occuper des enfants.

En effet, plus de 70% des ménages affirment payer des frais relativement modérés compris entre 1 000 et 5 000 FCFA. Toutefois, on observe que le montant moyen versé à l'établissement scolaire varie d'une région à une autre. En effet, il oscille entre 2 225 et 2 810 FCFA dans les régions septentrionales et va jusqu'à plus de 18 000 FCFA à Yaoundé, où la concentration des effectifs des enseignants contractualisés est supérieure à celle des zones rurales (INS, 2015).

---

<sup>19</sup> Souvent utilisés pour le paiement des maîtres des parents recrutés localement, notamment en zone rurale ou périurbaine pour compenser le déficit en enseignants fonctionnaires ou contractés par l'Etat. Il faut souligner que ces frais ne sont pas standardisés, car peuvent varier d'une école à une autre.

**Graphique 4.1 : Répartition par région de la moyenne des frais payés par an (en FCFA) dans le public**



**Source :** Traitement des données de l'ECAM 4, INS, Cameroun 2014

Le graphique ci-dessus donne une approximation du montant moyen déclaré par les ménages dans la scolarisation des enfants. Bien qu'étant subjectif, on peut déjà apercevoir la tendance générale avec une légère variation entre les régions. Ainsi, les ménages résidant dans les deux grandes métropoles notamment Yaoundé et Douala, dépensent plus dans la scolarisation des enfants, soit 2 fois ou plus que la contribution de chacune des régions.

#### **4.2.5 Les transferts**

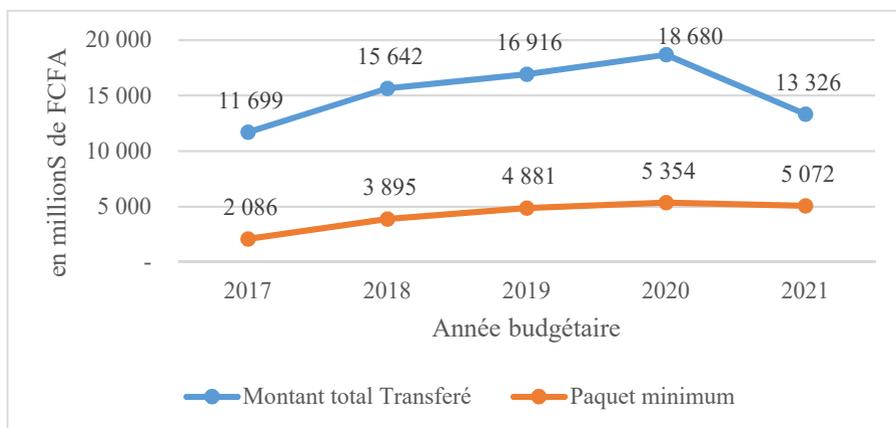
Dans un contexte de décentralisation, la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées dispose en son article 161.a, que les compétences transférées aux communes en matière d'éducation, sont :

- La création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;

- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint et du personnel enseignant des dites écoles ;
- La participation à l'acquisition des matières et fournitures scolaires.

Le graphique 4.2 indique les montants alloués pour accompagner ces compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées durant les cinq dernières années et en même temps, illustre l'évolution de la part allouée au paquet minimum. Ces montants calculés sur la base des budgets alloués au MINEDUB représentent un taux de 7% en moyenne pendant les cinq ans.

**Graphique 4.2 : Évolution des montants transférés aux CTD de 2017 à 2021.**



**Source : MINEDUB/DRFM**

#### 4.2.5.1 Paquet minimum

Par Décret N°2001/ 041 du 10 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables des administrations scolaires, le système éducatif a institué, en marge des crédits de fonctionnement, le paquet minimum. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement à la gratuité de l'école primaire publique lui permettant de recevoir un ensemble de matériels didactiques et de fournitures. Cette

mesure a couté en moyenne 4 milliards de FCFA par an<sup>20</sup> au MINEDUB durant la période 2017-2021. Le graphique 4.2 montre l'évolution du budget alloué au paquet minimum au cours de la période 2017-2021. Depuis 2017, la part du budget allouée au paquet minimum augmente chaque année. Par ailleurs, elle a légèrement diminué de 2,7% entre 2020 et 2021, passant respectivement de 5 354 millions à 5 072 millions FCFA.

En résumé, le secteur de l'éducation et de la formation en général et le sous-secteur de l'éducation de base en particulier, est sous financé. Les ressources mobilisées pour le primaire sont en deçà de la norme retenue pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Le poids financier à la charge des familles reste important.

---

<sup>20</sup>Moyenne arithmétique des montants alloués au paquet minimum des cinq dernières années.

## **Chapitre 5 : ANALYSE DECISIONNELLE**

Le présent chapitre met en évidence des suggestions et recommandations aux services centraux et déconcentrés du MINEDUB, aux partenaires institutionnels, aux Partenaires Techniques et Financiers et aux Collectivités Territoriales Décentralisées, en vue d'améliorer la qualité de l'offre d'éducation publique sur la base des indicateurs et des résultats obtenus lors de l'analyse des données collectées au cours de l'année scolaire 2020/2021. Cette analyse a pour but d'éclairer la prise des décisions dans le sous-secteur.

Il s'est agi de confronter ces indicateurs aux grandes orientations de l'Objectif de Développement Durable numéro 4 (ODD4), de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique CESA 16 - 25, de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et du Document de Politique Nationale de l'Education Préscolaire, afin d'assurer une gestion proactive et un meilleur pilotage du sous-secteur.

Les suggestions qui en découlent sont présentées par cycle : Préscolaire, Primaire, Alphabétisation Fonctionnelle et Education de Base Non Formelle. Pour atteindre les objectifs des politiques éducatives sur le plan national et sur le plan international suscités, des besoins sont exprimés pour 2020/2021 et projetés pour les années 2025 et 2030, en termes de personnels enseignants, de salles de classe, de places assises et de commodités (électrification, blocs latrines, cantines, point d'eau et manuels scolaires). Il est à relever qu'un accent particulier a été mis sur la situation des enfants sans actes de naissance au cycle primaire.

### **5.1 Les engagements du Cameroun sur le plan international et national**

#### **5.1.1 Engagements internationaux**

##### **a) L'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4)**

En septembre 2015, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 193 pays membres des Nations-Unies ont adopté un nouvel agenda pour le développement durable. Ce dernier définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et environ 231 indicateurs pour suivre les progrès réalisés à l'horizon 2030 dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, l'éducation, la lutte contre les inégalités, le développement durable etc.

L'ODD 4 se concentre sur l'accès à l'éducation. À terme, en 2030, tous les camerounais doivent bénéficier sans discrimination d'une éducation et des possibilités d'apprentissage tout le long de leur vie, qui leur permet d'être socialement productif. L'éducation intègre l'acquisition des compétences fondamentales, techniques ou professionnelles. La cible 4.1 de cet engagement stipule : *« D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles. »*

### **b) La Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique CESA 16-25**

L'adoption de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) fait suite à la Conférence des Ministres africains de l'éducation de Kigali (Rwanda), au Forum Mondial de l'Education qui s'est tenu à Incheon (Corée), et à l'adoption des Objectifs du Développement Durable. Il s'agit d'une stratégie continentale qui entre totalement dans le cadre décennal 2016-2025 de l'Agenda 2063, et répond aux préoccupations de la Position Commune Africaine (PCA) pour le développement post 2025, tirant les leçons des plans et stratégies continentales antérieurs, du rôle et de la place de la CUA (UA) qui, contrairement aux états membres, ne dispose pas de territoire pour la mise en œuvre des stratégies continentales.

Les 12 objectifs stratégiques ci-dessous énumérés, présentent un ensemble de résultats de haut niveau que la CESA 16-25 vise à atteindre d'ici à 2025, afin de réorienter complètement les systèmes africains d'éducation et

de formation d'une part, et de réaliser la vision de l'Agenda 2063 de l'UA d'autre part. Sous chaque objectif stratégique, un ensemble d'objectifs de niveau intermédiaire, qui peuvent être appelés domaines d'action, sont prévus, dans le but de préciser les éléments essentiels et les résultats que la CESA 16-25 doit obtenir pour atteindre un objectif stratégique. Ces domaines d'action seront la base sur laquelle les plans opérationnels vont s'adosser, pour la mise en œuvre de la CESA 16-25.

Parmi les 12 objectifs stratégiques (OS) de la CESA 16-25, 9 sont en cohérence avec les missions assignées au sous-secteur de l'éducation de base.

Il s'agit de :

- OS 1** : Revitaliser la profession enseignante, afin d'assurer la qualité et la pertinence à tous les niveaux ;
- OS 2** : Construire, réhabiliter et préserver les infrastructures scolaires et développer des politiques qui assurent à tous et de façon permanente un environnement serein et propice à l'apprentissage, afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation ;
- OS 3** : Exploiter le potentiel des TIC pour améliorer l'accès, la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que la gestion des systèmes éducatifs ;
- OS 4** : Assurer l'acquisition de connaissances et de compétences requises, ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux et pour tous les groupes-cibles, à travers des processus d'harmonisation nationale, régionale et continentale ;
- OS 5** : Accélérer les processus conduisant à la parité du genre et à l'équité ;
- OS 6** : Lancer des campagnes globales et efficaces d'alphabétisation sur tout le continent pour éradiquer l'analphabétisme ;
- OS 10** : Promouvoir l'éducation pour la paix et la prévention et la résolution de conflits à tous les niveaux d'éducation et pour tous les groupes d'âge, en s'appuyant sur les valeurs communes africaines ;
- OS 11** : Améliorer l'administration du système éducatif ainsi que l'outil

statistique en renforçant les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation de données ;

**OS 12** : Mettre sur pied une coalition de toutes les parties prenantes en faveur de l'éducation pour animer et soutenir les initiatives nées de la mise en œuvre de la CESA 16-25.

### 5.1.2 Engagements nationaux

#### a) La Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 (SND30)

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « *un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035* ». La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019. Le DSCE étant arrivé à échéance, le Cameroun a développé un nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030, connu sous le nom de SND30. Cette périodicité a été retenue pour mieux articuler la stratégie avec l'agenda mondial des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans le but de développer un capital humain prêt à relever les défis de l'émergence, le Gouvernement se donne comme objectif de : « *promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer* ». Dans le sous-secteur de l'éducation de base, le Gouvernement s'est engagé à :

- Garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ;
- Atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ;
- Réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ;

- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire ;
- Permettre que toutes les filles et tous les garçons suivent, de manière égalitaire, un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et secondaire à bas coût et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;
- Développer l'enseignement préscolaire communautaire, notamment en milieu rural ;
- Instaurer une politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires publiques ;
- Mettre en place un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ;
- Élaborer une carte éducative de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation ;
- Promouvoir l'accès aux jeunes et aux adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Améliorer la pratique du bilinguisme dans toutes les couches de la société par la création et la mise en œuvre des programmes scolaires spécifiques dès la maternelle.

#### **b) Le Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire**

Le Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire et de Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire donne des orientations du développement du préscolaire au Cameroun, et la priorité accordée à l'extension de sa couverture dans les zones rurales. La stratégie préconisée pour y parvenir, consiste à promouvoir l'approche communautaire à travers la mise en place des Centres Préscolaires Communautaires (CPC). Ces centres constituent un cadre privilégié pour répondre de manière adéquate à l'insuffisance de l'offre d'éducation préscolaire dans les zones défavorisées.

La politique qui y est définie s'adresse à tous les intervenants, notamment les Départements ministériels, les organismes publics et parapublics, les acteurs privés, les Organisations de la Société Civile et les différents partenaires, dont l'accompagnement et l'appui multiforme ont facilité le processus d'instauration de l'égalité et de l'équité dans l'application des droits humains au Cameroun en général, et le droit à l'éducation en particulier.

Selon le scénario retenu, il est prévu à l'horizon 2025, que 45 % des entrants au primaire auront préalablement bénéficié de services préscolaires de deux années (public, privé ou communautaire). Dans ce sens, les effectifs projetés pour cette année cible sont : 252 800 élèves au public, 302 159 au privé et 161 600 au Communautaire, soit un total de 715 989 élèves au préscolaire.

## **5.2 Vue synoptique des indicateurs et résultats issus des données collectées en 2020/2021 par cycle**

### **5.2.1 Présentation des indicateurs et des résultats au préscolaire public et communautaire**

## A. Vue synoptique des indicateurs et résultats au préscolaire public au titre de l'année scolaire 2020/2021

Région	Personnel enseignant				Salles de classe		
	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Ratio élèves/enseignant	Besoin en enseignants	Salle de classe en matériaux définitifs	Ratio élèves/salle de classe	Besoin en salle de classe en matériaux définitifs
Adamaoua	7531	213	35/1	1 567	119	42	91
Centre	38830	2103	18/1	0	674	40	631
Est	14235	529	27/1	0	229	54	248
Extrême-Nord	15243	325	47/1	6 143	175	54	255
Littoral	21029	1078	20/1	0	385	36	182
Nord	12476	405	31/1	1 136	153	49	200
Nord-Ouest	5565	867	6/1	0	176	22	0
Ouest	34894	1418	25/1	0	477	48	583
Sud	13930	688	20/1	0	315	34	27
Sud-Ouest	7153	796	9/1	0	188	22	0
<b>Cameroun</b>	<b>170 886</b>	<b>8 422</b>	<b>20/1</b>	<b>8 846</b>	<b>2891</b>	<b>40/1</b>	<b>2 217</b>

Région	Places assises			Commodités															
	Nombre de places assises	Ratio élèves/places assises	Besoin en places assises	Nombre d'écoles électrifiées (zone rurale/urbaine)		Besoins en électrification		Nombre d'écoles disposant de blocs latrines (zone rurale/urbaine)		Besoins en blocs latrines/toilettes		Nombre d'écoles disposant de cantines (zone rurale/urbaine)		Besoins en cantine scolaire		Nombre d'écoles disposant de source d'eau potable (zone rurale/urbaine)		Besoins en source d'eau potable	
				U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Adamaoua	7 160	11/10	<b>1289</b>	16	2	<b>55</b>	<b>64</b>	56	15	<b>15</b>	<b>51</b>	1	0	<b>70</b>	<b>66</b>	27	7	<b>44</b>	<b>59</b>
Centre	54 664	7/10	<b>5880</b>	162	54	<b>159</b>	<b>499</b>	245	255	<b>76</b>	<b>298</b>	1	4	<b>320</b>	<b>549</b>	185	135	<b>136</b>	<b>418</b>
Est	20 439	7/10	<b>1391</b>	18	4	<b>80</b>	<b>213</b>	64	87	<b>34</b>	<b>130</b>	2	7	<b>96</b>	<b>210</b>	31	50	<b>67</b>	<b>167</b>
Extrême-Nord	10 354	1 5/10	<b>5715</b>	18	11	<b>74</b>	<b>106</b>	60	47	<b>32</b>	<b>70</b>	0	1	<b>92</b>	<b>116</b>	38	28	<b>54</b>	<b>89</b>
Littoral	26 553	8/10	<b>0</b>	77	27	<b>128</b>	<b>181</b>	178	121	<b>27</b>	<b>87</b>	0	1	<b>205</b>	<b>207</b>	123	63	<b>82</b>	<b>145</b>
Nord	14 623	9/10	<b>472</b>	27	7	<b>64</b>	<b>124</b>	64	44	<b>27</b>	<b>87</b>	5	7	<b>86</b>	<b>124</b>	44	24	<b>47</b>	<b>107</b>
Nord-Ouest	14 110	4/10	<b>0</b>	16	21	<b>59</b>	<b>457</b>	58	253	<b>17</b>	<b>225</b>	2	5	<b>73</b>	<b>473</b>	44	247	<b>31</b>	<b>231</b>
Ouest	44 047	8/10	<b>7473</b>	67	53	<b>153</b>	<b>461</b>	145	233	<b>75</b>	<b>281</b>	0	4	<b>220</b>	<b>510</b>	111	118	<b>109</b>	<b>396</b>
Sud	15 025	9/10	<b>1936</b>	28	46	<b>93</b>	<b>281</b>	87	136	<b>34</b>	<b>191</b>	0	1	<b>121</b>	<b>326</b>	47	71	<b>74</b>	<b>256</b>
Sud-Ouest	9 617	7/10	<b>1761</b>	18	18	<b>29</b>	<b>320</b>	23	103	<b>24</b>	<b>235</b>	1	3	<b>46</b>	<b>335</b>	25	93	<b>22</b>	<b>245</b>
<b>Cameroun</b>	<b>216 592</b>	<b>8/10</b>	<b>25 917</b>	<b>447</b>	<b>243</b>	<b>894</b>	<b>2 706</b>	<b>980</b>	<b>1 294</b>	<b>361</b>	<b>1 655</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>1 329</b>	<b>2 916</b>	<b>675</b>	<b>836</b>	<b>666</b>	<b>2 113</b>

**Source : Calcul des auteurs à partir de l'Annuaire Statistique 2020/2021**

## B. Vue synoptique des indicateurs et résultats au préscolaire communautaire en 2020/2021

Région	Personnel enseignant				Salles de classe		
	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Ratio élèves/enseignant	Besoin en enseignants	Salles de classe en matériaux définitifs	Ratio élèves/salle de classe	Besoin en salle de classe en matériaux définitifs
Adamaoua	1402	38	37/1	<b>338</b>	20	4 5/10	<b>34</b>
Centre	760	38	20/1	<b>0</b>	19	1 3/10	<b>11</b>
Est	4871	126	39/1	<b>1343</b>	62	1 4/10	<b>114</b>
Extrême-Nord	3193	86	37/1	<b>785</b>	26	5 4/10	<b>91</b>
Littoral	1335	60	22/1	<b>0</b>	38	8/10	<b>13</b>
Nord	4739	118	40/1	<b>1435</b>	20	7/10	<b>152</b>
Nord-Ouest	205	51	4/1	<b>0</b>	0	9/10	<b>7</b>
Ouest	1763	75	24/1	<b>0</b>	36	1 5/10	<b>43</b>
Sud	1563	18	87/1	<b>1059</b>	32	1 6/10	<b>24</b>
Sud-Ouest	79	194	0	<b>0</b>	9	1 2/10	<b>0</b>
<b>Cameroun</b>	<b>19 910</b>	<b>614</b>	<b>32/1</b>	<b>4 960</b>	<b>262</b>	<b>21/10</b>	<b>489</b>

Places assises				Commodités															
Région	Nombre de places assises	Ratio élèves/places assises	Besoins en places assises	Nombre d'écoles électrifiées (zone rurale/urbaine)		Besoins en électrification		Nombre d'écoles disposant de blocs latrines (zone rurale/urbaine)		Besoins en blocs latrines/toilettes		Nombre d'écoles disposant de cantine (zone rurale/urbaine)		Besoins en cantine scolaire		Nombre d'écoles disposant de source d'eau potable (zone rurale/urbaine)		Besoins en source d'eau potable	
				U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Adamaoua	314	4 5/10	1275	0	0	12	33	3	3	9	30	0	0	12	33	2	5	10	28
Centre	564	1 3/10	557	1	1	1	28	1	9	1	20	0	0	2	29	1	4	1	25
Est	3 424	1 4/10	2134	3	2	12	79	8	28	7	53	1	11	14	70	7	25	8	56
Extrême-Nord	595	5 4/10	2706	1	1	4	57	3	10	2	48	0	0	5	58	2	5	3	53
Littoral	1 596	8/10	0	7	3	0	20	7	9	0	14	0	0	7	23	7	9	0	14
Nord	675	7/10	4199	0	1	9	77	5	9	4	69	0	2	9	76	1	12	8	66
Nord-Ouest	222	9/10	205	0	1	1	12	0	4	1	9	0	0	1	13		5	1	8
Ouest	1 167	1 5/10	1216	0	5	7	39	2	14	5	30	0	0	7	44	1	15	6	29
Sud	985	1 6/10	1068	0	2	18	51	9	22	9	31	7	0	11	53	9	10	9	43
Sud-Ouest	67	1 2/10	12	0	0	1	2	0	2	1	0	0	0	1	2	0	2	1	0
<b>Cameroun</b>	<b>9609</b>	<b>2 1/10</b>	<b>13372</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>65</b>	<b>398</b>	<b>38</b>	<b>110</b>	<b>39</b>	<b>304</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>69</b>	<b>401</b>	<b>30</b>	<b>92</b>	<b>47</b>	<b>322</b>

**Source** : Calcul des auteurs à partir de l'Annuaire Statistique 2020/2021

### 5.3.2 Présentation des indicateurs et résultats au primaire public

#### A. Vue synoptique des indicateurs et résultats au primaire public au cours de l'année scolaire 2020/2021

Région	Personnel enseignant				Salles de classe		
	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Ratio élèves/enseignant	Besoin en enseignants	Salle de classe en matériaux définitifs	Ratio élèves/salle de classe en 2020-2021	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs
Adamaoua	282 235	2 590	109	<b>4130</b>	3 501	81	<b>3 219</b>
Centre	435 196	7 633	57	<b>2729</b>	8 577	51	<b>1 785</b>
Est	288 874	2 699	107	<b>4179</b>	3 809	76	<b>3 069</b>
Extrême-Nord	936 478	6 069	154	<b>16228</b>	9 060	103	<b>13 237</b>
Littoral	196 173	3 750	52	<b>921</b>	4 241	46	<b>430</b>
Nord	625 523	3 996	157	<b>10897</b>	5 433	115	<b>9460</b>
Nord-Ouest	68 105	4 146	16	<b>0</b>	3 042	22	<b>0</b>
Ouest	466 524	5 183	90	<b>5925</b>	6 536	71	<b>4 572</b>
Sud	154 858	2 951	52	<b>736</b>	4 003	39	<b>0</b>
Sud-Ouest	104 363	3 621	29	<b>0</b>	2 978	35	<b>0</b>
<b>Cameroun</b>	<b>3 558 329</b>	<b>42 638</b>	<b>83</b>	<b>45 745</b>	<b>51 180</b>	<b>70</b>	<b>35 772</b>

Région	Places assises			Actes de naissance		Commodités en 2020/2021															
	Nombre de places assises	Ratio élèves/places assises	Besoin en places assises	Nombre d'élèves sans acte de naissance	Pourcentage par rapport au poids de la région	Nombre d'écoles électrifiées (zone rurale/urbaine)		Besoins en électrification		Nombre d'écoles disposant de blocs latrines (zone rurale/urbaine)		Besoins en blocs latrines/toilettes		Nombre d'écoles disposant de cantines (zone rurale/urbaine)		Besoins en cantine scolaire		Nombre d'écoles disposant de source d'eau potable (zone rurale/urbaine)		Besoins en source d'eau potable	
						U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Adamaoua	181 228	11/10	140 524	101 428	36%	75	21	124	769	166	395	33	395	2	16	197	774	105	183	94	607
Centre	448 397	7/10	127 361	71 542	16%	312	174	249	1287	488	822	73	639	3	1	558	1460	377	371	184	1090
Est	214 348	7/10	124 043	117 513	41%	32	19	152	736	140	427	44	328	3	11	181	744	96	240	88	515
Extrême-Nord	408 839	1 5/10	596 083	426 778	46%	84	55	245	1851	271	1085	58	821	4	114	325	1792	216	780	113	1126
Littoral	188 395	8/10	49433	37 593	19%	160	74	172	405	303	308	29	171	0	0	332	479	201	149	131	330
Nord	253 042	9/10	438 355	253 183	40%	103	52	217	1279	244	667	76	664	36	59	284	1272	197	462	123	869
Nord-Ouest	198 348	4/10	0	33 909	50%	30	35	85	1122	93	728	22	429	1	10	114	1147	70	643	45	514
Ouest	406 170	8/10	165 310	46 487	10%	107	163	244	996	273	727	78	432	0	1	351	1158	170	264	181	895
Sud	178 607	9/10	0	43 774	28%	67	94	99	637	136	438	30	293	0	0	166	731	75	234	91	497
Sud-Ouest	163 166	7/10	0	44 079	42%	46	29	64	758	81	382	29	405	1	2	109	785	60	252	50	535
<b>Cameroun</b>	<b>2 640 540</b>	<b>8/10</b>	<b>1 641 109</b>	<b>1 176 286</b>	<b>33%</b>	<b>1 016</b>	<b>716</b>	<b>1 651</b>	<b>9 840</b>	<b>2 195</b>	<b>5 979</b>	<b>472</b>	<b>4 577</b>	<b>50</b>	<b>214</b>	<b>2 617</b>	<b>10 342</b>	<b>1 567</b>	<b>3 578</b>	<b>1 100</b>	<b>6 978</b>

**Source** : Calcul des auteurs à partir de l'Annuaire Statistique 2020/2021

### 5.2.3 Présentation des indicateurs et des résultats dans l'Alphabétisation Fonctionnelle

Région	Personnel enseignant		Salles de classe			Places assises			Commodités											
	Nombre d'élèves	Nombre d'alphabétiseurs	Salles de classe en matériaux définitifs	Ratio élèves/salle de classe	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Nombre de places assises	Ratio élèves/places assises	Besoins en places assises	Nombre d'écoles électrifiées (zone rurale/urbaine)		Besoins en électrification		Nombre d'écoles disposant de blocs latrines (zone rurale/urbaine)		Besoins en blocs latrines/toilettes		Nombre d'écoles disposant de source d'eau potable (zone rurale/urbaine)		Besoins en source d'eau potable	
									U	R	U	R	U	R	U	R	U	R	U	R
Adamaoua	2 196	71	60	35/1	0	1 337	16/10	1816	7	1	8	32	8	4	7	29	7	4	8	29
Centre	3 883	395	98	17/1	0	2 553	15/10	2661	7	3	13	72	8	20	12	55	5	8	15	67
Est	1 032	31	1	43/1	24	714	14/10	1004	0	0	1	3	0	0	1	3	0	0	1	3
Extrême-Nord	8 256	293	179	42/1	18	1 617	51/10	7559	4	1	30	104	14	31	20	74	13	12	21	93
Littoral	1 338	102	5	23/1	27	1 113	12/10	1323	1	0	1	2	3	1	0	1	1	1	1	1
Nord	3 423	110	77	41/1	5	1 008	34/10	3033	4	0	22	40	8	2	18	38	13	8	13	32
Nord-Ouest	52	11	0	4/1	1	0	0	52	0	0	0	23	0	0	0	23	0	10	0	13
Ouest	2 295	124	32	34/1	23	532	43/10	2042	6	5	3	29	8	10	1	24	5	3	4	31
Sud	568	38	6	38/1	8	131	43/10	538	1	0	0	12	0	2	1	10	0	0	1	12
Sud-Ouest	637	14	9	34/1	6	105	61/10	557	0	1	0	4	0	7	0	0	0	1	0	4
Cameroun	23 680	1 189	467	31/1	110	9 110	26/10	20 585	30	11	78	321	49	77	60	257	44	47	64	285

**Source :** Calcul des auteurs à partir de l'Annuaire Statistique 2020/2021

## 5.2.4 Présentation des indicateurs et des résultats obtenus dans l'Education de Base Non Formelle

Région	Personnel enseignant				Salles de classe			Places assises			Commodités								
	Nombre d'élèves	Nombre d'animateurs	Ratio élèves/animateur	Besoin en animateurs	Salle de classe en matériaux définitifs	Ratio élèves/salle de classe	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Nombre de places assises	Ratio élèves/places assises	Besoins en places assises	Nombre d'écoles électrifiées (zone rurale/urbaine)		Besoins en électrification		Nombre d'écoles disposant de blocs latrines (zone rurale/urbaine)		Besoins en blocs latrines/toilettes		
											U	R	U	R	U	R	U	R	
Adamaoua	49	1	49/1	0	0	49/1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Centre	480	84	6/1	0	10	10/1	0	536	9/10	56	27	0	3	1	27	0	3	1	
Est	1532	15	102/1	21	9	48/1	0	1 337	1 1/10	227	2	0	8	8	6	3	4	5	
Extrême-Nord	598	17	35/1	0	6	40/1	0	456	1 3/10	170	0	0	1	2	3	1	0	1	
Littoral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nord	179	4	45/1	0	1	60/1	1	0	0	101	0	0	3	2	1	0	2	2	
Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ouest	54	0	0	1	4	8/1	0	313	2/10	54	2	0	1	0	5	0	0	0	
Sud	70	10	7/1	0	0	9/1	0	157	4/10	0	2	0	1	1	6	3	0	0	
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Cameroun</b>	<b>2 962</b>	<b>131</b>	<b>23/1</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>26/1</b>	<b>1</b>	<b>2 799</b>	<b>1 1/10</b>	<b>608</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	

Source : Calcul des auteurs à partir de l'Annuaire Statistique 2020/2021

### 5.3. Suggestions et recommandations pour l'amélioration de l'offre dans le sous-secteur de l'éducation de base

#### 5.3.1 Suggestions et recommandations pour le Préscolaire public et communautaire

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre	Parties prenantes/PTF	Responsables du suivi-évaluation	Échéance
Il est prévu à l'horizon 2025, que 45 % des entrants au primaire auront préalablement bénéficié de services préscolaires de deux années : 252 800 élèves au public, 302 159 au privé et 161 600 au Communautaire. (Cf. Document de Politique Nationale de l'Education Préscolaire et Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire P24.)	Enseignants	Nombre de nouveaux enseignants recrutés	Procéder à un recrutement d'enseignants afin de se rapprocher du desideratum de 8 846 et les affecter dans les régions de l'EN, du NO et de l'AD où le besoin est criard.	DRH/MINEDUB PAREC	Banque Mondiale	MINEDUB PAREC Banque Mondiale	Court/moyen terme
	Salles de classe	Nombre de nouvelles salles de classe en matériaux définitifs construites	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de classe en matériaux définitifs afin de satisfaire le besoin de 2 217 salles de classe	DRFM DPPC	MINEPAT/MINFI	DRFM DPPC	Court/moyen terme
	Places assises	Nombre de nouvelles places assises fournies	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 25 917 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM DPPC	MINEPAT MINFI	DRFM DPPC	Court/moyen terme
	Préscolaire communautaire	Pourcentage d'enfants scolarisés au Préscolaire communautaire	Mettre à la disposition des CPC, des matériels pédagogiques et ludiques (jouets, livres) et développer un partage d'expériences entre les acteurs et les partenaires	IGE IP EM	UNICEF, JRS, Banque Mondiale	DEMP UNICEF	Court terme

			Mutualiser les stratégies envisagées pour poursuivre le développement du préscolaire à base communautaire afin d'orienter la planification et la programmation des partenaires sur le terrain	DEMP DPPC	UNICEF, JRS, Banque Mondiale	DEMP DPPC UNICEF	Court terme
--	--	--	---	--------------	---------------------------------	------------------------	-------------

### 5.3.2 Suggestions et recommandations pour le primaire public

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre	Parties prenantes/PTF	Responsables du suivi-évaluation	Echéance
Les objectifs stratégiques poursuivis par le gouvernement sont : (i) de garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) d'atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) de réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant (Cf. Art 275, SND30)	Accès et couverture scolaire au primaire	<b>Le Taux Net de Scolarisation</b>	Améliorer l'offre d'éducation dans tous ses aspects afin de scolariser les 15,5% d'enfants en dehors de l'école en mettant un accent particulier sur la création des écoles flottantes (pour les populations vivant dans les îles et zones marécageuses), la création des écoles mobiles pour les peuples autochtones (Baka et Bororo)	IGE DEMP DSEPB MINEDUB et CTD	Tous les PTF	SG IGE IGS DEMP DSEPB	Moyen terme
	Achèvement du cycle primaire des filles	<b>Taux d'achèvement des filles</b>	- Maintenir les 78,7% des filles à l'école et réduire le taux d'abandon des filles qui est de 32% à travers : la lutte contre les discriminations culturelle et religieuse, les mariages d'enfants, les grossesses précoces, les travaux domestiques - Modifier les termes de la Circulaire N°10/1/562/MINEDUC/ES G/SAP du 19 janvier 1980 relative à la grossesse des élèves dans les établissements scolaires privés et publics de la	DEMP /DSEPB DSSAPPS/ DAJ MINEDUB	MINAS MINPROFF MINEPAT Projet SWEDD Cameroun Banque Mondiale UNFPA	DEMP DSEPB DSSAPPS DPPC	Court terme

			République Unie du Cameroun				
Scolarisation des enfants socialement vulnérables et marginalisés (enfants vivant avec un handicap, réfugiés et déplacés)	<b>Nombre d'enfants vivant avec un handicap scolarisés</b>	Poursuivre le processus de transformation des écoles publiques en écoles publiques inclusives afin de permettre aux 10 311 enfants vivant avec un handicap de poursuivre leur scolarisation ;	MINEDUB	MINAS MINPROFF UNESCO UNICEF	DPPC MINEDUB	Court terme	
	<b>Nombre d'enfants réfugiés encadrés</b>	Renforcer prioritairement l'offre d'éducation dans les régions de l'Est, de l'EN et de l'AD qui accueillent la grande partie des 73 635 enfants réfugiés ;	MINEDUB	NRC/HCR	DPPC MINEDUB	Court terme	
	<b>Nombre d'enfants déplacés internes scolarisés</b>	Accroître le nombre d'enseignants et de structures d'accueil dans les régions les plus touchées afin de permettre aux 143 565 enfants déplacés internes de poursuivre leur éducation	DRH DEMP	UNESCO/UNICEF UNFPA	DRH DEMP DPPC	<b>Urgence hautement signalée</b>	
Recrutement et Répartition des enseignants	<b>Ratio élèves/enseignant</b>	- Procéder au recrutement de nouveaux enseignants afin de se rapprocher du besoin de 45 745 ; - Accentuer le suivi de la mobilité du personnel dans la perspective de mesurer le taux d'attrition et les facteurs qui influencent ce phénomène.	DRH/ MINEDUB /PAREC	Banque Mondiale	MINEDUB Banque Mondiale	Court/moyen terme	
	<b>Aléa dans la répartition des enseignants</b>	Continuer à mettre l'emphasis sur le principe d'affecter les personnels en fonction du nombre d'élèves. Cet aléa a connu une nette amélioration de 10% entre les 2 dernières années.	DRH MINEDUB GOUVERNEURS PREFETS	MINFOPRA	IGS DRH DPPC MINEDUB	Court/moyen terme	
Salles de classe	<b>Nombre de nouvelles salles de classe construites</b>	- Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de	DRFM MINEDUB CTD FEICOM	MINEPAT MINFI MINDEVEL PTF	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme	

« ... les interventions porteront notamment sur ... la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, carte d'identité, etc.) aux populations » (Cf. Art 334, SND30)			classe afin de satisfaire le besoin national de 35 772 salles de classe ; - Intensifier la construction des « écoles témoins » et des « écoles de mes rêves ».				
	Places assises	<b>Nombre de nouvelles places assises fournies</b>	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 1 641 109 élèves sans place assise d'en avoir.	DRFM DPPC	MINEPAT MINFI PTF	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Manuels scolaires	<b>Taux de possession en manuels scolaires essentiels</b>	Poursuivre la distribution gratuite des manuels scolaires au niveau 3	PAREC	Banque Mondiale	SPM (Commission Nationale du manuel scolaire) MINEDUB	Court terme
			Réorganiser la redistribution des manuels scolaires au sein des écoles de chaque commune en fonction de la nouvelle répartition des élèves en début d'année scolaire	IAEB DDEB DREB	IGE DEMP	IGS/DEMP	Court terme
	Actes de naissance	<b>Taux de possession d'actes de naissance au primaire (tous ordres confondus)</b>	Mettre sur pied un Accord Cadre de Partenariat entre le MINEDUB et le BUNEC sur l'établissement des actes de naissances aux 1 176 286 enfants scolarisés sans actes, soit 33% des élèves (tout ordre confondu).	DPPC DAJ DEMP DSSAPS BUNEC	MINDEVEL UNESCO UNICEF UNFPA	IGS DPPC CELSUI	<b>Urgence hautement signalée</b>
Organiser des ateliers de sensibilisation dans les chefs-lieux des départements les plus touchés. Lesdits ateliers regrouperaient les OSC, les ONG, les leaders communautaires, traditionnels et religieux avec les responsables des services déconcentrés et les APEE.			DPPC DSSAPPS	MINDEVEL UNESCO UNICEF UNFPA	IGS DPPC CELSUI MINEDUB		

### 5.3.3 Suggestions et recommandations pour l'Alphabétisation Fonctionnelle

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre	Parties prenantes/PTF	Responsables du suivi-évaluation	Echéance
<p>L'objectif du gouvernement d'ici à 2030 est « d'élaborer une carte éducative de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation ... de promouvoir l'accès aux jeunes et adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. (Cf. Art 278 et 282, SND30)</p> <p>D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter (ODD4, Cible 4.6)</p>	Création de nouveaux centres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux CAF créés</li> <li>- Plaidoyer disponible</li> <li>- Résultats de la recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de nouvelles structures d'Alphabétisation dans les ZEP et en zone rurale ;</li> <li>- Développer un plaidoyer factuel en faveur de l'Alphabétisation ;</li> <li>- Intensifier la recherche action.</li> </ul>	DAEBNFPLN DRH DREB	CTD UNESCO ELAN AFRIQUE	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court/moyen terme
	Formation initiale	Nombre de nouveaux modules d'éducation des adultes introduits dans la formation initiale	Introduire de nouveaux modules d'éducation des adultes dans la formation initiale des enseignants à l'ENIEG	MINESEC SEESEN	IGE MINEDUB	IGE MINEDUB	Court terme
	Développement du cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord Cadre de Partenariat</li> <li>- Projet d'arrêté portant création de l'Observatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre sur pied une plateforme de collaboration avec les CTD</li> <li>- Développer un observatoire de l'apprentissage tout au long de la vie</li> </ul>	DPPC DAEBNFPLN IPAEBNFPLN	MINEPAT ELAN AFRIQUE UNESCO	DPPC DAEBNFPLN IPAEBNFPLN	Court/moyen terme
	Salles de classe	Nombre de nouvelles salles de classe construites	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de classe afin de combler le besoin de 110 salles de classe	DRFM DPPC MINEDUB CTD	MINEPAT MINFI FEICOM MINDEVEL	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Places assises	Nombre de nouvelles places assises fournies	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 20 585 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM MINEDUB CTD	MINEPAT MINFI FEICOM MINDEVEL	DRFM DPPC MINEDUB	
	Livrets/manuels de formation en littératie et en numératie	Nombre de Livrets/manuels de formation mis à la disposition des CAF	Elaborer et disséminer les Livrets/manuels de formation	IGE IP AEBNFPLN	ELAN AFRIQUE KIX AFRIQUE UNESCO	IGE DPPC	

### 5.3.4 Suggestions et recommandations pour l'Education de Base Non Formelle

Engagement	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre	Parties prenantes/PTF	Responsables du suivi-évaluation	Echéance
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter (ODD4, Cible 4.6)	Encadreurs	<b>Nombre de nouveaux encadreurs recrutés</b>	Formuler les desiderata en personnel d'encadrement	DAEBNFPLN DRH DREB	CTD KIX AFRIQUE UNFPA	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court terme
	Création de nouveaux centres	<b>Nombre de nouveaux CEBNF créés</b>	- Créer de nouveaux CEBNF dans les régions de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord-Ouest ; du Sud et du Sud-Ouest, - Mener des campagnes de sensibilisation	DAEBNFPLN DRH DREB	CTD UNESCO ELAN AFRIQUE	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court/moyen terme
	Places assises	<b>Nombre de nouvelles places assises fournies</b>	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 608 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM MINEDUB CTD	MINEPAT MINFI FEICOM MINDEVEL	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Formation initiale	<b>Nombre de nouveaux modules d'éducation des adultes introduits dans la formation initiale</b>	Introduire de nouveaux modules d'éducation des adultes dans la formation initiale des enseignants à l'ENIEG	MINESEC SEESEN	IGE MINEDUB	IGE MINEDUB	Court terme
	Curricula	<b>Nombre de curricula révisés</b>	- Développer un socle commun des compétences ; - Développer des curricula d'éducation inclusive	IP-AEBNFPLN DAEBNFPLN	KIX AFRICA	IGE MINEDUB	Court terme

# EQUIPE DE REDACTION

## Pilotage et Orientation

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA, *Ministre de l'Education de Base*

Dr KILO Vivian ASHERI, *Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education de Base*

M. SALAH KHALED, *Directeur du Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale*

## Coordination centrale

### Président :

M. OYONO ADAMS Daniel, *Secrétaire Général du Ministère de l'Education de Base*

### Membres :

Mme ELOBO AMBASSA Lisette, *Chef de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération (DPPC)*

M. DOKO EDJIANE Mathieu, *Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM)*

Mme Madame MPRESSA Yvette, épouse KOMBOU, *Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire (DEMP)*

Mme FATIME BILAMO Epse BIBONI, *Directeur de l'Alphabétisation, de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales (DAEBNFPLN)*

Mme METOUGOU MAGALA Clémentine Epse ONAMBELE, *Directeur du Suivi de l'Enseignement Privé de Base (DSEPB)*

Mme AYUKEGBA Evelyne, *Directeur de la Santé, du Sport et des Activités Post et Péri Scolaires*

Mme SOUNTAFEU Thérèse Epse BENE, *Sous-Directeur du Budget*

## Coordination technique

### Coordonnatrice technique

Mme ELOBO AMBASSA Lisette, *Chef de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération*

### Coordonnateurs techniques adjoints

M. Hilaire MPUTU, *Coordonnateur régional du Programme Education, UNESCO*

M. Jean Bosco KI, *Spécialiste de Programme Education, UNESCO*

### Equipe du MINEDUB :

Mme ABANDA METOGO Stéphanie, *Chef de la Cellule de la Planification, (CPL)*

M. KWEKEU Jules, *Chargé d'Etudes Assistant N°1, CPL*

M. PRISO Patience EBOA, *Chargé d'Etudes Assistant N°2, CPL*

Mme AKPO Grace NTUA, *Chargé d'Etudes Assistant N°3, CPL*

M. AWONO Cyrille, *Chargé d'Etudes Assistant N°4, CPL*

M. EVOE Etienne Barthélémy, *Chargé d'Etudes Assistant N°5, CPL*  
M. SACK JECK Yves Laurent, *Chargé d'Etudes Assistant N°1, CELINFO*  
M. KANA Fabrice Narcisse, *Chargé d'Etudes Assistant N°2, CELINFO*  
M. BELINGA TSANGA Pierre Fabrice, *Cadre CPL*  
M. GUEDANA Gabriel, *Cadre CPL*  
M. MOUNGEN Christian, *Cadre CPL*  
M. OLINGA Camille, *Cadre CPL*  
M. NTSIBA Marc, *Cadre CPL*  
M. BWENYE Prosper, *Cadre CPL*  
Mme ALO'O Béatrice, *Cadre CPL*  
M. NTI MESSI Barthélémy, *Cadre CPL*  
M. ONGUENE Magloire, *Cadre CPL*  
M. AMANG Fleron, *Cadre CPL*  
M. BENGONO EVINI Maxwell Teddy, *Cadre CPL*  
M. KAMGUE KUATE Franck Steve, *Cadre CPL*  
M. MINKA Ronald Emery, *Cadre CPL*  
M. NGUEKING ZAFACK Junior, *Cadre CPL*  
M. ENGOZO'O Yvan Rony, *Cadre d'Etudes/CELCOOP*

#### **Experts nationaux/MINEDUB**

M. TCHONANG Claude, *Expert SIGE*

#### **Experts de l'UNESCO**

Dr Bruno DZOUNESSE, *Spécialiste de Programme Education*

M. Brice Olivier KAMWA, *Spécialiste de Programme Education*

M. TANYI AGBORBESONG, *IT*

### **Experts Directions Techniques du MINEDUB**

M. DAM BENEKOUM Thierry, *Chef Service de la Préparation du Budget, DRFM*

M. NKONDJE EHAB Sylvain, *Chef Service de l'Education de Base Non Formelle, DAEBNFPLN*

M. ENOH BENSON, *Chef de la Cellule SIGIPES, DRH*

M. FOUA NDO Silvère, *Sous-directeur du Sport, DSSAPPS*

Mme OTU NG'OWONA IRMA BABARA, *Sous-directeur des Affaires Administratives et Pédagogiques, DSEPB*

### **Expert assurance qualité des données INS**

M. ABANDA Ambroise, *Chef de la Division de la Coordination statistique et de la diffusion, INS*

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Commission de l'Union Africaine (2016)**, Stratégie Continentale de l'Education 2016-2025, 38p
- CONFEMEN (2018)**, Rapport périodique sur la qualité de l'éducation-2018, 140p
- GPE (2020)**, Améliorer l'apprentissage et l'équité grâce aux renforcements des systèmes d'éducation, 20p
- INS (2015a)**, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5), 2014, Rapport de résultats clés. Yaoundé, Cameroun, 503p
- INS (2015b)**, Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014, Rapport de l'ECAM 4. Cameroun, 72p
- INS (2018)**, Comptes Nationaux 2018
- INS et ICF (2020)**, Enquête Démographique et de Santé du Cameroun 2018. Yaoundé, Cameroun et Rockville, Maryland, USA : INS et ICF, 696p
- MINEDUB (2015)**, document de politique nationale de l'éducation préscolaire et de la stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire, 39p
- MINEDUB (2020)**, Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2018-2019
- MINEDUB (2021)**, Rapport d'analyse des données de la carte scolaire et d'alphabétisation 2019-2020, 179p
- MINEPAT (2013)**, Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation, DSSEF 2013-2020, 100p
- MINEPAT (2020)**, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, 214p

**MINFI (2021)**, Loi de Règlements de l'exercice 2020, Loi de Finances de l'exercice 2021

**RESEN (2019)**, Diagnostic du secteur de l'éducation

**RGPH (2005)**, État et structure de la population, volume II-tome 1, 190p